

Université d'Evry Val d'Essonne

Evolution économique et sociale de la commune des Ulis : 1977 à 2007

Jobard Matthieu

2011

Remerciements :

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de mener ce travail à terme et qui m'ont orienté dans la bonne direction.

Je tiens à remercier plus particulièrement :

- Mon professeur d'Histoire Urbaine, Monsieur Longuet, qui m'a suivi tout au long de ce cursus. Je tiens à le remercier pour sa disponibilité et ses précieux conseils.
- Mes professeurs d'Histoire Contemporaine, Monsieur Loubet et Monsieur Hatzfeld, pour leur patience et leur compréhension face à ma situation.
- Les archives de la commune des Ullis, plus particulièrement Monsieur Dufay, l'archiviste, qui, en pleine période de transfert des archives dans d'autres locaux de la ville, a su me donner les accès nécessaires à la réalisation de mon mémoire.

Table des matières

Introduction.....	8
 PARTIE 1: EVOLUTION ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DES ULIS : 1977-2007.....	 141
Chapitre 1 : Les questions du chômage et de l'emploi aux Ulis.....	15
A. Le chômage et les Ulissiens.....	15
1. Le chômage aux Ulis.....	15
• Le chômage ulissien face à la crise.....	15
• La situation des Ulis au niveau du chômage par rapport à son environnement.....	18
• Les cycles détaillés du chômage ulissien.....	19
2. Des catégories de populations ulissiennes plus fragiles que d'autres face au chômage...22	
• Les jeunes et le chômage.....	23
• Les femmes face au chômage.....	23
• L'ancienneté par rapport au chômage.....	24
• La répartition géographique des chômeurs Ulissiens.....	24
3. Caractéristiques de la population active ulissienne.....	25
• Evolution de la population active des Ulis.....	25
• Les secteurs d'activité ulissiens.....	27
• Les types d'emplois rencontrés sur la ville.....	28
• L'évolution du niveau de formation des Ulissiens.....	28

4. La question de l'emploi en matière de Politique de la Ville.....	30
• Introduction à la Politique de la Ville aux Ulis.....	30
• Une première expérience de contractualisation : le Contrat de Solidarité.....	32
• Le volet emploi de la Convention Ville-Habitat.....	34
• Le Contrat de Ville 2000-2006 et l'emploi.....	39
• Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 et le problème de l'emploi.....	45
5. La municipalité des Ulis face à la question de l'emploi.....	47
• Mise en oeuvre d'une politique municipale en faveur de l'emploi.....	47
• Le comité cantonal pour l'emploi.....	50
• La cellule institutionnelle mixte et les premiers stages d'insertion professionnels.....	51
• La Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation, future Mission Locale : une structure pour l'emploi et l'insertion.....	52
• L'association intermédiaire Repartir.....	59
• La Régie de Quartier : une entreprise de proximité.....	60
• Le service Emploi-Insertion de la ville des Ulis.....	62
• Le centre <<Ulis Formation Ressources>>.....	68
• Le PLIE : un outil essentiel à l'insertion par l'économie.....	69
Chapitre 2 : La Zone d'Activités de Courtaboeuf.....	70
A. La zone d'activités de Courtaboeuf : un atout indispensable à la commune.....	70
• Les pôles du développement économique du territoire des Ulis.....	70
• Le parc de Courtaboeuf, véritable poumon économique des Ulis.....	72
• Caractéristiques des entreprises de la zone d'activités de Courtaboeuf.....	76
• La zone d'activités de Courtaboeuf connaît des débuts difficiles.....	78
• Malgré son rayonnement, le parc d'activités de Courtaboeuf rencontre des difficultés pour maintenir son dynamisme.....	80
B. La politique des élus ulisiens par rapport à la zone d'activités de Courtaboeuf.....	81
• Une politique ulissienne de dynamisation de la ZA.....	81
• Une tentative de partenariat manquée avec l'Association des Communes de Courtaboeuf et des Entreprises pour les Echanges Economiques Extérieurs.....	84
• Une politique de mécénat qui permet un rapprochement entre les entreprises et la commune.....	86
• Des problèmes de synergies, difficiles à surmonter, entre la ville et Courtaboeuf.....	89

C. La place de la zone d'activités dans les engagements contractuels de la commune avec l'Etat.....	91
D. Les enjeux de l'intercommunalité par rapport au développement économique.....	94
Chapitre 3 : Le tissu commercial de proximité ulissien.....	101
A. Les problèmes de dynamisme de l'appareil commercial de proximité.....	101
B. La politique ulissienne de redynamisation commerciale.....	107
C. La place des commerces de proximité dans les dispositifs de Politique de la Ville.....	113
PARTIE 2 : EVOLUTION SOCIOCULTURELLE DE LA VILLE DES ULIS : 1977-2007.....	117
Chapitre 1 : Evolution de la commune sur le plan social.....	118
A. Un phénomène de paupérisation préoccupant.....	118
• Une poche de pauvreté dans un environnement à haut niveau de ressources.....	118
• Différents indicateurs socioéconomiques confirment le phénomène de paupérisation de la population ulissienne.....	120
• Une dégradation de la situation confirmée par l'évolution des indicateurs liés au logement.....	121
• Un phénomène de ségrégation sociale et spatiale qui s'accroît avec le temps.....	123
B. Les structures ulissiennes de l'action sociale.....	127
• Le Bureau d'Aide Sociale, futur Centre Communal d'Action Sociale.....	129
• Les maisons pour tous des Amonts et de Courdimanche : deux structures sociales de proximité.....	135
• L'observatoire social : un outil indispensable au niveau politique.....	138
• L'Epicerie Sociale de l'association la Passerelle du Soleil.....	140
C. La Politique de la Ville et l'intervention au niveau social.....	141

Chapitre 2 : la mixité culturelle et la question de l'intégration des étrangers aux Ulis.....144

- A. Les spécificités de l'immigration sur la commune des Ulis.....145
 - La politique de la commune en faveur des immigrés.....149
 - Une politique d'intégration par le milieu scolaire.....154
 - Une politique d'intégration par le tissu associatif.....155
 - Une tentative municipale d'intégration des étrangers par le droit de vote.....163
- B. Une meilleure intégration qui passe par une nouvelle politique du logement.....165

Chapitre 3 : La question de la santé aux Ulis.....167

- A. Le centre de santé : l'outil principal d'une politique de proximité.....167
 - Les soins bucco-dentaires : un indice de précarité.....170
 - L'obésité, un problème qui touche plus les enfants de la zone urbaine sensible.....172
- B. Les centres de protection maternelle et infantile : un rôle social et sanitaire.....173
- C. La problématique de la santé mentale aux Ulis.....175
- D. La politique ulissienne face aux problèmes de toxicomanie.....177
- E. Une politique municipale de la santé basée sur la prévention.....184

Chapitre 4 : le sport aux Ulis.....188

- A. Une politique municipale en faveur des équipements sportifs.....188
- B. Les jeunes et le sport aux Ulis.....191
- C. Les associations et les clubs ulissiens.....195

Chapitre 5 : la Culture aux Ulis.....202

- A. La médiathèque, une réussite culturelle en faveur de tous les habitants.....202

B. Le centre culturel Jacques Prévert.....	209
C. Le centre culturel Boris Vian.....	212
• Evolution du centre culturel en quelques chiffres.....	213
• Evolution de la programmation au centre culturel Boris Vian.....	215
• La politique culturelle du centre Boris Vian.....	220
• L'importance des dispositifs culturels en faveur du milieu scolaire.....	223
• Le développement des actions culturelles <<hors les murs>>.....	226
Conclusion.....	229

Introduction

Lorsqu'on se rend aux Ulis pour la première fois, on est toujours frappé par le contraste qui existe entre un urbanisme caractéristique des villes nouvelles et un environnement qui pourrait faire croire que l'on se trouve à la campagne.

Les termes de <<banlieue verte>> ou de <<banlieue à la campagne>> correspondent bien à l'image de la ville. Le béton ne dévore pas entièrement tous les espaces contrairement à bien des grands ensembles. Pour un secteur d'habitation de 332 hectares, la commune dispose de 110 hectares d'espaces boisés et d'espaces verts comprenant plusieurs lacs artificiels.

Si la ville est dense et contrastée d'un point de vue urbain, elle est bien aérée et bien agencée. La population est à moins de dix minutes à pied du centre-ville ; les écoles, les services et les commerces sont proches des domiciles. Globalement l'urbanisme produit de la satisfaction, il fournit des conditions objectives d'ancrage résidentiel même s'il existe des problèmes.

Les équipements sportifs et culturels sont nombreux et très accessibles. La ville est animée et diversifiée sur le plan culturel, on peut pratiquement y faire un tour du monde linguistique sans la quitter. J'ai donc souhaité réaliser ce mémoire sur l'histoire de la ville des Ulis et plus particulièrement sur son évolution d'un point de vue économique et social. Mon travail s'étendra sur une période de 30 ans, de 1977 à 2007. J'ai pu mener ce mémoire en dépouillant les archives municipales de la ville des Ulis et les archives départementales de Chamarande.

Il est important de remonter aux origines de la ville, de rappeler dans quelles conditions celle-ci a été construite dans la mesure où les caractéristiques de l'évolution économique et sociale vont trouver, en partie, leurs origines dans la conception urbaine de la ville.

Bâtie ex nihilo, la ville est sortie des champs pendant les années 60. Elle s'est entièrement construite, dans toutes ses fonctions en une quinzaine d'années.

Il existe deux hypothèses concernant l'origine du nom <<Les Ulis>>. Selon Mme Mulon conservateur aux archives nationales, il s'agit d'un toponyme de défrichement par écobuage venant du verbe romain *usler* qui signifie brûler. Selon M. Ricolfis, docteur en philosophie française, il s'agit du nom d'un propriétaire foncier romain, *Uslo*.¹ Quoi qu'il en soit, s'il est certain que la ville a longtemps été une terre à défricher, il n'en est pas moins vrai que le plateau a connu une occupation romaine attestée par des trouvailles archéologiques.

Dans le demi-siècle qui précède la création de la ville, le plateau des Ulis était constitué de terres agricoles, où l'on trouvait des cultures céréalières et maraîchères.

Ces terres étaient exploitées principalement par les fermes de Courtaboeuf et du Grand Vivier.

Ce sont l'explosion démographique des années 50 et le développement industriel de la vallée de Chevreuse qui vont amener les pouvoirs publics à créer la ville.

¹ Service Interassociatif des Ulis, *Dessine moi une ville. Les Ulis*, 1993.

En effet, à la fin des années 50, le développement scientifique et économique de la vallée de Chevreuse attire de nombreux chercheurs, cadres, enseignants et étudiants. A cette période, l'Etat cherche à soulager la petite couronne parisienne étouffée par la pression démographique. Ces deux phénomènes conjugués vont donner lieu en 1958 à la proposition par l'Etat de créer dans le cadre du PADOG (plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne) une ZUP (zone à urbaniser en priorité) sur le plateau agricole de Mondétour, situé à cheval sur les communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette.

Cette décision est dans un premier temps contestée par les deux communes mères qui refusent de voir leur partie rurale disparaître. Cependant, en mai 1960, ces dernières acceptent la création de la ZUP. La ZUP de Bures-Orsay est créée par arrêté ministériel le 30 novembre 1960. La maîtrise d'oeuvre de la zone est confiée à la SAMBOE (société d'aménagement mixte de Bures-Orsay) en 1962. Cette dernière est responsable de l'ensemble des opérations nécessaires à la construction (achat de terrain, revente aux promoteurs, viabilisation).

Le 13 mars 1964, les deux municipalités de Bures-sur-Yvette et d'Orsay vont créer le DUBO (district urbain de Bures-Orsay) pour administrer la ZUP. Cette instance politique va être présidée, à tour de rôle pendant un an, par les maires des deux communes jusqu'en 1977.

Le projet est confié aux deux architectes François Prieur et Roberts Camelot.

Au niveau urbain et architectural, les constructeurs se sont fortement inspirés de la charte d'Athènes qui prône la séparation des fonctions dans la ville.

La ville des Ulys devait être bâtie suivant un principe de séparation complète des circulations.

Les voies devaient être réparties sur deux niveaux et la liaison entre les quartiers assurée par des passerelles aériennes pour permettre la circulation des piétons sans qu'ils ne rencontrent jamais de véhicules.

Le projet des architectes était de bâtir la ville en commençant par le centre.

Le centre devait être très dense pour pouvoir constituer le coeur de la ville.

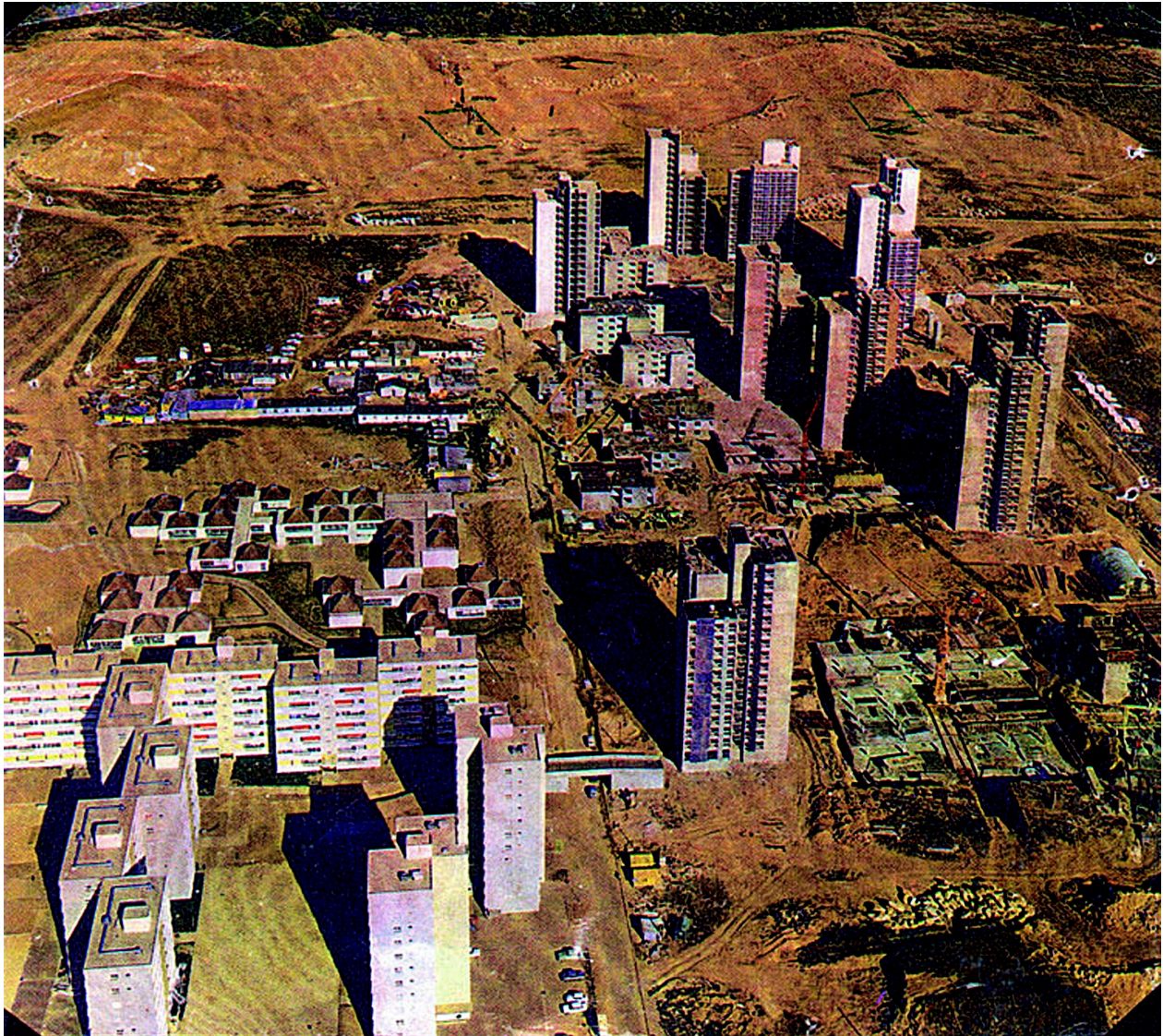
La hauteur des bâtiments devait diminuer progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre et que l'on s'approche des lotissements pavillonnaires périphériques de manière à incorporer progressivement la ville à son environnement. Les rues devaient être très animées et bordées de commerce, structurées autour d'un axe nord-sud.

A l'origine, la ZUP était destinée à accueillir 35 000 habitants dans environ 10 000 logements. Sur l'ensemble des logements prévus dans le projet, 5950 devaient être réservés à la location, 3050 en accession à la propriété, 350 au logement individuel et enfin il était prévu de réaliser 4000 chambres d'étudiants représentant 1000 logements HLM. Chaque quartier devait être caractérisé par une forme propre qui devait donner un aspect varié à la ville.

Le plan-masse de la ZUP est accepté en 1964 et la construction débute un an plus tard en mai 1965. La construction de la zone d'activités démarre la même année.

Cette dernière fut prévue dès l'origine du projet dans le but de constituer un bassin d'emplois pour les habitants ainsi qu'une source de recettes fiscales. Elle s'étalera sur les trois communes

des Ulis, de Villebon-sur-Yvette et de Villejust.



Le chantier de la ZUP, 1968. Archive photographique du Service Communication de la ville des Ulis.

Dès le début de la construction, des modifications interviennent au niveau du projet.

Le chantier ne démarre pas par le centre, mais à l'extrémité de chacune des deux communes.

Le centre sera entièrement terminé sous la première municipalité c'est-à-dire après 1977.

La ville va donc être <<greffée>> et conçue comme une extension des deux communes mères de Bures-sur-Yvette et d'Orsay qui préfèrent avoir chacune un chantier à leur extrémité pour assurer une continuité avec leur territoire. Cela aura d'importantes répercussions sur le fonctionnement urbain et social de la ville. La ville est bien conçue suivant un urbanisme de dalle à deux niveaux, mais la séparation des voitures et des piétons ne sera pas totale puisque des trottoirs sont construits. Les commerces ne sont pas implantés au niveau de la rue, mais

groupés par petits centres commerciaux de proximité.

Deux d'entre eux seront situés au niveau supérieur de la dalle, coupés de la circulation automobile et les deux autres seront bâtis en place forte au coeur des quartiers. Le centre commercial régional qui devait être construit au niveau de l'axe central est implanté au sud, à l'écart de la ville.



Ville des Ulis, vue aérienne, 2007. Photo : Galère Patrick.

Le dégradé des hauteurs des immeubles voulu par les architectes ne sera pas réalisé. Les contraintes politiques et financières ont raison du projet initial. Le jeu quelque peu stérile des deux maires de Bures et d'Orsay qui souhaitent tous les deux que la zone démarre sur leur territoire sera lourd de conséquences.

Cela va empêcher la réalisation de l'intégration des habitants par une meilleure répartition géographique des programmes sociaux. La majorité des logements HLM locatifs va se retrouver à l'ouest de la ville (l'ancien territoire de Bures-sur-Yvette) et les résidences en accession à la propriété à l'est (sur l'ancien territoire d'Orsay). Il y aura donc dès l'origine de la ville un clivage entre les deux anciens territoires des communes mères. La ville va comprendre plus de 90 % de logements collectifs et un parc de logements composé à 52 % par de l'habitat social.

Elle sera éclatée en deux entités principales : la zone d'habitation à l'ouest et la zone d'emploi à l'est (la zone d'activité de Courtaboeuf).

François Prieur déclarera : << c'était un combat quotidien contre les techniciens butés dans leur technique et les politiciens rétrogrades. Au bout de 10 ans d'efforts, je serai battu par le fric en

la personne de Balkany... Morne consolation, Les Ulis est considéré comme le moins mauvais des grands ensembles>>².

La commune a toute les caractéristiques d'une <<ville nouvelle>> sans toutefois en avoir le statut juridique. Le projet des ZUP est en effet antérieur au projet des villes nouvelles.

Les premiers habitants arrivent dès 1968, il s'agit principalement de familles jeunes de la classe moyenne. Les suivants arrivent au fur et à mesure de l'achèvement des bâtiments.

En 1975, la ZUP atteint 20 283 habitants, dépassant ainsi les deux populations réunies des communes mères de Bures-sur-Yvette et d'Orsay. Les difficultés de fonctionnement du DUBO, les différences urbaines et sociales marquées, conjuguées à une certaine forme de rejet des nouveaux habitants de la ZUP par les anciens d'Orsay et de Bures-sur-Yvette vont amener l'idée de créer une commune. La question se pose dès 1972.³ A la base, il y eut trois possibilités pour le devenir de la ZUP : le maintien du DUBO, la fusion des deux communes ou la création d'une ville. La population est consultée par un vote qui a lieu le 14 mars 1976⁴. Les anciens habitants de Bures-sur-Yvette et d'Orsay se prononcent majoritairement en faveur de la création d'une commune. En revanche, les habitants de la ZUP votent massivement pour la fusion des deux communes. Les Ulis devient par arrêté préfectoral, le 17 février 1977 la 196^e commune de l'Essonne.

Le maire Paul Loridant est élu le 20 mars 1977 à la tête de la première municipalité d'union de la gauche à direction socialiste. Il sera réélu en 1983, en 1989, en 1995 et en 2001. Il est, par ailleurs élu conseiller général du canton des Ulis de 1985 à 1988 et sénateur de 1986 à 2004.

La première équipe municipale va tâcher de finir la ville, puis de pallier au manque d'équipements tout en faisant face aux stigmates politiques, administratifs et surtout budgétaires hérités d'un défaut de gouvernance des précédents gestionnaires du DUBO qui ont quelque peu délaissé les habitants de la ZUP.

Les premières difficultés apparaissent dès le début des années 1980.

Depuis le recensement de 1982, la population ne cesse de décroître, passant de 28 223 habitants en 1982 à 27 190 en 1990, puis à 25 781 en 1999 et à 24 528 en 2007.

Le chômage, même s'il reste globalement inférieur à la moyenne nationale, est beaucoup plus élevé que dans le reste de la vallée de Chevreuse ainsi que dans la majorité des villes du département de L'Essonne.

La population se paupérise au fil du temps, les écarts se creusent entre les territoires ulisiens et une ségrégation spatiale et sociale se met en place entre les résidences en accession à la propriété et les zones très populaires composées de logements sociaux. La partie ouest de la ville est classée en ZUS (zone urbaine sensible en 1996). Dès la fin des années 1980, la ville s'est engagée dans une politique volontariste de développement et de lutte contre les inégalités.

² Service Interassociatif des Ulis, *Dessine moi une ville. Les Ulis*, 1993.

³ *Chronique d'Orsay*, numéro 114, mars 1972.

⁴ *Chronique d'Orsay*, numéro 150, avril 1976.

Malgré ces difficultés, la ville est une belle réussite sur le plan de la culture et du sport.

Je m'efforcerai d'analyser l'évolution de la ville sur un plan économique, de décrire les problématiques et les enjeux concernant l'emploi et le développement économique de la commune ; puis je tenterai de comprendre comment les différentes équipes municipales ont tenté de répondre à ces questions.

Ce mémoire s'attachera aussi à analyser la situation socioculturelle de la ville, ses problématiques bien particulières, et les politiques mises en place pour essayer de les résoudre. Nous verrons que si la commune des Ulis connaît une évolution difficile sur le plan économique et social, elle dispose aussi de nombreux atouts qui peuvent contrecarrer ces tendances.

1^{ère} PARTIE

EVOLUTION ECONOMIQUE DE LA VILLE DES ULIS : 1977-2007.

Chapitre 1 : Les questions du chômage et de l'emploi aux Ulis.

A. Le chômage et les Ulissiens.

1. Le chômage aux Ulis.

La création de la commune des Ulis s'effectue à un moment où la France commence à entrer profondément en crise. En effet, en 1977, la période de croissance et de plein emploi des <<Trente Glorieuses>> est bel et bien révolue et l'année de naissance de la ville est surtout marquée, sur le plan économique, par l'inflation et le chômage. Si on doit qualifier le chômage ulissien sur notre période d'étude de 30 ans en croisant les données ulissiennes aux données nationales, régionales, départementales et locales on s'aperçoit que globalement, sur le long terme, notre chômage communal est souvent inférieur à la moyenne nationale et régionale, mais supérieur à la moyenne départementale et locale. Cet élément peut être intéressant si l'on prend en compte la typologie urbaine de la ville. La commune, est avant tout une ville de type <<ville nouvelle>>, une ville dite de <<banlieue>>, dont une partie du territoire est classée en ZUS (zone urbaine sensible)⁵, qui comprend de nombreux quartiers d'habitats populaires, souvent frappés de manière beaucoup forte par la crise et le chômage. Or la plupart des villes françaises avec des taux aussi importants d'habitat social que Les Ulis connaissent généralement des taux de chômage bien supérieurs à la moyenne nationale.

Du milieu des années 70 et jusqu'à 2007, l'économie française connaît plusieurs périodes de crise caractérisées par d'importantes augmentations des taux de chômage. Il semble important tout d'abord, de comprendre comment la ville a réagi face à ces troubles économiques majeurs qui ont touché la France.

- Le chômage ulissien face à la crise.

Les chiffres des différents recensements de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) nous serviront ici de référence, ils correspondent pour cette première analyse, aux pourcentages de la population active au chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail).

La crise économique qui s'installe en 1974-1975 est provoquée par une brutale augmentation des prix du pétrole en 1973. Elle se caractérise par une forte inflation, une progression du

⁵ La ZUS comporte sept résidences : les Hautes-Bergères, la Daunière, le Bosquet, les Hautes Plaines, les Amonts, les Avelines et les Fraisières, Cf. Annexe 1.

chômage et un ralentissement de la croissance.

En 1977, date de la création administrative de la commune, on franchit aux Ulis la barre symbolique des 500 chômeurs⁶. Pour une population active qui avoisine les 10 000 individus, cela nous donne un taux de chômage qui approche les 5 %.

On ressent bien, au niveau communal, les répercussions de cette crise correspondant au premier choc pétrolier.

Le deuxième choc pétrolier de 1979 va largement aggraver la situation. Le taux de chômage français qui continue sa progression depuis 1975, prend des proportions importantes puisqu'il touche en 1982, 8,9 % de la population active française et 7,67 % de la population francilienne. Au moment où la France est frappée par ce deuxième choc, la commune connaît un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale avec 6,96 % de chômeurs en 1982.⁷ A cette date, la ville est plutôt en phase avec son département puisque l'Essonne atteint le taux de 6,91 %.

Une troisième période de crise grave s'amorce en 1990-1991 ; en 1990, 10,8 % de la population active française est au chômage contre <<seulement>> 7 % de la population ulissienne.⁸

Le chômage continue donc sa progression dans la commune, mais dans des proportions bien moindres que celles de l'ensemble du pays et de la région puisque l'Ile de France comptabilise un taux de 8,5 % de chômeurs. Toutefois, la ville a atteint les 7 % alors que l'Essonne connaît toujours en 1990 un taux de 6,89 %. Quelques soient la conjoncture et le cycle d'évolution économique dans lesquels va se trouver le pays, à partir des années 1990 et jusqu'à 2007, la France ne connaîtra pas de taux de chômage inférieur à 7 %.

Des périodes d'augmentation et de diminution du chômage vont se succéder, la durée d'un cycle étant de plus ou moins quatre ans.

Entre 1990 et 1994, la France connaît une hausse considérable du chômage puisqu'il dépasse les 10 % de la population active française.

Une forme de <<stagnation>> s'installe ensuite jusqu'en 1997 avec des taux de chômage qui restent très importants.

En 1999, la commune connaît toujours une proportion de chômage inférieure à celle de l'ensemble du pays : 10,9 % contre 12,9 % et 11,6 % pour la région.

Mais contrairement aux Ulis, l'Essonne reste sous la barre des 10 % avec un taux de 9,5 %.

A partir de 1999-2000, une période de baisse s'amorce et les taux de chômage français des années 2000 et 2001 redeviennent comparables à ceux rencontrés au début des années 1990. Durant cette période, nos taux de chômage communaux restent inférieurs aux taux nationaux et surtout, comme nous le verrons, la diminution du nombre de chômeurs ulissiens dans la population active est beaucoup plus importante qu'au niveau national. Après avoir connu une légère période de décrue jusqu'en 2001, le chômage repart à la hausse à partir de 2002.

⁶ PER 567 / 1 : *Vivre aux Ulis*, numéro 4, novembre 1977.

⁷ INSEE, Recensement général de la population, 1982.

⁸ INSEE, Recensement général de la population de l'Essonne, 1990.

	1982	1990	1999	2007
Les Ulis	6,96 %	7,0 %	10,9 %	11 %
Essonne	6,91 %	6,89 %	9,5 %	8,7 %
Seine-Saint-Denis	9,4 %	11,6 %	17,2 %	16,3 %
Yvelines	6,25 %	6,50 %	8,7 %	8,3 %
Ile de France	7,67 %	8,56 %	11,6 %	10,8 %
France Métropolitaine	8,9 %	10,88 %	12,9 %	11 %

Tableau 1 : Taux de chômage par années : comparaison départementale, régionale et nationale. Résultats des recensements de la population de l'INSEE, 1982-1990-1999-2007.

En 2007 la ville des Ulis connaît un taux de chômage identique à celui de la moyenne nationale, c'est à dire, de 11 %. Même si la situation a été globalement meilleure pour la ville sur le long terme par rapport au pays et à la région, en 2007 la ville a rattrapé la moyenne nationale, a devancé la moyenne régionale (qui est de 10,8 %) et surtout s'est éloigné du département qui compte en 2007, 8,7 % de chômeurs. Les chiffres sont donc là pour le prouver, même si les taux connaissent des variations positives en faveur des demandeurs d'emploi, il semble toutefois très difficile de lutter contre ce chômage de masse. Ce dernier trouve son origine dans la période aiguë des années mi 1970 à fin 1990, de crise-mutation de l'économie industrielle des sociétés européennes comme la France, se caractérisant par un processus de désindustrialisation et d'exclusion économique de la main-d'œuvre ouvrière non suffisamment réintégrée jusqu'à nos jours. <<Un effritement du travail salarié s'est opéré à partir de la crise économique, produisant le chômage élevé contemporain : les pertes considérables d'emplois d'ouvriers agricoles et industriels rejointes par les nouveaux arrivants sur le marché du travail constituent un contingent de sans emploi qui ne sera jamais complètement utilisé par les nouveaux emplois créés dans les secteurs tertiaires et quaternaires>>⁹. Des parties entières de branches industrielles ont été abandonnées en France sous l'effet de la nouvelle division internationale du travail : de nombreuses branches, comme par exemple le textile ou l'électronique, ont été reléguées aux pays émergents (les nouveaux pays industrialisés, les fameux <<NPI>>), fabriquant des produits de masse grâce à une main-d'œuvre locale abondante et peu chère.

⁹ Clavel G., *La société d'exclusion, comprendre pour en sortir*, l'Harmattan, 1998.

- La situation des Ulis au niveau du chômage par rapport à son environnement.

Par rapport à son environnement le plus proche, l'évolution du chômage ulissien est beaucoup plus problématique pour une ville qui bénéficie de plus de 20 000 postes à pourvoir dans sa <<zone d'emploi>>. En effet, en confrontant les chiffres communaux avec ceux de ses plus proches voisines c'est-à-dire les villes d'Orsay, de Bures-sur-Yvette, de Villebon-sur-Yvette et de Gif-sur-Yvette, on se rend compte au niveau territorial que dans un contexte local, la situation des Ulis est réellement préoccupante. Toutefois, en comparant la situation de la commune à celles de villes du département, de tailles équivalentes ainsi qu'à celles disposant de caractéristiques sociales et urbaines relativement similaires, on observe des situations plus contrastées et parfois meilleures pour Les Ulis. En effet, si la situation de la ville de Massy (à peu près équivalente sur le plan de la taille) est meilleure qu'aux Ulis, les écarts ne sont pas si importants que ça. Surtout, la situation ulissienne est meilleure qu'à Evry, commune qui a le statut de <<ville nouvelle>> ainsi qu'à Grigny en particulier, une ville de type <<grand ensemble>> qui compte, comme aux Ulis, une partie de son territoire classée en zone urbaine sensible et un grand nombre de logements sociaux. L'analyse des taux de chômage de l'ensemble des communes de référence¹⁰ va permettre de mieux situer la commune sur une échelle locale. En 1982, la commune d'Orsay a un taux de chômeurs de 4,4 % parmi sa population active de 15 à 64 ans, celle de Bures-sur-Yvette un taux de 4,2 %, celle de Villebon-sur-Yvette un taux de 4,7 % et celle de Gif-sur-Yvette, un taux de 4,7 %. La ville des Ulis atteint à cette même date un taux de 6,9 %, contre 6,2 % à Massy, 7,7 % à Evry et 11,6 % à Grigny. La commune se démarque avec environ deux points d'écart des communes voisines tout en restant proche du taux de Massy. La situation ulissienne reste meilleure en 1982 par rapport à Evry et connaît un taux presque deux fois moindre par rapport à Grigny.

En 1990, les communes d'Orsay, de Bures-sur-Yvette, de Villebon-sur-Yvette et de Gif-sur-Yvette connaissent des taux de respectivement 4,37 %, 3,9 %, 4,19 %, et de 4,54 %. Aux Ulis, on recense 7 % de chômeurs, 7,05 % à Massy, 8,3 % à Evry et 19,5 % à Grigny. A cette période, les chômeurs ulissiens sont donc proportionnellement moins nombreux que dans nos villes de référence ; mais encore une fois les chiffres de la commune restent beaucoup moins bons que dans les communes voisines.

On remarque qu'en 1999, les communes jouxtant Les Ulis ont des taux de chômage encore relativement bas : 6,3 % à Orsay, 5,8 % à Bures-sur-Yvette, 5,65 % à Villebon-sur-Yvette et 5,7 % à Gif-sur-Yvette. En 1999, la ville de Massy retrouve un taux inférieur à la commune avec 10,4 % contre 10,9 % aux Ulis, 13 % à Evry et 21,9 % à Grigny.

¹⁰ Huit communes du département de l'Essonne ont été retenues comme <<communes de référence>> pour leur proximité géographique, leurs tailles, leurs caractéristiques urbaines et les caractéristiques sociales de leurs population.

	1982	1990	1999	2007
Les Ulis	6,96 %	7,0 %	10,9 %	11 %
Orsay	4,48 %	4,37 %	6,3 %	6,4 %
Bures-sur-Yvette	4,24 %	3,9 %	5,8 %	6,5 %
Villebon-sur-Yvette	4,7 %	4,19 %	5,65 %	4,9 %
Gif-sur-Yvette	4,77 %	4,54 %	5,7 %	6,7 %
Palaiseau	5,9 %	5,9 %	7,6 %	7,4 %
Massy	8,21 %	7,05 %	10,4 %	10 %
Evry	7,7 %	8,36 %	13 %	14,3 %
Grigny	11,6 %	19,5 %	21,9 %	18,6 %

Tableau 2 : Taux de chômage par années : comparaison avec les communes de référence. Résultats des Recensements de la population de l'INSEE, 1982-1990-1999-2007.

En 2007, les communes avoisinantes des Ulis conservent des taux inférieurs à 7 %, 6,4 % à Orsay, 6,5 % à Bures-sur-Yvette, 6,7 % à Gif-sur-Yvette et 4,9 % à Villebon-sur-Yvette. Comme nous l'avons dit, la ville des Ulis atteint les 11 % en 2007 ; celle de Massy connaît un léger fléchissement avec un taux de 10 %. Le taux ulissien reste toutefois inférieur à celui de la ville d'Evry qui comptabilise 14,3 % de chômeurs et à celle de Grigny qui reste à un taux très élevé de 18,6 %.¹¹

Même si la situation des Ulis n'est pas catastrophique comme à Grigny par exemple, la commune compte tout de même en 2007 une proportion deux fois supérieure à celle de la ville de Villebon-sur-Yvette.

- Les cycles détaillés du chômage ulissien.

Les chiffres dont il est possible de disposer sur le chômage peuvent varier en fonction de leur

¹¹ INSEE, Recensement de la population 2007.

provenance. Les références étaient jusqu'ici des chiffres provenant des recensements de l'INSEE. Certaines institutions comme l'ANPE, la CAF (caisse d'allocations familiales) ou encore la DIV (direction interministérielle à la ville) ne se basent pas toujours sur les mêmes critères pour effectuer leurs enquêtes. Par exemple, sur certaines données de l'ANPE, on ne retrouve que les chômeurs de catégorie 1 (sur les huit catégories que compte le BIT).

Dans ces conditions, il paraît pertinent de s'intéresser de manière plus détaillée aux différents cycles du chômage, qu'a connus la ville depuis le début de la crise économique du début des années 1990 en croisant différentes données provenant à la fois de l'INSEE, de l'ANPE, de la mission locale et du service emploi insertion de la ville ainsi que de l'observatoire social communal. Sur la période qui s'étend de 1990 à 2007, la ville a connu globalement quatre cycles de variation au niveau de ses taux de chômage.

En 1990, l'INSEE comptabilise 7 % de chômeurs aux Ulis. A cette même date, il y a pour l'ANPE 5,6 % de chômeurs de catégorie 1 inscrits parmi la population active de la ville. Pour l'agence, le nombre d'inscrits augmente considérablement entre 1990 et 1993 : de 1462 à 1644 inscrits soit un taux de 10,3 % en 1993. L'augmentation se poursuit avec 11,6 % de chômeurs inscrits en 1994. La mission locale des Ulis qui elle, prend en compte les chômeurs non inscrits, en comptabilise 1548 en 93 soit un taux de 10,7 % et 1712 en 1994 soit un taux de 12 %.

Ces différents chiffres nous permettent de confirmer l'envolée du chômage communal entre 1990 et 1994 avec une très forte progression du nombre d'inscriptions à l'ANPE : + 107 % entre 1990 et 1994.¹²

Le deuxième cycle qui s'étend de 1994 à 1997 correspond à une période de stagnation avec un chômage très élevé. En effet, l'ANPE comptabilise en 1994, 9,6 % de demandeurs d'emploi de catégorie 1 parmi la population active de 1990 puis 10,4 % en 1995 et 9,4 % en 1996. En 1997, l'agence compte 9,9 % de demandeurs sur la commune contre 12,9 % au niveau national¹³. L'INSEE comptabilise sur une population active ulissienne de 14 330 individus, 1574 chômeurs en 1995 soit un taux de 10,9 % puis 1756 en 1996, soit 12,25 % et enfin 1619 chômeurs en 1997 soit un taux de 11,30 %. Si les écarts entre les chiffres ne permettent pas d'établir un constat statistique précis, on peut constater qu'il y a bien au niveau de la commune une période de stagnation d'un chômage très élevé qui ne descend pas en dessous de 10 % avec un pic de 12,25 % jamais atteint auparavant, mais qui reste inférieur à la moyenne nationale. En effet, la France atteint le triste record de 3 134 000 chômeurs en 1997.

Le troisième cycle se caractérise par une diminution du chômage sur la période 1997 - 2001. Au niveau des Ulis, la proportion des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits à l'ANPE décroît à un rythme très soutenu : 9,9 % en 1997, 8,7 % en 1998, 8,3 % en 1999, 6,9 % en 2000 et 5,8 % en 2001. On observe aussi une baisse au niveau national avec 12,2 % de demandeurs français inscrits à l'ANPE en 1998 contre 11,6 % en 1999, 9,6 % en 2000 et 9 % en 2001. La diminution

¹² *Observatoire social de la ville des Ulis, Analyse des données 1994, L'évolution entre 1990 et 1995*, 1996, 96 pages.

¹³ Chabroux J.B, *Observatoire social de la ville des Ulis, Rapport 2001*, 88 pages.

enregistrée est ici bien supérieure au niveau de la commune. Il y a donc en 2001 5,8 % de chômeurs de catégorie 1 aux Ulis contre 5,3 % dans le département, 7,6 % dans la région Ile-de-france et 9 % en France.

Même si la chute constatée pour Les Ulis au niveau des données de l'ANPE sur la période 1999 - 2001 est à nuancer avec les chiffres de l'INSEE ; la commune connaît une période de baisse du chômage à partir de 1998 et cela jusqu'en 2001. Cette diminution est bien sûr à relativiser, car lors de cette période la France connaît aussi une augmentation des travailleurs précaires et mal rémunérés.

Le quatrième et dernier cycle correspondant à la période 2001-2007 se caractérise par un redémarrage du chômage à la hausse. Au niveau des Ulis, on retrouve en 2002 16,6 % de demandeurs inscrits à l'ANPE de plus qu'en 2000¹⁴. Le nombre de demandeurs continue d'augmenter entre 2003 et 2004 pour atteindre un total de 10 % de demandeurs d'emploi inscrits en 2004. D'après les données de l'INSEE, malgré une légère baisse entre 2004 et 2005, le chômage ulissien culmine à 9,8 % en 2005 soit une augmentation de 2,7 points par rapport à 2000.

Le taux de chômage au sens du recensement de l'INSEE effectué en 2007 de 11 % pour Les Ulis et de 11 % pour la France est à peu près comparable pour Les Ulis à celui de 1999.

La diminution reste quand même plus importante au niveau de cette sous période pour le taux national. Comme on peut le constater, ce chômage, beaucoup plus visible depuis les années 1980-1990, fait des victimes plus nombreuses, surtout plus variées et plus gravement atteintes. Aux quelques chômeurs et pauvres structurels du début des années 1970, se sont ajoutés les jeunes peu qualifiés et peu scolarisés, les chômeurs de longue durée, les immigrés peu qualifiés, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres, les étudiants pauvres, les gens du voyage, les habitants des quartiers sociaux plus généralement. Ces nouvelles figures du chômage de masse proviennent de la force du processus d'exclusion économique légitimé par les valeurs de l'économie libérale comme l'individualisme et la flexibilité du travail. L'accroissement de ce chômage a fait suite à l'élévation générale du niveau de vie des classes moyennes des Trente Glorieuses. La grande nouveauté avec ce chômage de masse est qu'il atteint des franges entières de population qui jusque-là étaient à l'abri.

Même si beaucoup de communes françaises connaissent des situations beaucoup plus graves sur le plan du chômage, la situation des Ulis reste très inquiétante, et en particulier pour certaines catégories de la population. Le chômage connaît des évolutions différentes en fonction des différentes zones d'habitation de la ville ou des différentes catégories de population. Les taux de chômage vont par exemple varier suivant que l'on est un homme ou une femme, un jeune ou un individu d'âge mûr, ou encore, suivant que l'on habite une résidence en accession à la propriété ou une résidence en HLM. L'objectif est ici de s'arrêter à la fois sur l'évolution des caractéristiques du chômage ulissien et sur les caractéristiques des populations

¹⁴ Carton 108W12 : Service Emploi Insertion, Bilan d'activité 2003.

touchées par ce chômage.

En effet, certaines catégories de population, dites <<sensibles>>, sont plus souvent victimes du chômage. Il va s'agir des jeunes, des femmes et des étrangers.

2. Des catégories de population ulissiennes plus fragiles que d'autres face au chômage.

- Les jeunes et le chômage.

Le premier phénomène qu'il est possible d'observer sur le long terme est la diminution globale du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans parmi l'ensemble des chômeurs. En 1982, ils représentent environ 34 % des demandeurs, en 1990 leur proportion baisse à 28 % puis à 21 % en 1999. En 2006, ils représentent 23 % de l'ensemble des chômeurs ulisiens. Si la part des jeunes chez les chômeurs évolue globalement à la baisse, on retrouve et cela, quelque soit la période considérée, une part plus importante de demandeurs de moins de 25 ans qu'au niveau national, régional et départemental. En effet, une des caractéristiques forte de la commune sur le plan démographique est qu'elle compte parmi sa population une proportion de jeunes très importante. Il est donc logique que l'on retrouve une proportion plus importante de jeunes demandeurs d'emploi qu'ailleurs. A titre d'exemple, en 1990, au moment où leur proportion commence à décroître de manière importante, ils représentent 20 % des demandeurs contre 18 % dans la zone d'emploi de Massy.¹⁵

Ce phénomène est confirmé par les chiffres de l'ANPE ; la proportion des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à l'agence passe de 19,9 % en 1994 à 10,4 % en 1998 et cela malgré une augmentation générale du chômage. Malgré une légère remontée de leur nombre en 1999, leur proportion repart à la baisse pour atteindre un taux de 10,1 % en 2001. En éléments de comparaison, en 2001, l'ANPE compte en France 15,6 % de demandeurs de moins de 25 ans parmi l'ensemble des demandeurs et respectivement 9,3 % et 10,7 % dans la région et le département. En connaissant l'importante population de jeunes aux Ulis, la ville connaît donc des proportions plutôt faibles. La grande majorité des demandeurs d'emploi correspond à la classe d'âge des 25 à 49 ans. Cette catégorie d'adultes connaît une évolution à la hausse durant toute notre période d'étude : ils représentaient 54,5 % des demandeurs en 1982, leur proportion passe à 62,4 % en 1999¹⁶. Ces proportions restent supérieures aux moyennes nationales, régionales et départementales. Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, même s'ils restent la catégorie minoritaire parmi les chômeurs, voient leur proportion augmenter de manière relativement forte au fil des années, de 9,1 % en 1982, ils passent à 16,6 % en 1999. L'évolution de l'âge des demandeurs d'emploi est un processus qui se trouve en adéquation avec l'évolution démographique de la ville. La diminution de la part des demandeurs d'emploi

¹⁵ Carton 32W101 : Ville des Ulis. Diagnostic social urbain pour une convention Ville/Habitat, CREPA Habitat, 1991, 241 pages.

¹⁶ INSEE, Recensement général de la population 1999.

de 25 ans est à mettre en corrélation avec la diminution de l'ensemble de la population des jeunes de moins de 25 ans en âge de travailler. Celle-ci connaît une première phase d'expansion jusqu'en 1990, et à partir de cette date, elle ne cesse de décroître : elle passe de 5194 à 3919 jeunes en 1999, pour atteindre un total de 3811 individus en 2006.

Cette tendance ne doit pas occulter un phénomène qui malheureusement caractérise la ville sur le plan économique et social. Les jeunes de moins de 25 ans sont la catégorie la plus touchée par le chômage. Ils connaissent des taux de chômage bien supérieurs aux autres classes d'âge. En 1990, ce sont 18 % des jeunes de moins de 25 ans qui sont sans emploi ; ce chiffre passe en 1999 à 21,3 % (contre 9,9 % pour les 25 à 49 ans et 9,8 % pour les plus de 50 ans). En 2006, c'est près de 23 % des jeunes qui sont touchés par le chômage contre 20,8 % dans le pays, 18,2 % dans la région et 16,8 % dans le département. Le taux de chômage des jeunes est donc bien supérieur aux Ulis. Cette constatation se retrouve au niveau local puisqu'on retrouve en 2006 un taux de chômage des jeunes de 6,9 % à Orsay et de

21 % à Massy. Le taux ulissien reste toutefois inférieur par rapport à celui de Grigny qui affiche un taux de 26,7 % de jeunes de moins de 25 ans.

- Les femmes face au chômage.

Une deuxième caractéristique du chômage ulissien est qu'il évolue d'une manière relativement homogène sur le plan des sexes. Si en 1982 la part des femmes dans les chômeurs s'élevait à 57 %, celle-ci passe à 55,4 % en 1990 puis à 48,8 % en 1999 et enfin à 50,3 % en 2006. En revanche, si le chômage est globalement, sur le long terme, autant féminin que masculin, les femmes connaissent des taux de chômage supérieurs à ceux des hommes, et cela quelque soit la période considérée. Les écarts entre les taux sont frappants : en 1982 le taux de chômage chez les femmes de la commune est de 9,1 % contre 5,3 % chez les hommes ; en 1990 le taux féminin passe à 8,5 % contre 5,7 % pour le taux masculin. En 1999 l'écart se réduit, on passe à un taux de chômage féminin de 11,4 % et à un taux masculin de 10,5 %. En 2006, le taux de chômage des femmes reste toujours supérieur à celui des hommes : 12,6 % contre 11,5 %. Les femmes de la commune sont dans une meilleure situation que la moyenne de l'ensemble des femmes françaises vis-à-vis du chômage. En effet, en 1999 le taux de chômage des Françaises atteint 15 % et 12,6 % en 2006. Les Ulissiennes sont par contre dans une situation moins favorable par rapport aux femmes du département qui connaissent logiquement, aux vues des taux globaux, des taux de chômage inférieurs : 10 % en 1999 et 9,5 % 2006. Leur situation est plus contrastée vis-à-vis des femmes de la région ; les Franciliennes connaissent un taux de chômage supérieur de 11,8 % en 1999 et un taux inférieur en 2006 de 11,5 %.

- L'ancienneté par rapport au chômage.

Par rapport à l'ancienneté des demandeurs d'emploi, on observe une caractéristique invariable au niveau des Ulis : le chômage de courte durée c'est à dire, de moins de six mois, reste largement majoritaire tout au long de notre période d'étude.

Le chômage de longue durée, de plus d'une année, connaît une phase d'augmentation à partir de la fin des années 1980 ; il touche en 1990 30 % des demandeurs d'emploi. Il connaît un léger fléchissement en 1994 avec un taux de 27,6 %. En 1998 il atteint un pic de 35,4 % puis rediminue à partir de 1999 pour atteindre un taux de 24,4 % en 2001. Mais à partir de 2003, il repart à la hausse et atteint un taux de 26 % en 2004.

Au niveau de ce type de chômage, avec des taux qui vont varier entre 25 et 30 % environ, la situation reste préoccupante, mais est parfois plus favorable aux Ulis qu'au niveau national, régional et départemental. En effet à titre de comparaison, en 2001, 31,6 % des demandeurs d'emploi inscrits en France à l'ANPE le sont depuis plus d'un an contre 28,1 % dans le département, et 31,2 % dans la région.

- La répartition géographique des chômeurs ulissiens.

Comme nous l'avons dit, les taux de chômage vont varier entre les différents secteurs de la ville et les différentes résidences d'habitat. Ces variations sont à mettre en relation avec les caractéristiques urbaines et sociales de la ville.

Etablir un classement des résidences suivant leur taux de chômage années après années, sur une période de 30 ans serait long et fastidieux. Chronologiquement parlant, si les taux de chômage varient entre les résidences, les quartiers et les secteurs de la ville ; il est tout de même possible d'établir une cartographie globale du chômage sur la ville qui sera valable quelque soit la période considérée. On s'aperçoit que sur les quatre secteurs que compte la ville (nord, sud, est et ouest), le secteur ouest classé en zone urbaine sensible et le secteur est sensible sont les plus touchés par le chômage. Ces deux secteurs concentrent la majorité de l'habitat social de la ville. Les secteurs nord et sud qui concentrent la majorité des résidences en copropriétés connaissent des taux de chômage beaucoup plus faibles.

Les ratios établis à partir des chiffres de l'ANPE font apparaître des proportions bien plus élevées de chômeurs inscrits à l'agence dans ces secteurs.

En 1994¹⁷ le secteur << Daunière>> concentre le plus grand nombre de demandeurs d'emploi suivi du secteur << Amonts, Avelines, Bosquet, Fraisières, Foyer Sonacotra>> (il s'agit du secteur ouest classé en ZUS). Arrive en troisième position le secteur <<Chardons Chanteraine Châtaigneraie>>. Deux autres secteurs connaissent des nombres de chômeurs supérieurs à la

¹⁷ Observatoire social de la ville des Ulis, Analyse des données 1994, L'évolution entre 1990 et 1995, 96 pages.

moyenne de la ville, il s'agit du secteur << Courdimanche, Bathes, Barceleau>> et du secteur << Hautes-Bergères, Hautes Plaines, Tournemire, Equinoxe, Champs-Lasniers et Arlequin>>¹⁸.

En 2004¹⁹, 59 % des demandeurs inscrits à l'ANPE habitent dans la ZUS.

Le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre d'habitants pour chaque résidence, permet de se faire une idée quant aux écarts existants entre les résidences de la ville. En 2004, le foyer sonacotra arrive en tête avec un taux de 14 % de demandeurs, suivi par la résidence du Bosquet avec un taux de 8,5 % et des résidences des Avelines et de la Daunière avec des taux de 8 %. Aux antipodes de ces résidences du secteur ouest, la résidence du Bois du Roi et la résidence des Vignes enregistrent des taux de 2 %. La ZUS, connaît en 2002 un taux de chômage par habitant de 6,1 % ; de 6,3 % en 2003 et de 7,3 % en 2004. Le quartier est sensible connaît lui des taux de 4,8 % en 2002, 5 % en 2003 et 6,4 % en 2004. L'ensemble des autres résidences de la ville totalisent aux mêmes dates des taux de 3,6 %, 4,4 % et 4 %. La ZUS et le quartier est sensible sont donc bien les plus touchés ; on remarque même que sur la période de 2003 à 2004, alors que le taux de chômage diminue pour l'ensemble des autres résidences, il augmente pour ces deux territoires.

3. Caractéristiques de la population active ulissienne.

- Evolution de la population active des Ulis.

La population active suit une évolution similaire à celle de la population globale. On note toutefois un décalage quant à la fin de la période d'expansion du nombre d'actifs par rapport à l'ensemble de la population. La ville termine sa période de croissance démographique à la fin des années 1970 et commence à perdre des habitants à partir de 1982. La population active, elle, reste en phase d'expansion jusqu'en 1990. En 1975, le district urbain compte 9418 actifs, en 1982 ils sont 14 142, puis 14 423 en 1990. En 1999, le nombre d'actifs passe à 13 662 puis à 12 990 en 2006. Même si la population active connaît une phase d'expansion plus longue, elle évolue ensuite à la baisse dans une proportion similaire à la diminution de la population globale : -5,2 % entre 1990 et 1999 (contre -5,6 % pour l'ensemble des habitants). L'importance de cette population active (46,5 % de la population totale en 1975, 50,1 % en 1982 et 53 % en 1990) s'explique par une forte représentation de la catégorie d'actifs âgés de 25 à 44 ans. En effet, la ville est largement composée de jeunes ménages et l'on y compte des taux d'activité plus élevés qu'ailleurs ; les taux sont effectivement inférieurs dans le département : 45,2 % en 1975, 48,8 % en 1982 et 50 % en 1990.

La population active de la ville connaît une proportion d'hommes supérieure à celle des femmes. Si les femmes restent minoritaires au sein de cette population, leur proportion

¹⁸ Sectorisation établie par la CAF : 12 secteurs regroupant l'ensemble des résidences ulissiennes, Cf annexe 1.

¹⁹ Verlet I. Observatoire social de la ville des Ulis, rapport 2004, 214 pages.

augmente au fil des années. En 1982 les femmes représentent 43,5 % du total des actifs, en 1990 leur part à passe à 45,5 % puis à 46,9 % en 1999 et à 48 % en 2006. Si cette population active connaît un processus de féminisation, les taux d'activité des actifs ulissiens restent en faveur des hommes. Sur le long terme, le taux d'activité moyen oscille autour de 83 % et il reste bien supérieur chez les hommes : 92,6 % contre 74,3 % chez les femmes en 1982 et 88,7 % contre 78,5 % en 1999. En 2006, les hommes connaissent toujours un taux d'activité supérieur de plus de quatre points par rapport aux femmes.

La population active ulissienne se caractérise par une très forte proportion d'employés et une proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures qui peut surprendre au vu des caractéristiques sociales et urbaines de la ville.

Déjà en 1982, avec 36,6 % d'employés parmi sa population active, la commune des Ulis se démarque au niveau de sa composition socioprofessionnelle par rapport à son environnement local, départemental, régional et national. En effet, on retrouve des proportions d'employés beaucoup plus fortes aux Ulis par rapport à bien des échelles de comparaison. La France comptabilise un taux de 26,2 % d'employés parmi l'ensemble de sa population active en 1982, la région un taux de 30 %, le département de l'Essonne un taux de 31,8 %, la commune de Massy un taux de 33,8 % et celle d'Orsay un taux de 24,4 %. Toutefois, la ville se retrouve avec des taux d'employés inférieurs par rapport aux villes d'Evry et de Grigny.

Chose relativement étonnante : il y a en 1982 aux Ulis 21,4 % de cadres contre 16,5 % au niveau national, 19,9 % au niveau régional et 22 % au niveau départemental.²⁰

La proportion d'ouvriers ulissiens, de 25,3 %, est inférieure à la moyenne française de 32,7 %, mais légèrement supérieure à la moyenne régionale et départementale de respectivement 24,6 % et 24,4 %. Si la commune dispose d'un taux relativement important de cadres en comparaison de bien des villes de France, ainsi qu'un taux d'ouvriers ne dépassant que très légèrement le quart de la population active totale ; on observe par contre un réel décalage avec la commune voisine d'Orsay par exemple qui compte un taux de cadres de 28,8 % et un taux d'ouvriers de seulement 12,9 % en 1982. Dans une ville du département comme Massy, la différence est moins marquée, mais la commune connaît quand même des taux de cadres inférieurs et des taux d'ouvriers supérieurs (21,9 % de cadres et 24,1 % d'ouvriers à Massy).

En 1990, même si le taux d'employés a légèrement fléchi sur la commune, cette dernière connaît toujours des proportions plus élevées : 32,8 % d'employés aux Ulis contre 27,5 % en France, 31,8 % dans le département et 20,7 % à Orsay. En 1990, la ville de Massy s'aligne quasiment sur celle des Ulis avec un taux de 32,6 % d'employés, mais la proportion reste inférieure. La ville comptabilise toujours des taux de cadres inférieurs par rapport aux communes de Bures-sur-Yvette, d'Orsay et de Massy. Cette typologie ne va pas s'inverser avec le temps. On retrouve jusqu'en 2007 des proportions d'employés et d'ouvriers supérieures aux Ulis par rapport à ses communes voisines ainsi que des proportions de cadres inférieures. En

²⁰ Carton GBR/2491 : Recensement général de la population du département de l'Essonne en 1990 : Logement - population - emploi - Paris : INSEE, 1991, 169 pages.

1999, on retrouve aux Ulis 34,4 % d'employés et 22,4 % d'ouvriers contre respectivement 17,8 % et 9 % à Orsay ; 15,4 % et 5,7 % à Bures-sur-Yvette. Toujours en 1999, il ya aux Ulis 15,1 % de cadres contre 40,8 % à Orsay et 42,17 % à Bures-sur-Yvette.

On remarque que, par rapport aux villes d'Evry et de Grigny, la ville des Ulis se trouve toujours avec des taux plus faibles d'ouvriers et d'employés et des proportions plus importantes de cadres. Le schéma reste identique en 2007 : la commune dispose toujours d'une proportion plus élevée d'employés qu'au niveau national, départemental et local : 33,8 % contre 29 % en France, 28,9 % en Essonne, 29,4 % à Massy et seulement 18,6 % à Orsay²¹. Les cadres sont toujours proportionnellement bien moins nombreux sur la ville qu'au niveau des communes alentours. Les communes d'Evry et de Grigny connaissent toujours en 2007, des proportions d'ouvriers plus importantes et des proportions de cadres inférieures par rapport aux Ulis. L'évolution de la composition de la main-d'oeuvre ulissienne est quelque peu problématique. En effet, dans une zone d'emploi ou comme nous le verrons les entreprises vont rechercher essentiellement des cadres et des techniciens, le schéma socioprofessionnel de la commune va poser de réels problèmes d'adéquation de la main-d'oeuvre par rapport aux entreprises locales.

- Les secteurs d'activités ulisiens.

Connaissant la composition socioprofessionnelle de la population active ulissienne, il est plutôt logique, que le secteur d'activité dans lequel exerce une majorité d'Ulisiens soit le secteur tertiaire. En effet l'importante proportion d'employés explique qu'une majorité d'habitants exercent dans le tertiaire. La proportion d'actifs qui y exerce est bien supérieure aux proportions nationales, régionales et départementales. En 1982 on compte 77,2 % des actifs travaillant dans le secteur tertiaire contre 65,3 % dans le département. En 1990, le taux connaît un fléchissement et s'accorde sur le taux départemental : 69,5 % contre 69,4 % en Essonne. En 1999, ce sont 73,6 % des actifs ulisiens qui exercent dans le tertiaire contre 67 % dans le département. En 2006, le taux ulissien de travailleurs du tertiaire reste toujours supérieur à 70 % contrairement aux moyennes départementales et nationales : le secteur tertiaire englobe 71,2 % des travailleurs de la ville contre 68,9 % des travailleurs essonniens et 61,3 % des travailleurs français.

Les secteurs de l'industrie et de la construction arrivent en deuxième position, loin derrière le secteur tertiaire, mais regroupe tout de même entre 20 et 30 % des actifs de la commune suivant les périodes. Les proportions correspondent bien à celle de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers. Les travailleurs de l'industrie et de la construction suivent la même évolution que celle de la population active : ils connaissent une première phase d'augmentation de leurs proportions jusqu'en 1990 : de 22 % en 1982 à 30,5 % en 1990 puis une phase de diminution : de 30,5 % en 1990 à 25,9 % en 1999.

²¹ Insee, Recensement de la population 2007.

Le secteur de l'agriculture représente une part tellement infime des travailleurs de la ville que nous y arrêterons pas.

- Les types d'emplois rencontrés sur la ville.

Par rapport à la typologie des emplois occupés par les actifs ulissiens, la ville est dans une situation relativement en phase avec son environnement, globalement meilleure qu'au niveau national et légèrement moins favorable par rapport à la moyenne des villes du département. Il y a sur le long terme aux Ulis moins des travailleurs à temps partiel et en CDD (contrat à durée déterminée) qu'au niveau national ; par contre ce type d'emploi se retrouve en plus grand nombre sur la ville par rapport au département. Les CDI restent la norme tout au long de notre période. On trouve aux Ulis en 1999 7,85 % de salariés en CDD contre 6,1 % dans le département de l'Essonne²². Le taux d'intérimaires est aussi à cette même date supérieur sur la commune avec 1,63 % contre 1,24 % dans le département. Il faut noter que les femmes ulissiennes sont particulièrement touchées par le phénomène des CDD puisque 9,4 % d'entre elles occupent des emplois à durée déterminée contre 7 % des hommes en 1999.

En 2007, on retrouve le même phénomène de proportions de travailleurs en CDD, supérieures sur la ville par rapport au département : 8,07 % d'Ulissiens en CDD contre 6,47 % d'Essonnien. La proportion d'Ulissiens en CDD reste inférieure à la proportion des nationaux qui atteint 8,23 % à cette période. La proportion de travailleurs à temps partiel est, par contre, légèrement inférieure sur Les Ulis : 13 % contre 13,2 % au niveau départemental et 16,9 % au niveau national. En 2007, la commune connaît toujours une proportion plus élevée de travailleurs en intérim à la fois par rapport au département et à la nation : 2,05 % contre 1,37 % en Essonne et 1,86 % en France. Les femmes restent toujours plus sujettes aux CDD : 7,8 % contre 5,2 % d'hommes ulissiens en 2007.

- L'évolution du niveau de formation des Ulissiens.

A partir du début des années 1990, la France connaît sur l'ensemble de son territoire une diminution sensible du nombre de jeunes de plus de 15 ans non diplômés. On retrouve cette tendance sur la commune puisqu'en 1990, 23 % des Ulissiens de plus de 15 ans non scolarisés sont sans diplôme contre 20 % en 1999.

Ce processus de diminution de la proportion des non-diplômés va s'inverser sur la commune puisqu'en 2007 se sont 22,5 % des plus de 15 ans qui n'ont aucun diplôme. On retrouve cette tendance dans des proportions moindres au niveau du département. La part des Essonnien de plus de 15 ans non diplômés repart à la hausse entre 1999 et 2007 : 14,9 % contre 16,4 % ; au

²² Insee, Recensement général de la population de 1999.

niveau de la ville de Massy, on passe de 15,2 % de non diplômés à 16 %. ²³

On remarque au désavantage des Ulis que la proportion de non diplômés reste supérieure sur la commune. Les écarts se creusent encore plus avec son environnement le plus proche puisque la commune voisine d'Orsay comptabilise des proportions de non diplômés de 7,5 % en 1999 et de 9,3 % en 2007. Même par rapport au niveau national, la commune connaît des taux supérieurs puisqu'il y avait en France 20 % de non diplômés de plus de 15 ans en 1999 contre 19,1 % en 2007. Toutefois, les proportions ulissiennes restent inférieures à celle de la ville de Grigny :

24 % de non-diplômés en 1999 contre 35,3 % en 2007.

Paradoxalement à cette augmentation du nombre de non-diplômés, on retrouve sur la ville un processus d'augmentation du taux de scolarisation chez les jeunes de plus de 15 ans. La proportion des Ulissiens de 15 à 24 ans ayant un baccalauréat et plus passe de 22 % en 1990 à 36 % en 1999. Ce mouvement gagne l'ensemble du territoire entre 1990 et 1999. En effet, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans ayant un baccalauréat et plus gagne 7 points en France, 18 points à Evry et 8 points à Massy.

A un niveau plus détaillé, on observe une élévation des proportions de scolarisation à la fois chez les jeunes de 18 à 24 ans et chez les jeunes de 25 à 29 ans. Concernant les 18 à 24 ans, leur taux de scolarisation passe de 51 % en 1999 à 55 % en 2007. Ces résultats sont légèrement supérieurs par rapport au département puisqu'en Essonne, la part des 18 à 24 ans encore scolarisés a diminué entre 1999 et 2007, elle est passée de 55 % à 54,6 %. La commune connaît également un taux de scolarisation supérieure par rapport à la moyenne nationale ; le taux national connaît en effet comme au niveau départemental, une baisse sur la même période avec des taux de 52 % et 51,7 %. Les proportions communales restent bien supérieures à celles de la ville de Grigny : 44 % en 1999 contre 46,2 % en 2007. Notre taux communal reste toutefois inférieur par rapport à la ville de Massy (56,5 % en 1999 et en 2007) et en particulier par rapport aux communes voisines de Bures-sur-Yvette et d'Orsay puisqu'elle comptabilise respectivement des taux de 85,9 % et de 82 % en 1999 puis de 85,5 % et de 81 % en 2007. La proportion de 9,4 % de jeunes de 25 à 29 ans encore scolarisés n'évolue pas entre 1999 et 2007 sur la ville, elle reste supérieure à celle de la moyenne du département (7,5 % en 1999 et en 2007) ainsi qu'à celles de la moyenne du pays (7,6 % en 1999 et en 2007). Les proportions communales demeurent ici largement plus importantes qu'à Grigny (6 % en 1999 et 5,9 % en 2007) et légèrement inférieures à celles de Massy (9,5 % et 10,4 %). En revanche, elles restent toujours très en dessous des proportions de Bures-sur-Yvette et d'Orsay qui comptabilisent respectivement 40,7 % et 35,3 % d'individus de 25 à 29 ans encore scolarisés en 2007.

Si l'on s'arrête maintenant sur <<le diplôme le plus élevé obtenu par les individus de plus de 15 ans non scolarisés>> on observe deux phénomènes au niveau de la commune. D'une part on remarque une augmentation des proportions concernant les bacheliers et les détenteurs de diplômes supérieurs au baccalauréat ; et d'autre part une diminution du nombre d'individus

²³ Insee, Recensement de la population 2007.

ayant obtenu comme diplôme le plus élevé, le certificat d'études primaires, le brevet des collèges, le BEP ou le CAP.

La proportion des individus ayant obtenu un diplôme supérieur au niveau bac +2 passe, aux Ulis, de 13,8 % en 1999 à 15,7 % en 2007 ; celle du niveau égal à bac +2 passe de 10,5 % à 13,5 %. Le taux d'individus ayant obtenu un baccalauréat ou un brevet professionnel passe quant à lui de 13,5 % à 15,7 %. Dans un processus inverse, le taux d'individus de plus de 15 ans ayant obtenus uniquement un certificat d'études primaires passe de 10,2 % en 1999 à 6,3 % en 2007 ; celui ayant uniquement un BEPC ou un brevet des collèges passe de 8 % à 5,9 % et enfin celui des plus de 15 ans ayant obtenu en dernier diplôme un CAP ou un BEP passe de 23 à 20,3 %.

4. La question de l'emploi en matière de Politique de la Ville.

- Introduction à la Politique de la Ville aux Ulis.

La ville est frappée, comme le reste du pays par un chômage endémique qui semble impossible à résorber. Seule, la commune ne peut évidemment pas résoudre la problématique de l'emploi. C'est en construisant un partenariat solide avec l'Etat et ses institutions que la ville des Ulis va pouvoir se donner les moyens d'affronter la crise. Pour cela, depuis sa création administrative, la ville a successivement passé plusieurs contrats avec l'Etat et a pris toute une série d'initiatives qui sont venues renforcer les différents dispositifs gouvernementaux en faveur de l'emploi. La commune a cherché dès le début des années 1980 à développer une approche aussi globale que possible des difficultés rencontrées.

A travers les différents volets de ces contrats ou de ces conventions, consacrés à l'emploi, la commune des Ulis s'est réellement engagée à << prendre part à la lutte>> nationale contre le chômage. La politique de la ville peut globalement se définir comme étant un ensemble d'actions de l'Etat qui ont pour objectif la réduction des inégalités économiques et sociales entre les territoires et la revalorisation de certains types de quartiers urbains. Elle se base sur un système de partenariat avec les collectivités locales qui repose la plupart du temps sur un engagement contractuel. Ces contrats sont avant tout des outils pour réaliser des projets à plus ou moins long terme, au service de la ville et de sa population. Au niveau économique, à travers une politique de contractualisation, l'Etat et la commune s'engagent de manière réciproque dans la lutte contre le chômage. Il y a là, la notion essentielle de partenariat avec l'Etat qui va, d'une part déléguer une partie de ses responsabilités et d'autre part donner des moyens budgétaires aux élus locaux pour oeuvrer en faveur de l'emploi. La commune des Ulis est largement concernée par la politique de la ville, car dans les quartiers populaires ulisiens, comme dans la plupart des quartiers populaires de France, plusieurs phénomènes parallèles, dont le chômage, s'entretiennent, et vont concourir au phénomène de l'exclusion des

populations qui y vivent. Lutter contre le chômage signifie surtout lutter contre le phénomène de l'exclusion qui va toucher une partie relativement importante de la population ulissienne. L'exclusion peut se définir d'après Clavel comme <<un processus dynamique : évolution déstabilisatrice de la société et des trajectoires individuelles, qui font passer individus et groupes de la stabilité économique vers la précarité, la pauvreté et l'exclusion et un processus multidimensionnel : cumul de situations traversant tous les champs de l'espace social : travail, logement, revenu, éducation, idéologie, culture. Le processus désigne une mise à l'écart négative des individus et des groupes>>. Pour Clavel, l'exclusion résulte << d'un processus plus général de désagrégation se traduisant par un mouvement centrifuge de différenciation sociale marquée par l'absence de liaisons positives et structurantes>>²⁴. On retrouve une multitude de termes renvoyant au processus : désagrégation, désintégration, désaffiliation, disqualification, désocialisation, et surtout désinsertion. Le phénomène de l'exclusion est donc complexe ; il s'agit d'un problème à plusieurs niveaux. Le problème de l'emploi est au coeur de ce phénomène ; il est une de ses composantes essentielles. En effet, la dimension économique, c'est-à-dire la perte ou l'absence de travail, fait partie d'un processus plus large qui revêt à la fois une dimension sociale et une dimension psychologique. La dimension psychologique est liée au chômage et à la valeur symbolique du travail, la dimension sociale elle, est plus la conséquence de la perte de l'emploi ou la source de l'absence d'emploi.

Les communes de banlieue dites <<populaires>> sont atteintes de manière beaucoup plus forte par le phénomène d'exclusion. En effet, les phases de retour à l'emploi et de diminution du chômage ne concernent bien souvent pas les quartiers d'habitat social.

Ce sont ces zones <<prioritaires>>, qui sont en premier chef concernées par la politique de la ville. Mener une politique de lutte contre l'exclusion sous-entend donc de mener une politique d'insertion. Même si l'objectif reste de créer des emplois, de lutter contre le chômage stricto sensu ; le problème est beaucoup plus large, il s'agit aussi et surtout d'insérer ou de réinsérer des individus en difficulté sur plusieurs niveaux (économique, social, psychologique, culturel...). Ce que les spécialistes de la politique de la ville nomment

<< l'insertion par l'économie>>, par exemple, ne peut pas se résumer au seul fait de retrouver un travail. Ce processus sous-entend des actions transversales, des partenariats solides entre l'Etat, les collectivités locales, les associations, les entreprises ; ainsi que des structures de terrain adaptées.

Tout ce système va prendre un certain temps à se mettre en place. Il n'y a pas de miracle, ce n'est pas en signant son premier contrat avec l'Etat que la commune des Ulis va résoudre tous ses problèmes d'emploi. La politique de la ville a été avant tout, évolutive.

Les politiques d'insertion par l'économie sont relativement récentes. En effet, la politique de la ville au sens strict du terme a eu, il faut bien le reconnaître, quelques difficultés à se développer et a connu bien des mutations depuis la fameuse circulaire Guichard de 1973 qui se

²⁴ Clavel G., *La société d'exclusion*, comprendre pour en sortir, l'Harmattan, 1998.

<<contentait de critiquer les grands ensembles par rapport à l'urbanisme et à la conception architecturale>>²⁵. Il faut attendre les opérations HVS (Habitat Vie Sociale) de 1975 pour que la politique de la ville commence à intégrer la dimension sociale. Ce n'est qu'avec les opérations de DSQ (développement social des quartiers) du début des années 1980 que l'on va véritablement commencer à s'intéresser à l'aspect économique. Au niveau de l'histoire de la politique de la ville à proprement parler, on remarque donc, que les questions de l'emploi et de l'insertion par l'économique n'étaient pas vraiment abordées à l'origine. Il s'agissait essentiellement d'une politique sur l'habitat qui n'intégrait pas suffisamment les dimensions économiques et sociales. Il faut attendre les années 1980 et la décentralisation pour que les acteurs locaux puissent <<commencer>> à disposer des outils et des moyens nécessaires pour pouvoir <<tenter>> de lutter plus efficacement en faveur de l'emploi.

Mais il faut véritablement attendre 1998 avec la loi Aubry de lutte contre l'exclusion, pour voir l'emploi occuper une place centrale dans la politique de la ville et pour pouvoir aborder de manière globale les facteurs d'exclusion. Depuis ses débuts, la politique de la ville a été fortement critiquée et remise en cause ; considérée comme trop complexe, trop atomisée ou encore comme manquant de transversalité et ne laissant pas assez de place aux initiatives locales. Il aura fallu plusieurs gouvernements successifs et un temps relativement long pour que se mettent en place, au niveau des communes, de véritables politiques en faveur de l'emploi, capables d'intégrer toutes les composantes du problème, c'est-à-dire capables d'opérer dans la globalité.

- Une première expérience de contractualisation : le contrat de solidarité.

En 1982, la toute jeune ville des Ulis conclut un premier <<contrat>> avec l'Etat²⁶. Il s'agit du contrat de solidarité, signé le 18 juin 1982 entre la commune des Ulis et le gouvernement par l'intermédiaire de son ministre de la fonction publique. Cette première contractualisation pourra peut-être, être critiquée par la suite et ne sera pas forcément décisive sur le plan des résultats, mais elle marque bien une première étape au niveau de la politique de contractualisation avec l'Etat. Cet engagement intervient en plein contexte de décentralisation. A partir des années 1980, l'Etat veut réorienter la politique de la ville pour laisser plus de place à l'initiative locale. Le problème à ce niveau est double, si la commune ne peut pas s'en sortir seule, l'Etat ne peut pas non plus opérer sans disposer de relais locaux efficaces. Les élus locaux sont en effet les mieux placés pour connaître les nécessités spécifiques de leur territoire. Il est question à cette période de donner à la fois de l'autonomie et créer des partenariats efficaces, car jusqu'à présent, sur le plan de l'emploi les stratégies n'avaient pas vraiment de portée locale. Globalement, le contrat de solidarité permet d'accorder des aides financières aux

²⁵ Anderson A., Vieillard-Baron H., *La politique de la ville*, Paris, ASH, 2003.

²⁶ Carton PER 567/1 : *Vivre aux Ulis*, numéro 38, septembre 1982.

entreprises, aux communes qui s'engageront à réduire fortement la durée du travail et à mettre en préretraite les salariés âgés de plus de 55 ans ou encore à instituer des formes de retraite à mi-temps et à développer le temps partiel à la condition que des emplois soient créés. Les aides accordées sont diverses : exonération de 50 % des charges sociales ainsi qu'un système de primes déjà prévues par le fameux pacte national pour l'emploi rebaptisé << plan avenir jeunes >>. L'Etat va par la suite conclure toute une série de contrats de solidarité avec les collectivités ou les entreprises. L'objectif de ce contrat est la création directe de plusieurs dizaines d'emplois pour la ville ainsi que des mesures d'insertion et de formation à l'attention des jeunes en particulier.

Au niveau de L'Essonne, 16 contrats ont été rédigés dans le but de créer 381 emplois. 53 emplois sont prévus pour la ville des Ulis, 44 à Saint-Michel-sur-Orge, 20 à Etampes, 63 à Ris Orangis, 32 à Montgeron, 24 à Morsang, 40 à Corbeil, 14 à Fleury-Mérogis, 20 à Athis-mons, 2 à Villiers, 41 à Sainte-Geneviève-des-Bois, 6 à Sceaux-les-Chartreux, 9 à Villebon, 8 à la Ville du Bois, 2 à Gometz la Ville, et 1 à Vauhallan. Ce qu'il faut retenir de ce contrat c'est qu'il permet la mise en place d'un véritable partenariat entre l'Etat, la ville, les collectivités et les entreprises. En 1982, au niveau du département 26 entreprises ont signé un contrat solidarité concernant les préretraites et démissions.

Au niveau de la ville, le contrat accompagne la création d'un comité local pour l'emploi²⁷ avec les deux communes voisines de Bures-sur-Yvette et d'Orsay, l'installation d'un stage d'insertion professionnelle, le recrutement par la municipalité de jeunes volontaires pour travailler par exemple au niveau des espaces verts ainsi que le dépôt de plusieurs emplois d'initiatives locales. Le comité cantonal, mis en place dans le cadre de cette contractualisation a pour grands objectifs de promouvoir la conclusion de différents contrats de solidarité entre l'Etat et les entreprises, de rechercher ou susciter des solutions aux problèmes de l'emploi local et de favoriser les initiatives de créations d'emplois nouveaux.

C'est surtout au niveau de la mairie à proprement parler qu'un nombre relativement conséquent d'emplois va être créé dans le cadre de ce premier contrat. Il représente aussi la volonté du conseil municipal d'accroître le nombre et la qualité de ses services ainsi que la volonté d'améliorer la situation du personnel municipal. En effet, des mesures de réduction du temps de travail sont prévues, ainsi qu'un allongement des jours de congé, le renforcement de quelques services, la cessation anticipée d'activité ou encore le temps partiel. Au niveau de la mairie, l'objectif est de passer au 36 heures au 1er octobre 1982, à 35 heures 30 au 1er septembre 1983 et à 35 heures au 1er juillet 1984²⁸. Le contrat va permettre l'institution de vespérales : deux soirs par semaine, les services administratifs restent ouverts jusqu'à 18 h 45 ; la création et l'extension de services nouveaux : la mini crèche de Vaucouleur qui permettra la

²⁷ Carton 16W30 : Délibération 592 du 13/11/1981: Lutte contre le chômage - création d'un Comité local pour l'emploi .

²⁸ PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 35, mars 1982

création de 7 emplois ; la mise en place d'un atelier de reprographie qui s'inscrit dans le cadre de l'extension du service information de la ville, le but étant ici de proposer un meilleur service aux associations et en même temps de créer deux emplois. Au niveau du centre de santé, trois agents seront recrutés. Deux emplois seront encore créés au niveau de l'accueil des enfants en milieu ouvert, il s'agit d'une nouvelle expérience sur la ville qui permet d'accueillir les enfants le mercredi et le samedi après-midi ainsi que le soir pour les aider dans leurs devoirs. Deux agents seront aussi recrutés pour le respect et la sécurité des espaces verts ; deux autres pour l'animation d'équipements sportifs et encore deux autres pour l'aménagement de la bibliothèque centrale, etc.

Au total, en 1983, l'objectif de recrutement d'une cinquantaine d'agents municipaux est atteint. Une vingtaine de recrutements a bénéficié des aides de l'Etat en raison de la diminution du temps de travail. Le gouvernement a pris en charge les cotisations sociales à raison de 75 % la première année et à hauteur de 50 % la deuxième. La ville s'est engagée à recruter trois jeunes volontaires qui reçoivent une rémunération de l'Etat.

Huit agents ont été recrutés sous le régime du contrat emploi formation qui permet également d'être subventionné par l'Etat. Les trois jeunes volontaires à la mairie sont des jeunes de 18 à 25 ans sans emploi, non intégrés dans une filière de formation. Il s'agit de leur offrir des contrats à durée déterminée leur permettant d'acquérir une expérience concrète dans des secteurs où les besoins sociaux sont mal satisfaits et dans le cadre d'une structure professionnelle publique. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un programme de formation professionnelle, mais de pré-emplois jeunes. Il s'agit donc d'un stage de << jeunes volontaires >> pour une durée de neuf mois. Les jeunes sont guidés par un ouvrier qualifié de la commune pour mener à bien leur mission au niveau des espaces verts de la ville.

Le stage d'insertion sociale et professionnelle qui a commencé dès le mois d'avril 1982 concerne 15 jeunes de la ville²⁹. Le stage permet aux jeunes, après une première période d'engagement théorique, d'être placés dans des entreprises pour effectuer leur premier stage pratique. Ces jeunes sont encadrés et suivis par une << cellule institutionnelle mixte >>. Le principe repose ici sur la réciprocité des services entre le gouvernement, l'entreprise et les collectivités locales.

La situation reste toujours problématique au niveau de la ville. Il y a en effet une inadéquation importante entre les emplois offerts souvent très qualifiés et le manque de qualification des demandeurs ulisiens. Même si les résultats ne paraissent pas spectaculaires, la signature de ce contrat en 1982 est plus une prémisse, à une contractualisation à plus long terme et surtout d'une portée plus large. Il s'agit plus d'un outil permettant de relayer et d'appuyer localement une politique nationale. Ses succès se situent plus au niveau des partenariats et des initiatives qu'il a suscités.

- Le volet emploi de la Convention Ville-Habitat.

²⁹ Carton PER 567/1 : *Vivre aux Ulis*, numéro 37, juin 1982.

A partir du début des années 1990, le ministère de la ville va devenir un véritable laboratoire visant à réduire les inégalités dans les quartiers à l'aide de la politique de la ville. Un laboratoire par rapport à l'éducation, l'emploi, le social, la culture, l'organisation des collectivités ou encore la démocratie locale.

Le 5 février 1992, la ville signe une convention Ville-Habitat avec l'Etat³⁰.

Cette signature intervient dans un contexte de hausse considérable du chômage.

La convention a pour objectif général de doter la ville d'un programme de développement social urbain complémentaire de son plan à moyen terme mis en place entre 1989 et 1994. L'ensemble des objectifs et des actions envisagées par la convention s'articule autour du thème de l'accession de tous les habitants de la ville à une meilleure citoyenneté. La portée de cette convention est donc extrêmement large, elle concerne des domaines aussi divers que la culture, l'éducation, la démocratie locale, la santé, ou encore le social. Le volet concernant l'emploi n'en est qu'une de ses composantes. La convention fait suite à un diagnostic social urbain réalisé en 1990 et doit permettre de résoudre les pathologies soulevées par ce dit diagnostic.

La convention regroupe 40 projets répartis en cinq thèmes principaux³¹ : thème numéro un : <<Un espace de vie, une ville>>, thème numéro deux : <<Habiter sa ville>>, thème numéro trois : <<Promouvoir un environnement éducatif local>>, thème numéro quatre : <<La ville des citoyens>>, thème numéro cinq : <<Un quartier dans la ville, requalifier le quartier sud-ouest>>. A travers ces différents thèmes, le principe est de développer la citoyenneté et les conditions d'exercice de la citoyenneté. A ce niveau, les thèmes sont donc transversaux et indissociables les uns des autres. Ils vont refléter une certaine progression dans l'accession à cette citoyenneté. Effectivement, pour être, ou pour devenir citoyen, il faut pouvoir bénéficier de certaines conditions préalables comme par exemple, avoir un emploi (et donc pouvoir disposer d'une formation), habiter une vraie ville (pour cela il faut disposer d'un logement décent) ou être en capacité de s'autodéterminer (à ce niveau il faut un environnement éducatif suffisant). La convention est, avant tout, un contrat cadre qui suppose donc d'être complété chaque année. Elle est prévue pour s'étaler sur trois ans renouvelables et doit aboutir à la signature d'un contrat de ville. Malheureusement, L'Etat a interrompu le financement la deuxième année et la convention ne débouchera pas sur la signature d'un contrat de ville. Toutefois cette convention va servir de moteur pour la municipalité, dans le sens où les élus vont pouvoir s'appuyer sur les réalisations qui ont été engagées (certes, parfois de manière très incomplète) et mettre en place, par la suite, de leur propre initiative certains des projets qui n'ont pas été engagés au moment de l'application de la convention, tout en y apportant des modifications. Concernant les problématiques de l'économie et plus particulièrement concernant la question de l'emploi, la convention a deux objectifs prioritaires. Il s'agit d'une part d'élever le

³⁰ Carton 16W137 : Délibération numéro 2079 du 28/02/1992 : Dispositif opérationnel de mise en oeuvre de la convention ville/habitat - désignation de représentants du conseil municipal.

³¹ Carton 32W 101 : *Convention Ville-Habitat de la ville des Ulis, Convention cadre*, février 1992.

niveau de formation des catégories d'Ulissiens en recherche d'emploi et d'autre part de créer des emplois qualifiés adaptés à la population des Ulis tout en renforçant la synergie entre la ville et sa zone d'activités. Il s'agit de l'article numéro 10 << Avoir un emploi>>, du thème numéro deux de la convention : << Habiter sa ville>>. Ce vaste programme n'est évidemment pas réalisable sur le court terme et reste l'objectif optimum à atteindre. Pour tenter de le réaliser, la convention prévoit dans un premier temps, plusieurs projets à mettre en place sur la ville : un centre de formation, une régie de quartier, développer des filières d'enseignement féminin, mettre en place un système de bourse pour les jeunes, lancer un forum sur les technologies nouvelles et mettre en place une entreprise d'insertion.

Le centre de formation baptisé UFR (Ulis Formation Ressource), prévu par la convention, est une structure conçue pour une double mission : il s'agit à la fois de créer un pôle de formation sur la ville où peuvent intervenir différents organismes de formation et à la fois de donner à la ville la possibilité d'organiser des formations spécifiques suivant les besoins du moment. Il faut noter que les travaux pour adapter l'ancienne école de Courdimanche à sa future mission d'organisme de formation ont été conçus comme une opération d'insertion, comme un chantier-école. La ville a, en effet fait appel, en 1994, à des demandeurs d'emploi ulissiens en difficulté d'insertion pour effectuer les travaux. Une opération positive puisque plusieurs d'entre eux ont par la suite retrouvé du travail. Le centre prévu dès 1992 a ouvert ses portes en 1995.

Les <<bourses jeunes>>, financées par la ville avec l'aide de l'Etat, ont été instituées en 1992 pour permettre aux jeunes de 16 à 20 ans de condition modeste de mener à terme un projet professionnel ou scolaire. En contrepartie, les jeunes Ulissiens boursiers s'engagent à participer à des activités communales destinées à la jeunesse. Les trois premiers lauréats sont un espoir français de l'athlétisme de 21 ans sélectionné pour les prochains championnats d'Europe, qui poursuit des études à l'ESC (Ecole supérieure de commerce), une lycéenne de 17 ans³² qui veut devenir pilote de ligne et un jeune ingénieur qui doit réaliser un stage à l'étranger. En mai 1994, 15 jeunes de la ville ont pu devenir boursiers. En trois ans d'existence, 20 jeunes en ont bénéficié ; il faut noter que 50 % des demandes en provenance des jeunes ont concerné le financement d'un stage à l'étranger. L'attribution des bourses se fait après l'approbation d'une commission composée d'élus, du proviseur du lycée de L'Essouriau, de représentants de la mission locale, de la chambre du commerce et de l'industrie de L'Essonne, du centre commercial Ulis 2 ainsi que des jeunes eux-mêmes. Malgré l'arrêt du financement de la convention par le gouvernement, ce projet s'est pérennisé et a perduré.

Au niveau du projet de développement des filières d'enseignement féminin, un premier colloque professionnel a lieu le 14 janvier 1993 au centre culturel Boris Vian. Baptisé <<Profession'elles, c'est technique, c'est pour elles >>, il s'agit d'une manifestation pour informer et dépasser les clichés sur l'emploi féminin.

La population la plus touchée par le chômage reste celle des femmes. C'est pourquoi, la

³²Carton : PER 567/4 : *Vivre aux Ulis*, numéro 57, avril 1995.

délégation départementale aux droits des femmes de L'Essonne avec le soutien de la délégation régionale et en partenariat avec la ville et la préfecture a organisé ce colloque.

Plus de 400 personnes ont pris part à l'événement qui a cherché à promouvoir les filières techniques et scientifiques proposées par les entreprises locales. Le principe était donc de faire passer des informations sur les nouvelles technologies, les qualifications s'y rattachant et sur les emplois offerts aux femmes sur la zone de Palaiseau, de Massy et des Ulis et auprès des jeunes filles des collèges et des lycées³³. Il s'agissait aussi de faire réfléchir les personnes chargées de l'orientation scolaire et professionnelle des adolescentes. Des participants se sont demandé quelles étaient les raisons qui poussent les femmes à éviter les formations scientifiques et techniques. Il existe bien des freins qui proviennent des représentations stéréotypées des professions masculines et féminines ainsi qu'une auto sélection des adolescentes qui se jugent moins bonnes dans les matières scientifiques et s'imposent ainsi un choix restreint alors qu'il existe quelques 400 métiers dans ces secteurs. En 1993, plus de 90 % des filles souhaitent travailler, la ville a donc voulu leur faire savoir quels genres de métiers leur sont accessibles.

La ville organise dans un deuxième temps une semaine sur l'emploi et la formation des jeunes à la MPT (maison pour tous) des Amonts baptisé : <<Tous les métiers sont mixtes>>. De nombreuses animations sont mises en place dans le but de sensibiliser les jeunes.

Le 8 mars 1994, la ville organise dans le cadre de la journée de la femme une action de sensibilisation en partenariat avec le lycée et la MPT des Amonts. L'objectif est d'informer les jeunes, et en particulier les jeunes filles, sur les métiers existants c'est-à-dire de leur donner un panorama des différents débouchés sur le bassin d'emploi, de leur donner l'envie de découvrir des métiers nouveaux et de faire évoluer leur façon de percevoir les métiers qu'elles considèrent parfois comme étant soit pour les hommes soit pour les femmes. Environ 250 élèves ont assisté à la projection d'un diaporama sur la diversification des métiers féminins et ont écouté les témoignages de dix professionnelles.

Comme nous avons pu le voir, la ville a rapidement, en moins de deux ans, multiplié la communication dans le but de développer des filières féminines. Même si ces manifestations ne sont que temporaires et n'ont pas permis de créer directement des emplois en faveur des femmes, elles ont permis de créer une dynamique inter partenariale entre les collectivités locales, le milieu scolaire, les jeunes et les entreprises.

Par exemple, en parallèle au premier colloque qui répond pour la ville à des objectifs de la convention, une étude financée par le fond régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi a été lancée dans le but de connaître les emplois qui pourraient être occupés par des jeunes filles ou des femmes de 16 à 26 ans d'un niveau d'étude CAP, BEP, sur le bassin de Massy et de Courtaboeuf.

Le projet de création d'une entreprise d'insertion a été annulé. Toutefois le projet a été remplacé, et a débouché sur différentes actions d'insertion socioprofessionnelle. Ces actions

³³ Carton : PER 567/3 : *Vivre aux Ulis*, numéro 33 février 1993.

ont été lancées en concertation entre la ville et les travailleurs sociaux, notamment le club de prévention des Chardons. Des chantiers de courte durée ont été organisés pendant les vacances scolaires en direction des jeunes ne présentant pas de problème particulier, mais étant simplement d'origine modeste. A un deuxième niveau, le recrutement à la mairie, dans le cadre des CES (contrats emploi-solidarité) de jeunes gens marginaux c'est-à-dire des délinquants, des récidivistes ou encore des toxicomanes a été réalisé. Concrètement, il est possible de mentionner suite au premier échec de la mise en place de cette entreprise d'insertion l'organisation de cinq chantiers d'insertion d'adolescents et de jeunes adultes marginalisés. L'objectif est la socialisation ou la resocialisation par la mise progressive au travail ainsi que la recherche de débouchés en terme de formation et d'insertion professionnelle. Ces actions ont touché 38 personnes, en grande majorité des hommes. Il ne s'agit à ce niveau finalement, que d'un demi échec, puisque suite à ces actions, la municipalité va décider de mettre en place un programme local d'insertion.

Le projet de la régie de quartier a abouti en 1993 à la création d'une association de loi 1901 pilotant une entreprise selon le schéma classique des régies de quartier.³⁴

La RQO (régie des quartiers ouest) a un double objectif, créer des emplois et permettre à des chômeurs ulissiens de se réinsérer tout en améliorant le cadre de vie des habitants de la commune. En effet, la régie exécute des contrats d'entretien des espaces extérieurs, relevant du domaine communal, et des parties communes des bâtiments du secteur social ouest. L'association a donc passé un contrat à la fois avec la municipalité et à la fois avec les bailleurs sociaux. Dans un deuxième temps, une activité de petits travaux de second oeuvre en direction des particuliers s'est développée. Ces actions sont menées dans l'esprit spécifique d'amélioration voire d'animation de la vie des quartiers. En même temps, la régie se donne comme mission la réinsertion sociale par l'économie de chômeurs de longue durée ou de jeunes en difficulté d'insertion en les aidant à suivre une formation extérieure et en leur permettant d'apprendre sur le terrain. Le démarrage a eu lieu en 1994 et l'on a assisté à une véritable montée en puissance de la régie au cours de l'année 1995. Ce système mis en place dans le cadre de la convention ville habitat peut donc être considéré comme une réussite.

Le projet de forum sur les technologies nouvelles quant à lui, a été tout bonnement annulé. Les résultats obtenus sur le court terme ne sont pas à première vue, ceux escomptés et peuvent paraître limités. En revanche, sur le long terme, l'intérêt de la convention se trouve au niveau du prolongement des initiatives municipales qui ont découlé de certains projets et surtout, au niveau de la dynamique partenariale qu'elle a impulsée. Cette convention marque surtout le point de départ de la mise en place d'une réelle politique partenariale d'insertion par l'économie. Avec UFR, comme nous le verrons, la ville s'est dotée d'une structure solide pour << rapprocher >> les demandeurs de l'emploi. Avec la régie de quartier, c'est un véritable outil d'insertion et de réinsertion au service direct des Ulissiens en situation très délicate vis-à-vis de

³⁴ Carton 16W140 : Délibération 2313 du 01/10/1993 : Adhésion à l'association "régie de quartier" approbation de ses statuts et désignation de 3 conseillers municipaux pour y siéger.

l'emploi qui a été mis en place avec succès.

- Le Contrat de Ville 2000-2006 de la ville des Ulis et l'emploi.

En 1998, le gouvernement engage la réflexion pour préparer les contrats de ville et redéfinir les objectifs en matière de politique de la ville. Différentes étapes vont intervenir au niveau de cette préparation : le rapport Sueur en 1998 et le rapport Le Cavalier en 1999. Quatre lois sont parallèlement établies dont la fameuse <<loi Aubry>> contre l'exclusion, une loi pour l'aménagement et le développement durable, une loi pour le renforcement intercommunal ainsi que pour la solidarité et le renouvellement urbain. Sur Les Ulis, même si le chômage n'est pas plus élevé que la moyenne nationale, la situation est toujours problématique à l'aube du XXI^e siècle pour une importante partie la population. On retrouve en effet sur la commune et en particulier au niveau de ses quartiers sociaux, des phénomènes parallèles qui s'entretiennent : le chômage, la crise économique et la détérioration du lien social. Dans ce contexte, la municipalité a toujours cherché à développer une approche aussi globale que possible des problématiques auxquelles se heurte la commune dans la voie d'un développement social durable. C'est dans cet esprit qu'avait été réalisé le diagnostic social urbain en 1990 et la convention ville habitat en 1992. Tous les projets, toutes les initiatives et les nombreux partenariats qui en ont découlés n'ont malheureusement pas suffi face aux problématiques lourdes dont souffre la ville et la dynamique d'ensemble s'est sans doute relâchée à partir du milieu des années 1990 en raison du non prolongement de la convention ville-habitat en contrat de ville.

Même si le chômage entame une période de baisse à partir de 1999-2000 et même si la situation au niveau du département est plutôt bonne ; d'importants problèmes demeurent au niveau de la ville. De grosses difficultés se posent par rapport au niveau de qualification d'une partie de la population ou encore par rapport à la présence importante de jeunes inactifs. On retrouve sur la ville, en effet un nombre relativement important d'individus inadaptés pour occuper un emploi << normal >> s'il n'y a pas au préalable la mise en place d'un soutien social et éducatif. La signature du contrat, en décembre 2000³⁵, était donc très attendue par les élus.

A partir de 2001, la politique de la ville va réellement changer d'échelle, on va passer de l'intervention ciblée à une prise en compte globale pour agir sur un quartier.

Il n'y a pas réellement de rupture avec ce contrat de ville, mais plus une évolution des concepts et des pratiques des interventions publiques. Il s'agit surtout d'améliorer ce qui existe déjà, de renforcer les partenariats, de faire émerger une logique de projet et de territorialiser les actions. Les contrats de ville élaborés et puis mis en place à partir de 2000 deviennent l'outil principal de la mise en oeuvre de la politique de la ville.

³⁵ Délibération du conseil municipal 3786 du 29/09/2000 : Contrat de ville 2000 - 2006 entre l'Etat et la Commune des Ulis - autorisation donnée au Sénateur-Maire pour la signature du contrat.

L'Etat en a prévu 245 sur la période de 2000 à 2006 pour un fond de 17,7 milliards de francs³⁶. Le contrat de ville a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs du territoire urbain en difficulté et d'assurer le développement des quartiers en prenant en compte tous les aspects de la ville. Même si les trois axes prioritaires des contrats de ville sont les axes économiques, sociaux et urbains, ils vont véritablement avoir une portée plurielle. Le domaine économique va concerner à la fois l'emploi et l'accès aux services de formation ainsi que le développement économique c'est-à-dire la création d'activités et d'entreprises. L'axe concernant l'urbain va englober à la fois le renouvellement urbain et la politique de l'habitat. Le développement social, va, lui, intégrer les questions d'éducation, de santé, de sécurité et de culture. Une des grandes orientations de ce contrat passe par un renouveau de la démocratie locale, qui jusque-là n'avait pas de réalité concrète sur le terrain.

Le contrat de ville va devenir l'outil unique de contractualisation. Il s'agit de recentrer les actions à travers un seul outil. Le dispositif doit agencer les interventions de l'Etat en matière de politique de la ville ; et la politique de l'Etat, doit être mise au service d'une logique de développement territorial. L'outil est prévu pour véritablement fédérer les différentes procédures et pour obliger à une clarification entre la maîtrise d'ouvrage du contrat et la maîtrise d'oeuvre. Il s'agit en fait, de mettre en place une réelle politique de développement et non plus d'accumuler plusieurs procédures bout à bout.

Au niveau de l'emploi à proprement parler, la nouveauté avec ce contrat de ville est qu'il va se baser sur une action transversale, une approche territoriale et surtout une dimension sociale de l'insertion. Car comme nous l'avons dit, l'insertion par l'économie ne peut pas se résumer au seul fait de retrouver un travail. Non seulement cela ne suffit pas, mais en plus, cela peut être déstructurant. D'ailleurs au niveau du contrat de ville de la commune des Ulis le volet concernant l'emploi se décline sous le terme : << L'emploi et le développement économique et social>>. Le contrat de ville se met en place dans un contexte où, au niveau de l'insertion professionnelle, les structures existantes sur la ville sont confrontées à une diminution du public. Les interventions sont de plus en plus calquées sur un public très éloigné du marché de l'emploi et plus sur un accompagnement de type <<social et santé>>. L'objectif du contrat à ce niveau est de mettre en place une meilleure coordination des structures d'accueil et de suivi des demandeurs d'emploi. Pour cela la ville des Ulis doit s'appuyer sur un partenariat renforcé entre les différentes structures municipales et les différents dispositifs municipaux existants à savoir : l'ANPE, le PLIE (le plan local pour l'insertion et l'emploi), la Mission Locale, le service municipal Emploi-Insertion. Il s'agit bien d'accroître la coordination entre l'insertion sociale et l'insertion professionnelle, d'aller plus loin dans l'identification et le suivi du public ainsi qu'au niveau de la coordination des institutions et des structures.

Pour cela la ville doit mettre en place <<les outils nécessaires à une meilleure connaissance du

³⁶ Anderson A., Vieillard-Baron H., *La politique de la ville*, Paris, ASH, 2003.

public, à l'élaboration d'un diagnostic partagé, à l'évolution des dispositifs et des actions d'insertion au regard des besoins et à une meilleure coordination des moyens existants³⁷>>.

Il s'agit aussi à terme d'améliorer la lisibilité et la complémentarité des différents services. Le contrat prévoit aussi en raison du type de population visée d'associer à cette démarche les différents services sociaux comme le CCAS (centre communal d'action sociale) par exemple.

L'objectif en terme d'insertion professionnelle est donc bien le retour à l'emploi des publics les plus en difficulté notamment les personnes d'origine étrangère ayant un faible niveau de qualification, les jeunes inactifs depuis plusieurs années, les personnes ayant besoin d'un soutien éducatif et social, en particulier les femmes d'origine étrangère en reprise d'emploi.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu de développer ou de repositionner plusieurs secteurs de l'insertion professionnelle. Concrètement, sur le terrain, le contrat prévoit une dizaine d'actions à réaliser sur la période 2000-2006.

En premier lieu il s'agit de mettre en place un système de formation aux métiers de l'aide à domicile, car la majorité du public reçu par le service emploi-insertion a un très faible niveau de qualification. Il s'agit principalement de femmes de condition modeste ou RMistes dont les enfants ont grandi, qui recherchent une activité

professionnelle pour augmenter les revenus du ménage. A ce niveau, un partenariat est prévu entre la FASSAD (Fédération des Associations d'Aide A Domicile), l'ANPE,

la Mission Locale et le PLIE ainsi que l'INFA et le Cabinet « Brigitte CROFF

Conseil ». La deuxième action concrète consiste à soutenir l'entreprise d'entraînement déjà en place sur la ville. Il s'agit d'un support de formation individualisée pour un public jeune et adulte essentiellement féminin, demeurant sur Les Ulis, mais aussi de quelques communes voisines, cette entreprise virtuelle met les stagiaires en situation professionnelle dans toutes les fonctions tertiaires d'une entreprise. Le taux moyen de placement (après 5 mois de formation) est de 70 %.

Pour pouvoir accueillir un public « plus éloigné de l'emploi » comme les demandeurs d'emploi de longue durée, le but est de renforcer les moyens d'encadrement de cette entreprise.

Il s'agit ensuite dans un troisième temps de mettre en place un véritable plateau technique dans le parc sud. D'une superficie de 23 hectares, ce parc peut permettre la mise en place sur cinq ans de formations qualifiantes dans les métiers de l'environnement cela sous forme de chantiers-écoles pour un public de demandeurs d'emploi de longue durée, sous forme de chantier d'insertion pour des adultes en grande difficulté et des jeunes émanant du programme <<TRACE>> (Trajet d'Accès à l'Emploi).

La quatrième action prévue, est de permettre au club de prévention spécialisé << Les Chardons>> de renforcer son rôle de médiateur entre les jeunes en difficulté et les structures

³⁷ Carton 101W12 : *Contrat de ville 2000-2006, Les Ulis, Essonne*, décembre 2000.

d'insertion professionnelle. A ce niveau, le contrat prévoit de renforcer le partenariat avec la mission locale et le service emploi-insertion de la commune.

Il s'agit, à un cinquième niveau, de favoriser l'insertion professionnelle des RMIstes en s'appuyant sur le PLIE. Des carences existent, l'absence de données statistiques relatives aux RMIstes suivis par les services sociaux ne facilite pas la mise en place d'actions simples. Le contrat prévoit donc d'élaborer une typologie des bénéficiaires du RMI et de définir des actions prioritaires dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle en direction de ce public particulier. Ce projet doit être porté par le PLIE, en partenariat avec les services sociaux, il doit comporter l'élaboration d'une typologie des problématiques vécues par les RMIstes, l'engagement des réflexions avec les entreprises d'insertion oeuvrant sur le territoire couvert par le PLIE ainsi que la mise en place d'actions spécifiques correspondant réellement aux besoins des bénéficiaires du RMI.

Le sixième projet est le repositionnement des structures d'insertion professionnelle. En effet, une étude diagnostic menée en 1999 par l'ACEREP (Maison de l'Emploi et de la Formation) a fait prendre conscience de certaines faiblesses : problèmes de management du personnel, problème de gestion administrative, professionnalisme insuffisant de Repartir (association intermédiaire), EMPLOI 91 (entreprise d'intérim d'insertion) et de la Régie des Quartiers Ouest. Ce diagnostic a proposé la mise en réseau de ces structures pour renforcer l'efficacité globale du dispositif et mutualiser certaines fonctions comme l'accueil, le suivi et l'accompagnement par exemple.

Le septième projet consiste à développer l'offre de formation professionnelle de l'Education Nationale. En la matière, le bassin d'éducation de Massy apparaît déséquilibré avec une offre de formation très importante sur le secteur de Massy-Palaiseau et une offre beaucoup moins développée sur le secteur des Ulis. Or, de nombreux témoignages concordants font ressortir le fait qu'un grand nombre de jeunes ulissiens ne souhaitent pas être scolarisés dans un établissement de Massy,

et ce, pour deux raisons : un éloignement géographique et la perspective de se retrouver seul ou en faible nombre dans un milieu parfois très peu hospitalier pour des Ulissiens (face aux jeunes de Massy). Dans ces conditions, le contrat prévoit de favoriser l'accès des jeunes ulissiens à des formations professionnelles plus diversifiées ; plusieurs solutions doivent être mises à l'étude : ouverture, déplacement, création de certaines formations sur Les Ulis.

Le huitième projet est la réalisation d'un programme spécifique d'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire. Beaucoup de jeunes n'étant plus aptes à poursuivre une scolarité quittent le système éducatif avant d'avoir obtenu une qualification et refusent d'entrer dans les dispositifs spécifiques de la MGI (Mission Générale d'Insertion) mis en place dans les établissements scolaires. Ils ne peuvent, réglementairement, être pris en charge par la Mission Locale dans l'année qui suit leur sortie de l'école, sauf en cas de dérogation demandée par la Mission locale aux établissements. Le contrat prévoit un programme spécifique pour ces

jeunes, en concertation avec les services publics comme l'Education Nationale, la Mission Locale, le service municipal de la jeunesse et le secteur associatif, afin de les accompagner dans les premiers pas de leur vie d'adulte responsable et les amener à définir un projet personnel et professionnel. Le neuvième projet du contrat prévoit de mener à bien un programme local d'emplois jeunes. La ville s'est déjà résolument engagée dans ce dispositif avant la signature du contrat et cela dans le but de favoriser le développement de services d'utilité sociale et de répondre à des besoins non satisfaits ou insuffisamment satisfaits. De nombreux postes ont déjà été créés comme des postes d'agent de développement audiovisuel, d'agent de développement multimédia, de médiateur de l'image, d'agent d'accueil, d'information et de promotion de la démocratie locale ou encore d'agent de gestion et de promotion de site en pleine nature, d'agent d'accès au droit, de médiateur du livre, d'assistant multimédia, d'aide-animateur des espaces sportifs de proximité, etc. En 2000, 21 employés jeunes sont en activité sur un nombre de postes conventionnés de 39 dans des domaines plutôt variés.

La dernière action prévue est la poursuite des dispositifs engagés en faveur des populations d'origine étrangère. Il s'agit de mettre à l'emploi comme nous l'avons dit, de manière renforcée les femmes étrangères ou d'origine étrangère. Leur faible niveau de formation et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour se mobiliser sur une durée prolongée nécessitent un programme d'action particulier. Le principe sera d'aider chaque année une dizaine de femmes à élaborer un projet professionnel et à les sensibiliser sur les incidences pour l'organisation de leur vie quotidienne et de l'accès à l'emploi. Ce projet sera mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la <<RQO>> (Régie de Quartier Ouest), la CAF et la MPT des Amonts.

Le dernier projet consiste à donner à des jeunes l'occasion d'une première approche du milieu du travail, il s'agit d'une forme d'intégration solidaire. La plupart du temps à l'approche de l'été, certains jeunes, sortis du système scolaire sans qualification et sans diplôme sollicitent le club de prévention, la Mission Locale et la MPT ou encore directement la régie de quartier pour essayer d'accéder à une activité professionnelle. La régie s'est donc proposée pour leur offrir une première expérience de socialisation en milieu de travail et un parcours de préqualification. L'objectif est de prendre en charge chaque année, environ une vingtaine de jeunes étrangers ou d'origine étrangère sur une période de 45 jours. Ces jeunes doivent être embauchés par la régie en tant que salariés. Le programme d'insertion professionnelle prévue par le contrat de ville est donc vaste, transversal ; concerne plusieurs catégories de population bien ciblées et fait bien sur appel à un partenariat élargi et amélioré.

Concrètement, sur la période de 2000 à 2006 les projets du contrat ont abouti à plusieurs niveaux : un pôle d'orientation linguistique et des cours d'alphabétisation ont été mis en place à l'intention des personnes d'origine étrangère. Un soutien financier à l'association <<Nouveaux Pas>> a été mis en place ; l'objectif de l'association est la médiation sociale en partenariat avec les structures d'insertion professionnelle. La ville a développé les actions de formation et l'accueil d'organismes de formation et mis en place un système de <<passerelles entreprises>>

(au niveau des métiers de l'aide à domicile et de la sécurité) à UFR ainsi que des permanences pour les bilans de compétences. Après 40 emplois jeunes, sept postes de CEC (contrats emploi-consolidé) et un poste de CES (contrats emploi-solidarité) ont pu être créés à partir de 2000 au sein des services municipaux ainsi que 15 postes en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi)³⁸.

Elle a, enfin, rassemblé l'ensemble des structures d'insertion professionnelle en un même lieu. En effet UFR regroupe dorénavant le service municipal emploi-insertion, le PLIE et la Mission Locale qui étaient auparavant dispersés sur la commune.

D'autre part, un nombre important d'actions ont été menées à bien comme le chantier-école environnement au parc sud, ou encore le chantier-école en restauration collective. Malgré l'importance du dispositif mis en place, cela n'a pas suffi et les actions demeurent insuffisantes par rapport à l'attente des demandeurs d'emploi. Malgré l'existence d'une entreprise d'insertion : <<Val d'Yvette Multiservices>> (anciennement <<RQO>>) et d'une antenne d'association intermédiaire (anciennement <<REPARTIR>>), les structures d'aide à l'insertion ne suffisent toujours pas à répondre à la demande. De plus, aucune action particulière n'a été mise en oeuvre depuis 2000 en direction des cadres et des <<bac +2>>.

Enfin, le départ de l'ANPE (les anciens locaux étaient trop exigus) sur le parc de la zone d'activités de Courtaboeuf a été préjudiciable aux demandeurs d'emploi, en raison de la difficulté d'accès, notamment pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule.

Si les dispositifs du contrat de ville n'ont pas permis d'améliorer la situation des Ulis au moment de l'échéance du contrat, il est important de constater que grâce à lui une véritable méthodologie de construction des enjeux et d'évaluation des actions a bien été mise en place. Le contrat de ville a été le véritable point de départ d'un projet urbain de grande ampleur dans lequel s'est engagée la ville depuis 2000. En effet, une opération de renouvellement urbain est signée en octobre 2002. En 2004, la ville dépose auprès de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) un PRU (projet de renouvellement urbain) dans la continuité de l'ORU mais beaucoup plus ambitieux. Le PRU sera concrétisé en septembre 2006 par la signature d'une convention financière avec L'ANRU portant sur la période 2006-2010.

Les signataires de la convention se sont engagés en 2006, à mettre en oeuvre des mesures d'insertion par l'économie et l'emploi des habitants au niveau même de ce grand projet de rénovation urbaine. En effet, la charte d'insertion de l'ANRU prévoit un certain nombre de mesures d'insertion au niveau même du projet urbain. La ville a décidé d'inscrire deux objectifs principaux dans les marchés qu'elle souscrira dans le cadre du programme de rénovation urbaine. Un premier objectif d'insertion au minimum égal à 5 % du nombre total d'heures travaillées, dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'agence, réservé aux habitants de la ZUS est envisagé. Un deuxième objectif d'insertion, au minimum égal à

³⁸ Carton 101W12 : Animation et suivi du Contrat de Ville 2000-2006.

10 %³⁹ des embauches directes ou indirectes (notamment à travers des structures comme la régie de quartier ou les associations d'insertion) dans les futurs équipements de proximité est également inscrit.

- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 et le problème de l'emploi.

En 2007, la municipalité signe un Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec l'Etat par l'intermédiaire du préfet de l'Essonne. Il s'agit d'une convention-cadre portant sur la période de 2007 à 2009. A l'heure de tirer un bilan du contrat de ville qui s'est déroulé sur la période de 2000 à 2006, la municipalité et ses partenaires constatent que malgré les dispositifs mis en place, la ville compte une population de plus en plus fragile socialement et économiquement. En 2007, L'INSEE comptabilise 11 % de la population active ulissienne au chômage. A partir de 2000, on constate au niveau de la commune un phénomène de paupérisation qui s'étend non plus uniquement à la ZUS, mais aussi à plusieurs résidences du secteur est, où l'on retrouve des taux de chômage bien supérieurs à la moyenne de la ville. Depuis, si la situation s'est stabilisée, il n'y a pas eu d'amélioration et on constate un véritable départ des classes moyennes et des différences de plus en plus marquées entre un territoire sensible (qui s'est étendu) et le reste de la ville. Dans ces conditions, une importante partie du territoire de la commune est, dorénavant, concernée par la politique de la ville et le contrat urbain de cohésion sociale. C'est pourquoi, le programme d'action du contrat comporte un nombre important d'objectifs et d'actions qui concernent l'ensemble du territoire de la ville.

La plupart des instances et des dispositifs qui existaient dans le contrat de ville vont être reconduits dans le cadre du nouveau contrat urbain de cohésion sociale.

Il s'agit d'éviter une multiplication d'interlocuteurs pour le même objectif à atteindre et de consolider les dispositifs existants. Il s'agit de renforcer la transversalité, la coordination et les partenariats ; de s'engager en <<mode projet>>, d'ajuster l'organisation municipale et ses satellites, de développer les outils d'évaluation des résultats et d'améliorer l'efficacité sur les dispositifs les plus rodés.

Lors de l'élaboration du contrat urbain, les partenaires ont tenté de rechercher les causes fondamentales de cette évolution communale, ils ont cherché à s'interroger sur l'adéquation des actions de remédiation engagées dans le cadre du précédent contrat de ville et ils se sont accordés sur la mise en oeuvre d'une stratégie globale plus volontariste portée par tous les signataires et visant au retour d'un meilleur équilibre social. Globalement la politique de ce contrat repose sur trois thèmes fondamentaux : la rénovation urbaine et l'amélioration de la gestion urbaine de proximité ; l'amélioration de la réussite éducative ; et le retour à une meilleure diversité sociale. La question de l'emploi est donc, ici, intégrée dans un système qui se veut extrêmement transversal. Au niveau de la planification économique, le dispositif du contrat

³⁹ Convention financière ANRU, Projet de renouvellement urbain 2006-2010.

urbain va fixer pour chaque zone ciblée, et cela, sur une période de trois ans, des objectifs de résultats chiffrés relatifs à la réduction du chômage et au développement économique.

En termes d'emploi et d'insertion professionnelle, ce contrat se fixe cinq grands objectifs qui seront pilotés par le service Emploi-Insertion⁴⁰. Pour l'application et la mise en place des actions comprises dans chaque objectif, un partenariat extrêmement large a été prévu entre les structures d'insertion, les associations, les collectivités et les entreprises.

Le premier objectif est d'amplifier le programme municipal d'insertion professionnelle et de favoriser le retour à l'emploi.

Les principales actions retenues sont de mettre à disposition des demandeurs un point d'accès à la télé-formation. Il s'agit là d'une réponse concrète aux exigences de la formation au long cours qui propose une solution de proximité pour les adultes ayant des objectifs de réinsertion ou de promotion professionnelle. Ce système s'appuie sur les technologies du multimédia et de l'Internet. Les formations peuvent aller de la lutte contre l'illettrisme à des formations supérieures, de salariés, de cadres ; en partenariat avec des institutions comme l'université, le CNED (centre national d'enseignement à distance) ou encore le CNAM (conservatoire national des arts et métiers). Le deuxième projet consiste à proposer des actions en direction des cadres de 40 à 50 ans en recherche d'emploi ; il s'agit d'un projet d'accompagnement vers un emploi ou la reconversion professionnelle.

Il s'agit ensuite de développer des actions pour les jeunes diplômés de type bac+2 c'est-à-dire de leur proposer des stages, de mieux connaître les besoins des entreprises ainsi que les compétences et les attentes des jeunes. Il s'agit de travailler en amont sur les orientations des jeunes, de proposer des formations complémentaires adaptées et de sensibiliser les entreprises et d'organiser un partenariat entre la Mission Locale et l'Agence Courtaboeuf Développement. Il s'agit ensuite d'organiser des chantiers d'insertion au niveau des métiers du bâtiment, du plateau technique environnement (du parc sud), de la remise en état de vélos, de métiers des services aux particuliers et aux salariés d'entreprises.

A un cinquième niveau, il s'agit de développer des contrats d'apprentissage.

Le premier objectif prévoit ensuite de favoriser le retour à l'emploi des publics en difficulté dans le cadre du dispositif des emplois aidés. La ville s'est déjà engagée dans ce dispositif en partant du projet professionnel des bénéficiaires. Le contrat prévoit que pour chaque individu, des actions de formation soient mises en place après une évaluation de leurs besoins.

Il s'agit enfin de mettre en relation des populations étrangères ou d'origine étrangère avec des institutions comme la CAF, l'ANPE, la Mission Locale, le CIO et UFR. Il sera alors possible d'engager des entretiens individuels ou en groupe, en partenariat avec l'association de médiation interculturelle et sociale (<<Nouveaux-Pas>>)

L'objectif numéro deux est de relancer une coordination des structures d'accueil et de suivi des personnes en recherche d'emploi ou de formation.

⁴⁰ Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009, contrat cadre.

Pour se faire, deux principales actions sont envisagées : améliorer la synergie avec l'ANPE en détachant un agent à UFR afin de permettre aux Ulissiens d'accéder à un service de proximité qui puisse répondre à leurs aspirations et leurs attentes. Il s'agit ensuite d'organiser un partenariat intégré entre les structures d'accueil comme la Mission Locale, et l'agence pour l'emploi ou UFR.

Le troisième objectif est d'appliquer les clauses d'insertion sociale dans les principaux marchés de la commune et de ses partenaires. Il s'agit d'une part de développer le partenariat avec le PLIE : une cellule de suivi de la mise en place de ces clauses devra assurer le rôle de coordinateur entre le maître d'oeuvre et les entreprises signataires des marchés et devra permettre de contrôler leur bonne exécution et aussi de mettre en relation des demandeurs d'emploi ou des structures d'insertion avec les entreprises qui manquent de main-d'oeuvre. D'autre part il s'agit de travailler avec la plate-forme départementale du BTP (Bâtiment et des Travaux Publics). La ville a en effet adhéré dans le cadre des clauses d'insertion sociale de l'ANRU, à la charte départementale pour l'emploi et la formation dans le BTP.

Le quatrième objectif a pour principe d'agir contre les discriminations à l'embauche. Pour cela il prévoit trois actions. Il s'agit tout d'abord de mobiliser les intermédiaires de l'emploi comme les conseillers du PLIE, de la Mission Locale, des associations d'insertion. Puis il s'agira de mobiliser les groupements d'employeurs et les organisations syndicales à savoir des entreprises de transport, de nettoyage industriel, ou encore l'association pour le développement des entreprises de la zone d'activités de Courtaboeuf. Enfin il s'agira de mener des actions d'accompagnement des publics avec un travail sur l'image de soi, sur les risques de discrimination et des stratégies et les moyens à mettre en oeuvre pour y faire face.

Le cinquième objectif est la coordination des demandes de formation auprès de la région Ile-de-France. Trois grandes actions pour mener à bien cet objectif : développer l'antenne de l'APP (Atelier Pédagogie Personnalisée) qui propose une remise à niveau personnalisée et la préparation aux concours. Cet atelier permet à chaque personne de bénéficier d'une prestation de formation, au niveau local, dans un lieu proche de son domicile ou de son activité. Il contribue à la fois au développement personnel et à la promotion sociale. Dans un deuxième temps il s'agit de développer les passerelles entreprises pour permettre l'accès à l'emploi. La formation qui y est mise en place doit faciliter l'adaptation au poste de travail et favoriser le recrutement par les entreprises partenaires de l'action. Dans un troisième temps, il s'agit de développer les projets de territoire qui permettent d'optimiser les ressources humaines locales par le développement des compétences du public en phase d'insertion.

5. La municipalité des Ulys face à la question de l'emploi.

- Mise en oeuvre une politique municipale en faveur de l'emploi.

Si la commune a bien relayé au niveau local l'action de l'Etat en matière de politique de la ville à travers plusieurs contractualisations, elle a aussi cherché à mettre en place une politique municipale volontariste en faveur de l'emploi. Dès que les premières grosses difficultés sont apparues au niveau du chômage, elle a tenté d'y remédier en se basant sur une approche aussi globale que possible. La situation communale demeure problématique en 2007 en terme d'emploi. Pourtant, les différents conseils municipaux ont essayé de lutter contre le chômage en appliquant une politique de planification à travers des << plans à moyen terme >>, et en appliquant des dispositifs gouvernementaux innovants en faveur de l'emploi. Même si cela est insuffisant, la ville s'est dotée d'un certain nombre de structures institutionnelles, municipales ou associatives qui ont constitué l'ossature nécessaire pour tenter d'appliquer une politique nationale et surtout pour se lancer, sur le long terme dans de grands projets de développement économiques, sociaux et urbains.

Même si le premier conseil municipal mis en place en 1977 s'engage dans une politique volontariste en faveur de l'emploi, la priorité n'est pas forcément, à ce moment-là, de se lancer dans de grands dispositifs de lutte contre le chômage.

En effet, en 1977, la commune ne compte <<que 500>> chômeurs et la priorité est de finir la ville qui n'est pas terminée. Il n'y a pas encore de centre-ville, de nombreuses structures sont manquantes et certains stigmates de l'ancien district urbain sont encore très présents comme nous le verrons. Les priorités en 1977 ne sont donc pas forcément tournées vers l'emploi.

Pourtant la première municipalité met en place un premier programme pour aider les chômeurs dans leur recherche d'emploi et cela dès la rentrée de 1977⁴¹. Des mesures sont mises en place à titre expérimental ; il s'agit de quatre premières mesures souples, ayant la capacité d'évoluer en fonction des besoins et des possibilités du moment. Dans un premier temps, la ville donne la possibilité aux chômeurs de se rencontrer deux fois par semaine dans la salle du conseil municipal où ils peuvent utiliser le téléphone et consulter les journaux et offres d'emploi. Deuxièmement, elle met à disposition des chômeurs une personne compétente en matière de recherche d'emploi qui va leur apporter un soutien au niveau des démarches et prendre en compte leurs suggestions qui sont consignées dans un cahier prévu à cet effet. Troisièmement, un membre de la commission municipale <<Affaires Economiques, Emploi>> (nouvellement créée) va assurer une permanence hebdomadaire pour recevoir les demandeurs d'emploi. Enfin, la mairie met en place des quotients familiaux prenant en compte les modifications intervenues au niveau des revenus et notamment en cas de chômage. Cette première forme d'organisation a pour but de permettre aux chômeurs d'échanger des informations et de s'aider mutuellement dans leurs démarches et donc de créer une forme de solidarité et de contribuer à la mise en place d'une politique de lutte contre l'exclusion. Depuis 1983, la ville accentue sa politique d'aide à la recherche d'emploi, met en place une permanence quotidienne pour les demandeurs où ils peuvent trouver les offres du jour des principaux journaux, utiliser

⁴¹ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 4, novembre 1977.

gratuitement le téléphone et disposer d'aide et de matériel, pour la création de curriculum vitae, et dans leurs démarches administratives. La mairie met en place une publication bimensuelle comprenant une sélection d'offres du libre-service de l'agence pour l'emploi. Le système mis en place en collaboration avec l'ANPE a aussi pour but d'aider les demandeurs de la ville à rapprocher leur lieu de travail de leur domicile.

En 1984, la ville met à disposition des demandeurs d'emploi une nouvelle permanence d'accueil au local collectif résidentiel des Millepertuis⁴². Il s'agit de mettre encore une fois, à disposition des chômeurs ; des journaux, un téléphone ainsi qu'un agent municipal spécialisé dans les problèmes de recherche d'emploi.

Même si la ville reste impuissante devant la montée du chômage, entre juin 1977 et octobre 1978 elle va créer environ 150 emplois. Comme nous l'avons dit, à sa création en 1977, l'agglomération dont est issue la commune est en pleine croissance et encore en phase de finition voire même de construction. Cette création administrative a chamboulé véritablement l'organisation de l'ensemble urbain. Les services ont dû être à la fois redéfinis, réorganisés, modulés et créés. En 1977, la mairie en compte 232 employés. Ce nouveau système municipal a généré de l'emploi. A la fin de l'année 1982, suite à la signature du premier contrat de solidarité avec l'Etat et à l'application des dispositifs prévus dans ce contrat, la mairie compte 502 employés. En 1987, ce sont 564 fonctionnaires municipaux qui y travaillent ; ce qui fait de la mairie une des premières entreprises de la ville.

Dès la fin de l'année 1981, elle se lance dans la mise en place d'un comité local pour l'emploi (le futur <<comité cantonal pour l'emploi>>) ainsi que dans la mise en place de stages d'insertion pour les jeunes et d'une cellule spécialisée de suivi et d'encadrement de ces stages (la << cellule institutionnelle mixte >>). En 1982, la ville signe un contrat de solidarité avec l'Etat. La même année, elle met en place une PAIO (Permanence d'Accueil d'information et d'Orientation) et en 1984, l'expérience des TUC (Travaux d'Utilité Collective) est sur pieds.

Dès son premier mandat, la toute jeune ville des Ulis s'est donc résolument et concrètement engagée en faveur de l'emploi.

En 1991 la municipalité va mettre en place une mission locale avec des domaines et un territoire de compétence élargie. En 1992, elle s'engage dans une nouvelle contractualisation avec l'Etat. Commence alors la mise en place d'un grand projet urbain où les questions d'emploi vont être au coeur de nombreux dispositifs. En 1995, la ville va créer son service Emploi-Insertion dans le but de s'impliquer davantage dans la lutte contre le chômage en prenant les choses en main directement sur le terrain.

En recrutant systématiquement des Ulissiens en difficulté face à l'emploi lors des différents dispositifs d'emplois aidés (les emplois de ville, emploi-solidarité, les emplois consolidés, les emplois jeunes) la mairie va rester au fil du temps une entreprise génératrice d'emplois et

⁴² Carton PER 567/1 : *Vivre aux Ulis*, numéro 8, février 1984.

surtout va permettre de donner une deuxième chance à un nombre relativement conséquent de demandeurs d'emploi.

- Le comité cantonal pour l'emploi.

Le conseil municipal du 13 novembre 1981⁴³ accepte la création d'un comité local pour l'emploi. La ville commence ainsi à prendre part réellement à la lutte engagée par le gouvernement pour lutter contre le chômage. En effet, cette lutte ne peut être efficace au niveau national qu'à la condition de disposer de relais locaux efficaces.

C'est dans cet esprit qu'est mis en place le comité. Ce dernier comprend trois communes : Les Ulis, Bures-sur-Yvette et Orsay.

Le gouvernement va demander aux responsables syndicaux, aux chefs d'entreprises et aux élus de s'organiser en comités locaux. Ces nouvelles structures sont créées par les acteurs sociaux et économiques eux-mêmes et non pas par les pouvoirs publics. Réellement mis en place par les partenaires locaux et les élus locaux, ces comités doivent promouvoir la conclusion de contrats de solidarité entre l'Etat et les entreprises, rechercher ou susciter des solutions aux problèmes concrets de l'emploi local et favoriser les initiatives de créations d'emplois nouveaux. Pour pouvoir remplir les missions signalées par le gouvernement ces comités doivent reposer sur un intérêt solidaire pour le développement de l'emploi d'une zone particulière, d'un bassin d'emploi particulier. L'objectif est, pour les élus locaux, les représentants des employeurs et des organisations de travailleurs, de jouer un rôle actif et efficace d'animation et de promotion de l'emploi au niveau des bassins d'emploi de la région. Cette réalisation nécessite l'organisation en comités où chacune des trois composantes est représentée. Ces comités vont véritablement proposer des solutions locales à l'emploi en détectant notamment les entreprises où des possibilités de partage de travail sont susceptibles de créer des emplois nouveaux en favorisant l'établissement de contrats de solidarité. Le comité a un rôle actif à jouer dans plusieurs domaines. Il doit faire passer le message de solidarité auprès des employeurs et des salariés du bassin d'emploi, il doit détecter les cas d'utilisation de contrats de solidarité répondant aux formules qui ont été définies au niveau national. Il peut aussi susciter des initiatives nouvelles. Pour jouer ce rôle de promotion des contrats de solidarité, le comité local sera informé des contrats négociés avec les employeurs et associé au suivi de leur exécution. Le comité est susceptible d'obtenir toute information utile du préfet, de l'équipe opérationnelle que le directeur départemental va constituer avec l'ANPE et l'agence de formation professionnelle pour adultes ; pour la mise en oeuvre des contrats de solidarité. L'Etat ne va pas réglementer ces comités, les élus locaux doivent donc veiller à ce qu'une représentation équitable de tous les partenaires locaux soit assurée.

⁴³16W30 : Délibération 592 du 13/11/1981: Lutte contre le chômage - création d'un Comité local pour l'emploi.

Ce comité local, qui se transforme en 1982 en comité cantonal, s'inscrit comme nous l'avons dit, dans le cadre de la politique gouvernementale de lutte pour l'emploi et s'appuie à partir de 1982 sur le système de contrats de solidarité signés entre l'Etat et la ville ou entre l'Etat et les entreprises. Le comité n'a pas d'attribution strictement définie, il a surtout un rôle d'information, d'échange d'expérience et de suivi d'opération. Il permet surtout d'instituer un partenariat intéressant entre les élus, les syndicats, les entreprises, les associations, le système éducatif et tout individu sensibilisé aux problèmes d'emploi. A l'origine, il a été conçu pour devenir un centre d'action et de responsabilité en matière d'emploi.

- La cellule institutionnelle mixte et les premiers stages d'insertion professionnelle.

Mise en place le 28 novembre 1981⁴⁴, cette cellule a pour objectif le suivi et l'accompagnement de jeunes en voie de marginalisation. La mutation du système productif ajouté à un système scolaire basé pendant longtemps sur la formation des cadres pour la production ; a entraîné le rejet de beaucoup de jeunes qui ne peuvent pas ou ont du mal à s'intégrer dans le monde du travail qui devient de plus en plus qualitatif. Il y a aussi un certain processus de dévalorisation psychologique et financier vis-à-vis de certains types de travaux considérés comme << dégradants >> par les jeunes eux-mêmes. Faute de formation, beaucoup de jeunes deviennent chômeurs et la crise économique va réellement marginaliser toute une partie de cette catégorie de population.

Le principe des stages est de leur donner une nouvelle chance d'insertion à la fois dans la société et dans le monde professionnel. La cellule comprend des représentants de la municipalité, de la jeunesse et des sports, de l'éducation surveillée départementale, du comité de probation, de l'ANPE, du CIO (Centre d'Information et d'Orientation), des assistantes sociales, des associations locales, du GRETA, des fédérations nationales d'éducation populaire Léo-Lagrange, de l'association Culture et Liberté et de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture). Il s'agit à la fois d'un organisme de réflexion et d'intervention. La cellule doit mettre en place et impulser des stages professionnels.

Elle se réunit une fois par mois. Dans un premier temps, la cellule a commencé par mettre en place trois commissions permettant aux membres de se partager le travail : une commission de sélection des stagiaires, une commission de recherche d'entreprises susceptibles de les accueillir et une commission de programmation chargée de mettre en place avec l'animateur de la première trame du contenu du stage. Après les premiers rapports, la cellule doit trancher sur les grandes orientations et traiter les problèmes importants.

Elle établit tout d'abord les critères permettant le choix des candidatures grâce à la commission

⁴⁴ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 32, décembre 1981.

de sélection qui comprend trois phases : un premier tri des candidats sur dossier, par les personnes qui ont reçu les inscriptions, un deuxième tri par la commission qui fait un choix parmi les candidats. Certains candidats ne peuvent être considérés comme marginaux, mais sont en voie de le devenir. Pour la commission, il n'est pas question de les exclure, mais de tenir compte de leurs problèmes et de les considérer comme les autres stagiaires. Lors du premier stage, il y a 53 inscriptions pour 38 candidats pré-retenus. Finalement, 15 candidatures seront acceptées : sept garçons et huit filles qui ont entre 16 et 20 ans ; huit d'entre eux sont d'origine métropolitaine.

Dans un deuxième temps, la commission de programmation se réunit toutes les semaines pour faire le point, elle étudie un programme de base qui va évoluer au fil du temps. La commission est tenue de présenter mensuellement le programme en cours au ministère de tutelle et à la cellule mixte. Son objectif est aussi d'impliquer les jeunes dans l'établissement de ce programme.

La dernière commission, la commission entreprise, a rencontré un certain nombre d'entreprises qui semblent intéressées par l'originalité du stage. Après une première approche de ces entreprises, les jeunes vont pouvoir suivre un stage pratique avec un engagement contractuel. Aucun défraiement n'est demandé à l'entreprise puisque les stagiaires sont indemnisés par l'Etat. Si les entreprises accueillent les jeunes, elles ne s'engagent pas pour autant à les embaucher, mais n'en excluent pas la possibilité s'il s'avère que les stagiaires s'insèrent bien dans la vie de l'entreprise.

Au niveau du stage lui-même, après deux mois d'engagement théorique les jeunes vont donc être placés dans les entreprises pour effectuer leur premier stage pratique. Beaucoup d'entre elles ont pris très au sérieux l'action et ont répondu favorablement à la demande d'accueil et d'encadrement des jeunes. Après contractualisation, l'entreprise s'engage à tout mettre en oeuvre pour aider le jeune à découvrir tous les aspects de la profession proposée et du monde du travail. Quant aux jeunes, les tâches qu'ils effectuent sont surtout liées à la formation et pas exclusivement à la production.

Le premier de ces stages se termine en 1983 sur un bilan plutôt positif au niveau des enseignements et du partenariat qui a été mis en place à l'occasion puisque l'action est poursuivie la même année avec deux autres stages dont l'un concernera plus une <<remise à niveau>> et donc un retour sur les connaissances de base.

- La PAIO, future Mission Locale : une structure pour l'emploi et l'insertion.

Dès septembre 1982, avec la PAIO⁴⁵, la municipalité se dote d'une structure sur laquelle baser sa

⁴⁵Délibération 708 du 05/11/1982: Signature de différentes conventions permettant la mise en place de la permanence Accueil - Information - Orientation (PAIO).

politique d'insertion des jeunes. Sa vocation première est d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans pour traiter leurs problèmes de formation et d'emploi c'est-à-dire leur insertion dans le système économique. La PAIO a un domaine de compétence étendu à sept communes du bassin d'emploi. Elle est en relation directe avec tous les partenaires dont les actions peuvent compléter les siennes. En seulement cinq ans d'existence, une réelle politique partenariale a été mise en place. Des conventions ont en effet été signées avec par exemple, l'ANPE et l'ISES (Institut Spécialisé Education Surveillée) de Bures-sur-Yvette. Un partenariat est également rapidement mis en place avec le BAS (Bureau d'Aide Sociale), le CIO et le SMJ (service municipal de la jeunesse).

Les formations proposées sont variées et élaborées en fonction de la demande, la permanence propose essentiellement des positionnements et des stages.

En effet, en tant que jeune il est bien difficile parfois de se déterminer face un métier. Les modules PAIO sont un outil important pour se découvrir, se motiver, passer le cap des entretiens d'embauche. La permanence propose des stages de techniques de recherche d'emploi : <<TRE>>, des modules courts de pré-orientation et des stages de remise à niveau en français et en mathématique par exemple. Depuis sa création, la permanence s'est appuyée successivement sur l'ensemble des dispositifs et des mesures proposées par l'Etat en faveur de l'insertion professionnelle : les fameux TUC (travaux d'utilité collective) qui ont permis d'obtenir de bons résultats au niveau de l'emploi ; il s'agit de stages de 3 à 12 mois dont l'axe principal est de mettre le jeune sur un lieu de travail afin d'accroître ses compétences, de découvrir une profession ainsi que de mettre en place une formation adaptée aux stages professionnels et aux motivations du stagiaire. De nombreux stages ont été mis en place avec par exemple le plan Seguin et le plan Catala. A partir de 1986 par exemple certains stages permettent des remises à niveau de connaissances, comportent des formations professionnelles théoriques suivies de stages en entreprise. Il s'agit d'ouvrir le jeune sur le monde du travail. D'autres encore, organisés par l'Education Nationale et pour les jeunes sortis depuis moins d'un an du système scolaire ; il s'agit de stages spécifiques alternants remise à niveau et stages en entreprises qui donnent aux jeunes des moyens de mieux préparer un CAP ou un BEP. Il faut noter qu'à côté de sa mission exclusivement tournée vers l'emploi des jeunes, la permanence accueille des demandeurs d'emploi de tous les âges qui peuvent consulter quotidiennement les offres, les journaux et téléphoner éventuellement aux entreprises du secteur. Ils peuvent aussi recourir à une aide à la rédaction de leur curriculum vitae et autres démarches administratives. Par ailleurs, les relations constantes avec l'ANPE et les entreprises locales permettent aussi à la PAIO de proposer des places à des demandeurs d'emploi. En 1987 par exemple 180 places ont été proposées par la PAIO elle-même⁴⁶. A partir de 1989 elle a développé les contrats emploi-solidarité ; dispositif qui a permis un réel contact à la fois avec le travail et la formation

⁴⁶ Carton PER 567/2 : *Vivre aux Ulis*, numéro 40, avril 1988.

professionnelle, de façon adaptée aux besoins des jeunes.

Ces emplois à mi-temps ont également été utilisés comme des relais entre la formation et l'emploi définitif.

A partir de 1990, la plupart des mesures proposées se sont inscrites dans le cadre du <<crédit formation individualisé>>. Un dispositif qui a offert jusqu'au 1er mai 1991 à 259 jeunes ulissiens de moins de 26 ans sans emploi et sans réelle qualification la chance d'accéder à une formation gratuite et personnalisée.

Mais souvent, les intervenants de la permanence ont constaté un décalage important entre les aspirations professionnelles des jeunes, leur formation initiale et la réalité du monde du travail. Toutefois les trois quarts des demandes réelles d'emploi ont trouvé une solution accélérant ainsi l'entrée des jeunes dans le monde du travail.

Dès 1989, de réelles difficultés d'insertion professionnelle se manifestent par une fréquentation en augmentation de la structure. En trois ans, le nombre de premier accueil a augmenté d'un tiers : 382 en 1987 puis 451 en 1988 et 511 premiers accueils en 1989. En 1987 la permanence accueille 1094 individus puis 1128 en 1988. En 1989, elle en reçoit 1152 contre 516 en 1985. On a donc une fréquentation en augmentation et une forte utilisation par les jeunes. En 1989 la permanence a accompagné et soutenu (en premier accueil et en suivi) 25 % du total des 16-25 ans sur la commune⁴⁷. Environ 45 % du public habite le secteur sensible

<< Amonts, Bosquet, Avelines, Daunière>>, toutefois le secteur est, sensible, est, aussi bien représenté (11 % viennent du Barceveau et 11 % de Chanteraine et Châtaigneraie). Il s'agit donc d'un service relativement bien repéré par la population.

La moitié des nouveaux accueillis en 1989 avait un niveau de formation plutôt bas : 16 % avaient un niveau VI et 34 % un niveau V bis⁴⁸. 52 % des jeunes accueillis sont d'origine étrangère et des DOM-TOM ; les plus représentés sont les pays du Maghreb et les jeunes d'Afrique.

Déjà à partir de la fin des années 1980, il y a une population très marginalisée d'une centaine de jeunes qui mobilise fortement les moyens de la permanence, qui ont épuisé tous les dispositifs d'insertion. Il s'agit d'un public très instable, qui s'adapte mal à des parcours de formation de longue durée. L'occupation d'emploi de courte durée peut constituer une étape vers l'insertion, mais il n'est pas facile localement d'en constituer une bourse. En plus de cela, les stages de courtes durées pour un public de bas niveaux sont insuffisants. Toutefois il est important de noter qu'à l'aube des années 1990, 75 à 80 %⁴⁹ du public accueilli trouve des solutions d'orientation : on rappellera que le chômage des jeunes a baissé de 24 % entre 1989 et 1990,

⁴⁷ Carton 13W14 : PAIO, Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation, Présentation des activités PAIO, Septembre 1982/Janvier 1986.

⁴⁸ Niveau VI : qualification ne dépassant pas le niveau de la scolarité obligatoire ; niveau V bis : certificat de formation professionnelle.

⁴⁹ Carton 13W14 : PAIO, Permanence d'accueil d'information et d'orientation, Rapport d'activités 1990.

mais qu'il reste plus élevé qu'à Massy. Environ 70 % des jeunes trouvent durant cette période une solution en terme de formation ou d'emploi même si comme nous l'avons dit les moyens manquent pour l'insertion des publics marginalisés qui cumulent les handicaps.

A ce niveau, la création d'une mission locale va permettre une intervention à l'échelle du bassin d'emploi, une extension des champs de compétences tendant vers une approche globale des problèmes des jeunes et un partenariat plus large et renforcé avec l'ANPE, les organismes de formation, les acteurs économiques et sociaux.

De plus un transfert des locaux de la PAIO paraît à l'époque, indispensable. Ils sont trop exigus, situés dans le centre commercial des Amonts, un lieu à l'époque mal réputé. La population fait donc un rapprochement entre un lieu connoté et une structure étiquetée <<insertion des jeunes en difficulté>> ; cette perception a des effets négatifs sur leurs images réciproques.

Le 5 novembre 1991, a lieu l'assemblée constitutive de la mission locale⁵⁰.

Cette structure succède à la PAIO. La nouvelle mission locale ne sera réellement effective qu'à partir de 1992. En 10 ans, la PAIO aura assuré un accompagnement actif à l'insertion de plus de 4400 jeunes de 16 à 25 ans. Cette transformation concrétise une certaine reconnaissance que la permanence a acquise auprès de ses partenaires, de l'Etat et de la région.

Mais malgré tous les services rendus par la permanence, elle s'avère en fait limitée. Elle ne s'occupe pratiquement que des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. Bien souvent des questions de santé, de logement, de culture se joignent à la difficulté de trouver un emploi stable et durable. Le public très marginal échappe en partie comme nous l'avons dit aux compétences de la permanence.

Les élus des Ulis et leurs partenaires décident d'inclure dans la mission toutes les facettes du problème. Avec l'accord de 21 autres communes adhérentes au projet, ils ont décidé de remplacer de manière effective au 1er janvier 1992 la permanence par une structure chargée de mener une action plus vaste : la mission locale des Ulis.

Elle est installée dans des locaux plus grands au niveau de l'ancienne école de Courdimanche.

Avec 22 communes adhérentes et 104 589 habitants, l'association se compose de tous les acteurs susceptibles de contribuer à la mise en oeuvre d'une politique locale d'insertion : les élus des villes adhérentes, les services de l'Etat comme l'ANPE ou le CIO, les acteurs socio-économiques tels que l'ADEZAC (association pour le développement des entreprises de la zone d'activités de Courtaboeuf), les associations susceptibles d'aider la mission à remplir ses objectifs, notamment les associations s'intéressant aux jeunes et à leurs problèmes. Avec des moyens financiers doublés et du personnel accru, la mission a véritablement tenté de mieux répondre aux attentes des jeunes en difficulté et des chômeurs de tous les âges. L'élargissement du domaine de compétence implique une étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et partenaires spécifiques qui traitent habituellement des problèmes sociaux comme la santé, le logement, l'hygiène de vie ou la culture.

⁵⁰ Délibération 1967 du 28/06/1991 : Création d'une mission locale.

Il s'agit donc bien, de promouvoir plus efficacement l'emploi des jeunes dans le cadre des actions du gouvernement dans le bassin d'emploi des communes et de développer les actions conduites en matière de santé, de logement, d'accès à la culture aux loisirs et aux sports. La mission locale va véritablement aborder les problèmes des jeunes dans leur globalité même si ce sont les problèmes d'emploi qui dominent. Elle a d'ailleurs reçu le label << Espace Jeunes>>.

La mission va véritablement améliorer sa fonction d'accueil, approfondir ses connaissances des populations en difficulté et informer davantage sur les filières et les stages de formation. Le partenariat ainsi mis en oeuvre laisse envisager à cette époque une action encore plus importante en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. Du personnel municipal est mis à sa disposition pour les différentes tâches d'accueil, de secrétariat et de conseils en orientation. La principale préoccupation de la mission est bien de trouver le point de rencontre entre ce que peut faire le jeune, ce qu'il veut faire quand il a un projet professionnel et sa situation au moment de l'accueil. Un premier travail d'écoute se met en place qui débouche sur des propositions précises. La demande du jeune est alors confrontée à la réalité du marché du travail.

Dès 1993, une centaine de jeunes ont signé un contrat à durée déterminée avec des employeurs et 90 ont signé un contrat à durée indéterminée.

En 1994, la mission met en place cinq nouveaux ateliers de recherche d'emploi : une simulation d'entretien en vidéo, un système d'élaboration de curriculum vitae, une définition des objectifs professionnels, un entraînement à l'entretien d'embauche. Organisés en collaboration avec l'ANPE ces ateliers ont permis en 1994 à 70 jeunes de 18 à 25 ans de se préparer concrètement à rentrer dans le monde du travail. 34 d'entre eux ont trouvé du travail suite aux ateliers : 19 en CDI et 15 en CDD.

La mission va étendre son domaine de compétence aux villes de Villebon et de Villejust.

En 1995, lors de sa création, le service Emploi-Insertion s'installe dans le même bâtiment que la Mission Locale. Les débuts d'un partenariat direct sur le terrain ne sont pas faciles, en particulier au niveau de la dissociation des deux structures : la Mission Locale accueille un public de jeunes de 16 à 25 ans et est une association ; le Service Emploi accueille, lui, des individus de plus de 25 ans et a le statut de service municipal. Mais le rapprochement des deux structures marque le début d'une réelle mutualisation des moyens d'insertion sur la ville.

Dans un mouvement contradictoire avec celui de l'augmentation du chômage, la fréquentation de la Mission Locale évolue à la baisse à partir de 1990⁵¹. Si le chômage augmente fortement sur la commune entre 1990 et 1994 (augmentation de 107 % de chômeurs inscrits à l'ANPE sur cette période), le nombre de personnes accueillies à la mission locale diminue : 893 en 1990 (encore PAIO) pour 748 en 1993 et 714 en 1994. Il y a deux explications possibles. Tout d'abord le vieillissement de la population qui peut entraîner une diminution par rapport à la classe d'âge accueillie puis une réorientation des objectifs de la Mission qui sélectionnerait autrement le

⁵¹ Mission Locale de la ville des Ulis, Bilan d'Activités 1994 et projets 1995.

niveau de formation en excluant des jeunes moins qualifiés et très nombreux sur la ville. Dans un mouvement inverse, on retrouve une évolution en constante augmentation depuis 1995 avec un pic de suivi en 2002.

En 2004, 1035 jeunes sont suivis par la Mission Locale sur les 2259 jeunes recensés sur la ville. Au total, la mission a reçu 2269 jeunes des 24 communes soit une augmentation de 2 % par rapport à 2003⁵². On retrouve une majorité de jeunes de 18 à 25 ans avec de faibles niveaux de formation, mais 41 % ont un niveau bac ou plus. Sur les 1035 jeunes, 416 sont accueillis pour la première fois, 21 % ont un emploi, 2 % un contrat emploi formation, 12 % suivent une formation et 64 % n'ont aucune situation professionnelle.

L'objectif prioritaire de la mission demeure l'accompagnement et le placement dans l'emploi. Pour se faire elle mène plusieurs actions comme les ateliers de découverte des métiers qui se déroulent en deux temps : le jeune rencontre un psychologue pour établir un projet professionnel puis certains jeunes suivent <<le parcours atelier découverte des métiers>>.



Mission locale des Ulis, 2007. Photo : Galère Patrick.

Ils bénéficient de plateaux techniques, d'atelier de recherche de stages puis de stages pratiques en entreprise. En 2004, les ateliers de découverte ont bénéficié à 27 jeunes Ulissiens. Une deuxième action mise en place par la mission est l'atelier de recherche d'emploi, il s'agit d'aider

⁵² Verlet I. Observatoire social de la ville des Ulis, rapport 2004.

le jeune à mettre en place son curriculum vitae ; 269 en ont bénéficié en 2004 contre 200 en 2003. Cet atelier remporte de plus en plus de succès puisqu'ils n'étaient que 134 en 1997. Il est important de noter que le taux de placement est en baisse depuis 2002, la Mission Locale fait état de difficultés croissantes depuis le début des années 2000, à placer les jeunes dans des emplois durables.

On ressent à la fois au niveau de la Mission Locale et du service Emploi-Insertion le besoin d'une nouvelle forme d'organisation plus pertinente en regroupant des services multiples sous forme de guichet unique. Il y a bien un besoin de rationalisation et de mutualisation des moyens et des outils. L'organisation telle qu'elle est menée jusqu'en 2003 provoque un phénomène de multiplication des acteurs qui nuie à l'efficacité des dispositifs. 2003 marque la première étape d'une mutualisation concrète : l'accueil du public jeune de la Mission Locale et du public adulte du service Emploi-Insertion se fait dans un seul endroit, pour les prises de rendez-vous, les renseignements ; dix ordinateurs sont mis à disposition en libre-service ainsi que l'ensemble de la documentation des deux structures. Cette mutualisation renforce le partenariat qui existait déjà. L'application des dispositifs du contrat de ville signé en 2000 va permettre de rassembler l'ensemble des structures d'insertion en un même lieu. C'est sous l'égide d'UFR que sont regroupés le service municipal Emploi-Insertion, le PLIE et la Mission Locale qui étaient auparavant disposés à des endroits différents de la commune.

En 2006, sur les 2200 jeunes suivis par la mission locale, plus de 50 % ont retrouvé un emploi ou une formation. La mission a considérablement étendu ses services en 2007. En prévention, elle s'occupe des problèmes de santé, de logement, de papiers. Elle fait passer 140 visites médicales par an, sensibilise à la contraception, au sida et aux produits et aux comportements addictifs. Elle organise des ateliers curriculum vitae, met à disposition des moyens informatiques pour faciliter l'accès à l'emploi, propose des bilans de compétences, et des permanences de diagnostic sur le niveau de langue, des remises à niveau par le biais des APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisés). Le partenariat est renforcé par le service Emploi-Insertion ainsi que par l'ANPE qui met à disposition des salles à UFR pour organiser les recrutements. Les nouvelles méthodes de recrutement par simulation font leurs preuves auprès des demandeurs d'emploi non diplômés. Le recrutement se fait en groupe, les candidats sont mis en situation et jugés sur leurs compétences et non plus sur leur parcours. La mission organise également des ateliers de projets d'élargissement des choix professionnels pour aider les employés à changer de secteur quand ils ne trouvent pas de travail dans leurs branches d'activités. Elle met en place des chantiers d'insertion permettant aux bénéficiaires de se qualifier dans un domaine et de retrouver les habitudes de travail. La Mission a permis la mise en place des contrats d'accompagnement à l'emploi : CAE. En 2007, 15 personnes sont employées par la ville dans ce cadre-là. La Mission reste toutefois un service destiné aux jeunes, elle n'est pas l'acteur principal en matière d'emploi stricto sensu ; ce rôle reste dévolu à l'ANPE.

- L'association intermédiaire <<Repartir>>.

En 1989 est créée l'association intermédiaire Repartir⁵³. L'association débute ses activités en juillet 1989. Il y a environ 850 associations intermédiaires de ce type en France en 1989. L'association a pour objectif l'embauche de personnes dépourvues d'emploi pour les mettre à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques ou morales appelées donneurs de tâches. Il s'agit de mettre en rapport de manière souple des demandeurs avec des travaux de courte durée qui ne nécessite pas un emploi permanent. L'association facture la prestation client et se charge ensuite de la rémunération et de la couverture sociale de l'employé. La ville des Ulis apporte son soutien en hébergeant l'association et en prenant en charge les frais de chauffage et d'électricité. Elle reçoit des subventions du conseil général comme les 12 associations intermédiaires du département. Elle assure elle-même son fonctionnement : elle comprend deux postes et demi de personnels permanents.

Elle est tournée exclusivement vers les demandeurs d'emploi en grande difficulté.

Sa finalité est l'insertion dans le monde du travail. Au niveau des chômeurs en difficulté, la véritable insertion dans le monde du travail passe par des remises au travail provisoire. Des approches successives et des contraintes du travail comme le respect des horaires, la qualité du travail accompli, la prise de conscience des responsabilités du salarié constituent autant d'éléments nécessaires pour une employabilité compatible avec les exigences habituelles des employeurs. Les donneurs de tâches sont les particuliers, les industriels et les artisans qui vont offrir des travaux de remplacement, de dépannage et de petits entretiens aidant à restructurer et à redynamiser des personnes en voie d'exclusion. Les travaux sont facturés à des taux horaires intéressants suivant la catégorie professionnelle : les industriels, les artisans ou les commerçants d'une part et les associations et les collectivités locales d'autre part et enfin les particuliers. On a donc trois taux différents pour trois catégories. Le principe est bien de se remettre au travail, de disposer d'une fiche de paye et donc d'un statut social. Cela permet aux demandeurs qui se sont véritablement éloignés du marché de l'emploi de reprendre confiance en eux. L'association va rapidement obtenir un soutien important puisque dès janvier 1991 la régie enregistre de bons résultats : 965 contrats de prêt de main-d'oeuvre, 22 546 heures de travail ont été fournies aux demandeurs, 600 000 francs de salaires et 203 000 francs de charges sociales, 160 personnes mises au travail dont 70 environ ont retrouvé soit un temps complet soit un temps partiel en dehors de l'association. En seulement deux ans d'existence, 1396 contrats ont été signés, soit 30 495 heures travaillées par les intervenants. 172 personnes ont

⁵³ Carton 39W222 : Compte-rendu de l'assemblée générale constitutive de l'association intermédiaire Repartir du 10 janvier 1989.

retrouvé un emploi dont 37 par l'action directe de l'association auprès des clients. Rapidement, l'association va offrir de nouveaux services comme le repassage et la présence à domicile auprès des personnes âgées. En 1993, l'association a accueilli 351 demandeurs, a fourni 41 000 heures de travail ; 41 personnes ont retrouvé un emploi sur les 222 qui ont travaillé pour les clients de l'association⁵⁴. La montée en puissance de l'association est donc confirmée puisque le bilan de l'année 1994 est encore meilleur : plus de 2 000 000 de francs de salaires versés, 63 000 heures de travail fournies soit l'équivalent de 39 postes à temps plein. Elle a fait travailler 262 personnes et 48 ont retrouvé le chemin de l'emploi. En 1997, la ville met en place un partenariat entre l'association et le PLIE. La collaboration débouche sur une augmentation du nombre de personnes sorties du dispositif et ayant retrouvé un emploi stable : sur 156 personnes sorties à la fin de l'année 1998, plus de la moitié ont obtenu des contrats de travail et pour 41, un CDI.

Un tournant s'opère au niveau de l'association en 1999 avec l'élection d'un nouveau bureau et d'un nouveau conseil d'administration⁵⁵. Ce changement intervient à un moment où les missions de l'association vont être modifiées par de nouvelles lois qui entrent en vigueur à la fin de l'année 1999. La nouvelle législation oblige les associations intermédiaires à recentrer leurs activités sur le parcours d'insertion avec les différents partenaires sociaux. La loi va limiter le nombre d'heures qui peuvent être travaillées, mais elle va ouvrir de nouveaux secteurs d'emploi qui étaient jusque-là refusés. Ainsi les entreprises du secteur marchand par exemple deviennent une source d'emplois possibles tout comme les emplois familiaux.

En 2007, sous Le Nom de << Dynamique Embauche>> l'association poursuit toujours son rôle << d'intermédiaire>> entre la remise au travail de demandeurs en grande difficulté via des petits travaux et l'intégration réelle dans le monde du travail.

- La régie de quartier : une entreprise de proximité.

Mise en place en 1994 la << régie des quartiers ouest>> est une entreprise de type solidaire. Prévue dans la convention Ville-Habitat de 1992, elle a un double objectif⁵⁶ : d'une part, permettre à des habitants du quartier de retrouver un travail et d'autre part d'améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants. Il s'agit d'une association multi services qui va former les chômeurs pour les préparer à retrouver un métier. Il y a d'un côté la partie <<entreprise>> et de l'autre la partie <<association>> avec son conseil d'administration, son bureau et ses commissions qui vont gérer les problèmes économiques, les relations avec les habitants et les questions d'insertion. La création de cette régie est fondée sur un partenariat relativement original puisqu'il regroupe les bailleurs sociaux, les amicales de locataires de la

⁵⁴ Carton 39W222 : Repartir, Rapport d'activité 1993, comparaison 1992/1993.

⁵⁵ Carton PER 567/5 : *Vivre aux Ulis*, numéro 4, juin 1999.

⁵⁶ Carton 113W5 : Projet de Régie de Quartier, Montage du projet, le 18 juin 1993.

zone concernée par la régie, les membres de droit du conseil d'administration, des individus militants dans leur quartier ou sur la ville ainsi que trois représentants de la municipalité. L'association a bénéficié de subventions de démarrage accordées par la ville, le conseil régional, la CAF, le FAS et la DASS.

La régie n'est pas une association intermédiaire à l'image de Repartir, qui en a le statut et qui met à disposition du personnel sous la responsabilité du client. La régie, elle, aborde le travail dans le même esprit que dans une PME. Elle n'a pas à l'origine le statut d'entreprise d'insertion, car pour cela il faut au moins deux ans d'existence à l'association. D'autre part, elle est centrée sur un territoire bien précis : les résidences du quartier sud-ouest ainsi que la résidence des Hautes-Bergères.

Les employés signent des contrats de travail à durée déterminée. Pour les ouvriers, l'association est une chance de revenir ou de venir à la vie active. En principe, ils n'ont pas vocation à y rester ; il s'agit d'une situation temporaire. Mais il s'agit aussi de leur laisser du temps à la recherche d'emploi et à la formation. Pour ajouter des chances à la réussite de réinsertion dans le monde du travail, la régie a prévu un encadrement sur le terrain par un formateur qualifié.

Au niveau du budget de la régie, tout est compris dans le prix facturé aux clients. Ainsi le client bénéficie d'un travail de qualité et il participe indirectement à la réinsertion ou à la formation de quelques individus de son quartier.

A l'origine, l'axe principal qui guide ces actions est l'amélioration de l'univers quotidien des habitants de ces deux territoires. Par exemple au niveau des Hautes Plaines la régie a en charge le problème des poubelles. Cela donne du travail à quelques personnes et en plus le circuit des conteneurs a été repensé. La ville a concédé à l'association l'entretien des espaces extérieurs dans le quartier des Amonts. L'ilotage a porté ses fruits, l'entretien est mieux suivi qu'avant, les habitants sont satisfaits et <<en redemandent>>. En effet, on observe relativement vite de nombreuses demandes des habitants pour que la régie élargisse sa palette d'activités. La régie va être au fil du temps de plus en plus sollicitée pour des travaux de réfection d'appartements comme les peintures, papiers peints, des petits travaux de plomberie et d'électricité ou encore pour des emplois de proximité, de nettoyage des caves, de déménagement. Dès son démarrage, la régie a vu venir des gens nouveaux c'est-à-dire qui n'étaient pas connus des services sociaux. L'implantation au sein même du quartier de cette structure de proximité a donc permis de toucher une population plus large, qui a réellement besoin de s'exprimer, envie de s'en sortir, mais qui n'ose pas forcément faire appel à d'autres structures d'insertion. Même s'il n'y a pas de travail à leur donner sur le moment, le principal est d'établir un premier contact.

L'association RQO démarre la première année avec l'équivalent de 5,5 emplois à plein temps. Sa première convention signée avec la DDTPF (direction départementale du travail et de la formation professionnelle) en 1996 prévoit la création de deux postes conventionnés.

En 2007, l'entreprise, qui a été renommée VYMS (Val d'Yvette Multi-Services), comprend l'équivalent de 40 postes à temps plein et de 21 postes conventionnés insertion. Au vu de son

évolution, cette structure peut être qualifiée de véritable réussite. En effet, à l'origine une petite association de quartier, elle va devenir une véritable entreprise d'insertion de taille et de domaine de compétence importante. Dès 1997, l'association recentre ses domaines de compétence sur l'activité de service avec un objectif de qualité comparable aux autres entreprises du secteur. En 1998 elle lance un dispositif dans l'objectif de remettre à l'emploi des femmes issues de l'immigration. Il s'agit d'un projet pluriannuel baptisé

<< synergie>>. La loi de 1998 dite << loi contre les exclusions>> va permettre d'inscrire les structures de réinsertion sociale et professionnelle telles que la régie dans les fameuses opérations de gestion urbaine de proximité.

En 1999, l'effectif dépasse les 16 employés, dont cinq postes d'insertion. L'association adhère à la Convention Collective des Régies de Quartier. En 2000, elle signe un accord <<offensif>> 35 heures dans le but de dépasser les 21 postes. En 2001, l'association commence à prendre des commandes en dehors de la ville des Ulis. L'année 2002 marque un véritable tournant dans la vie de l'association puisqu'elle fonde la société Val d'Yvette Multiservices, une SARL.

Dès 2003 l'entreprise va diversifier son activité. Au niveau territorial, environ 50 % des travaux s'effectuent hors de la ville. Elle opère du même coup une diversification de sa clientèle et de ses secteurs d'activités (nettoyage des bureaux, entretien, vitrerie...). L'entreprise, à partir de 2004, va étendre ses activités au sud du département des Hauts-de-Seine. Elle va mettre en place un système qualité spécifique qui va conduire à l'obtention du label <<QUALIPROPRE>> en 2006. L'entreprise a donc gagné le pari d'assurer des services de qualité, tout en formant les personnes en insertion et en amenant son personnel à un niveau de qualification élevée dans les métiers du bâtiment et de la propreté dans le but de les amener vers un emploi durable. La meilleure mesure de la qualité de ses services et de la satisfaction de ses clients est la progression du chiffre d'affaires année après année de l'entreprise : il passe de 1 127 128 euros en 2006 à 1 453 795 euros en 2007.

- Le service Emploi-Insertion de la ville des Ulis.

Le service a été créé en 1995, dans un contexte d'augmentation du chômage, et d'un nombre grandissant de demandeurs de plus en plus éloignés de l'emploi⁵⁷. C'est dans le but de répondre à cette problématique que le conseil municipal a décidé de scinder en deux parties bien distinctes le service économie d'un côté et le service emploi de l'autre. Le service emploi-insertion a pour mission, comme son nom l'indique, d'accompagner les nombreux dispositifs mis en place sur la ville en faveur de l'emploi. Il s'appuie, entre autres choses sur un outil indispensable dans la lutte contre le chômage : UFR. Dans un premier temps, le service tente de définir au mieux les besoins qu'il y a sur la ville en matière d'insertion. Beaucoup de choses ont

⁵⁷ Délibération 2744 du 24/11/1995: Développement économique et insertion professionnelle - organisation des services et création de poste.

déjà été faites, certaines fonctionnent d'autres beaucoup moins. Si le thème de l'insertion renvoie à de nombreux domaines, l'axe prioritaire du nouveau service reste centré sur l'insertion professionnelle tout en travaillant de façon transversale avec les services du social, de l'économie, du logement, de la jeunesse et de la vie scolaire. Le service emploi n'est pas une deuxième ANPE, il y en a déjà une sur la commune. Son but est d'être véritablement à l'écoute de tout ce qui se fait en matière d'emploi et d'insertion puis de proposer d'aider et d'encadrer des projets qui vont dans le sens de la politique municipale en faveur de l'emploi. Le service va véritablement devenir le <<pilote>> des nombreux dispositifs concernant l'emploi de la politique de la ville aux Ulis.

Le service va mettre en place de nombreux chantiers au niveau de la ville.

Il lance le chantier du parc sud en 1997⁵⁸, il s'agit à l'origine d'aménager les 53 hectares du parc tout en menant une politique d'insertion à l'égard de jeunes en grande difficulté. En effet, au départ la plupart de ces jeunes étaient en grande difficulté d'insertion. En 1997, les contrats emploi-solidarité et les contrats<< emploi-consolidé>> leur offraient un emploi de 20 ou 30 heures par semaine sur une période de trois à cinq ans maximum. En 1998, les emplois villes sont apparus. Ils s'adressaient à des jeunes de moins de 25 ans, avec des problèmes d'insertion professionnelle, mais motivés par un contrat de 30 heures par semaine pendant trois ans et l'engagement réel de la ville à les former. Certains d'entre eux, les plus motivés, ont évolué vers les emplois jeunes créés en 1999 qui leur permettaient par exemple de devenir agent d'entretien des espaces naturels et même agent de gestion et de promotion de sites en pleine nature. Ce chantier qui s'est étalé sur la période 1997-2004 a permis à sept personnes de revenir à l'emploi de manière durable. Même si les chiffres paraissent modestes, le chantier a surtout permis d'appliquer de manière concrète le dispositif des emplois aidés.

Le service lance un chantier-école à UFR en 1997. Il s'agit d'un stage concernant essentiellement des travaux pratiques utilisant des produits et des matériels adaptés aux besoins de la profession du nettoyage industriel. La même année est mis en place le projet d'une fausse entreprise. Il s'agit d'une entreprise d'entraînement ou plutôt d'une entreprise pédagogique. Cette dernière est située à UFR et permet d'accueillir une vingtaine de stagiaires, c'est la première du genre en Essonne. Il s'agit bien évidemment d'une entreprise virtuelle, de type PME (petite et moyenne entreprise) et de type PMI (petite et moyenne industrie) qui reproduit en grande nature toutes les fonctions des services d'une entreprise : accueil, secrétariat, gestion de stocks, comptabilité, service du personnel. Si l'entreprise est fictive, les tâches sont bien réelles. Seule la production ne l'est pas. Le public visé est l'ensemble des demandeurs d'emploi, les jeunes ou les adultes ainsi que des salariés en congé individuel de formation. Pour la responsable du service << les stagiaires sont beaucoup plus motivés par une formation pratique que théorique>>⁵⁹. L'entreprise pédagogique permet d'avoir réellement un pied dans

⁵⁸ Délibération 3192 du 19/12/1997: Prolongation du poste temporaire de chef de chantier au sein du Service Emploi-Insertion, pour un an.

⁵⁹ Carton PER 567/4 : *Vivre aux Ulis*, numéro 25 octobre 1997.

le travail, d'acquérir des compétences en travaillant de manière concrète tout en étant aidé au niveau des démarches en direction des entreprises réelles. Cette entreprise permet d'acquérir à la fois un savoir-faire et un savoir-être ; elle permet aux stagiaires de retrouver confiance en eux, élément indispensable lors du stage en entreprise réelle qui suit les six mois de formation

Le service va organiser de manière ponctuelle ou de manière régulière un certain nombre de forums, de salons et de manifestations en faveur de l'emploi. Le MARKETON qui remporte de plus en plus de succès d'année en année en est un très bon exemple.

Mise en place en partenariat avec l'agence pour l'emploi et la mission locale, cette journée permet aux demandeurs d'emploi de démarcher les entreprises de la zone d'activités pour obtenir des promesses d'emploi d'où son nom de la journée <<MARKETON>>⁶⁰.

En 1998, le conseil municipal décide de signer avec le préfet de l'Essonne un contrat d'objectifs pour l'embauche de 50 emplois jeunes.

La ville va alors mettre en oeuvre les conditions nécessaires pour développer des activités qui correspondent à des besoins non satisfaits et qui permettent l'embauche de jeunes qui peinent à trouver un travail. Le dispositif relève d'une initiative du gouvernement Jospin de décembre 1997. La ville va recruter des jeunes dans les domaines de la sécurité, de l'environnement, de la culture, de la vie de l'enfant, des nouvelles technologies d'information, de la solidarité. Les jeunes embauchés signent un contrat de travail à durée déterminée de cinq ans. Les contrats peuvent être suspendus par le jeune avec l'accord d'un employeur pour lui permettre d'effectuer une période d'essai dans un éventuel nouvel emploi. Un effort particulier est mis en place dans les domaines de l'encadrement et de la formation. Chaque jeune a un plan de formation, il s'agit d'en faire de vrais professionnels dans leurs domaines de compétence. Ils ont ensuite vocation à s'insérer dans le monde du travail au niveau du public ou du privé. Le service lance dès le mois d'avril 1998 le recrutement de ces emplois jeunes. Le système va fonctionner jusqu'en 2003, date à laquelle le gouvernement met fin au dispositif. Au niveau de la ville, l'expérience a été plutôt positive dans le sens où elle a permis d'apporter une réponse concrète aux jeunes en les formant tout en leur donnant du travail. Au départ 38 postes de travail ont été conventionnés par la direction départementale du travail, en 2003, 22 sont encore opérationnels et une quinzaine sont vacants ou non pas été ouverts faute de candidats⁶¹. Certains jeunes ont pu préparer et passer des concours pour intégrer la fonction publique. Ce système va leur permettre de poser leur candidature et de pérenniser leur poste. D'autres n'ont pas saisi cette deuxième chance qui leur était tendue. Mais le pouvaient-ils ? En effet lors du bilan de ces emplois jeunes, le service reconnaît que certains jeunes souffraient de problèmes d'inadaptation et qu'il y avait un travail à faire beaucoup plus en amont. Ceux pour qui l'expérience a été vraiment positive étaient des candidats qui disposaient déjà d'un bon bagage. L'expérience a été positive dans le sens où un certain nombre de nouveaux services ont été

⁶⁰ Carton PER 567/4 : *Vivre aux Ulis*, numéro 26, novembre 1997.

⁶¹ Carton 108W12 : *Service Emploi Insertion, Bilan d'activité 2003*.

créés ; services qui n'auraient sans doute jamais vu le jour sans le dispositif. Cela est particulièrement vrai dans le domaine du multimédia et des nouvelles technologies où la ville a décidé de pérenniser plusieurs postes d'emplois jeunes. La commune a aussi accompagné financièrement un certain nombre d'associations qui se sont inscrites dans cette démarche en proposant des contrats à de jeunes habitants des Ulis. Il reste que les contraintes budgétaires n'ont pas permis de pérenniser tous les postes comme il aurait fallu, certains ont été abandonnés. Le service emploi a été en première ligne dans la mise en place et dans la pérennisation de ce dispositif qui au bout de cinq ans de vie, permet de tirer un bilan plutôt positif : une formation solide, un tremplin vers l'emploi durable, de nouveaux emplois pour la ville ainsi que de nouveaux services. Le système a aussi permis de mettre à jour deux problèmes qui n'ont pas trouvé de réponse concrète. D'une part la présence d'un public trop éloigné du niveau de qualification requis pour occuper un emploi stable ; et qui n'a pas réussi à véritablement s'intégrer au dispositif des emplois jeunes. D'autre part la présence d'un public diplômé qui ne trouve pas de solution suite au dispositif.

En effet, mis à part l'association des cadres des Ulis <<Ulis cadres>>, il existe toujours peu d'outils pour les demandeurs diplômés au niveau de la ville. Créée en 1996⁶² l'association a pour principal objectif de rompre avec l'isolement du cadre à la recherche d'un emploi. En créant une dynamique de groupe et des ateliers de travail, l'association doit permettre de promouvoir plus facilement l'emploi des cadres ulissiens auprès des entreprises de la région. En 1994, on compte 900 cadres sur la commune en situation de recherche d'emploi. Il s'agit donc d'un gisement de compétence qui doit normalement intéresser des entreprises. Le but est de créer un réseau entre ces dernières et l'association avec l'appui des collectivités territoriales. Le service apporte l'aide logistique au niveau des locaux d'UFR⁶³. Mais l'association demeure insuffisante et de nombreux demandeurs d'emploi diplômés ainsi que des cadres reviennent régulièrement à la Mission Locale ou au Service Emploi avec l'espoir de trouver enfin un travail.

A partir de 2003, le service va se réorganiser. Dans le but de mettre en place une organisation plus efficace en apportant un service de proximité renforcé, il est en effet apparu nécessaire de regrouper les différents services sous forme de guichet unique. Devant l'augmentation du chômage, avec le déménagement de L'ANPE vers le parc de Courtaboeuf, la fermeture du pôle CV, la présence d'un public toujours très éloigné de l'emploi et d'un public diplômé sans réelles solutions, le service a du revoir ses objectifs et envisager un nouveau type de collaboration avec la mission locale pour optimiser sa politique. Un système de rationalisation et de mutualisation des moyens et des outils a été mis en place. La multiplication des acteurs nuisait en effet fortement à l'efficacité des dispositifs. La mutualisation qui a été mise en place est le fruit d'une

⁶² Carton PER 2567/4 : *Vivre aux Ulis*, numéro 8, mars 1996.

⁶³ Délibération 2828 du 03/05/1996: Association Ulis-cadres - signature d'une convention pour implantation du siège social et utilisation de salles dans les locaux UFR - attribution d'une subvention.

réflexion engagée depuis la fin des années 1990. L'accueil (c'est-à-dire les prises de rendez-vous, les renseignements et toute la gestion qui en découle) du public jeune et adulte se fait dans un seul endroit, à UFR. Les moyens matériels des deux structures comme les ordinateurs et la documentation ont été mis en commun. Pour chaque action de formation, le service met en place de manière coordonnée des Forums <<Métiers>> dans le but de faire connaître le métier au public et les différents postes qu'il peut présenter.

En 2007, à UFR, les demandeurs d'emploi, les stagiaires en chantier d'insertion, les jeunes et les adultes en formation ainsi que les entreprises et leurs représentants peuvent avoir accès dans un même lieu aux services de l'association <<Atout PLIE>>, au Service Emploi-Insertion et à la Mission Locale. Comme nous l'avons dit, le public de la Mission Locale est bien spécifique, il s'agit de jeunes de 16 à 25 ans, mais cela n'empêche pas les deux structures de collaborer activement. Chacun a son secteur bien particulier et, par exemple lorsque le service dispose d'offres d'emploi, elles sont transmises à la Mission Locale si cela concerne des jeunes et inversement le service va chercher à récupérer des informations auprès de la mission pour tout ce qui concerne les formations, les aides à l'emploi. Même si le fait d'être dans le même bâtiment n'a pas été facile au départ, il y a véritablement un système de synergie qui va progressivement se mettre en place entre les deux structures municipales. En effet à partir de 1997⁶⁴, avec la mise en place du PLIE les relations se renforcent ; et les deux structures vont progressivement apprendre à travailler ensemble sans faire de doublons. La mise en place d'un accueil unique pour les jeunes demandeurs et les demandeurs plus âgés va se mettre en place dans un contexte de <<mutualisation intelligente>> des structures. Cette mutualisation aura beaucoup plus de mal à se mettre en place avec L'ANPE.

Les contacts avec les Unités Territoriales (l'ancienne Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) concernent la mise en place des emplois aidés ainsi que les démarches de financement de formation. En 1996, par exemple, il s'agit des CES et des emplois de ville. Depuis la création du service, une interlocutrice unique pour le service a été mise en place. Dès la première année de fonctionnement du service, deux actions ont pu être mises en place concernant des sessions de formation d'illettrisme qui débouchent directement sur un emploi. Ce service décentralisé de l'Etat va financer la plupart des actions de formation que le service met en place. Il est donc tributaire de l'Etat, faute d'argent certaines actions doivent être abandonnées par le service d'où l'importance d'une bonne gestion au niveau du suivi de ces formations.

Le service est en relation étroite avec l'entreprise intermédiaire. En effet le passage des demandeurs d'emploi par Repartir est un début d'insertion professionnelle et concerne donc à ce titre le service emploi. Après un certain laps de temps et en fonction de la motivation de la personne, le service reprend en main les demandeurs sur les chantiers d'insertion sous différents types de contrats (comme les contrats emplois solidarité ou les emplois jeunes par

⁶⁴ Le service Emploi-Insertion, Bilan d'activités 1997.

exemple) avec une formation.

Au niveau des rapports avec la régie de quartier, les débuts n'ont pas été faciles, mais à partir de 1998 avec la mise en place du PLIE, le service va pouvoir collaborer de manière relativement étroite à la mise en place d'une politique d'insertion renforcée à travers la régie ainsi qu'à travers l'association intermédiaire Repartir.

Très rapidement, le service va tisser des liens avec l'association spécialisée les Chardons. Celle-ci sera toujours présente au niveau du recrutement des jeunes à problèmes ainsi que pour assurer leur suivi. Des réunions régulières ont lieu entre les deux structures. Ce partenariat permet au service et à l'association de travailler en synergie concernant les jeunes Ulissiens rencontrant le plus de difficultés face à l'emploi. Le service va être en liens étroits avec les deux associations d'entreprises de la zone d'activité, l'APAC (Association de Promotion et d'Animation de Courtaboeuf) et l'ADEZAC (Association de Défense des Entreprises de la Zone d'Activités de Courtaboeuf) pour faire diffuser des CV auprès des entreprises adhérentes à l'une ou à l'autre de ces associations. L'objectif du service est que ces deux associations puissent faire la promotion d'Ulissiens demandeurs d'emploi sur la zone à travers leurs adhérents. Au début, il y a eu un certain nombre de barrières à franchir avant que les entreprises adhérentes ne jouent le jeu en favorisant l'emploi du public ulissien. C'est-à-dire que globalement, la participation de la plupart des entreprises de la zone aux différentes actions mises en place par le service reste limitée. L'exemple de l'entreprise JM Bruneau qui a parrainé l'entreprise d'entraînement est malheureusement rare. Mais il est important de noter que les deux associations vont s'impliquer tant qu'elles peuvent au niveau de la plupart des manifestations et des dispositifs mis en place par la ville en faveur de l'emploi ulissien. Les deux associations ont par exemple parrainé l'entreprise pédagogique mise en place à UFR.

Lors de la mise en place du MARKETON, l'APAC et l'ADEZAC ont soutenu de manière importante le service. Le service entretient des relations avec plusieurs structures extérieures de la ville comme <<EMPLOI 91>> une agence d'intérim à Orsay, les autres services emploi des communes du bassin d'emploi, le GRETA et la maison des services à Massy, les deux ANPE de Massy et Longjumeau. Enfin, le service emploi est en relation directe avec les autres services municipaux tels que le CCAS, le service logement, le CCPD et en particulier le service économie qui lui va gérer les questions de développement économique. En effet des relations complémentaires ont été mises en place avec ce service au niveau d'informations concernant les entreprises du parc de Courtaboeuf susceptibles de favoriser le développement de l'emploi. Il existe une autre dimension transversale qui se situe en relation avec l'ensemble des services techniques en particulier au niveau des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ou encore des cabinets d'étude. Il y a aussi l'ensemble des services qui acceptent de prendre des demandeurs en chantier d'insertion et qui participe donc activement à la politique d'insertion par l'économie. Les services du social sont régulièrement sollicités par le service au niveau des différentes sessions de formations que le service emploi propose aux Ulissiens.

- Le centre <<Ulis Formation Ressources>>.

Comme nous l'avons dit, le service emploi s'appuie sur un outil essentiel, le centre de formation UFR. Prévu dans la convention Ville-Habitat de 1992⁶⁵, le centre ouvrira finalement ses portes en janvier 1995. Pour les demandeurs d'emploi, le fait de multiplier les structures de formation, et d'insertion peut constituer une forme de barrage. Devant l'augmentation brutale du chômage au début des années 1990, les collectivités ont réagi en accompagnant parfois de manière forte les dispositions mises en place par l'Etat pour lutter contre le chômage. Les demandeurs d'emploi vont alors se retrouver face à un nombre de structures et de sigles relativement importants et vont parfois éprouver des difficultés pour s'y retrouver. UFR est un outil de plus dans la lutte contre le chômage, car son objectif final est bien d'aider à l'insertion professionnelle des Ulissiens, en particulier, en permettant l'accueil, des formations et des stages ; mais il a été conçu dans un esprit de mutualisation. Le centre est en effet mis en place avec pour objectif de regrouper tout ce qui se fait en matière de formation et plus généralement d'insertion, de recherche et de créations d'emplois. Il s'agit d'un lieu de ressources pour les organismes, les entreprises qui proposent des stages de formation, des remises à niveau et des modules de perfectionnement à leur public. En plus d'être un véritable pôle de formation pour des intervenants extérieurs de la ville, le centre va permettre à la municipalité de mettre en place des formations bien spécifiques suivant les besoins détectés.

Animé par le service Emploi-Insertion, le centre propose en location plusieurs salles de cours, une salle informatique, il met aussi à disposition un espace de détente et de consultation de revues à l'intention de demandeurs d'emploi⁶⁶. Il s'agit d'un lieu où on va aussi orienter et proposer des stages, car un nombre croissant de demandeurs d'emploi se retrouve face à une impasse lorsqu'ils vont à l'ANPE : beaucoup n'ont aucune chance de retrouver un emploi s'il n'y a pas auparavant un réel travail de remise à niveau qui est mis en place. Le centre va pouvoir permettre d'accueillir plusieurs types de dispositifs dans un même lieu comme par exemple les ateliers de recherche d'emploi dès 1995, les ateliers pédagogiques personnalisés et le GRETA en 1996, l'entreprise pédagogique en 1997 (une fausse entreprise pour véritablement mettre les stagiaires en condition), le pôle curriculum vitae en 1998 ou encore l'accueil de différentes associations comme l'association des cadres des Ulis <<Ulis cadres>>.

Au niveau du fonctionnement du centre à proprement parler, il y a deux types de tarifs au niveau de la location des salles : un tarif pour les entreprises et un tarif pour les associations.

⁶⁵ Délibération 2335 du 01/10/1993: Demandes de subventions DSU à l'Etat et au conseil général, pour le centre logistique de ressources.

⁶⁶ Délibération 2906 du 19/09/1996 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au service emploi-insertion pour animer l'UFR.

Par exemple en 1996 une salle de cours va coûter 250 francs à une entreprise pour une journée de formation et 200 francs à une association⁶⁷.

Dès sa mise en service, le centre connaît de très bons taux de remplissage avec un nombre d'heures de formation en augmentation constante.

- Le PLIE : un outil essentiel à l'insertion par l'économique.

Comme nous l'avons constaté, s'il existe bien plusieurs outils <<spécifiques>> en matière d'insertion au niveau de la politique de la ville, à l'image par exemple des chantiers d'insertion, le PLIE est avant tout un outil <<général>>. Il s'agit d'un programme global qui traite du parcours de l'individu en incluant la formation. Il est territorialisé, associe tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion, et est contractualisé. Les premiers plans datent de 1990, ils sont institutionnalisés en 1994, réaffirmés en 1998 puis en 1999 par une circulaire qui permet de renforcer la mission de coordination et de les prioriser au niveau des contrats de ville ou d'agglomération.

Cet outil a véritablement évolué, en particulier avec les contrats de ville. Il y a une véritable volonté d'en faire une structure globale d'insertion par l'économique.

Aux Ulis, il sera réaffirmé lors de la signature du contrat de ville 2000-2006. Il devient véritablement le <<volet emploi>> des contrats. Il devient en fait un dispositif de mise en cohérence des dispositifs de l'Etat au niveau local pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Il s'adresse donc un public bien particulier. Ce plan comprend deux dimensions : une dimension <<globale de coordination>> et une dimension <<individuelle de parcours>>. Il se décline autour de trois axes : un engagement pluriannuel avec un ancrage local et un partenariat entre les acteurs publics et le tissu économique local ; un objectif de retour à l'emploi pour des publics très défavorisés et enfin la construction de parcours individualisés. Aux Ulis, une structure de gestion de type associative a été mise en place comme dans 90 % des PLIE en France. En 2007, le PLIE porte le nom de <<Atout PLIE>>, l'association est située à UFR tout comme la mission locale et le service emploi insertion.

Une première étude de faisabilité débute en 1996 sur les 24 communes de la mission locale. L'étude est finalement remaniée et prévue avec 7 communes⁶⁸ : Bures-sur-Yvette, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, les Molières, Marcoussis, Villebon-surYvette. Dans un premier temps, il s'agit de faire ressortir le type de public qui peut entrer dans le dispositif et quels sont les partenaires qui peuvent adhérer au projet. Une fois le dossier finalisé (par la société <<Quaternaire>>) il a fallu que le service assure le relais et fasse des démarches auprès des institutions et des communes environnantes, en attendant que l'association du PLIE soit créée et gérée. En 1997, le directeur du plan est embauché, l'association se met en place, mais le

⁶⁷ Le service Emploi-Insertion, Bilan d'activités 1996.

⁶⁸ Délibération 3099 du 25/09/1997: Association du PLIE des 7 communes 1- adoption des statuts 2- désignation d'un représentant du Conseil municipal 3- signature d'une convention.

service emploi-insertion continue à participer et à travailler sur le PLIE. En effet, il assure le ciblage des publics, l'estimation des coûts pour la ville en matière de formation, la mise en place de réunions des référents de parcours et des référents d'étape. Dès le départ, le service emploi s'investit de manière conséquente en temps et en personnel.

Le PLIE est établi pour une durée de deux ans c'est-à-dire, à l'origine, de 1997 à 1999. Son objectif est bien de permettre de mener les demandeurs vers un emploi stable ou une formation qualifiante. 300 personnes au moins, au terme d'un parcours d'insertion professionnelle sous forme d'emplois rémunérés qualifiant, de formation et avec un accompagnement social en ont bénéficié. Les emplois auxquels vont aboutir les parcours d'insertion seront des emplois d'une durée minimum de six mois dans le secteur marchand ou des emplois consolidés à l'issue d'un contrat emploi-solidarité ou des emplois indépendants. Les formations doivent permettre d'accéder à des qualifications reconnues dans les secteurs d'activités concernés. Le plan s'adresse aux personnes les plus en difficulté, en recherche d'emploi (peu importe leur âge) et qui cumulent des problèmes économiques et sociaux qui les entraînent dans une spirale de pauvreté et d'exclusion. Le plan vise les jeunes de 18 à 26 ans en grande difficulté d'insertion ayant un niveau stable de formation sans véritable expérience professionnelle ; mais aussi des adultes, sans activité professionnelle depuis trois ans au moins, inscrits ou non à l'ANPE sans qualification ou ayant une qualification obsolète ou non transférable. Parmi l'ensemble du public, le plan privilégie les individus en situation d'isolement (rupture familiale) et qui cumulent des problèmes (santé, logement). Sur Les Ulis, le PLIE va mettre en place lui aussi un certain nombre de chantiers en partenariat avec la Mission Locale et le Service Emploi, des actions d'accompagnement qui consistent en un appui collectif ou individuel dans le cadre de la prospection emploi : préparation CV, entretien, prospection. Il va mettre en place un certain nombre de mesures d'appui comme des aides financières aux transports ou à la garde d'enfants.

Chapitre 2 : La Zone d'Activités de Courtaboeuf

A. La zone d'activités de Courtaboeuf : un atout indispensable à la commune.

- Les pôles du développement économique du territoire des Ulis.

La ville des Ulis est structurée par trois types d'activités économiques au niveau de son territoire. Tout d'abord, elle dispose d'un tissu économique de proximité avec ses quatre centres commerciaux de quartiers : le centre commercial du centre-ville <<Les Champs-Lasniers>>, le centre commercial des Amonts, le centre commercial de Courdimanche et le centre commercial de la Treille. Ces quatre centres commerciaux de proximité sont renforcés

par un certain nombre d'artisans installés à différents endroits de la commune. La ville dispose, à une deuxième échelle commerciale, d'un centre commercial régional : il s'agit du centre Ulis 2 qui comprend un hypermarché Carrefour et une galerie marchande.

A un troisième niveau, elle dispose d'un pôle économique majeur : la ZA (zone d'activités) de Courtaboeuf. En matière de politique de la ville, le développement de l'appareil commercial ne renvoie pas à la même notion que le développement économique d'entreprises industrielles. La question du développement et de l'implantation d'entreprises est différente de celle de la <<création>> d'activités commerciales ou artisanales. L'environnement du quartier au niveau du développement économique n'est pas forcément celui de l'entreprise. De manière générale, les entreprises sont réticentes à intervenir au sein des zones urbaines connotées comme <<prioritaires>>. Beaucoup de grands ensembles français ne disposent pas d'activités industrielles ou même tertiaires de grande ampleur.

Un nombre important de quartiers populaires sont souvent monofonctionnels et pas forcément propices au développement entrepreneurial. Le développement économique est donc une question difficile à aborder au niveau de la politique de la ville. Par exemple, un développement économique situé uniquement sur un quartier peut entraîner l'effet inverse de l'objectif attendu c'est-à-dire qui peut conduire à l'isolement.



Vue aérienne de la zone d'habitation (à gauche de la photo) et de la ZA de Courtaboeuf (à droite de la photo), IGN (Institut Géographique National), 2005.

A côté de bien des communes populaires, la ville des Ulis dispose donc d'un véritable atout, depuis sa création, avec la présence sur son territoire de la ZA. Même si comme nous le verrons,

la zone ne permet pas comme l'avait prévu ses concepteurs de véritablement donner du travail à toute la population de la ville des Ulis et même si cette dernière souffre de la concurrence en vieillissant, elle reste véritablement, le moteur et le poumon économique de la commune.

La problématique commerciale est différente, aux Ulis comme dans beaucoup de communes populaires, les commerces sont présents et permettent le maintien d'un équilibre fonctionnel. Souvent, le petit commerce de quartier survit face à la concurrence de la grande distribution. Cela est particulièrement vrai aux Ulis où les quatre petits centres commerciaux souffrent réellement de la présence d'Ulis 2. Par rapport au commerce de proximité, il y a bien comme nous le verrons, une nécessité d'intervention globale en matière de politique de la ville. Les centres commerciaux de proximité constituent la base de la vie, de l'animation de la cité ; sans leur présence la ville s'éteint. Au niveau du développement économique, les enjeux sont transversaux, car les entreprises ne viennent s'installer sur le territoire que si le terrain est bien préparé ; aux Ulis, les classes moyennes ne seront attirées par la ville que si celle-ci est dynamique et attrayante. Cela soulève une question d'image qui renvoie véritablement un projet urbain global sur le long terme. La ville peut difficilement mener à bien la redynamisation du parc de Courtaboeuf à elle seule ; son développement implique un processus d'intercommunalité auquel la commune n'arrive pas à accéder. Le développement économique du territoire ulissien appelle un certain nombre de transformations en matière de transport et de logements par exemple qui dépasse le seul cadre de <<l'économie>>. Au niveau commercial, les enjeux sont complexes, car le dynamisme de la cité implique une véritable nécessité de conserver le rayonnement commercial régional d'Ulis 2 (souvent remis en cause par la concurrence) sans pour autant étouffer le commerce de proximité. Les enjeux peuvent en effet paraître paradoxaux puisqu'il est question de développer à la fois un tissu commercial de proximité et de dynamiser en même temps sa concurrence qui lui nuit gravement.

- Le parc de Courtaboeuf, véritable poumon économique des Ulis.

La ZA de Courtaboeuf emprunte son nom à la plus importante ferme du secteur où elle s'installe. Sa dénomination vient de <<cour à boeuf>>⁶⁹. En effet, la ferme était la dernière étape des bovins destinés à la consommation avant Paris et ses halles.

La zone s'étend sur 250 hectares, dont 150, sur le territoire de la commune des Ulis.

Avec plus de 1050 entreprises et plus de 24 000 emplois en 2007, Courtaboeuf est considéré comme l'un des premiers parcs d'activités européens. Comparable au parc Sophia-Antipolis des Alpes Maritimes, il comprend des entreprises de toutes origines et de renommée mondiale.

Il a été conçu comme un parc à l'américaine, paysager avec de larges avenues.

⁶⁹ Carton PER 567/7 : *Vivre aux Ulis*, numéro 131, mai 2007.

Il s'agit d'une véritable <<ville dans la ville>>.

Le succès de son développement est dû à trois facteurs : sa situation géographique, la source de matière grise située à proximité et la nature des activités qui s'y développent.

Située à 24 kilomètres de Paris, traversée par l'autoroute A10 Aquitaine, la RN118 et la Francilienne, elle est située à proximité des gares RER B d'Orsay et de Bures-sur-Yvette. Elle se trouve à dix kilomètres de la gare TGV de Massy et à 19 kilomètres de l'aéroport d'Orly.

La zone est véritablement placée entre la province et Paris grâce à son réseau routier et l'aéroport tout proche lui ouvre les portes de l'étranger.

Installée au niveau de la porte de la vallée de Chevreuse qui dispose de lieux de résidence privilégiés du sud de Paris attirant une population de cadres et de personnel qualifié. Beaucoup d'entreprises vont choisir Courtaboeuf pour le mariage heureux de l'habitat et de l'emploi dans un cadre de vie protégée du parc naturel de la vallée avec de nombreuses possibilités de loisirs que peut offrir ce véritable poumon vert de l'Ile-de- France.



Zone d'activités de Courtaboeuf, vue aérienne, 2007. Photo : Galère Patrick.

Installée au niveau d'un véritable pôle scientifique, elle dispose d'un environnement très riche au niveau universitaire, avec l'université Paris XI basée à Orsay, d'organismes de recherche scientifique tels que le CNR à Gif-sur-Yvette, le CEA à Saclay ou encore des grandes écoles

comme Polytechnique et Supélec.

Courtaboeuf se situe bien au niveau d'un pôle de recherche et de transferts de technologies.

Sa situation dans la cité scientifique Ile-de-France sud qui regroupe 40 % de la recherche française, fait de la ZA un atout majeur pour le développement des activités de haute technologie. Conçue comme le complément indispensable de la ZUP, elle est devenue une force économique importante du sud de la région parisienne et un atout considérable pour Les Ulis.

La zone d'activités est comme nous l'avons dit le poumon économique de la cité des Ulis. Par les revenus qu'elle lui procure, elle permet à la municipalité de financer une politique véritablement solidaire envers ses habitants. En effet, une majeure partie des impôts locaux perçus par la ville provient de la taxe professionnelle versée par les entreprises. Le niveau de services proposés à la population ulissienne est extrêmement élevé. La politique sociale, culturelle, sportive, en faveur de l'emploi, de la santé, de la jeunesse, de la scolarité, du cadre de vie et des espaces verts (sans compter les grands projets urbains engagés depuis le contrat de ville qui demandent une capacité de financement importante) a un coût que ne pourrait pas se permettre la ville sans les revenus de la taxe professionnelle. Si les taxes locales (la taxe d'habitation, les taxes foncières) peuvent paraître élevées au regard de certaines communes, elles restent largement en dessous du prix des services mis en place à l'intention des habitants. De plus, la commune a toujours pris l'engagement (et cela restera valable quel que soit la période du mandat municipal concerné) de ne jamais augmenter les impôts locaux plus vite que la hausse des prix. Cette politique véritablement sociale envers les habitants ne serait pas permise sans les importants revenus que lui procurent les entreprises de la zone d'activités.

Globalement, les quatre taxes locales que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle rapportent à la commune la moitié du total de ses ressources de fonctionnement. La taxe professionnelle à elle seule rapporte plus de la moitié du total de ces quatre taxes. Au niveau de la taxe professionnelle, pour la ville des Ulis l'enjeu est double. La municipalité va devoir tenter de tirer un maximum de ressources de cette taxe tout en faisant en sorte de ne pas dissuader les entreprises de venir s'installer sur la ZA.

En 1978⁷⁰, les quatre taxes locales rapportent 55 % des ressources de fonctionnement à la commune dont la moitié provient de la taxe professionnelle. La loi du 10 janvier 1980 institue un régime de liberté surveillée pour les conseils municipaux, qui peuvent dans une certaine mesure, fixer les taux des différents impôts locaux. En cette période de forte inflation, les élus ont la volonté d'augmenter de manière plus forte les impôts payés par les entreprises de la ZA que ceux payés par les habitants. Cette nouvelle liberté, limitée par un certain nombre de dispositions, permettra à la commune d'augmenter en 1981 la taxe professionnelle de 19 % contre à peine 6 % d'augmentation pour la taxe d'habitation. Il y a bien pour la jeune municipalité la volonté de faire payer les entreprises plus que la population. En 1980, la taxe professionnelle représente 46,8 % du total des recettes fiscales. En 1982, elle rapporte à la ville

⁷⁰ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 13, <<Budget>> novembre-décembre 1978.

la somme conséquente de 13 080 000 francs. En 1983 au niveau du total des contributions directes, la taxe d'habitation en constitue 28,5 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties 19,44 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties 2,2 %. La taxe professionnelle rapporte à elle seule 49,7 % des contributions directes en 1983. Cette proportion passe à 51,2 % en 1985. Malgré un fléchissement (il s'agit de ne pas faire fuir les entreprises et de ne pas dissuader celles qui souhaiteraient s'installer) à 48,9 % en 1987, le taux représente 50,1 % des recettes fiscales en 1988. Entre 1990 et 1991, les bases fiscales relevant de la taxe augmentent d'environ 19 % et la zone d'activités rapporte 53,5 %⁷¹ des produits des quatre taxes auxquelles il convient d'ajouter les compensations payées par l'Etat au titre de différentes exonérations. L'ensemble de la taxe professionnelle rapporte donc environ 60 % des recettes fiscales de la ville en 1991. Les recettes en provenance des entreprises continuent d'augmenter, en 1992 elles représentent 65,5 % des contributions directes. A cette date, l'ensemble des quatre taxes représente 118,3 millions de francs dont 68,81 millions de taxe professionnelle auxquels il faut ajouter 12 millions de compensations de taxe professionnelle. Les revenus du parc continuent de s'accroître, en 1996, les quatre taxes rapportent 141 millions de francs dont 83 millions de taxe professionnelle (contre 50 millions en 1989).

En 2002⁷², pour 100 euros encaissés par la ville, 14 proviennent de la taxe d'habitation, 23 de la taxe foncière et 36 euros de la taxe professionnelle. Sur l'année 2003, les contributions directes ont rapporté à la commune 18 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros de taxe professionnelle soit 47 % du total des contributions et pas moins de 61,2 % des quatre taxes locales (la taxe d'habitation représente 14,4 %). En 2006⁷³, la taxe professionnelle couvre 61,5 % des quatre impôts locaux (la taxe d'habitation ne couvre que 13,9 % du total).

L'expression poumon économique pour désigner la ZA de Courtaboeuf est donc particulièrement valable aux Ulis. L'importance de ces revenus tirés des entreprises est d'ailleurs enviée par bien des communes environnantes. Si la ville des Ulis peut être qualifiée de riche en termes de revenus de taxe professionnelle, cela ne doit pas non plus occulter les réalités économiques et sociales de la ville. En effet, devant l'ampleur des besoins de la population et des tendances lourdes qui pèsent sur elle, même si cette taxe permet un excellent niveau de services à la population, elle est largement insuffisante pour permettre à la ville de s'autofinancer et de se lancer dans de grands projets urbains à long terme. Malgré ses revenus imposants, sans l'aide de l'Etat et sans intercommunalité digne de ce nom, la commune n'a aucune chance de s'en sortir seule.

⁷¹ Carton PER 567/3 : *Vivre aux Ulis*, numéro 16, mai-juin 1991.

⁷² Carton PER 567/6 : *Vivre aux Ulis*, numéro 74, mars 2002.

⁷³ Carton PER 567/7 : *Vivre aux Ulis*, numéro 117, février 2006.

- Caractéristiques des entreprises de la zone d'activités de Courtaboeuf.

Une des caractéristiques importantes qui distingue Courtaboeuf de bien des zones d'activités de la région est qu'elle est composée, en majeure partie, par des petites et moyennes entreprises. En effet, environ 60 % des entreprises de la zone sont des PME ; cette proportion reste valable sur toute la période 1977-2007. Dans beaucoup de villes et en particulier de villes nouvelles, comprenant un parc d'activités important, un nombre relativement restreint de grosses entreprises représentent une part importante de la taxe professionnelle. En 1993⁷⁴ par exemple si l'on prend une moyenne des ZA de la région, dans la plupart des parcs, 20 entreprises représentent 80 % des revenus de la taxe professionnelle. A cette même date, à Courtaboeuf, ce sont 90 sociétés qui représentent 80,53 % de la taxe professionnelle.

La première entreprise à s'installer sur le site fut Ato Chimie en 1967, puis de nombreuses entreprises la suivirent : Hewlett Packard et Varian en 1968, Tektronix en 1969... Depuis son origine, les entreprises de la zone sont véritablement positionnées sur des domaines d'activités porteurs. La particularité des sociétés du parc est qu'elles opèrent sur des secteurs d'avenir sans pour autant être trop spécialisées dans un domaine en particulier. Cela permet en cas de crise sectorielle de délimiter les pertes, de véritablement absorber les chocs.

Déjà en 1977, les entreprises de la zone opèrent dans des secteurs relativement variés, mais extrêmement prometteurs : huit entreprises travaillent dans le secteur des appareils de mesure, de constructions électriques et des télécommunications tel que la compagnie des signaux et entreprise électrique ; six entreprises dans le secteur de l'automobile (SAGAV, ou encore SOFRASTOCK) ; cinq travaillent dans le secteur de la chimie et de la recherche (ATO, GOOD YEAR) ; cinq autres dans la construction et les travaux publics (SOACO, STPEE : société de travaux publics et entreprise électrique) ; dix dans la distribution, l'électroménager et les entrepôts (Darty, France glace Findus, Seb-Calor), plus de seize dans l'électronique (IBM, HP, TEITA) ; quatre sont des investisseurs (Auvidulis, Mackenzie Hill) ; dix sont dans la mécanique (Dux, Construction Mécanique), neuf dans la papeterie, l'audiovisuel, le dessin (Covedis, CFDC : compagnie française de distribution cinématographique) et pas moins de dix entreprises sont des sociétés de services Société Générale, Hotel Mercure...

A la fin des années 1980, Courtaboeuf va véritablement prendre le virage de la haute technologie et l'on observe le développement de sociétés d'étude et de recherche, de sociétés spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de matériel électronique, informatique et scientifique. Les principales techniques développées à Courtaboeuf sont le traitement de l'information et l'environnement informatique, la mesure industrielle et les télémessures, l'optique et l'électronique embarquées sur aéronef et satellite, l'instrumentation scientifique d'optique de précision laser et nucléaire, les systèmes de surveillance et de localisation pour

⁷⁴ Service économie, Bilan d'activités 1993.

mobiles terrestres ou spatiaux ; l'équipement de radiocommunications, l'ingénierie électronique et informatique ; des laboratoires pharmaceutiques en recherche et production de produits thérapeutiques ou biotechnologiques. Un véritable système de complémentarité se met en place entre les entreprises par rapport aux techniques qui sont développées sur le parc.

En effet, des sociétés de disciplines différentes trouvent dans l'environnement immédiat de la zone les sociétés complémentaires répondant à certains types de besoins : fabrication spécifique en micro-électronique, circuits imprimés et mécanique de précision ; en prestation de services : logiciel, conceptions diverses assistées par ordinateur, formation, maintenance. Au niveau de la distribution des composants électroniques, de l'outillage, du matériel informatique, des équipements de bureau et de l'entreposage frigorifique.



Entreprise Hewlett Packard, 2007. Photo : Galère Patrick.

La concentration, à proximité, des établissements d'enseignement et de centres de recherche va véritablement favoriser les échanges avec les entreprises. Devenue en 2000 le premier parc tertiaire de France en terme d'entreprises, de salariés et de superficie ; la ZA reste bien orientée vers la haute technologie. Les secteurs qui continuent de s'y développer concernent la robotique, l'informatique, l'électronique de pointe et le biomédical. En 2007, après plus de 40 ans d'existence, le parc se situe à la croisée de trois grandes filières : la formation, les biotechnologies et l'optique. La zone a su véritablement au cours de son développement

devenir sensible aux anticipations des besoins des entreprises. Par les secteurs toujours novateurs qui s'y sont développés, elle a pu conserver son dynamisme qui lui permet un rayonnement international.

De 1977 à 2007, on observe un développement quasi linéaire du nombre d'entreprises et du nombre d'emplois sur la zone d'activités.

En 1977⁷⁵, le parc procure environ 4500 emplois, dont environ 70 % sur le territoire des Ulis.

En 1988, alors que la commune a commercialisé quasiment tous ses terrains, la zone comprend 370 entreprises et près de 12 000 salariés. Après un mouvement de ralentissement du début des années 1990, on répertorie en 1994 17 000 travailleurs et plus de 650 entreprises à Courtaboeuf. En 1997, ce sont 750 sociétés qui sont implantées sur le parc, dont 350 entreprises et 12 000 employés sur le territoire de la commune. Les chiffres continuent leur croissance et en 1999 on comptabilise pas moins de 850 sociétés qui procurent 18 000 emplois sur la zone. En 2004, 20 000 salariés travaillent dans 900 sociétés de Courtaboeuf. En 2007 la ZA ne compte pas moins de 1050 entreprises et 24 000 emplois.

- La zone d'activités de Courtaboeuf connaît des débuts difficiles.

A l'origine, la zone de Courtaboeuf a été créée pour véritablement donner des emplois à la ZUP créée cinq ans plus tôt. La zone d'activités industrielles du district urbain de Bures-Orsay est administrativement créée en 1965 conformément aux directives du PDUI (plan directeur d'urbanisme intercommunal) numéro 17 à la demande des représentants des collectivités locales, de la société d'aménagement et en complément de la ZUP créée en 1960.

L'extraordinaire développement des zones d'activités économiques observé en région Ile-de-France depuis ces 40 dernières années est véritablement un indicateur du grand dynamisme du système productif de la région. Cependant, le marché des zones d'activités présente des handicaps et toutes les ZAE (zones d'activités économiques) n'affichent pas le même dynamisme. En 2007, la région dispose d'un parc d'environ 1000 ZAE qui totalisent près de 18 000 hectares. Le développement de ces zones est récent puisque plus de 80 % ont été réalisées depuis 1965, date de la mise en place du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne. Les ZA sont spatialement polarisées puisque 90 %⁷⁶ de leur superficie totale se trouvent en zones urbaines ou périurbaines. Avant 1950, les choix d'implantation se faisaient d'après l'offre existante, issus d'un développement spontané. C'est à partir des années 60 et en particulier avec le schéma directeur que le développement de ces zones va tenir compte des exigences et des contraintes d'urbanisme. Si les zones d'activité des villes nouvelles vont connaître un démarrage extrêmement rapide, la ZA de Courtaboeuf va

⁷⁵ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 3, octobre 1977.

⁷⁶ Saigault J.F., *Les zones d'activité économiques en Ile-de-France*, IAURIF n° 309, septembre 2002.

connaître des débuts difficiles. La zone de Courtaboeuf tire sa force de son histoire, car contrairement aux ZA des villes nouvelles créées peu de temps après, le parc de Courtaboeuf s'est véritablement fait de lui-même. En effet, il n'a pas bénéficié des dispositifs mis en place par l'Etat pour véritablement lancer les ZA des villes nouvelles dont la création va d'ailleurs lui créer des difficultés. La zone connaît des débuts difficiles : entre 1966 et 1971⁷⁷, elle n'a vendu que seize hectares de terrain à 14 sociétés. Deux principales difficultés expliquent ce démarrage très lent. Tout d'abord des procédures d'agrément compliquées dues notamment à l'action de la DATAR et des taux de redevance plus élevé que dans d'autres zones similaires nouvellement créées. La société d'aménagement chargée de commercialiser la zone essuie de nombreux échecs avec l'arrivée des villes nouvelles. La SAMBOE est relativement impuissante face aux incitations faites aux entreprises à effectuer leur choix d'implantation au niveau des villes nouvelles et en particulier depuis la création de la ville nouvelle de Trappes. Les 16 hectares vendus jusqu'en 1971 l'ont été avant la fin de l'année 1969, année qui marque le début de la commercialisation des zones industrielles des villes nouvelles. De nombreuses demandes d'agrément font l'objet de refus de la part de l'administration qui, à chaque fois qu'il s'agit d'un projet d'implantation, fait comprendre aux entreprises que la seule possibilité pour elles d'obtenir l'agrément est d'accepter une localisation en villes nouvelles ; à Trappes ou à Evry par exemple, mais surtout pas sur la ZUP des Ulis. Avec ce système, l'entreprise est placée devant deux alternatives : la demande d'agrément est acceptée, son programme d'implantation est alors accordé de manière complète lorsqu'il se situe en ville nouvelle ou alors elle a l'obligation de réduire son programme si celui-ci concerne la ZUP. Cette politique a eu une incidence directe sur la zone, caractérisée par un déficit financier important au début des années 1970, ainsi qu'un déficit d'emplois. En 1972, environ 1700 logements sont habités sur la ZUP et seulement 600 emplois ont été créés dans la zone. Il est bien question ici de l'incohérence des politiques qui ont lancé les opérations ZUP puis celles des villes nouvelles. L'opération ZUP laissait pourtant entrevoir un progrès par rapport aux grands ensembles construits précédemment puisqu'elle comprend une zone industrielle construite simultanément dans un but bien précis ; devenir un bassin d'emploi pour les habitants de la zone urbaine à laquelle elle <<appartient>>. De plus l'opération des Ulis présente des caractéristiques urbaines (bien que de taille plus réduite) largement similaires aux villes nouvelles et pourtant, elle ne bénéficie pas du même traitement en matière d'implantation industrielle. Cette politique de l'Etat est donc largement contradictoire avec ses objectifs de départ.

Jusqu'au tout début des années 1970, on retrouve donc de véritables difficultés pour meubler cette zone avec un rythme annuel moyen de 3,5 hectares par an. Les années qui suivent, vont permettre un véritable rattrapage avec un rythme de développement beaucoup plus soutenu : très rapide (plus de 20 hectares par an) en 1972 et 1973 ; un rythme soutenu qui se maintient

⁷⁷ Archives de la société d'aménagement : société d'économie mixte d'aménagement de Bures-Orsay et d'équipement en Essonne, . *Perspectives de développement de la zone d'activités*, 1971.

jusqu'en 1975. Puis on note un abaissement de la commercialisation à partir de cette date en raison de la conjoncture qui ne se prête plus à des investissements. Toutefois, lors de la création de la commune des Ulis en 1977, la moitié de la zone est commercialisée. Depuis 1982, la ville va gérer elle-même le développement de la zone en commercialisant directement les terrains. En 1988, il n'y a plus de terrains à commercialiser.

- Malgré son rayonnement, le parc d'activités de Courtaboeuf rencontre des difficultés pour maintenir son dynamisme.

La ZA de Courtaboeuf est située dans un environnement qui lui permet de bénéficier des dernières innovations scientifiques et technologiques, une région propice au développement et donc extrêmement dynamique. Mais dynamisme rime avec concurrence ; une concurrence acharnée que vont se livrer les zones d'activités de la région pour attirer les investisseurs et les entreprises.

En 2007, la répartition des zones laisse apparaître un déséquilibre entre l'est et l'ouest de la région. Il y a une concentration des ZAE basée sur trois axes principaux : l'axe nord incluant <<Cergy-Pontoise-Roissy>> ; un axe sud englobant <<Saint-Quentin-en-Yvelines-Evry-Sénart>> incluant lui-même le pôle de Saclay et de Massy (dont Courtaboeuf) puis un axe est comprenant <<Massy-Marne-la-Vallée>>. Courtaboeuf est donc situé sur un des trois axes où se concentre le plus grand nombre de zones d'activités de la région. En plus des ZA créés avec les villes nouvelles à la fin des années 60 et au début des années 70, c'est à dire quelques années après Courtaboeuf ; viennent s'ajouter à la concurrence, à partir de la fin des années 1980, un certain nombre de parcs d'activités, en petite couronne, en particulier. En 1995, Courtaboeuf a 30 ans et commence sérieusement à ressentir les effets de son vieillissement. Les prix ne correspondent plus à ceux du marché. Par exemple en 1996, à Courtaboeuf, le mètre carré (par an TTC) se situe entre 600 et 850 francs. A la même période, au niveau de la nouvelle zone d'Issy-les-Moulineaux le mètre carré est accessible à moins de 600 francs⁷⁸. A partir du début des années 1990, on ressent concrètement un essoufflement, un vieillissement et un manque de dynamisme au niveau de la zone. L'exemple de l'année 1992 est significatif : on compte à Courtaboeuf, sur le territoire de la commune des Ulis plus de 120 000 mètres carrés de bureaux inoccupés. De plus avec l'avènement d'un pôle scientifique et technique qui se profile à Saclay à partir du milieu des années 1990 ; et avec les zones d'activités toutes proches des villes d'Evry, de Vélizy et de Massy, Courtaboeuf commence véritablement à souffrir de la concurrence. L'absence de synergies concrètes avec les collectivités locales, l'inexistence d'intercommunalité, les problèmes d'image et d'insécurité engendrés par la présence récurrente des gens du voyage, le manque de transports en commun, la présence de taux de taxe professionnelle différents entre les trois communes, l'absence de gestion concertée entre les collectivités au niveau de la

⁷⁸ Service économie, Bilan d'activités 1996.

voirie (ou encore de l'entretien des espaces extérieurs, de la signalétique, des ordures...) sont un frein à son développement et sont en train de peser lourd dans une situation où le parc aurait besoin d'être redynamisé. Il faut, comme nous le verrons attendre la période 1999-2000 pour voir se mettre en place une véritable synergie entre les entreprises du parc et les collectivités. Ceci étant, la ZA reste un parc en pleine expansion, et malgré un mouvement de fléchissement au début des années 1990, on note au niveau de la commune, à partir du milieu des années 1990, des recettes toujours plus importantes en provenance de la taxe professionnelle ainsi qu'un nombre d'entreprises en augmentation. Entre 1994 et 1995, la zone rapporte 800 000 francs de recettes supplémentaires à la ville des Ulis.

Dix ans plus tard, en 2004 la base de la taxe professionnelle a augmenté de 8 %, et permet à la commune des Ulis d'enregistrer des revenus jamais atteints jusqu'au préalable. Cela traduit donc un certain dynamisme.

B. La politique des élus des Ulis en faveur de la zone d'activités de Courtaboeuf.

- Une politique ulissienne de dynamisation de la ZA.

Au niveau de la politique municipale concernant Courtaboeuf, les élus ulissiens sont confrontés à deux principaux problèmes. Le premier concerne l'absence d'intercommunalité et le deuxième des carences de synergies entre la municipalité et les entreprises du parc. En tant que moteur économique, la ville a tout intérêt à ce que le parc se développe. Pour favoriser l'implantation de sociétés nouvelles, la commune doit mettre en place une politique de tarification intéressante pour les entreprises, elle doit faire en sorte que ces dernières puissent accéder sur place à un certain nombre de services et en dernier lieu en tant que propriétaire, elle doit assurer une bonne gestion du site pour qu'il puisse renvoyer une image positive. Le fait est que la commune est incapable à elle seule d'atteindre l'objectif de revitalisation du parc. Celle-ci nécessite la mise en place d'un véritable système intercommunal.

L'opération qui consiste pour le conseil municipal, à fixer le taux de la taxe professionnelle est toujours délicat. En effet, la taxe doit permettre de procurer des revenus à la hauteur des besoins de la population en termes de services et d'équipements et en même temps, celle-ci doit rester intéressante pour les entreprises de la zone d'activités et doit même être attractive pour permettre de susciter l'implantation d'entreprises nouvelles sur son territoire. A ce niveau, la concurrence est rude. La région est en effet une des plus dynamiques d'Europe en matière de zones activités et sans doute la plus dynamique de France.

Les trois communes qui se partagent la ZA pratiquent des taux différents. Sur le long terme, on observe au niveau des Ulis des taux s'échelonnant entre 12 et 13 % suivant la période.

On retrouve des taux plus élevés à Villebon-sur-Yvette par rapport aux Ulis, mais moins élevés à Villejust et cela quelle que soit la période considérée.

Par exemple, en 1994 la taxe professionnelle connaît des taux de 13,72 % à Villebon, un taux de 12,42 % aux Ulis contre 12,34 % à Villejust.⁷⁹

En 1997, la ville des Ulis applique un taux de 12,67 % contre 13,5 % à Villebon et 11,7 % à Villejust. Les taux ulisiens restent moins élevés par rapport à la moyenne nationale, à titre d'exemple : le taux communal ulissien de la taxe professionnelle s'élève à 12,1 % contre 13 % en France en 1989 ; puis respectivement 12,35 % contre 13,5 % en 1992 et 12,42 % contre 14 % en 1994. En 2003, le taux ulissien est de 12,66 % alors qu'il atteint une moyenne de 15,04 % en France.

Années	Taux communaux de la taxe professionnelle
1981 ⁸⁰	12,9 %
1985	13,7 %
1987	11,9 %
1992	12,35 %
1995	12,57 %
1999	12,59 %
2003	12,66 %
2007	12,98 %

Tableau 1: Evolution des taux communaux de la taxe professionnelle.

En 1998, le taux moyen des communes franciliennes s'élève à 12,11 %.⁸¹

Les taux ulisiens sont donc plutôt attractifs, moins élevés qu'au niveau de la moyenne nationale et dans la norme au niveau local.

Cette politique qui vise à mettre en place un taux relativement attractif a été complétée dès 1983 par une politique d'exonération de taxe professionnelle pendant deux ans pour les entreprises nouvellement créées⁸². Cette mesure est rendue possible par la loi du 8 juillet 1983 concernant la fiscalité des entreprises et l'épargne industrielle. La loi autorise les collectivités locales à exonérer, pour deux ans au plus de taxe professionnelle et, ou, de taxe foncière, les propriétés bâties des entreprises nouvelles qui satisferont à certaines conditions. Il s'agit de dispositions conjoncturelles proposées par le gouvernement pour favoriser la création d'activités nouvelles.

⁷⁹ Carton PER 567/4 : *Vivre aux Ulis*, numéro 52, novembre 1994.

⁸⁰ Délibération 533 du 06/03/1981: Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation des taxes foncières et de la taxe professionnelle.

⁸¹ Chauvel J.P., *La Taxe professionnelle en Ile-de-France en 1998*, IAURIF, n° 15, janvier 2000.

⁸² Délibération 876 du 21/10/83 : Exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière pour les entreprises nouvellement implantées en 1983.

Il faut noter que cette mesure municipale connaît un coup d'arrêt en 1992⁸³ puis sera remise en place deux ans plus tard⁸⁴. Cette mesure s'inscrit véritablement dans une politique d'incitation d'implantations nouvelles sur le site de Courtaboeuf. Une politique qui s'avère plutôt payante puisqu'en 2001, la zone s'est étendue sur 45 hectares supplémentaires et a continué à accueillir de nouvelles entreprises.

Ce qu'il est devenu commun d'appeler les sociétés de <<services aux entreprises>> est une des composantes essentielles de la dynamique d'une ZAE. Sans un certain nombre de services <<sous la main>>, une zone d'activités ne pourra pas être attractive pour le monde de l'entreprise et en particulier pour les entreprises de la haute technologie. En 1974, un centre de vie fut aménagé à la Ferme de Courtaboeuf dans le but d'offrir les premiers services aux entreprises. Dès sa création, la municipalité a mené une politique visant à favoriser la mise en place d'entreprises annexes de services tels que des banques, des hôtels, le bureau des douanes, des restaurants, des salles de conférence, des complexes sportifs... Dans le but bien précis de dynamiser le parc, de le rendre attractif pour pouvoir attirer des entreprises. Dès 1977, la mairie participe directement à la mise en place d'entreprises annexes de service : un restaurant, un cabinet d'assurances et d'architecture, une banque. En même temps, la mairie tente de mener une politique d'entretien et d'embellissement des espaces et de la voirie du mieux qu'elle peut dans le but de lui donner un aspect agréable pour que celle-ci demeure concurrentielle par rapport à ses voisines.

Parallèlement, la ville va prendre un certain nombre de mesures pour accorder des facilités aux entreprises. Par exemple des facilités sont accordées aux sociétés qui souhaitent s'agrandir, bonifier leurs bâtiments, avec notamment le concours de l'architecte de la ville, chargé d'instruire les permis de construire. Lors de son premier mandat, la municipalité des Ulis met donc en place une véritable politique en faveur de l'implantation des entreprises : des taux relativement attractifs, un système d'exonération fiscale, un certain nombre de services suivis d'une politique d'embellissement de l'aspect de la zone. Globalement, le système est payant puisque de 1977 à 1983 on ne compte pas moins de 42 nouvelles implantations sur le site des Ulis⁸⁵. A la fin des années 1980, le projet de TGV se confirme pour la ville de Massy. Le TGV est réellement un atout supplémentaire pour Courtaboeuf, la municipalité anticipe le développement que cette gare induit au niveau de la zone de Courtaboeuf ; et envisage de créer des activités nouvelles axées vers l'hébergement collectif, les congrès, les séminaires et aussi sur le loisir. La municipalité continuera d'accentuer cette politique qui vise à favoriser l'implantation de services. En 2001 par exemple, des travaux de réaménagement dans les locaux municipaux

⁸³ Délibération 2035 du 04/01/1992: Suppression de l'exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises nouvellement créées et les reprises d'établissements en difficulté.

⁸⁴ Délibération 2690 du 08/09/1995 : Exonération de taxe professionnelle pendant 2 ans pour les entreprises nouvelles et reprises d'entreprises en difficulté.

⁸⁵ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis, 1977-1983, 6 ans d'action municipale.*

situés à la ferme de Courtaboeuf sont effectués pour permettre l'ouverture de la maison d'accueil des salariés des entreprises Courtaboeuf. Grâce à cette politique, on va voir se mettre en place une certaine convivialité au niveau des échanges internationaux, des rencontres entre professionnels et des animations culturelles et festives qui s'y déroulent. Tous ces aspects sont continuellement au coeur des préoccupations de l'APAC (l'association pour l'animation du parc d'activités de Courtaboeuf) et de l'ADEZAC (l'association des entreprises de la zone d'activités de Courtaboeuf) qui s'efforcent de donner à l'ensemble de la zone un visage humain et de rajeunir l'image des entreprises pionnières de Courtaboeuf. La ville entretient de bonnes relations avec ces deux associations. Ces relations vont dans le sens d'une politique de dynamisation de la zone d'activités. Un certain nombre d'actions sont montées conjointement, entre la ville et ces associations. La commune des Ulis va par exemple mettre à disposition un certain nombre d'équipements sportifs à l'attention des salariés des entreprises et l'ADEZAC va par exemple collaborer activement au bon déroulement de certains dispositifs mis en place en faveur de l'emploi par la ville comme le Marketon.

Si à la fin des années 1970 la zone de Courtaboeuf manquait d'entreprises de ce type, en 2007 elle dispose des services d'une pépinière d'entreprises, d'hôtels d'entreprises ; de 19 restaurants, huit hôtels, cinq banques, une salle de congrès de 6400 places << le Grand Dôme >>, deux centres commerciaux régionaux à moins de 10 minutes en voiture et enfin d'une agence de développement économique.

- Une tentative de partenariat manquée : L'ACE.

L'association des communes de Courtaboeuf et des entreprises pour les échanges économiques extérieurs <<ACE>> va naître en 1991⁸⁶ sous l'impulsion des maires des trois communes de la zone d'activités et en particulier à l'initiative de Paul Loridant, maire des Ulis.

Sur le plan du développement économique, l'absence de forme concrète d'intercommunalité au niveau du développement économique commence à se faire sentir aux Ulis. L'objectif de l'association est de rassembler sous la même bannière l'ensemble des acteurs politiques et économiques de la ZA. A l'origine, il s'agit d'un projet porteur, visant sur le moyen et long terme la mise en place d'un certain nombre de dispositifs susceptibles de bénéficier aux entreprises tout en renforçant le potentiel, le dynamisme et l'attractivité de la zone. L'association est mise en place dans un contexte bien précis. En période de crise économique, la France souffre des difficultés à l'exportation. Au cours de la période 1989-1990, l'Europe de l'Est a connu des bouleversements majeurs symbolisés par la chute du mur de Berlin. Un nouveau marché s'est donc ouvert aux entreprises de France. A l'heure de la construction européenne, les échanges internationaux, véritable nécessité économique, vont imposer aux entreprises de Courtaboeuf

⁸⁶ Délibération du conseil municipal 1901 du 25/01/1991: Adhésion de la ville à l'ACE pour les échanges économiques extérieurs et désignation des représentants du conseil municipal.

de prospecter et d'investir dans ce marché naissant. Dans ces conditions, l'assemblée générale constitutive du 30 janvier 1991 désigne deux représentants de chaque commune pour les trois communes ; deux membres de l'association ADEZAC ; de 4 à 7 membres représentant les entreprises de la zone (Collindis pour Villejust, Matra Data Vision pour Villebon sur Yvette et STARR pour Les Ulis)⁸⁷. L'association se donne pour objectif, dans le cadre d'un partenariat élargi entre les collectivités locales et les entreprises privées de Courtaboeuf, de diffuser internationalement et régionalement le savoir-faire dans les domaines de la haute technologie des entreprises de la zone, de renforcer la synergie entre les entreprises, les grandes écoles de renommée internationale, les centres de recherche et les établissements d'enseignement supérieur.

Si les collectivités locales n'ont finalement pas beaucoup de possibilités d'intervenir dans le domaine économique, elles peuvent par contre, grâce aux réseaux qu'elles ont noués, faire profiter les entreprises de l'expérience acquise et leur faire rencontrer ces mêmes réseaux. Pour y parvenir, l'association se propose d'organiser des manifestations d'informations et de contacts et d'échanges avec les pays étrangers.

Un premier colloque est prévu dès le mois de janvier 1992 avec de nombreux participants comme : un journaliste en économie, des banques, des entreprises, le ministère. Une visite de la zone et plusieurs conférences sont prévues comme par exemple : la méthodologie de prospection à l'export ou encore les méthodes de financement à l'export ; les procédures douanières à l'exportation ; les exportations et les risques stratégiques, etc.

L'association va créer une carte d'adhésion ainsi qu'un dossier de présentation contenant une fiche signalétique de la zone. L'objectif est de promouvoir la << troisième zone de haute technologie de France >>, la <<silicone vallée à la française>>. L'association prévoit de mettre en contact les entreprises avec les étudiants étrangers à Paris Sud ou dans les grandes écoles environnantes qui souhaitent parfaire leur formation par des stages en entreprise. Différents contacts sont pris avec des organismes français liés au commerce extérieur. L'association prévoit de mettre à la disposition des entreprises adhérentes, un agenda de ces organismes ainsi qu'un calendrier des manifestations qu'ils proposent.

Un questionnaire est préparé et envoyé aux entreprises de la zone. Les questions concernent l'exportation et le questionnaire cherche à savoir si l'entreprise est exportatrice, quelles sont ses motivations pour exporter, quelles difficultés elle rencontre à l'exportation ; ou encore si l'ouverture des frontières va modifier sa stratégie commerciale ; si son personnel est intéressé pour participer à des colloques et des voyages d'études organisés par l'association...

Malheureusement, cette tentative intéressante de synergie n'aboutira pas. L'association n'a pas fonctionné comme il était prévu.

⁸⁷ Carton 51W33 : Compte-rendu de l'assemblée générale constitutive du 30 janvier 1991.

Hormis la tenue de deux bureaux, d'un conseil d'administration en 1991 et d'un questionnaire envoyé aux entreprises en 1992, rien n'est venu concrétiser l'action d'ACE. Cette dernière est dissoute en 1994⁸⁸.

- Une politique de mécénat qui permet un rapprochement entre les entreprises et la commune

A travers les forums d'Arts plastiques et avec le système de mécénat et de partenariat qu'ils induisent, la ville des Ulis va se lancer concrètement dans une politique de développement économique en tentant de promouvoir l'image d'une ville jeune et dynamique.

Les forums d'Arts plastiques en Ile-de-France sont nés au milieu des années 1980 d'une initiative de la municipalité des Ulis et de celle de Clichy.

Le premier forum a lieu en 1986 et le septième en 2007.

Le premier forum concrétise une expérience de mécénat inédite sur la commune et est, en même temps, un véritable défi pour la ville compte tenu de l'attrait culturel de la capitale toute proche. Les forums sont l'aboutissement d'une volonté municipale pour que l'art contemporain soit à l'honneur dans la région et qu'il s'ouvre au plus grand nombre ; ils sont aussi l'occasion de soutenir de jeunes talents du monde entier et de mettre l'accent sur l'aspect pédagogique de la manifestation. Les forums sont surtout l'outil idéal pour concrétiser un projet de mécénat et donc pour concrétiser une politique de partenariat avec les entreprises et les commerçants de la ville. En 1986, le mécénat d'entreprise n'en est qu'à son <<adolescence>>, il fait des débuts prometteurs et commence à se développer en France ; la presse s'en fait de plus en plus l'écho. A cette période, on ressent mieux les effets de la décentralisation qui permet de donner à chaque territoire l'autonomie nécessaire pour développer au mieux ses potentialités économiques. C'est dans ce contexte qu'a lieu le premier forum. La réalisation de la manifestation est fortement liée à la volonté de nombreux partenaires qui peuvent en revendiquer la paternité (la ville des Ulis et d'autres communes, le ministère de la Culture, le Conseil Régional, le Conseil Général, des galeries d'artistes, des entreprises...)

Le premier forum de 1986 intitulé << le premier forum d'arts plastiques en Ile-de-France. Peinture. Sculpture. Tapisserie. Gravure>>⁸⁹ va attirer 10 337 visiteurs et rassembler 15 mécènes au niveau des industriels de la ZA. Il sera aussi l'occasion de concrétiser un système de partenariat intercommunal avec la ville Clichy. Le deuxième forum de 1988 intitulé <<Le mouvement dans l'art>> connaîtra beaucoup plus de succès puisqu'il va attirer pas moins de 12 173 visiteurs et rassembler 24 mécènes importants. Le troisième forum de 1991, malgré

⁸⁸ Carton 51W33 : ACE, Assemblée générale extraordinaire de dissolution de l'ACE, 20 janvier 1994.

⁸⁹ Carton 13W81 : Bilan du premier Forum d'Arts plastiques en Ile de France, 1986.

une légère baisse de fréquentation et du nombre de mécènes (20 mécènes parmi les grandes entreprises présentes sur la ville) sera tout de même une réussite. A partir de 1994 et du quatrième forum, intitulé <<L'art et le feu>> le service culturel de la commune ressent plus de difficultés que par le passé pour organiser l'événement ; et cela à tous les niveaux. Les effets de la crise économique se manifestent ici directement. La recherche de mécènes a été beaucoup plus laborieuse que pour les éditions précédentes et cela malgré la mise en place d'un système de communication plus attractif (plaquette en quadrichromie...) et plus élaboré.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, les mécènes ont apporté un soutien financier de 94 500 francs en 1986, de 332 000 francs en 1988 contre 157 000 francs en 1991 et 98 694 francs en 1994. Toutefois, le forum reste une réussite en terme de fréquentation puisque le nombre de visiteurs est passé à 15 580 en 1994. Le cinquième forum qui a lieu en 1998 <<L'objet recréé>> et qui s'inscrit dans la continuité des précédents, va connaître une baisse de fréquentation (9499 visiteurs). Paradoxalement, contrairement au quatrième forum, les entreprises vont largement s'associer à l'événement par le mécénat ou des prestations de services. Très satisfaites de leur participation, on retrouve un public d'industriels devenu fidèle et d'autres qui n'avaient jamais pris part au forum, mais qui ont été intéressés par les actions de sensibilisation et le thème choisi. En effet, la thématique, a ici toute son importance. Avec le cinquième forum, le thème choisi était très actuel et fédérateur : l'objet usuel détourné devient matière, symbole artistique, l'accumulation de ces objets nous renvoie notre propre regard sur notre environnement quotidien et notre société de consommation. Fabrication de masse, déchets, recyclage d'objets hétéroclites ont été au centre de cette manifestation, source de création. Malgré un regain d'intérêt, et dans un contexte de crise économique, le soutien financier n'a pas été très conséquent, car le secteur culturel n'est pas forcément une priorité pour les entreprises et les commerçants. Pourtant, une recherche a été faite de manière plus ciblée : 140 entreprises ont été contactées, 52 réponses ont été obtenues et 13 ont tout de même joué le jeu du mécénat.

Lors du sixième forum, <<Désirs bruts>> et du septième forum, << La dimension cachée, un regard intime sur la ville>> on ne rattrapera pas les résultats exceptionnels du deuxième forum de 1988, mais on retrouve un public d'entreprise réellement fidèle et un engouement du public toujours nombreux. L'objectif du système des forums n'est pas non plus de <<faire du chiffre>> en terme de financement. Les indicateurs de réussite se situent plus en terme <<d'image renvoyée>> à l'extérieur de la ville, de << contacts noués>> et de <<partenariats mis en place>> avec les entrepreneurs de la ZA ainsi que <<d'expériences intercommunales>>⁹⁰.

Ce type de manifestation est malheureusement un des rares exemples où la ville a véritablement réussi à inscrire sa politique dans un cadre intercommunal. En effet, le premier forum a été comme nous l'avons dit organisé avec la ville de Clichy. Au fil des différents forums la commune a réussi à tisser des partenariats de proximité avec plusieurs villes du département,

⁹⁰ Carton 13W24 : Groupe Mécénat-sponsoring-partenariat, compte-rendu de réunion, 14 mars 1990.

à la fois au niveau de l'organisation, du financement ou encore au niveau de la communication. Les communes voisines des Ulis ont été systématiquement associées aux forums avec succès.

De plus l'organisation de ce type de forum nécessite une réelle implication de l'ensemble des services municipaux et pas uniquement du service culturel. L'aspect pédagogique est aussi valable pour la collectivité. Travailler ensemble, cela s'apprend. Un réel travail de transversalité et d'intercommunalité va être approfondi au cours des différents forums et cela dans une logique de développement économique à plus long terme. Il s'agit d'une action qui reste événementielle, mais elle dépasse bien le cadre d'une simple manifestation culturelle.

Les forums vont permettre d'atteindre plusieurs objectifs. Tout d'abord, un système de partenariat, quasi inexistant avant le premier forum, va pouvoir être mis en place entre les entreprises de la zone de Courtaboeuf et la ville des Ulis. Même si le système ne va pas répondre à tous les besoins de rapprochement, il va permettre dans un premier temps de véritablement instaurer un dialogue <<ZA-municipalité>> ; deux entités qui se parlaient peu.

Le mécénat va permettre aux entreprises de communiquer sur leur savoir-faire de manière originale et à grande échelle. Il va apporter une dimension nouvelle à l'entreprise, qui va être liée directement à l'événement ; il va lui permettre de dépasser l'effet publicitaire traditionnel aux retombées ponctuelles. Il s'agit d'un véritable investissement pour l'entreprise qui assure la promotion de son image et favorise son intégration dans l'environnement quotidien de la ville.

Il n'y a pas pour elle de rigidité d'intervention, les moyens sont divers et adaptables. Ils peuvent être classiques comme une aide financière pure et simple ou une aide à l'édition, ou à la promotion, c'est la forme que privilégiera l'enseigne Carrefour par exemple, société fidèle au forum ; il peut s'agir aussi d'aide au transport ou encore de prêt de matériel. Les moyens peuvent être aussi démonstratifs d'un savoir-faire et innovants comme par exemple la mise à disposition d'une technique d'image, de son, d'animation ; c'est par ce type de vecteurs que la société Apple, par exemple, apportera son aide au troisième et au quatrième forum en proposant des démonstrations, des réalisations liées aux nouvelles technologies. Les moyens peuvent être encore plus directs comme par exemple en participant directement à la création ou à la réalisation de l'événement. C'est comme cela que la société Hewlett Packard exposera des oeuvres lui appartenant ; à la médiathèque municipale lors du deuxième forum.

Au niveau des Ulis, l'objectif final est bien évidemment de promouvoir l'image d'une ville axée sur la culture et l'économie de pointe. C'est bien de cela qu'il s'agit ; promouvoir une ville jeune, disposant d'une des plus importantes zones d'activités <<High Tech>> de France et d'une politique culturelle de renommée régionale, voire même nationale.

Au cours de son histoire, la ville a su faire passer l'image d'une ville jeune et dynamique, et a l'intention, à travers ce système d'aller plus loin.

L'objectif est bien pour la ville de placer la culture au service du développement économique.

En effet s'il s'agit bien de promouvoir l'image de la ville, et surtout de promouvoir l'image du parc à travers elle. Si l'objectif de départ est bien de se rapprocher des entreprises de la zone, le

but est aussi qu'à un niveau extérieur à la ville, l'image très dynamique économiquement parlant de la ZA, soit associée à celle de la commune des Ulis.

- Des problèmes de synergies, difficiles à surmonter, entre la ville et Courtaboeuf.

Une des principales problématiques à laquelle est confrontée la ville est l'inadéquation de sa main-d'oeuvre avec la demande en provenance des entreprises de la zone.

Depuis 1977, le problème est le même : la population active ulissienne est composée en grande majorité d'employés alors que les chefs d'entreprises de la ZA recherchent des cadres et des techniciens. Il y a un réel paradoxe, la commune comprend une importante zone industrielle et la plupart des habitants travaillent loin de chez eux. Lorsqu'ils deviennent chômeurs, ils deviennent en même temps des demandeurs d'emploi importés sur le bassin d'emploi de leur lieu de résidence et qui ont des difficultés à trouver localement du travail. En raison du nombre important d'employés, le niveau de qualification recherché au niveau de la zone est soit trop pointu soit trop faible. En 1977 on estime que seulement 15 % de la population active ulissienne travaille au niveau de la zone d'activités. Malgré une diminution de la mobilité << lieu de résidence-lieu de travail >> observée chez les actifs ulissiens entre 1982 et 1990, la part des actifs ulissiens travaillant sur la commune reste faible au regard du véritable réservoir d'emplois que représente la ZA de Courtaboeuf.

Le problème ne s'arrange pas avec le temps, puisque si on observe une diminution du nombre d'actifs travaillant hors de la ville entre 1982 et 1990 (ils sont 20,9 % à travailler sur la commune en 1982 contre 28,2 % en 1990), le processus s'inverse par la suite et la proportion d'actifs ulissiens travaillant au niveau de la ville passe de 27,5 % en 1999 à 26 % en 2007⁹¹.

Si le problème dépasse le seul cadre des relations entre la ville et les entreprises ; il est certain que l'absence de synergie entre la municipalité et la zone d'activités contribue à accentuer les difficultés. En effet, la ville tente de se rapprocher de la ZA ; le système des forums d'Arts plastiques en est un très bon exemple. Dès 1986, la commune se lance dans la recherche de mécènes au niveau de la zone, ce qui lui permet de nouer des contacts avec les entreprises. En 1988, elle réagit et va créer un poste de chargé de missions économiques dont un des objectifs sera de se rapprocher des entreprises de la zone. Au même moment, elle met en place dans le magazine municipal un système de publication consacré à Courtaboeuf contenant des informations sur les entreprises pour mieux les faire connaître aux habitants.

En 1993, elle met en place un service spécialisé : le service économie. Le nouveau responsable du service a pour mission de développer les relations entre la ville et son tissu économique de pointe, de mettre en place un suivi de la taxe professionnelle ainsi qu'une banque de données pour évaluer l'évolution des emplois ulissiens sur la zone. Il va devenir l'interlocuteur privilégié

⁹¹ INSEE, recensement de la population de 1999 et 2007.

des entreprises. Même si le dialogue passe mieux, en particulier avec les deux associations ADEZAC et APAC, la tâche est considérable. Vont être mis en place, par exemple, des rencontres régulières avec les chefs d'entreprises sous forme de <<petits déjeuners>>.

La ville va tenter d'impliquer au maximum un plus grand nombre possible d'entreprises au niveau des formations qu'elle va mettre en place à l'égard des Ulissiens et en particulier à destination des jeunes. Ainsi, avec la mise en place du centre de formation UFR, un certain nombre d'entreprises va pouvoir utiliser les locaux pour mettre en place des stages de perfectionnement ou de formation à l'intention de leurs salariés. Ce système sera un moyen supplémentaire pour les services municipaux de nouer un dialogue avec certaines sociétés.

A partir du milieu des années 1990, elle se lance dans une politique de recherche d'une meilleure adéquation entre les emplois proposés et la réalité du marché local. Elle va tenter d'accueillir des entreprises moins spécialisées dans le domaine de la haute technologie. Malheureusement, les pouvoirs d'une municipalité sont trop restreints pour pouvoir réellement influencer sur un tel marché et malgré un certain nombre de dispositifs mis en place par la ville, les discussions entreprises-mairie concernant la main-d'oeuvre et l'emploi ulissien ont de réelles difficultés à se développer. La politique de formation à l'intention de la population et la politique à travers laquelle il s'agit de susciter la venue d'entreprises dont le niveau de qualification de ses employés correspondrait mieux au niveau de formation des Ulissiens ne relèvent pas uniquement de la responsabilité de la municipalité des Ulis.

Il s'agit d'une question réellement complexe, et qui n'a pas vraiment évolué pour deux raisons : les formations restent insuffisantes et à ce niveau le problème se situe plus en amont. Pour que la main-d'oeuvre corresponde à la demande des entreprises il s'agirait réellement <<d'élitiser>> la population ulissienne, de faire en sorte qu'un nombre beaucoup plus important de jeunes accèdent aux études supérieures par exemple. Le problème est ici pluriel et se situe beaucoup plus en amont. Il s'agit d'un problème qui a trait à la culture, au scolaire, au social et qui ne peut pas se régler en quelques années. La ville a pourtant tenté de mettre toute une série de systèmes en place comme les bourses professionnelles, des forums pour promouvoir les filières scientifiques et techniques. Cela reste insuffisant et ne relève pas non plus uniquement d'une politique municipale. Il s'agit d'un problème national.

Une politique qui consisterait à attirer des entreprises moins spécialisées dans le domaine de la haute technologie est à la fois difficile à mettre en oeuvre et quelque part dangereuse pour la dynamique d'ensemble du parc d'activités. En effet, les secteurs d'activité de la science et de la haute technologie sont à la base du succès et de la réputation du parc d'activités. Ce sont les grosses sociétés qui opèrent dans ces domaines, et qui précisément ont permis à Courtaboeuf d'arriver à un tel niveau de développement. Toutefois comme nous l'avons dit Courtaboeuf se caractérise aussi par un nombre important de petites entreprises de secteurs variés. Il serait alors plutôt question d'agir au niveau des PME et PMI qui seraient susceptibles d'accueillir la main-d'oeuvre ulissienne.

Une deuxième problématique importante se situe au niveau de la ville elle-même et de son image. En 2007, la plupart des employés travaillant sur la zone résident à l'extérieur des Ulis. Le problème est en effet que la majeure partie des employés de Courtaboeuf travaillant sur la partie de la zone située sur Les Ulis n'habitent pas la ville. Il s'agit d'une population essentiellement composée de cadres et de techniciens. Or, pour attirer des classes moyennes, la commune doit se lancer dans la mise en place d'une véritable mixité sociale (qui nécessite un travail en matière de politique de peuplement), dans un très important plan urbain de long terme qui comprend : une maîtrise du peuplement, une revalorisation du bâti, la construction de logements collectifs et individuels en accession à la propriété. Cela demande de mettre sur pied de très grosses opérations de rénovation, de démolition et de construction. Ces opérations ont été lancées depuis le début des années 2000 et sont prévues pour s'étaler jusqu'en 2017 au minimum. La question du logement n'est pas tout, l'amélioration de son image passe aussi par une redynamisation de son tissu commercial. En effet, comme nous allons le voir, les problèmes d'images sont en lien direct avec les questions d'animation et de dynamisme commercial.

C. La place de la zone d'activités dans les engagements contractuels de la commune avec l'Etat.

La Convention Ville-Habitat signée en 1992 prévoit la recherche d'une meilleure synergie entre la ville et la zone d'activités. Ces relations renforcées, prévues par l'article 10 de la convention, doivent permettre l'emploi d'actifs locaux. Malheureusement, à moyen terme cet objectif semble peu réaliste pour les signataires de la convention. Au moment d'un premier bilan, trois ans après la signature de la convention la situation générale n'a pas évolué. Si la convention a permis d'élaborer un diagnostic solide de la situation ; ainsi que l'élaboration de différents projets concernant le développement économique de la ville et ses relations avec la ZA, il est apparu très difficile de trouver des solutions sur le court terme. Le thème numéro un : << un espace de vie : une ville>> prévu par l'article 5⁹² de la convention prévoit de développer une vocation économique et culturelle régionale pour Les Ulis ; objectif englobant les questions de développement économique et en particulier les questions de synergie avec la ZA. Il s'agissait de faire en sorte que la ville devienne un lieu de création de richesse au bénéfice de ses habitants. Les signataires de la convention ont estimé que leur responsabilité à ce niveau-là était de susciter l'implantation d'activités en créant un environnement économique favorable, c'est-à-dire de faire en sorte que la ville soit attractive pour toutes les catégories sociales et professionnelles travaillant dans le bassin d'emploi.

Les premiers projets n'ont pas réellement mobilisé les entreprises. Il était prévu, de redéfinir les

⁹² Carton 32W101 : Convention Ville-Habitat de la ville des Ulis, Contrat cadre, février 1992.

missions du service économique, de lui donner une mission de <<marketing>> auprès des entreprises de la zone. La convention devait aussi permettre de véritablement prendre à bras-le-corps l'enjeu de l'intercommunalité (l'intégration à la communauté de commune du plateau de Saclay en particulier) et son positionnement dans les politiques de planification urbaine et économique du SIEP (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation du Nord-Centre-Esson), ce qui dépasse le cadre du DSU (Développement Social Urbain) dans lesquels s'inscrivent les objectifs de la convention. Aucune réponse immédiate n'a pu être apportée aux entreprises locales pour pouvoir mieux négocier des contreparties au niveau de leurs investissements éventuels dans les projets de la ville. La problématique essentielle des écarts de qualification entre les offres et les demandes d'emploi n'a pas non plus été abordée avec succès. La convention prévoyait à ce niveau d'impulser une diversification du tissu économique pour réduire ces écarts. Les résultats ne sont donc pas au rendez-vous. Le projet urbain qui permettrait de revaloriser la ville pour attirer les classes moyennes est évidemment impossible à réaliser en quelques années.

La convention n'aura pas non plus permis de mettre sur pied une réelle politique partenariale entre la ville et les entreprises de la zone.

Le Contrat de Ville 2000-2006 va s'inscrire, comme nous l'avons dit, dans une démarche beaucoup plus globale des problématiques de la ville.

Le diagnostic du contrat fait état de plusieurs obstacles à surmonter concernant un développement concerté de la ville et de sa ZA. Tout d'abord, le diagnostic fait part du problème d'image liée à la présence récurrente des gens du voyage. Dans un deuxième temps, il est encore une fois question de l'isolement de la ville et de l'absence de démarche intercommunale au niveau de la ZA. Le diagnostic fait état ensuite d'une carence au niveau des transports en commun pour se rendre sur la zone.

La problématique des gens du voyage qui nuisent véritablement à l'image du parc d'activités ; au niveau de la zone d'activité, les gens du voyage posent un double problème : ils occupent illégalement des terrains privés appartenant aux entreprises (avec tous les soucis matériels que cela implique) et surtout, ils renvoient une image négative pour la zone en terme de sécurité.

Et, ce n'est pas faute d'avoir tenté de trouver des solutions. En effet, la ville des Ulis adhère au SIAGV (syndicat intercommunal pour l'accueil des gens du voyage) depuis 1994, dès 1996⁹³, le conseil municipal décide de mettre à disposition du syndicat un terrain de 8000 mètres carrés pour l'accueil des gens du voyage. C'est l'occasion pour ces derniers de trouver une aire de passage aménagée avec des conditions d'hygiène convenables et la possibilité de scolariser les enfants. La loi Besson de 1990 impose à toutes les villes de plus de 5000 habitants de disposer d'une aire d'accueil, toute installation en dehors devient illégale. La ville a bien tenté de faire respecter cette interdiction ; mais malgré le fait d'avoir la loi de son côté et d'avoir mis en place

⁹³Délibération 2909 du 25/10/1996 : Gens du voyage - mise à disposition transitoire d'un terrain.

un terrain d'accueil, les gens du voyage occuperont à plusieurs reprises et de façon illégale des terrains au niveau de la zone et des espaces verts de la ville (au parc nord en particulier). Le problème va progressivement s'améliorer à partir de l'application de la loi du 5 juillet 2000 dite loi Besson 2 et donc pendant la période de compétence du contrat de ville. En 2007, le problème de l'accueil des gens du voyage est définitivement réglé. Ces derniers disposent d'une aire d'accueil aménagée et n'éprouvent donc plus le besoin de s'établir sur les terrains privés de la ZA. Par rapport à la question de l'intercommunalité, rien n'est réglé au moment du diagnostic ; et comme nous l'avons vu, rien ne sera non plus réglé après le contrat de ville.

Au niveau des transports, malgré la mise en place d'une ligne supplémentaire desservant la ZA, les carences demeurent. Le problème des transports s'inscrit dans une problématique plus globale qui rejoint celle de l'intercommunalité. En effet, la mise en place d'un système de transport efficace au niveau du parc d'activités passe par la mise en place d'un TCSP (transport en commun en site propre); dispositif que la ville est incapable de mettre en place seule.

Lors de la signature en 2006 du projet de renouvellement urbain des Ulis (convention financière 2006-2010), les trois communes de la zone se sont engagées dans un plan pluriannuel de revalorisation de ce dernier afin d'en maintenir l'attractivité, la compétitivité et les emplois qu'il représente.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 prévoit la mise en place de plusieurs dispositifs pour oeuvrer en faveur du développement économique de la ville et en particulier pour favoriser la synergie avec la ZA. Pour favoriser l'emploi des Ulissiens sur la zone, le contrat prévoit de mobiliser les groupements d'employeurs et les organisations syndicales à savoir les entreprises de transport, de nettoyage industriel, l'association pour le développement des entreprises de la zone d'activités de Courtaboeuf, la pépinière d'entreprises de Villebon.

Il s'agit bien à ce niveau-là de renforcer les relations entre la ville et la zone pour agir contre les discriminations à l'embauche dont peuvent être victimes les Ulissiens. Dans un deuxième objectif de développement, le contrat prévoit de mobiliser des entreprises locales à partir de l'agence Courtaboeuf Développement. L'action consiste à créer un partenariat avec les entreprises présentes sur le parc de Courtaboeuf en organisant des rencontres via l'agence pour mettre les remettre sur le marché de l'emploi des jeunes à partir du baccalauréat et du baccalauréat professionnel. L'agence a ici un rôle de premier plan à tenir, véritable intermédiaire entre les trois communes du parc et les entreprises.

Il s'agit dans un deuxième temps de motiver les entreprises de la zone à travers les <<entreprises citoyennes>> en fonction de leurs besoins en personnel. En dernier lieu il s'agira de mettre en place des rencontres avec les associations d'employeurs.

Le contrat concerne bien évidemment un projet urbain beaucoup plus global

qui vise un programme de démolition-construction, mais aussi de rénovation de logements ambitieux ; avec la création d'un <<coeur de ville>>. Il s'agit de renforcer le dynamisme commercial de la ville, de construire des logements en accession, bref, d'attirer les classes

moyennes et en particulier celles qui travaillent sur la zone. Le développement économique s'inscrit donc dans une dynamique urbaine d'ensemble puisqu'il est bien question, au niveau du développement de la ZA, de faire concrètement évoluer l'image de la ville.

D. Les enjeux de l'intercommunalité par rapport au développement économique.

Comme nous l'avons dit, pour atteindre l'objectif de redynamisation de la zone d'activités, seul un système intercommunal paraît adapté. Il faut attendre le 27 septembre 1999, pour que soit signée la charte intercommunale de développement et d'aménagement de Courtaboeuf. Il s'agit d'une nouvelle étape concrète visant une plus grande concertation intercommunale, qui doit permettre un développement plus <<cohérent>> du parc. En 1999⁹⁴, le parc comprend 5 000 000 de mètres carrés de bureaux qui s'étendent sur 214 hectares aux Ullis, 83 hectares à Villebon et 49 à Villejust. La charte vient concrétiser la volonté de coordination et de concertation des trois communes pour résoudre certaines difficultés, mais aussi pour favoriser et harmoniser le développement de la zone. En effet, un certain nombre de difficultés étaient provoquées par l'absence de gestion commune aux trois villes. Il existait des signalétiques distinctes, des politiques de ramassage des ordures et d'entretien des espaces verts différentes qui se chevauchaient et n'étaient pas efficaces il ne s'agit pas véritablement d'une structure intercommunale, mais plutôt d'un système permettant une plus grande concertation entre les trois communes, ce système était véritablement nécessaire pour mettre en place un interlocuteur unique aussi bien pour les salariés des entreprises que pour les personnes et les institutions extérieures au parc. Elle est un début de réponse aux souhaits des entreprises et des associations qui animent le parc. Courtaboeuf étant construite sur trois communes, le seul moyen de renforcer sa position et d'en faire une entité unique et homogène aussi bien en termes de gestion, d'urbanisme, de voirie que de communication était la charte. Avec la charte, commence un véritable travail de concertation, de mise en commun des idées pour redynamiser le site. Le programme d'action de la charte se décline sous deux types de dispositions. Les dispositions dites d'harmonisation qui ont pour objectif la mise à niveau de mesures préexistantes sur l'une des trois communes. Ces mesures sont financées par les communes concernées ; ce fut le cas par exemple de l'uniformisation de la signalétique sur celle déjà mise en place par Villebon. Le second type de dispositions dites d'innovation qui ont pour but de concrétiser l'action conjointe des trois communes sont financées conjointement et proportionnellement à la superficie du site sur chaque commune. Il s'agit par exemple de la plaquette de présentation du parc, de la mise en place de l'agence, ou encore de l'amélioration des transports en commun avec le renforcement de la ligne de bus 06-02 qui dessert la ZA. L'action concertée des trois communes se concrétise par exemple en 2000, au moment de la

⁹⁴ Carton PER 567/5 : *Vivre aux Ullis*, numéro 47, octobre 1999.

mise en place d'une table ronde sur l'immobilier d'entreprise⁹⁵. Conformément aux actions prévues dans la convention de coopération intercommunale, les représentants des trois communes ont invité les différentes agences immobilières, présentes sur le parc, afin de faire le point sur la situation actuelle de l'immobilier à Courtaboeuf et de tenter d'harmoniser les réglementations d'urbanisme et d'envisager les extensions futures du parc. Sont également soulevés les problèmes d'insécurité liée à la présence des gens du voyage à cette période, l'engorgement du trafic routier aux entrées du parc et la restauration d'entreprise.

Lors du marché international des professionnels de l'immobilier en 2000, les trois communes ont représenté le parc ensemble lors du 10e salon dans le but d'attirer les investisseurs. C'est une première, les maires de la ville des Ullis et de Villebon ont fait le déplacement ensemble dans le but de promouvoir Courtaboeuf et le pôle d'excellence européen que constitue <<Massy, Saclay, Courtaboeuf>>. Dans la même période, les trois communes lancent un questionnaire auprès des entreprises du parc au sujet des transports en commun et de la desserte de la zone. Dans la continuité de cette politique se déroule en 2001 une table ronde sur les transports rassemblant collectivités locales et compagnies de transport de Villebon et Orsay (ainsi que les compagnies de taxis, APTR et le Conseil Régional).

Cette rencontre a pour but d'améliorer la desserte de la zone d'activités. Même s'il y a peu d'améliorations suite à cette table ronde, c'est plutôt le fait qu'elle ait été organisée de manière concertée par les trois communes qui est ici intéressant.

En 2001⁹⁶, une étape de plus est franchie avec la création de l'Agence Courtaboeuf Développement. Cette agence est créée dans l'objectif de faciliter la vie des entreprises et de leurs salariés. Cette ouverture concrétise le souci des trois communes de travailler conjointement dans l'intérêt des entreprises de la zone. Cette agence a deux objectifs principaux : accueillir et informer tous ceux qui ont un lien avec Courtaboeuf, par une information de type touristique et de renseignements pratiques, et dans un deuxième temps promouvoir le parc à travers des opérations de communications nationales et internationales.

Il s'agit véritablement d'une maison ouverte au service des entreprises et de leurs salariés. L'agence va dans un premier temps employer trois personnes pour rendre la vie des salariés et des entreprises plus facile à travers des services et des informations regroupées en un même lieu. Le site Internet de l'agence est lancé dès son ouverture, il est conçu comme un portail constamment ouvert et qui permet dans bien des cas de ne pas avoir à se déplacer à l'agence. Le site est bilingue, il permet de disposer d'un nombre d'informations considérable pour les entreprises et les salariés, mais il constitue aussi une vitrine pour l'étranger.

Une des premières grandes missions de l'agence est de porter l'étude de requalification du parc lancée en 2003 et qui s'achève en 2004. A bientôt 40 ans, le parc a besoin d'une deuxième jeunesse pour assurer sa prospérité sur le long terme c'est pourquoi les trois communes ont

⁹⁵ Carton PER 567/5 : *Vivre aux Ullis*, numéro 51, février 2000.

⁹⁶ Carton PER 567/6 : *Vivre aux Ullis*, numéro 33, septembre 2001.

Courtabœuf Développement

Les Ulis - Villebon - Villejust

Ferme de Courtabœuf, 13 Avenue des Indes.
91969 Courtabœuf Cedex
Tél : +33 (0) 1 69 18 14 14 Fax: +33 (0) 1 69 18 14 15
<http://www.courtaboœuf.fr> contact@courtaboœuf.fr

Chose importante, le programme de redynamisation prend en compte et apporte des réponses aux critiques de certains entrepreneurs ; par exemple au niveau de la signalétique qui est totalement inadaptée pour les personnes venant de l'extérieur, certains entrepreneurs ont proposé de créer un système de zonage à l'aide de couleurs par exemple ; certains axes manquent de passages piétons et sont difficilement franchissables pour accéder à certains restaurants par exemple.

Enfin il est remarqué qu'il y a peu de restaurants haut de gamme sur l'ensemble du site. Autant de revendications auxquelles l'étude de requalification et de développement de Courtaboeuf va véritablement tenter de répondre. Cette étude est financée à la fois par les trois communes, le Département, la Région et l'Etat.

Une troisième étape est franchie le 22 décembre 2006⁹⁷ avec l'adoption des statuts du nouveau Syndicat Mixte Courtaboeuf Développement. La détermination des trois municipalités de ne parler que d'une seule voix pour toutes les affaires concernant la zone s'était déjà manifestée en 1999 avec la convention de coopération intercommunale. L'ouverture de l'agence en 2001 avait permis concrètement la mise en commun des moyens provenant en partie, des services de développement économique des communes. L'étude de requalification a montré l'opportunité de mettre en place une structure juridique, un interlocuteur unique des pouvoirs publics qui puisse assurer le financement des travaux nécessaires pour assurer l'attraction de Courtaboeuf. Ce nouveau syndicat regroupe Les Ulis, Villebon-sur-Yvette, la communauté de communes du Coeur du Hurepoix dont fait partie Villejuit. Le syndicat garantit l'unité de gestion et la réalisation d'opérations d'investissement d'envergure quelque soit l'avenir respectif des communes mères dans des établissements de coopération intercommunale différents.

Le syndicat a pour objectif de défendre les intérêts de la zone en particulier au niveau des transports. Pour l'ensemble des projets concernant Courtaboeuf, le syndicat s'est engagé sur un principe d'adhésion de l'ensemble des trois communes. Les recettes du syndicat mixte proviennent principalement des contributions des membres selon un principe de répartition comprenant à parts égales, les bases de la taxe professionnelle et la superficie des espaces affectés par chaque collectivité, ainsi que les subventions diverses de l'Etat, de la Région, du Département et des établissements publics (EPCI). Les dépenses du syndicat concernent les études de projets, l'exécution de travaux et les frais d'entretien des ouvrages réalisés ; le traitement du personnel technique et administratif, les indemnités des élus, le remboursement des emprunts. Il est géré par un comité de 18 délégués titulaires dont neuf représentants de la commune des Ulis, six de Villebon et trois de la communauté de communes du Coeur du Hurepoix.

Dès sa mise en place, le syndicat va s'attacher à mettre en place les préconisations de l'étude de requalification effectuée en 2004. En 2007 il se lance dans l'uniformisation de la signalétique : une refonte des neuf secteurs du parc en trois nouveaux secteurs, ainsi qu'une uniformisation des panneaux routiers, des totems d'entrée de ville signaleront l'entrée dans Courtaboeuf et des bornes relais info service délivreront un ticket détaillant l'itinéraire pour aller vers une entreprise. En 2007, le projet d'un transport en commun en site propre est toujours en attente faute d'intercommunalité plus large. Le deuxième chantier du syndicat, c'est-à-dire la requalification d'une série d'entrepôts qui ne sont plus aux normes, doit être lancé rapidement.

⁹⁷ Carton PER/7 : *Vivre aux Ulis*, numéro 127, janvier 2007.

Il s'agit ici de se lancer dans une opération de mutation de l'activité ancienne de stockage vers une activité plus porteuse dans le secteur du tertiaire. Il est bien question de réaliser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande des entreprises, en transformant et en modernisant dans le but d'attirer de nouvelles sociétés. Il s'agit bien d'un début d'intercommunalité concernant le domaine économique, mais il est difficile d'anticiper l'avenir, car chaque commune de la zone peut évoluer vers une intercommunalité différente. Certaines villes peuvent se rapprocher de Massy par exemple ou de Saclay. A terme, le développement de la zone ne sera donc plus directement lié aux trois communes ; les attributions économiques seront transférées aux intercommunalités dont dépendront les trois villes des Ulis, de Villebon et de Villejust.

L'intercommunalité reste en 2007 un enjeu crucial pour le développement économique de la commune. A ce niveau rien n'est finalement réglé même si des progrès ont été réalisés au niveau de la concertation communale au niveau de la zone d'activités. Pour Les Ulis, la recherche de l'intercommunalité peut se comparer à un véritable parcours du combattant. La commune adhère par un certain nombre de syndicats : le syndicat intercommunal d'étude de programmation du Nord-Centre-Essonne depuis 1991 (le syndicat travaille à l'aménagement cohérent entre les différentes communes, il établit un schéma directeur local suivant des objectifs précis dont le développement économique) le syndicat intercommunal pour le développement de réseaux câblés de vidéos communication depuis 1986 ; le syndicat intercommunal pour l'accueil des gens du voyage depuis 1994 ; le syndicat mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz depuis 1995, le syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la Coulée Verte en 2000. Le DUBO (district urbain) faisait déjà parti, avant la création de la commune, de plusieurs structures : le syndicat intercommunal pour le cimetière de l'Orme à Moineau, le syndicat intercommunal des ordures ménagères, le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique, le syndicat pour l'équipement des communes de la Vallée de Chevreuse, le syndicat pour le fonctionnement d'un conservatoire de musique de danse d'art dramatique et le syndicat pour la construction de la maison des jeunes de la vallée de Chevreuse. Malheureusement, en 1999, au moment de la loi Chevènement qui marque une simplification et une clarification de la coopération intercommunale, la ville n'a pas pu prendre le virage de l'intercommunalité. Pourtant la loi avait pour objectif d'engager, dans le respect de l'identité des communes, une nouvelle étape de la décentralisation en permettant aux collectivités locales de contribuer au développement de l'emploi, à la lutte contre les exclusions et les ségrégations géographiques et à satisfaire les besoins collectifs des citoyens.

Avec la simplification en trois grandes formes d'intercommunalité : la communauté urbaine, la communauté d'agglomération et la communauté de communes, l'occasion pour Les Ulis était relativement intéressante. Dans le département, plusieurs communautés d'agglomération ont vu le jour au début du deuxième millénaire. En 2007 la commune n'adhère toujours à aucune intercommunalité ; ce n'est pas faute d'avoir essayé.

En 2001, les choses s'accélérent et les élus adoptent une délibération le 16 novembre en demandant au préfet d'engager des consultations prévues par la loi pour la création d'une communauté d'agglomération << Val d'Yvette et Plateaux>> qui comprendrait les communes suivantes : Bièvre, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Les Ulis, Vauhallan, Villebon, Villejust et Villiers-le-Bâcle. Il en va véritablement du désenclavement de la commune pour la question des transports ou de la revitalisation de la ZA. Le transport en commun en site propre entre Massy-Courtaboeuf-les Ulis-Bures-sur-Yvette est impossible à réaliser si la ville est seule à porter le projet. Au niveau du renouvellement et de la redynamisation du parc d'activités, il sera beaucoup plus facile et plus direct de mettre en place des dispositifs de manière plus globale, d'être en synergie directe avec les établissements scientifiques de recherche du plateau de Saclay par exemple. De la même manière, la politique de diversification de l'habitat et du logement serait facilitée si elle était conçue à un échelon plus vaste que celui de la ville. L'intercommunalité donne des moyens supplémentaires dans le cadre de la politique de la ville et peut donc largement faciliter la restructuration urbaine. Le périmètre défini par les élus le 16 novembre 2001 permet une synergie entre le Scientipôle de Saclay, les établissements de recherche d'enseignement supérieur et le parc d'activités. Il permettrait de s'inscrire pleinement dans le futur centre d'envergure européenne que souhaite voir se réaliser l'Etat sur le secteur Saclay-Massy-Orly-Courtaboeuf. En effet ce centre qui regroupe 31 communes doit être constitué de plusieurs intercommunalités qui ont vocation à se coordonner au sein d'une structure de type syndicat mixte. Les communes de Bures-sur-Yvette, Palaiseau, et Villebon, Gometz-le-Châtel adoptent une délibération similaire à celle de la ville. Cependant les premières difficultés commencent à se manifester et d'autres communes comme Orsay, Bièvre, ou encore Saint-Aubin, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle qui souhaitent de leur côté une intercommunalité autour du district du plateau de Saclay appelée à se transformer automatiquement en communauté de communes au 1er janvier 2002. Le maire d'Orsay a indirectement alerté les habitants sur la menace que pourrait représenter l'intercommunalité si celle-ci se faisait avec la ville des Ulis : << Orsay est clairement menacé d'une fusion avec Les Ulis>>⁹⁸. Des propos proches de la diffamation d'après le maire Paul Loridant. La commune des Ulis réaffirme, alors, l'absurdité de se séparer de ses communes mères c'est-à-dire des communes de l'ancien district urbain que ce soit géographiquement, historiquement ou en terme de communauté de vie. Malheureusement, la commune est ici victime de son image et d'une forme de discrimination qui ne lui permet pas d'entrer dans un système intercommunal en raison de ses caractéristiques à la fois urbaines, sociales et économiques. Dans une délibération du 27 septembre 2002, la commune propose au préfet de prendre un arrêté de périmètre permettant la création d'une communauté d'agglomération pour le 1er janvier 2003 comprenant cette fois-ci : Verrières-le-Buisson, Bièvre, Bures-sur-

⁹⁸ Carton PER 567/6 : *Vivre aux Ulis*, numéro 73, février 2002.

Yvette, Gometz-le-Chatel, Igny, Massy, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villebon, Villejust, Villiers-le-Bâcle, Gif-sur-Yvette. La porte est aussi ouverte à Marcoussis, Sceaux-les-Chartreux, Chilly-Mazarin. Après la première proposition de novembre 2001 pour la création d'une intercommunalité de 14 communes, cette nouvelle suggestion pour une communauté d'agglomération de 17 communes a bien pour but de rendre possibles les synergies entre le Scientipôle, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur avec la ZA de Courtaboeuf.

Malgré cela, le préfet ne retient pas la proposition et transforme le 26 décembre 2002 la communauté de communes du plateau de Saclay en une communauté d'agglomération de neuf communes : la CAPS (communauté d'agglomération du plateau de Saclay).

Depuis cette date, le maire des Ulis ne cessera pas de promouvoir la candidature de la ville dans cette intercommunalité. Plusieurs rencontres ont lieu avec les maires des villes de la CAPS. L'opération est renouvelée plusieurs fois dans l'année. Les villes de Bures-sur-Yvette, Palaiseau, Igny ont manifesté un sentiment positif, par contre Orsay, Vauhallan et Saint-Aubin s'y opposent toujours. Le 22 décembre 2003, le conseil municipal a réaffirmé sa position de vouloir intégrer la communauté d'agglomération et souhaite que cette intégration intervienne au plus vite, c'est-à-dire début 2004. Le 23 septembre 2004, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération vote favorablement la demande d'adhésion de la commune. Normalement un arrêté doit être pris pour une intégration au 1er janvier 2005. Un refus préfectoral sanctionne à nouveau cette tentative qui pourtant, avait toutes les chances de réussir puisqu'un arrêté avait été pris. Ce refus est pour la commune des Ulis l'occasion d'une nouvelle réflexion sur le périmètre idéal d'une éventuelle communauté d'agglomération. De son côté, la ville de Massy et ses communes partenaires au sein du syndicat intercommunal et d'étude de programmation du Nord Centre-Essonnes envisage de créer une intercommunalité. Bien que la ville soit membre du syndicat, les élus ulissiens refusent de s'associer à cette démarche qui conforte le morcellement et les rivalités. En effet, cette étape présentée comme intermédiaire, ne s'inscrit pas dans la dynamique nécessaire pour trouver une véritable gestion du futur pôle de compétitivité basée sur la complémentarité des enseignements supérieurs, la recherche et les entreprises de haute technologie, dont fait partie Courtaboeuf. Pour les élus ulissiens, dans le but d'assurer une bonne gouvernance du pôle de compétitivité, seul le périmètre Massy-Courtaboeuf-Saclay paraît pertinent. Le 10 juillet 2006⁹⁹, le conseil municipal délibère une nouvelle fois en faveur de l'adhésion à la CAPS ; cette démarche qui n'a pas pu aboutir ni en 2003 ni en 2004 devait conclure un nouveau cycle de rencontres que le maire des Ulis a mené à bien. Il appartient désormais au conseil communautaire de la communauté d'agglomération puis à chacun des conseils municipaux des villes membres de statuer sur la demande d'adhésion des Ulis avant la fin du second semestre 2006. Cette adhésion est de nouveau bloquée par le

⁹⁹ Carton PER 567/7 : *Vivre aux Ulis*, numéro 123, septembre 2006.

veto de quatre communes : Gif-sur-Yvette, Orsay, Vauhallan et Saint-Aubin.

Ce refus est véritablement regrettable alors même que certaines communes comme Gif-sur-Yvette par exemple, se déclarent prêtes à profiter des équipements financés par la ville des Ulis telle que la nouvelle piscine. Suite à un recours, le tribunal de Versailles a prononcé l'annulation de la décision du préfet donnant ainsi raison aux élus ulissiens. Cette décision du tribunal administratif devrait largement pencher en la faveur de l'adhésion de la ville à la communauté d'agglomération. Mais visiblement la ville souffre d'une image trop connotée vis-à-vis de certaines communes du département puisqu'une nouvelle fois, en 2007, et malgré la décision du tribunal, la commune des Ulis n'adhérera pas à la CAPS. En 2007 les élus ulissiens portent leur regard sur l'avenir et une nouvelle opération <<L'opération internationale>> : <<Massy-Palaiseau-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines>>, un périmètre qui doit permettre aux territoires de devenir le moteur d'un nouveau développement économique à la fois pour la région et la nation. Les enjeux sont importants puisque la zone de Courtaboeuf et la commune des Ulis font partie de l'opération. L'ambition des pouvoirs publics autour de cette opération est de constituer sur le territoire défini un pôle scientifique et économique de renommée internationale. La réalisation du projet implique des enjeux en termes de développement économique, de déplacement, de développement durable et de qualité de vie.

Chapitre 3 : Le tissu commercial de proximité ulissien.

A. Les problèmes de dynamisme de l'appareil commercial de proximité.

Pour que des classes moyennes soient attirées par une ville comme Les Ulis, il est important que la commune dispose d'un bon niveau de services commerciaux. Malheureusement, ces derniers souffrent de pathologies relativement graves qui vont véritablement freiner leur dynamisme. Pourtant il y a aux Ulis plusieurs centres commerciaux de proximité relativement bien disposés sur le territoire. C'est-à-dire qu'ils permettent un accès à pied aisé, depuis toutes les résidences de la commune.

Quand les premiers habitants se sont installés sur la ZUP en 1968, il n'y avait qu'une baraque de bois qui servait pour le ravitaillement. Celle-ci préfigurait le futur centre commercial de Courdimanche qui fut le premier bâti sur la ville, puis trois autres suivirent. Le centre commercial du centre-ville baptisé <<centre commercial des Champs-Lasniers>> est le plus important des quatre en termes de taille, de nombre de commerçants et de fréquentation.

Il comprend 29 lots commerciaux et représente sur le long terme, environ 60 %¹⁰⁰ de l'activité commerciale totale des quatre centres de la commune. Le centre comprend aussi un marché qui

¹⁰⁰ Carton 185W234 : Etude sur le commerce ulissien financé par la CCIE, juin-octobre 1994, compte-rendu.

a lieu trois fois par semaine : le mardi, le vendredi et le dimanche. Le marché couvert implanté sous la dalle est essentiellement consacré aux denrées alimentaires périssables et aux métiers de bouche : boulangerie, crèmerie, primeurs, poissonnerie ; il rassemble une trentaine de commerçants abonnés. Le marché extérieur est réservé à des commerçants forains et plus axé sur les équipements de la personne (comme le textile). Il est un élément essentiel de l'animation commerciale et draine une clientèle relativement large de la ville des Ulis, mais aussi de Bures-sur-Yvette et Orsay. Tout comme les trois autres centres commerciaux, le centre commercial du centre-ville souffre du dynamisme du centre commercial régional Ulys 2. Ce dernier porte atteinte à l'ensemble du tissu commercial de proximité et en particulier au centre commercial des Champs-Lasniers.

A cet important problème de concurrence, vient s'ajouter la conception même du centre. Ce dernier a été construit suivant le principe de l'urbanisme de dalle et de séparation des circulations. Les commerces sont très peu visibles et difficilement accessibles depuis la rue. De plus, le centre commercial a vieilli et sa conception urbaine a modifié avec le temps sa vocation initiale de centre commercial de proximité.



Centre commercial des Champs-Lasniers, 2007. Photo : Galère Patrick.

L'état du bâti est médiocre, la signalétique défailante. Sont venus s'ajouter à ces difficultés des problèmes de gestion, au niveau des commerçants eux-mêmes et surtout une complexité

juridique au niveau du site qui va véritablement obérer son évolution. En effet, il faut savoir que si 98 % des commerçants sont propriétaires de leurs fonds de commerce, 77 % d'entre eux sont locataires des murs¹⁰¹. Comme nous le verrons, un certain nombre d'améliorations ont été faites depuis le milieu des années 1990 au niveau des commerces à proprement parler et de l'animation. Mais le problème principal concernant sa conception urbaine reste d'actualité en 2007. Le centre commercial de Courdimanche, est le plus ancien de la ville. On y trouve quatorze lots, il s'agit donc du deuxième centre commercial en termes de taille et de nombre de commerces. Il a été conçu à la fin des années soixante avec la livraison des premiers logements aux Bathes et à Courdimanche. L'offre commerciale y est assez variée, on y trouve par exemple plusieurs coiffeurs à la clientèle distincte, un tabac-restaurant, un pressing laverie automatique, une auto-école... Ce centre commercial souffre lui aussi de sa conception urbaine, mais à un niveau différent. Il a été bâti en place forte, ce qui pose des difficultés au niveau de l'accès de la clientèle à l'intérieur de la cour piétonne. De plus, cette conception urbaine avec un système de coursives sous les halls facilite la présence de jeunes devant les vitrines et pose des problèmes de sécurité. Des aménagements sont réalisés à partir du milieu des années 1990 pour désenclaver le site. Le centre de Courdimanche est peut-être le centre commercial de la ville qui rencontre le moins de difficultés au regard de la situation des trois autres.



Centre commercial de Courdimanche, 2007. Photo : Galère Patrick

¹⁰¹ Carton 185W234, compte-rendu de réunion, 2 février 2000.

Un des enjeux majeurs pour ce centre, reste le besoin de capter la clientèle des salariés du parc de Courtaboeuf et les habitants du quartier de Mondétour à Orsay. En effet, le centre est situé à l'Est au niveau de la frontière entre Orsay et Les Ulis et plus précisément à proximité de Mondétour, l'enclave résidentielle qui sépare la commune des Ulis de la zone d'activités de Courtaboeuf. Par exemple, l'absence de distributeurs automatiques de billets est un frein réel à l'expansion du site et à la captation de la clientèle Courtaboeuf.

Le centre commercial des Amonts se concentre autour de sept lots. Il constitue le principal élément d'animation du quartier, complémentaire d'équipements tels que la maison pour tous, il a été conçu pour constituer un pôle à l'échelle de plusieurs cités. Il est, lui aussi, organisé en place forte au pied d'une imposante passerelle. L'image du centre commercial est fortement associée à la résidence du même nom ainsi qu'au collège dont le flot d'élèves envahit quotidiennement la placette des commerces en fin d'après-midi. Il s'agit sans doute du centre commercial rencontrant le plus de difficultés. Le déficit de stationnement minute est saisissant en raison des véhicules ventouses des résidents et de la densité des équipements (la crèche, la maison pour tous). Il souffre réellement de sa mauvaise conception

urbaine : il est refermé sur lui-même et son organisation est peu lisible. Les circulations ne sont pas hiérarchisées, il y a des recoins et une absence de signalétique.

Son attractivité commerciale est limitée aux résidents alors qu'il pourrait conquérir plus de clientèle, en particulier celle de Bures-sur-Yvette habitant les quartiers de Montjay et des Hauts de Bures. Malgré la session en 1991 par la copropriété des parties communes à la ville des Ulis pour 1 franc symbolique et les rénovations effectuées en 1997, les bâtiments commerciaux dénotent d'un manque d'entretien et d'investissement de la part des propriétaires. Le centre souffre d'un véritable repli sur le quartier et est connoté en terme d'insécurité. Situé dans le secteur ouest classé en zone urbaine sensible depuis 1996, le centre capte comme clients les habitants des quartiers les plus populaires de la ville. Sa clientèle est composée en majeure partie par une population très modeste qui s'est véritablement paupérisée au fil des années. L'installation d'un bureau annexe de la poste en 2006 ainsi que d'un distributeur automatique de billets devrait avoir pour conséquence de capter une clientèle plus large et de redonner du dynamisme au centre. Le centre commercial de la Treille est le plus modeste de tous avec seulement quatre commerces, mais correspond à une réalité de proximité et de dépannage : pharmacie, dépôt de pain, coiffeur et pizza minute. Sa zone de chalandise s'étend à l'ensemble des résidences desservies par l'avenue de champagne qui s'achève en impasse : Le Bois du Roi, Dimancherie, les Vignes de Bures et la Treille. Ces résidences sont composées en majeure partie par des logements en accession à la propriété. Sa clientèle est donc composée essentiellement par des classes moyennes. Le centre souffre d'un manque de lisibilité dans sa conception architecturale ainsi que d'un manque de signalétique.



Centre commercial des Amonts, 2007. Photo : Galère Patrick.

L'absence d'un bar-tabac a pour conséquence un défaut d'animation. Située au nord de la commune il pourrait être à même de capter une clientèle habitant Orsay si la rue, toute proche de la commune voisine n'était pas fermée à la circulation automobile. L'esplanade autour du centre commercial n'est pas assez mise en valeur, l'espace manque d'aménagement et ses évocations ne sont pas assez affirmées en tant que sous-espace qui devrait jouer un rôle de vie sociale davantage fédérateur.

A l'image du petit commerce français, les centres commerciaux de proximité ulissiens souffrent de la concurrence de l'hypermarché Carrefour situé sur leur territoire.

Si les premières formes de ce qui allait devenir le commerce moderne sont apparues au XIXe siècle avec les grands magasins et les magasins populaires, il a fallu attendre un siècle pour que la formule trouve son équivalent sur le marché alimentaire. Après la première supérette créée en 1947, un supermarché a ouvert ses portes en 1957 à Paris. Le premier hypermarché va s'installer en 1963 à Sainte-Geneviève-des-Bois en Essonne sous l'enseigne Carrefour. Le concept relativement novateur à l'époque s'est maintenu sans vraiment que les règles de bases aient été modifiées : les hypermarchés fondent leur puissance sur le cumul d'activités alimentaires et non alimentaires. Les produits sont proposés en libre-service assortis d'une politique promotionnelle pour certains d'entre eux.

L'hypermarché Carrefour du centre commercial régional Ulis 2 est inauguré en 1973 en plein essor de la grande distribution.

Ce dernier compte 52 000 mètres carrés de surface, une partie réservée à l'hypermarché de 40 000 mètres carrés et une galerie composée de 120 boutiques et de quatre cinémas. Le centre commercial emploie 2200 personnes, il accueille 27 000 clients par jour et 45 000 en période de fêtes soit 9 000 000 par an¹⁰². Sa zone de chalandise dépasse évidemment la commune des Ulis, elle s'étend au-delà du plateau de Limours et du sud-est de L'Essonne jusqu'à Dourdan, Rambouillet et Saint Arnoult en Yvelines. La clientèle du centre commercial est composée pour une bonne partie par des catégories socioprofessionnelles aisées et fortement qualifiées ; ceci s'explique par la situation géographique de la ville, en relation directe avec le bassin d'emploi technologique et scientifique. Véritable locomotive à chiffre d'affaire, l'hypermarché contribue au développement de la commune en termes de revenus qu'il lui procure par l'intermédiaire de la taxe professionnelle. En effet, à lui seul, le magasin paye en 1989 4,2 %¹⁰³ des impôts de la ville. Il contribue aussi à la vie culturelle et sportive de la cité. Le centre a par exemple dans le cadre d'un jumelage avec le lycée de la ville aidé pendant deux ans, deux athlètes qui ont participé aux Jeux olympiques de Séoul en 1988. Il est un des mécènes de la commune dans le cadre des forums d'arts plastiques en Ile-de-france qui ont lieu aux Ulis. Chaque année, il organise des manifestations comme des courses de vélo dans la région, des concours de photos, des tombolas, des défilés de mode. Il constitue donc un véritable centre de vie et d'animation qui draine une population extérieure à la ville. Si le centre commercial régional participe activement au développement économique de la commune, il constitue en revanche un problème pour le commerce de proximité en terme de concurrence. L'expression de <<David contre Goliath>> résume bien la situation.

Les quatre centres commerciaux de proximité sont quelque peu étouffés sous le poids d'un voisin aussi imposant qu'Ulis 2.

Au problème de la concurrence du centre commercial régional, viennent s'ajouter d'autres difficultés qui vont véritablement placer les commerces de proximité ulisiens dans une situation très délicate en terme de réussite économique. Globalement, une majorité d'entre eux ont des problèmes pour s'en sortir financièrement et il n'est pas rare, dès la fin des années 1980, de voir, régulièrement, sur la ville, des dépôts de bilan. Devant un contexte général en constante dégradation, de nombreux commerçants ont baissé les bras, ce qui a eu pour conséquence d'aggraver la situation.

¹⁰² Service économie, Bilan d'activités 1994

¹⁰³ Carton PER 567/2 : Vivre aux Ulis, numéro 2, juin 1989.

B. La politique ulissienne de redynamisation commerciale

Face à la situation de détérioration de son tissu commercial de proximité, la ville décide de réagir. Pour la première fois, en 1994 une réflexion importante va être mise en place sur la ville en incluant tous les partenaires : la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, la municipalité et les commerçants de la ville. Le 13 juin 1994¹⁰⁴ avec le lancement officiel de l'opération <<Ville Test>> se met en place un véritable processus de redynamisation des commerces ulissiens. De leur côté, les commerçants ulissiens font état de plusieurs difficultés concernant leur situation à cette date. En premier lieu, il est question des problèmes de stationnement. Il s'agit d'un problème qui touche l'ensemble du territoire de la commune et plus particulièrement le centre commercial de Courdimanche et celui de la Treille. Dans un deuxième temps, les commerçants expliquent que pour eux le commerce ne stagne pas, il baisse. Plusieurs commerçants du centre-ville ont de grosses difficultés. Vient ensuite le problème du marché, qui fait concurrence principalement au commerce alimentaire du centre commercial du centre-ville, car, par la différence de niveau les clients ne circulent pas. En effet, avec la conception du centre-ville sur deux niveaux, les commerces sont placés sur dalle et le marché au niveau de la rue. Le problème se pose plus particulièrement le mardi et le vendredi. Etant donné que le marché a lieu trois fois par semaine (le mardi, vendredi et le dimanche) les commerçants proposent la possibilité de supprimer un jour de marché. Viennent ensuite les questions récurrentes de la sécurité avec les problèmes de vol et de squat devant les boutiques. Le cinquième problème, et non le moins important, concerne l'attractivité. Les commerçants et plus particulièrement ceux du centre-ville font état de la laideur des bâtiments, des toitures, du délabrement général des bâtiments et des problèmes d'éclairage. Les commerçants de la Treille font état d'un problème de dynamisme pour deux principales raisons : les difficultés d'accès au centre pour les habitants d'Orsay et l'absence de bureau de tabac qui freine l'animation.

Dans un premier temps, il s'agit de poser un diagnostic et de définir les actions possibles à mettre en place. Pour cela une discussion tripartite est indispensable.

L'opération ville test a pour objectif de rechercher la concertation et d'établir un partenariat pour servir le développement et l'adaptation du commerce et des activités traditionnelles d'artisanat. La charte de l'opération engage trois partenaires : la municipalité, les acteurs économiques (les commerçants et les artisans) et la chambre de commerce. L'opération se base sur trois dispositifs. Dans un premier temps la réalisation d'un diagnostic par la chambre de commerce sur la situation, le positionnement et les perspectives de développement du commerce ulissien. Cette étude réalisée par la chambre de commerce a pour but de constituer un outil d'aide à la décision pour la municipalité et les acteurs économiques, leur permettant de les guider dans les choix à opérer et les actions à entreprendre. Le deuxième pilier de cette

¹⁰⁴ Carton 185W234 : Charte de l'opération Ville Test, 1994.

opération consiste à mettre en place des actions de formation à l'attention des commerçants. Il s'agit de leur fournir un certain nombre de connaissances et de les perfectionner aux techniques du marketing appliqué au commerce traditionnel afin de repositionner les activités commerciales par rapport aux nouvelles données de la consommation. Il s'agit de leur apprendre aussi à développer leur image. Le troisième point essentiel de cette opération consiste à mettre en place un CAE (conseil des activités économiques). Il s'agit d'une structure formelle d'information et de communication qui doit constituer un lieu de concertation entre l'ensemble des partenaires sur les orientations et les décisions à prendre concernant l'environnement commercial. La charte de l'opération comprend un certain nombre d'engagements que les partenaires doivent respecter. La ville s'engage à réaliser une étude de revitalisation commerciale, à soutenir les efforts mis en place par le conseil, à s'assurer de la bonne concertation et de l'information constante des partenaires quant à l'évolution de la situation et enfin elle s'engage à assurer une représentation permanente de la municipalité dans le CAE. Les commerçants doivent s'engager à se former et à s'informer, à adhérer à une structure fédérative et représentative, à adopter les moyens qui seront mis à leur disposition pour repositionner et développer leurs activités et plus particulièrement à collaborer de manière effective à la démarche des études conduites par la chambre de commerce. La chambre de commerce s'engage de son côté à apporter la capacité d'expertise dont elle dispose et l'assistance technique de ses services. L'opération est prévue pour se dérouler sur 1994 et 1995. Dès le mois de juillet 1994, se met en place le conseil des activités économiques¹⁰⁵.

Le conseil a pour principaux objectifs de mettre en place une véritable concertation entre la ville et les acteurs économiques pour pouvoir faire face aux mutations du commerce. Par l'organisation de commissions de travail réunissant la collectivité locale et les acteurs économiques, le conseil doit travailler d'une part sur l'urbanisme et l'environnement commercial, c'est-à-dire qu'il doit mener une réflexion sur la rénovation des centres commerciaux et d'autre part sur l'animation et les questions liées au relationnel. Trois principales commissions sont mises en place : la commission urbanisme, la commission animation et la commission sécurité.

Il s'agit d'un lieu de travail, pas uniquement d'un lieu de débat. Toutefois, le conseil est un organe de consultation, pas de décision. Le conseil est composé de membres permanents qui doivent être cooptés en terme de représentativité par centre commercial et par activité économique au prorata du nombre de commerces et d'activités par centre commercial. Il s'agit en fait de trouver un équilibre entre tous les centres commerciaux et le type d'activité qui s'y trouvent. Le conseil doit servir de relais d'informations entre les commerçants, il doit permettre un dialogue qui n'existait pas avant. Par exemple, un compte rendu sera transmis à tous les commerçants après chaque assemblée. Ces derniers pourront alors faire des observations qui une fois transmises par le représentant seront débattues.

¹⁰⁵ Carton 185W234 : Compte-rendu de l'assemblée constitutive du CAE, 1^{er} juillet 1994.

Suite au diagnostic, la chambre de commerce va élaborer tout un programme concret de redynamisation. Celui-ci préconise la mise en place d'un support pour les vitrines à visée informative (c'est-à-dire un moyen de communication), la création d'un logo unique symbolisant le commerce de proximité ulissien, la reprise du logo sur des affiches et des sacs plastiques, l'engagement d'un animateur local, la mise en place d'une charte des commerçants, l'harmonisation des vitrines dans le choix des couleurs, la participation des commerçants aux différentes manifestations et événements festifs de la ville, la mise en place d'animations spécifiques sous forme d'opérations commerciales comme des opérations de dégustation, de concours de vitrines ou encore la décoration des vitrines pour l'occasion des fêtes de fin d'année. Dès 1994¹⁰⁶, le conseil suit les recommandations de la chambre de commerce et va mettre en place deux opérations. La première, l'opération << Commerces en fête >> a pour objectif de soigner l'image de marque des commerçants et de fidéliser la clientèle. Celle-ci comporte des jeux organisés avec des lots à gagner : 33 clients tirés au sort se sont vu remettre un livre sur la ville, cinq lauréats ont reçu chacun un Louis d'or et un séjour à la Guadeloupe a été offert. La deuxième consiste à mettre en place une animation au niveau des vitrines lors des fêtes de fin d'année.

Au niveau des actions de formation qui avaient été prévues dans l'opération ville test, on note en 1994, pour la première session de formation au marketing une participation de 25 %¹⁰⁷ des commerçants ulissiens, proportion qui est supérieure à la moyenne départementale.

En 1995, les commerçants des Ulis mettent en place la <<Charte des commerçants>>. Cette charte se décline en plusieurs niveaux d'engagement. Tout d'abord les commerçants s'engagent à harmoniser et à allonger leurs horaires d'ouverture, à harmoniser les couleurs des magasins au niveau des murs extérieurs et enfin il s'engagent à établir un plan de communication visuelle. Il s'agit notamment des questions d'animation au niveau des vitrines. Il est prévu d'animer les vitrines en fonction d'un calendrier événementiel. Il y a bien, un objectif d'harmonisation et de cohérence. Les commerçants n'ont pas toujours les techniques pour valoriser leurs produits et leurs activités. Aussi s'engagent-ils à se former, à réaliser un diagnostic complet et individuel sur leurs activités qui sera complété par une formation.

Le CAE n'est pas une association de commerçants, mais une structure extra-municipale. L'un des premiers objectifs de ce conseil va d'ailleurs être la création d'une association <<unique>> de commerçants. En effet, une des difficultés était qu'auparavant coexistaient plusieurs associations de commerçants. Ces dernières se parlaient peu et ce système empêchait la mise en place de bonnes relations entre la ville et les commerçants. En 1996 va naître l'ACAVU (association des commerçants et artisans de la ville des Ulis), accompagnée financièrement par la signature d'une convention tripartite (municipalité, acteurs économiques et chambre de commerce) et la mise en place d'un véritable outil de financement, la CEPA (cellule économique

¹⁰⁶ Carton PER 567/4 : *Vivre aux Ulis*, numéro 52, novembre 1994.

¹⁰⁷ Service économie, Bilan d'activités 1994.

de promotion et d'animation). Cette cellule de financement a pu voir le jour sous certaines conditions de représentativité, c'est-à-dire que 60 % des commerçants doivent y adhérer et apporter une contribution financière de 600 francs par an. Cette cellule est mise en place dans le but de donner les moyens financiers aux partenaires, pour revitaliser le commerce de proximité.

L'ACAVU va véritablement permettre aux commerçants de sortir de l'ombre, l'association va devenir le symbole du commerce ulissien. L'association compte 55 commerçants sur les 75 de la ville. Elle va principalement mettre en place les opérations d'animation et les supports de communication. La ville va par exemple lui permettre de disposer d'une tribune dans le magazine municipal. Avant sa création, le commerce de proximité n'avait pas réellement de visage, il s'agissait donc de le faire connaître aux habitants.

Pour pouvoir survivre, les commerçants doivent jouer sur leurs atouts.

Par rapport à l'hypermarché, les commerces de proximité permettent de mieux contrôler les dépenses des consommateurs. D'autre part, la grande distribution, est victime de son succès et l'affluence les veilles de week-end et les samedis constitue un frein pour une partie des consommateurs qui se retournent vers des structures à dimensions plus humaines comme les moyennes surfaces de quartier. Disséminés aux quatre coins de la ville, ils sont accessibles à pied et sont donc synonymes de temps gagné. L'attractivité des centres commerciaux de proximité a pu être légèrement renforcée aux Ulis par l'arrivée des Hard-Discounters (Leader Price) qui permettent de créer des différences de prix par rapport aux hypermarchés de l'ordre de 30 %. Les équipements commerciaux de proximité constituent une animation pour la population ulissienne. En effet, sans commerce, la ville meurt. Le commerce de proximité sous-entend la notion de conseil aux consommateurs dont il n'est pas possible de disposer auprès de la grande distribution (ou alors difficilement).

La consommation au niveau des commerces de proximité est très ciblée aux Ulis et on note une éviction très importante sur le poste des équipements de la personne.

Face à cette concurrence de la grande distribution rencontrée par les commerçants ulissiens, il est essentiel que ces derniers rappellent aux consommateurs leur professionnalisme, leur savoir-faire. Il faut aussi qu'ils fassent valoir leurs capacités d'écoute et l'aspect humain que peut retrouver l'habitant du quartier dans cette <<relation de proximité>> qu'ils n'ont pas lorsqu'ils vont faire leur course à Ulis 2. Pour cela il a d'abord fallu qu'ils se fassent connaître, qu'ils renouent le dialogue avec les habitants en mettant en place une véritable politique d'animation.

Deux ans après le lancement de l'opération ville test, le bilan est plutôt positif.

Des améliorations ont été apportées au niveau des vitrines en particulier au centre commercial du centre-ville et à Courdimanche. Des travaux ont été effectués pour réaménager le carrefour de Courdimanche, réaliser des places de parking supplémentaires et mettre en place une zone bleue pour éviter les voitures-ventouses. Les élus décident de réhabiliter le centre commercial

des Amonts, au niveau du sol et de l'éclairage¹⁰⁸. Les travaux sont effectués en 1998. Pourtant les commerçants sont toujours dans des situations difficiles et on observe de nombreux dépôts de bilan comme par exemple avec la boucherie aux Amonts, le restaurant asiatique aux Champs-Lasniers, le magasin de fruits et légumes situé au niveau de l'immeuble Arlequin (qui fait partie des commerces du centre-ville) ou encore le magasin Franprix à Courdimanche. La plupart de ces fermetures sont dues en partie à un problème de gestion, mais aussi à l'importance des charges. En pleine période de crise économique, le prix démesuré des locaux commerciaux par rapport au chiffre d'affaire y est en effet pour beaucoup.

L'essentiel reste que ces dispositifs, ces aménagements et ces travaux ont été mis en place en concertation avec les commerçants. Rapidement, le CAE atteint ses limites. Il n'arrive pas à s'ouvrir aux autres professions (professions libérales, ensemble des acteurs économiques de la ville) et après un démarrage poussif, les participants ont du mal à trouver une place en tant que force de proposition vis-à-vis de la mairie. Le conseil tombe en désuétude à partir de 1998 et l'association ACAVU s'en approprie les prérogatives. En 1999, une convention est signée entre la ville des Ulis, la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et l'association des commerçants. En 2000¹⁰⁹, un CLIP (contrat local d'initiatives de promotion) est mis en place. Il permet de soutenir le commerce à travers l'appui financier apporté aux actions de l'ACAVU. Il s'agit du prolongement de la CEPA. Ses objectifs restent d'ailleurs similaires puisqu'il a pour but de faciliter financièrement l'organisation et la réalisation d'opérations d'animation. Cette instance de financement prévoit la mise à disposition d'une personne à temps complet pour assurer le lien entre les commerçants, la mairie et la chambre de commerce. Six ans après le lancement des opérations de redynamisation (en 1994), la situation financière des commerçants ne s'est globalement pas améliorée et s'est même détériorée pour certains. En effet, une majorité des commerçants touche un salaire proche du SMIC. Toutefois, en raisonnant sur le long terme, trois objectifs principaux ont été atteints : tout d'abord, la ville a trouvé un interlocuteur unique à qui parler à travers l'ACAVU, qui va véritablement devenir la structure fédératrice des commerçants de la ville. Deuxièmement, les commerçants ont su se remettre en question à la fois au niveau de leurs compétences, de leurs activités à proprement parler et des nécessités d'adaptation aux besoins des consommateurs.

A un troisième niveau, les commerçants ont su sortir de l'ombre et une véritable politique d'animation et de revitalisation commerciale va être mise en place sur la ville. L'association est présente à l'ensemble des festivités organisées par la ville des Ulis comme la fête de la ville, le carnaval, la fête de Noël, la fête du printemps. L'association met en place, en parallèle, un certain nombre d'opérations commerciales tout au long de l'année. Par exemple, sur la seule année 1997 sont organisées, la semaine <<Commerces en fêtes>> (un jeu de piste organisé à l'intérieur des sites commerciaux, avec des lots à gagner suite à un tirage au sort) une opération

¹⁰⁸ Délibération 3082 du 27/06/1997 : Programme régional d'aide aux communes "politique de la ville " : demande de subvention pour la requalification des sols et de l'éclairage de l'espace public du centre commercial des Amonts.

¹⁰⁹ Carton 185W234 : Compte-rendu de réunion, 18 mars 2000.

cartes postales (suite à l'envoi d'une carte et d'un tirage au sort des lots sont distribués), une opération zone bleue durant laquelle des disques de stationnement ont été édités ; ils sont destinés à être utilisés sur les emplacements à durée limitée c'est-à-dire en zone bleue (près des commerces des Amonts et de Courdimanche et, sont disponibles gratuitement auprès des commerçants ou à l'accueil de la mairie).

Il y a donc une certaine reconnaissance de la part des habitants qui va se mettre en place petit à petit. Chaque année depuis 1994 est organisée la semaine << Commerces en fête>>, une opération qui a su avec le temps se faire apprécier des Ulissiens et trouver un public relativement fidèle.

En 2006, lorsque l'association fête ses 10 ans, le logo de l'association ACAVU est alors presque aussi connu que celui de la ville.

Une bonne politique d'animation est certes essentielle sur la ville, mais ne peut pas suffire aux commerçants pour véritablement prospérer et faire face à la concurrence du centre commercial régional. Les enjeux du commerce de proximité sont à l'image des défis de la ville : renouvellement urbain et mixité sociale.

A partir de 2001, un élément nouveau apparaît laissant entrevoir des progrès au niveau du développement et de la dynamisation du tissu commercial de la ville. Il s'agit du dossier de l'ancienne clinique qui commence enfin à se débloquer. La ville comptait parmi ses équipements une clinique privée qui ferma ses portes en 1993 à l'occasion d'un transfert de ses activités au tout nouvel hôpital privé Jacques Cartier à Massy. En 1996, la banque Pallas Stern, propriétaire du bâtiment est placée en redressement judiciaire et la société Locafinancière reçoit la clinique en dédommagement de créances devenues irrécouvrables¹¹⁰. Depuis cette date, la ville tente de lancer des opérations de requalification comme par exemple mettre en place un accueil de l'université d'Orsay ou encore une maison médicalisée pour l'accueil de personnes âgées ou handicapées. Aucun projet n'est retenu en raison des coûts de rénovation du bâtiment (présence importante d'amiante). Au fil des années, le bâtiment se dégrade fortement.

Situé en entrée de ville, le bâtiment est devenu une véritable <<verrue>> qui nuit réellement à l'image des Ulis.

Il représente aussi une perte importante en termes fonciers et économiques.

Il est régulièrement occupé par des gens du voyage en dépit d'une facture annuelle de maintenance et de gardiennage de plus de 150 000 €.

En 2001, le dossier se débloque enfin lorsque la banque Bred cède le contrôle de Locafinancière au fond de pension allemand Orion. La nouvelle filiale de gestion patrimoniale Locafimo engage officiellement un appel à projets qui aboutit en juin 2003 par la présentation à la commune de deux programmes : un programme de réhabilitation et un programme de démolition-reconstruction. Ce sera le deuxième programme qui sera retenu et les premiers engins de chantier se mettent à l'oeuvre en 2005 pour entamer la démolition de la clinique.

¹¹⁰ 185W43 : Colombelli S., Service économie, Bilan d'activités période Juin 2002 - Août 2003.

Le programme comprend la construction d'une résidence de service de tourisme avec des commerces.

La résidence doit comporter 124 logements avec pas moins de 120 places de stationnement en sous-sol et 30 en extérieur. C'est au pied de cette résidence baptisée <<Résidulis>> que cinq lots commerciaux doivent être mis en place.

Les travaux de construction des commerces démarrent en 2007. Le site comprendra un magasin de chaussures, un magasin de décors de la maison, un magasin d'habillement, une pharmacie et un restaurant. Les piétons accèderont à ce petit site commercial grâce à un parvis. Des aménagements paysagers sont également prévus le long de l'avenue des Cévennes.

Cette opération devrait être réellement positive pour la ville en termes de dynamisme et surtout en termes d'image.

C. La place des commerces de proximité dans les dispositifs de Politique de la Ville

La Convention Ville-Habitat signée en 1992 prévoit de <<créer un environnement économique favorable notamment sur la valorisation de l'image de la ville>>¹¹¹ c'est à dire, de faire en sorte que << la ville soit attractive pour toutes les catégories sociales et professionnelles travaillant dans le bassin d'emploi>>¹¹². Il est bien question avec cette convention de redynamiser la ville en redonnant un second souffle à ses commerces de proximité. Le premier dispositif prévu par la convention est l'implantation d'activités économiques sur les grands axes de la ville ainsi qu'au niveau de certaines tours et en dessous de certaines passerelles. Au moment de l'échéance de la convention, l'objectif n'a pas été concrétisé. Il était prévu dans un premier temps d'effectuer une nouvelle étude de marché pour connaître les possibilités de développement de services et d'artisanat. Cette démarche ne sera pas mise en place. L'implantation d'activités au niveau des tours est tout bonnement annulée. Celles concernant les grands axes sont reportées. La réaffectation du dessous des passerelles vers des activités artisanales ou de services se réalisera partiellement, mais pas dans le cadre immédiat de la convention. Ces locaux avaient été affectés au domaine culturel, associatif et social.

Une d'entre elles devait être mise à disposition de la régie de quartier. Trois ans après la signature de la convention, une passerelle est vacante, trois sont occupées par la troupe de théâtre <<Nada Théâtre>>, une par un artisan, une pour stockage de matériel, une par le collectif alimentaire et deux autres par deux associations. Le deuxième dispositif prévu dans la convention concerne le centre commercial des Amonts. Il était prévu d'effectuer un changement au niveau de la supérette de ce centre commercial. En effet, cette supérette <<Sitis>> est la plus chère de la ville, implantée dans un des quartiers les plus populaires.

Il est prévu de mettre en place un magasin de type <<Hard Discounter>>, beaucoup moins cher,

¹¹¹ Carton 32W101 : Article 4 de la Convention Ville-Habitat, février 1992.

¹¹² Carton 32W101 : Article 5 de la Convention Ville-Habitat, février 1992.

qui permettrait de redynamiser ce centre de proximité. L'opération ne se réalisera pas ; la supérette est toujours implantée aux Amonts en 2007. La convention s'était donné comme objectif d'impulser une diversification du tissu commercial, des implantations d'activités à travers la ville ainsi qu'une redynamisation des commerces existants. Les objectifs ne sont pas atteints, toutefois, ces tentatives serviront de base à l'action municipale à venir.

Le Contrat de Ville 2000-2006, véritable outil d'intervention globale, va inscrire la problématique du tissu commercial ulissien dans une dimension beaucoup plus urbaine et beaucoup plus large que la Convention Ville-Habitat. Les dispositifs prévus dans le contrat portent essentiellement sur le centre commercial du centre-ville, le plus important des Ulis.

Le contrat de ville va placer la question du centre commercial des Champs-Lasniers au centre d'un dispositif global de requalification de l'ensemble du centre-ville. Le contrat prévoit¹¹³ l'aménagement d'une coulée verte entre la résidence de la Daunière et le parc nord, via le centre-ville et donc le centre commercial ; la création d'une zone 30 pour les automobiles, une restructuration du marché et du rond-point. Parallèlement le contrat prévoit d'accentuer la politique d'animation déjà mise en place aux Champs-Lasniers. Mais surtout, il prévoit de descendre les commerces au niveau de la rue. Comme nous l'avons dit, les commerces du centre-ville souffrent à la fois des difficultés économiques, de problèmes de gestion et de difficultés de type juridique. Mais surtout ils souffrent de leur conception urbaine et le grand projet du contrat de ville consiste à descendre ces commerces situés sur dalle pour les rendre plus visibles et plus facilement accessibles depuis la rue. Il s'agit d'une opération de très grande envergure qui ne pourra pas aboutir dès 2006. L'opération est toujours prévue en 2007 puisqu'elle fait partie du projet de renouvellement urbain. La restructuration du centre commercial des Champs-Lasniers reste l'enjeu majeur du contrat de ville dans le domaine économique. Le marché est entièrement rénové entre 2000 et 2001. Les travaux ont pour objectif de le rendre plus attractif, mais aussi de le mettre aux normes européennes en vigueur. Il s'agit notamment de normes d'hygiène et sanitaires plus strictes. Comme 70 % des marchés de L'Essonne, celui des Ulis n'était pas aux normes. Cette structure avait surtout vieilli et était devenue moins attractive. L'application des normes a été l'occasion d'embellir ce marché, de travailler sur une meilleure qualité des stands et donc de le rendre plus attractif.

Les travaux de la <<zone 30>> débutent en 2000¹¹⁴ et s'achèvent en 2003.

Ces aménagements permettent une meilleure lisibilité des commerces par rapport à la rue. Le stationnement est mieux organisé, ce qui est propice au retour des clients. Voir et être vu reste l'objectif principal en matière de redynamisation commerciale. L'aménagement de la <<Pergola>> des Bergères est réalisé dans un esprit d'amélioration du cadre de vie et participe donc à la politique de redynamisation et de revalorisation de l'image de la ville.

¹¹³ Carton 101W12 : Contrat de ville 2000-2006, Les Ulis, Essonne, décembre 2000.

¹¹⁴ Délibération 3840 du 27/10/2005 : Aménagement des portes d'accès à la zone 30 - désignation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

L'ouvrage reçoit le prix des Trophées de l'aménagement urbain 2003 dans la catégorie des communes de 10 000 à 50 000 habitants. Il participe concrètement à la création d'une coulée verte traversant la ville.



Pergola des Bergères, 2007. Photo : Galère Patrick.

La Convention Financière du Projet de Rénovation Urbain des Ulys, signée avec l'ANRU en 2006 marque une étape de plus et surtout un premier pas concret au niveau de la redynamisation du commerce de proximité. Cette convention permet de définir les engagements financiers qui seront attribués pour l'opération : pas moins de 114 000 000 d'euros. Celle-ci donne le feu vert aux différents acteurs et partenaires pour commencer les réalisations : réhabilitation de logements, relogement, démolition, reconstruction, restructuration de voirie et d'équipements, gestion urbaine de proximité. Le tout étant prévu de s'étaler sur huit ans. Son objectif économique reste la redynamisation du commerce local avec la reconfiguration du centre-ville et du centre commercial des Amonts. Il s'agit d'une refonte importante en matière d'urbanisme

qui doit permettre de redonner vie à ces centres tout en renforçant leur mixité fonctionnelle. Un maître d'ouvrage a été choisi pour la restructuration du centre commercial du centre-ville : la SORGEM. La finalité des opérations est de descendre l'ensemble des commerces situés sur dalle en centre-ville, au niveau de la rue autour de l'espace public majeur de la ville, la place centrale. L'opération doit se dérouler en six étapes. Dans un premier temps, il s'agit de choisir un opérateur commercial unique, gestionnaire du nouveau centre commercial <<sur rue>>, d'engager dans un deuxième temps des négociations avec les commerçants par rapport au transfert de leurs activités. La troisième étape consistera à relocaliser progressivement les commerces. La quatrième étape sera de démolir la dalle commerciale des Champs-Lasniers puis dans un cinquième temps de réorganiser le stationnement en particulier le stationnement longitudinal et le parking mixte de 280 places qui se trouve sous la place centrale. La dernière étape sera de construire de nouveaux commerces autour de la place nouvellement créée, en rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments.

Par rapport au centre commercial des Amonts, en 2007 le maître d'ouvrage reste la ville, l'aménageur n'a pas été encore retenu. L'axe central des opérations consiste à désenclaver ce centre commercial, à organiser un centre commercial de manière beaucoup plus lisible le long du prolongement de la rue de Vendée. Un plan en quatre étapes a été mis en place par cette convention : il s'agit de construire dans un premier temps de nouveaux bâtiments à la place des logements sociaux qui ont été démolis. Dans un deuxième temps, l'opération consistera à implanter des commerces en rez-de-chaussée au niveau des nouveaux immeubles. Il s'agira ensuite de démolir les commerces qui auront été transférés et dans un dernier temps de réorganiser le stationnement minute longitudinal. En 2006, avec la signature de la convention, la politique de redynamisation des centres commerciaux de proximité a donc fait des progrès considérables. L'installation cette même année dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'un bureau de poste au centre commercial des Amonts en est un bon exemple. Ce dispositif doit permettre à la fois de soutenir les commerces du quartier et d'offrir aux habitants une plus grande proximité du service postal. Il s'agit également de maintenir les services publics au coeur de la partie résidentielle et populaire de la ville et de redonner vie à l'ensemble.

2^{ème} PARTIE

EVOLUTION SOCIOCULTURELLE DE LA VILLE DES ULIS : 1977-2007

Chapitre 1 : Evolution de la commune sur le plan social.

A. Un phénomène de paupérisation préoccupant.

- Une poche de pauvreté dans un environnement à haut niveau de ressources.

Malgré la présence d'une des plus importantes zones de hautes technologies de France, la plus jeune commune de L'Essonne connaît une évolution, sur le plan social, qui se dégrade d'année en année. La ville se classe parmi les communes les plus populaires du département. La plupart des indicateurs de difficultés sociales le confirment, les ressources des habitants évoluent à la baisse et l'on observe, depuis les origines de la ville, un phénomène de paupérisation de la population qui s'est étendu sur une majeure partie du territoire. L'analyse de l'évolution du revenu moyen des habitants est significative de cette situation de paupérisation croissante rencontrée sur la ville au fil des années. En 1983, avec un revenu imposable de 23 767 francs par habitant, la commune des Ulis se situait à la 173^e¹¹⁵ place du classement des villes du département en fonction du revenu imposable par habitant. Déjà en 1983, la ville se trouve dans une position relativement basse du classement, avec un revenu moyen bien inférieur à la moyenne départementale de 30 600 francs.

A la même date, la ville de Massy, avec un revenu de 28 740 francs se situait à la 127^e position et la ville d'Evry à la 185^e place avec un revenu imposable par habitant de 21 572 francs. Depuis, la commune ne cesse de régresser dans ce classement. En 1987, avec un revenu moyen de 28 175 francs elle se retrouve à la 177^e place. Un léger sursaut la fera revenir, avec un revenu moyen de 29 697 francs à la 178^e place en 1988. Elle reste à cette date, toujours loin derrière les deux communes mères de Bures-sur-Yvette et d'Orsay qui atteignent respectivement des revenus moyens par habitant de 48 696 francs et de 48 702 francs. D'autre part, l'écart se creuse entre le revenu moyen de la commune et le revenu moyen départemental qui atteint la somme de 38 677 francs. Le revenu ulissien reste toujours inférieur à celui de la ville de Massy (31 221 francs) et toujours supérieur à celui de la ville d'Evry et de la ville de Grigny. En 1989 la commune retombe à la 177^e place du classement et atteint la 182^e deuxième place en 1990 avec un revenu moyen par habitant de 31 929 francs pour une moyenne départementale de 42 286 francs. On remarque aussi que le pouvoir d'achat moyen progresse moins vite que la moyenne départementale. Par exemple entre 1987 et 1988 on note aux Ulis une progression du pouvoir d'achat de 3,47 % contre une progression de 5,5 % au niveau de L'Essonne. Entre 1988 et 1989, le pouvoir d'achat moyen progresse de 1,13 % aux Ulis contre 2,6 % dans le département. Entre 1989 et 1990, la situation se dégrade encore et le pouvoir d'achat ulissien

¹¹⁵ Carton 32W101 : Ville des Ulis, Diagnostic Social Urbain pour une convention Ville-Habitat, CREPA Habitat, 1991.

régresse de 1,10 %. La chute dans le classement se poursuit et la commune se retrouve à la 183e position en 1994. A cette date, la ville présente un écart négatif de 10,86 % avec les autres villes de même taille ; c'est-à-dire que son revenu moyen par habitant en 1994 est inférieur de 10,86 % par rapport à la moyenne des villes de la même taille que Les Ulis. En 1996, le revenu moyen par habitant de la ville des Ulis est parmi les plus faibles du département. En 1997, la commune atteint la 190e place du classement. En 1999, avec un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale, régionale et départementale la ville se retrouve à la 191e place dans un classement qui comprend 196 communes. En 2000, avec un revenu imposable de 14 704 euros par foyer fiscal, la commune des Ulis est la plus populaire des 25 villes comprises dans son bassin d'habitat. L'écart continue de se creuser avec la moyenne départementale qui atteint 19 287 euros. Le revenu imposable ulissien reste inférieur à celui de la ville de Massy (16 077 euros) et beaucoup plus faible par rapport à celui de la ville d'Orsay qui atteint la somme de 26 226 euros par foyer fiscal. Le revenu ulissien reste toutefois supérieur à celui de la ville d'Evry : 13 729 euros et largement plus important que celui de la ville de Grigny : 11 127 euros. La situation va encore se dégrader jusqu'en 2007. A partir de 2000, l'évolution du revenu imposable par habitant devient de moins en moins favorable pour Les Ulis que pour les communes de plus de 10 000 habitants en général. Les écarts se creusent entre les revenus communaux et départementaux. Le revenu ulissien est toujours plus faible, il évolue moins rapidement et moins régulièrement. On note même une diminution du revenu imposable entre 2002 et 2003. Ce dernier passe de 15 143 à 15 118 euros alors qu'il continue d'augmenter au niveau du département passant de 19 892 euros à 20 237 euros¹¹⁶. L'écart va se creuser de plus en plus, puisqu'on observe ensuite un phénomène de stagnation du revenu alors qu'il continue d'augmenter au niveau des communes du département. En 2006, la commune atteint un revenu imposable par habitant de 16 112 euros contre 23 398 euros pour le département, 32 958 euros pour la ville d'Orsay, 14 493 euros pour la ville de Grigny et 17 810 euros pour la ville d'Evry. En 2007¹¹⁷, le revenu imposable par habitant est de 16 404 euros aux Ulis, 24 273 euros dans le département, de 34 541 euros à Orsay, de 20 220 euros à Massy, de 14 604 euros à Grigny et de 18 051 euros à Evry. On observe ici, trois phénomènes préoccupants pour la commune. Premièrement, le revenu imposable par habitant de la commune d'Orsay est de, plus de deux fois supérieur à celui de la commune des Ulis en 2007. La ville des Ulis se détache donc encore un peu plus de son environnement proche et représente donc bien à ce niveau une poche de pauvreté dans une zone où les habitants ont des niveaux de ressources élevés. Deuxièmement, on remarque que l'écart s'est réduit avec la commune de Grigny, qui connaît pourtant beaucoup plus de difficultés économiques et sociales en général par rapport aux Ulis. Enfin, on note un retournement de situation par rapport à la ville d'Evry qui dispose à partir de 2007 d'un revenu imposable par habitant, supérieur à celui des Ulis.

¹¹⁶ Verlet I. Observatoire social de la ville des Ulis, rapport 2004.

¹¹⁷ INSEE, recensement de la population, 2007.

- Différents indicateurs socioéconomiques confirment le phénomène de paupérisation de la population ulissienne.

On retrouve une part beaucoup plus importante de ménages non imposables sur la ville qu'au niveau du département.

En 1995¹¹⁸, il y a aux Ulis 39 % de ménages non imposables contre 29 % au maximum dans le bassin d'habitat. La proportion des foyers non imposables augmente de manière inquiétante : en 2002, ils représentent 42 % des foyers ulissiens. Ce taux reste plus faible qu'à Evry et à Grigny, mais beaucoup plus élevé qu'au niveau du département qui connaît une moyenne de 33 % de foyers non imposables à la même date. Les proportions ulissiennes de foyers non imposables continuent d'augmenter et se stabilisent à 44 % en 2005.

En 1995, au niveau du revenu des ménages on retrouve une prédominance des tranches intermédiaires avec un déficit de revenus dans les tranches supérieures.

On observe une augmentation importante de la proportion des ménages les plus pauvres depuis 2000. A cette date, 27 % des foyers fiscaux ont déclaré un revenu mensuel inférieur au seuil de bas revenus contre 31 % en 2002. Pour éléments de comparaison, les foyers fiscaux les plus pauvres atteignent une proportion de 39 % à Evry, 47 % à Grigny, 28 % à Massy. Avec 31 %, la commune connaît un taux inférieur à la moyenne nationale de 38 %, mais supérieur à la moyenne départementale de 26 %.

Le nombre de ménages sous le seuil de bas revenus augmente régulièrement depuis 2000. Parmi les allocataires de la CAF, 24 % ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenus (fixé à 734,99 € par unité de consommation), en 2003 ils sont 25 % et leur proportion atteint 27 % en 2004 pour une moyenne départementale de 21 %.

En 2004, les allocataires de la CAF ayant des revenus inférieurs au seuil de bas revenus atteignent une proportion de 27,8 % à Evry, 24,9 % à Massy et 41,2 % à Grigny. La situation des allocataires de la CAF est donc meilleure aux Ulis par rapport à Grigny, semblable par rapport à Evry, mais beaucoup moins bonne que la moyenne des villes du département.

En 2004, 66 % des allocataires ulissiens de la CAF aux ressources inférieures au seuil de bas revenus habitent la ZUS contre 65 % en 2003. A cette date, 20 % des allocataires de la CAF vivent avec des revenus composés à plus de 50 % de prestations sociales. On note que 64 % d'entre eux habitent la ZUS. Par ailleurs, 12 % des allocataires vivent uniquement de prestations sociales (ce chiffre est en augmentation : 10 % en 2003). Ces derniers habitent en majorité dans la ZUS : 63,5 %.

En 2005, les enquêtes OPS (d'occupation du patrimoine social) font elles aussi état d'une augmentation des ménages à revenus très faibles. La part des ménages dont les ressources sont inférieures à 40 % des plafonds a augmenté de façon importante depuis 2000 et plus particulièrement dans la ZUS et dans le quartier, est, sensible. Parallèlement on note depuis

¹¹⁸Observatoire social de la ville des Ulis, Analyse des données 1994, L'évolution entre 1990 et 1995.

2000, une quasi-disparition des ressources situées au-dessus des plafonds.

Les données dont il est possible de disposer par rapport au RMI confirment une paupérisation de la population.

Le nombre d'allocataires du RMI augmente de manière continue depuis le début des années 1990. En 1994, on recense 248 allocataires, soit 1,8 % de la population active¹¹⁹. Leur proportion augmente à 2,4 % en 1995 puis reste stable jusqu'en 2001.

Les quartiers les plus représentés en 1993 au niveau des proportions d'allocataires parmi la population sont : le Barceleau : 7,63 %, puis le secteur <<Amonts, Avelines, Bosquet, Fraisier, Foyer Sonacotra>> : 6,92 % et le secteur <<Courdimanche, Bathes>> : 4,03 %.

Pour l'année 2000, les bénéficiaires recensés au <<réseau d'appui local>> habitent pour les 3/4 dans les deux quartiers sensibles de la ville c'est-à-dire l'ouest et le secteur <<est sensible>>. Pour l'ouest, on retrouve entre 40 et 48 bénéficiaires aux Avelines, aux Hautes-Bergères, et à la Daunière. Les Amonts, le Bosquet, et les Hautes Plaines comprennent entre 17 et 35 RMIstes. Au niveau de la zone est, de la ville, on retrouve entre 17 et 35 RMIstes au niveau de la Châtaigneraie et du Barceleau¹²⁰. Il faut noter que le sud-est connaît aussi un nombre relativement important de bénéficiaires du RMI puisque le foyer Sonacotra totalise à lui seul 16 % des bénéficiaires.

En 2000, le profil prédominant des bénéficiaires du RMI recensés au niveau du réseau d'appui local pour les bénéficiaires du RMI correspond essentiellement à des hommes seuls (38 % des bénéficiaires), à des individus ayant des problèmes de santé mentale et physique : 44 % des réponses à un questionnaire d'enquête font part de problèmes de santé. On retrouve aussi des bénéficiaires inscrits depuis une longue période dans le dispositif (45 % des bénéficiaires). Plus de 4/5 des bénéficiaires seraient étrangers ou d'origine étrangère.

La proportion des allocataires du RMI repart à la hausse en 2003 avec un taux de 2,6 % de l'ensemble de la population active puis un taux de 3,2 % en 2004.

En 2004, deux tiers des allocataires du RMI habitent la ZUS. Parmi les allocataires, un tiers est depuis moins d'un an dans le dispositif RMI et 24 % d'entre eux depuis plus de cinq ans. Une majorité d'entre eux (58 %) à moins de 40 ans, 3 % a plus de 60 ans et deux tiers sont des personnes seules.

- Une dégradation de la situation confirmée par l'évolution des indicateurs liés au logement.

En 1989, globalement, 57 % des demandeurs (par rapport aux demandes effectuées en préfecture et à la mairie) sont en situation de cohabitation ou d'hébergement. On note une proportion de 71 % chez les demandeurs hébergés ou cohabitants ayant des niveaux ressources

¹¹⁹ Centre communal d'action sociale, le bilan d'activité 1994.

¹²⁰ Chabroux J.B, Observatoire social de la ville des Ulis, Rapport 2001.

inférieurs à 8000 francs.

Une part importante du total des demandeurs de logement est fragile sans être insolvable (entre 50 et 60 %), c'est à dire des ménages avec souvent un seul salaire.

Sur ces demandeurs ayant des ressources moyennes, seulement 29 % d'entre eux ont deux salaires ; ce qui est un important facteur de fragilité.

Environ 20 % des demandeurs sont en situation précaire en 1989, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un niveau de ressources insuffisant pour avoir accès au parc social contenu des critères d'attribution des bailleurs sociaux.

A l'autre extrémité, 11 % des demandeurs sont bien solvables. Ceci est dû à la présence en 1989 d'une population de catégories socioprofessionnelles intermédiaires encore importante. On retrouve 30 % de cadres et professions intermédiaires, 33 % des demandeurs ont plus de 10 000 FRF contre 29 % à Massy. En 1989 il y a donc encore une population de classes moyennes qui est désireuse de s'implanter aux Ulis en passant par le locatif.

Depuis le début des années 1990, on retrouve une augmentation de certains indicateurs de précarité au niveau des demandeurs de logements.

En 1992, les individus hébergés dans des conditions précaires représentaient 13,6 % de l'ensemble des demandeurs. Leur proportion passe à 16,6 % en 1993, puis à 18,5 % en 1996, 21,6 % en 1998 et à 29,4 % en 2000¹²¹. Les situations d'hébergement deviennent de plus en plus problématiques aux Ulis. Ces dernières sont détectées à l'occasion de demandes d'aides sociales facultatives. Le gros problème avec l'hébergement est que l'accueil d'une famille en difficulté par une autre famille elle-même plus ou moins en difficulté ne permet pas aux enfants de bénéficier d'un confort nécessaire à leur éducation et dégrade les conditions d'existence de la famille d'accueil.

La part des ménages disposant de ressources inférieures à 60 % du plafond HLM passe de 72,8 % en 1996 à 73,3 % en 1997, puis de 77,6 % en 1998 à 83,5 % en 1999, pour atteindre 85 % en 2000. La proportion des demandeurs ayant un revenu mensuel faible (c'est à dire inférieur à 7500 francs par mois) oscille entre 40 % et 50 %. On observe une augmentation continue entre 1995 et 1999 : les demandeurs aux revenus faibles constituent 34,4 % de la demande en 1995, 41,8 % en 1996, 44,8 % 1997 et 48,6 % en 1998. Leur proportion diminue en 1999, mais reste importante avec un taux de 39,9 %.

La part des personnes seules passe quant à elle de 30,9 % en 1997 à 40,7 % en 2000. Il est important de noter que la part des raisons de demandes de logements pour tensions familiales augmente de 33,6 % à 35,7 % entre 1999 et 2000.

La part des familles monoparentales dans les demandeurs de logements reste stable, aux environs de 20 % (20 % en 1994 et 20,63 % en 1999)

Cette croissance d'un profil de ménage précaire économiquement et socialement est significative d'une fragilisation du lien social.

¹²¹ Carton 161W23 : Service Habitat-cadre de vie, Bilan d'activité 2001

En 2000, on note une augmentation de la précarité parmi les demandeurs de logements HLM. Par rapport aux demandeurs de 1995, ces derniers ont des revenus beaucoup plus faibles et des situations par rapport à l'emploi plus précaires.

On observe une part relativement importante de ménage en impayés de loyers dès la fin des années 1980. En 1989 on retrouve au niveau global de la ville 7,5 % des ménages en impayés de plus de trois mois contre 5,8 % à Massy et la part des ménages en impayés de plus de 10 000 FRF s'élève à 4,5 % contre 3,6 % à Massy¹²².

On retrouve ce phénomène d'impayés de loyers dans des proportions supérieures à la moyenne de la ville au niveau de certaines résidences du secteur ouest et du secteur est sensible. Au niveau du secteur est, la résidence Chanteraine comptabilise un taux de 10,7 %. A l'ouest, la résidence des Avelines connaît un taux de 9,7 %, la Daunière un taux de 9,2 %, le Bosquet un taux de 9 % et la résidence des Amonts un taux de 7,9 %. La situation sociale par rapport au logement se dégrade fortement à la fin des années 1990. En 1998, le taux d'impayés de loyers moyen atteint 14 % puis 20 % en 2000. Les procédures d'expulsions ont elles aussi fortement augmenté depuis la fin des années 1980. En 1993, on note 131 procédures d'expulsion dans le secteur HLM, 151 en 1994 et 189 en 1995. En 1996 on note une diminution avec 155 procédures. Le nombre de procédures d'expulsion repart à la hausse à partir de 1997 : 163, puis 179 en 1998 et 183 en 1999.

- Un phénomène de ségrégation sociale et spatiale qui s'accroît avec le temps

Les indicateurs de précarité confirment que les quartiers d'habitat social connaissent beaucoup plus de difficultés socio-économiques, que celles-ci se cumulent et se concentrent essentiellement dans la zone très populaire de l'ouest de la ville classée en ZUS. Toutefois, un mouvement d'accentuation des difficultés s'est opéré à partir de la fin des années 1980, au niveau de plusieurs résidences sociales de la zone est de la ville. Ce mouvement s'est accentué à partir du milieu des années 1990 et les problématiques économiques et sociales rencontrées auparavant à l'ouest de la ville se sont étendues au secteur <<est sensible>> de manière effective, depuis le début des années 2000.

Dès la fin des années 1980, on observe une tendance à la concentration de problèmes sociaux qui se cumulent, au niveau de certaines résidences. Le secteur ouest, qui n'est pas encore classé en ZUS connaît le plus de difficultés. Les résidences des Amonts et des Avelines (sud-ouest) sont les plus préoccupantes. En 1989, on y retrouve une concentration d'enfants avec d'importants conflits de voisinage, une concentration des nuisances comme le bruit, le vandalisme, le squat, la présence de dealers, l'intervention des assistantes sociales y est beaucoup plus lourde qu'ailleurs. Ces dysfonctionnements s'observent également dans la résidence du Bosquet.

¹²² Carton 32W101 : Ville des Ulis. Diagnostic social urbain pour une convention Ville-Habitat, CREPA Habitat, 1991.



Résidence des Avelines, du secteur ouest classé en ZUS, 2007. Photo : Galère Patrick.

Alors que la résidence de la Daunière située légèrement à l'écart du quartier ouest semblait bénéficier jusqu'au milieu des années 1980 d'un fonctionnement social plus satisfaisant, en 1989 elle semble rattrapée par les dysfonctionnements sociaux des trois résidences voisines du Bosquet, des Amonts et des Avelines. En effet, d'après les entretiens menés lors du diagnostic social urbain avec le personnel de terrain, les situations sociales difficiles sont en forte augmentation au niveau de cette résidence à cette date. La résidence des Hautes-Bergères connaît en 1989 des dysfonctionnements sociaux liés à la concentration de jeunes, à la concentration de ménages précaires, à la concentration ethnique. On y retrouve une concentration de familles d'origine étrangère, une concentration de jeunes et d'enfants très nombreux, et des conflits de voisinage en nombre important.

Le fonctionnement social dû <<secteur est>> commence à devenir problématique en 1989.

Toutefois, il s'agit d'une évolution diffuse et la situation à la fin des années 1980 est beaucoup moins préoccupante que pour les quartiers ouest. On y retrouve deux types de problèmes : un phénomène de concentration de jeunes, des conflits de voisinage, de dégradations, de vandalisme. La toxicomanie semble également en augmentation sans toutefois atteindre le niveau du secteur ouest. Le deuxième type de problème reste la concentration ethnique dans certains groupes d'immeubles qui aboutissent dans certains cas à des conflits de voisinage dû à l'incompatibilité des modes de vie.

A partir de 2000, les difficultés socioéconomiques se manifestent de façon beaucoup plus forte dans le secteur ouest que sur le reste de la ville, mais ces dernières s'étendent de manière de plus en plus forte au secteur est, puisque la plupart des indicateurs de difficultés sociales y sont en augmentation.

Les données dont il est possible de disposer par rapport à la sécurité d'alimentation confirment cette tendance.

On retrouve un phénomène d'interdépendance entre quatre indicateurs d'insécurité. C'est-à-dire que les résidences où se trouvent le plus fortement les difficultés d'alimentation (où il y a le plus d'utilisateurs de l'épicerie sociale, d'impayés périscolaires d'impayés de cantine) sont celles où l'on retrouve des taux d'élèves boursiers élevés, un habitat locatif social et des tensions élevées de voisinage.

Les trois indicateurs liés à l'alimentation permettent de dégager une géographie des difficultés sociales. Encore une fois, le secteur prédominant reste le secteur ouest avec les résidences des Hautes-Bergères, de la Daunière, des Fraisiers, des Avelines, des Amonts, du Bosquet et des Hautes Plaines. Le secteur est, qui était globalement moins touché, connaît un important mouvement d'augmentation des familles en impayés de cantine qui s'accroît à partir du début des années 2000.

Globalement, plus il y a de famille en situation d'impayés de cantine scolaire dans une résidence, plus le niveau de gravité des impayés est élevé.

Les deux résidences les plus touchées par les impayés de cantine en 2000¹²³ sont la Châtaigneraie (secteurs est) et les Fraisiers. On retrouve 11 résidences avec un niveau élevé de <<gravité>> du montant des impayés de cantine, par rapport au taux moyen de familles en impayé. Les montants d'impayés les plus élevés se retrouvent au niveau du secteur ouest et du secteur, est, sensible. Avec un taux de 10,2 % de familles en impayés de cantine, la Châtaigneraie arrive en tête du classement. En deuxième position, on retrouve la résidence des Fraisiers avec un taux de 10 % d'impayés. Puis, on retrouve ensuite, dans un ordre décroissant la résidence des Hautes- Plaines, de la Daunière, des Avelines, du Bosquet, des Amonts, du Barceleau, de Chanteraine, des Hautes-Bergères, de Courdimanche et des Bathes. On note que sur 10 résidences ayant des taux élevés (toutefois inférieur à 10 %), six appartiennent au secteur ouest et quatre au secteur est. On retrouve une part de boursiers deux fois plus importante dans le collège des Amonts situé à l'ouest que dans le collège de Mondétour situé à l'est. En 1998, on retrouve 121 boursiers à Mondétour pour 733 élèves soit 16,51 % de boursiers contre 29, 86 % au collège des Amonts. En 1999 le collège de Mondétour compte 16,53 % de boursiers contre 30,12 % au collège des Amonts.

¹²³ 87W12 : Chebroux J.B., Observatoire social, Rapport 2000, ville des Ulis.



Résidence Tournemire, composée en majeure partie par un habitat en accession à la propriété, 2007. Photo : Galère Patrick.

La répartition géographique des bénéficiaires du système d'aide facultative mise en place par le CCAS en 2000 correspond bien aux secteurs qui rencontrent le plus de difficultés sur le plan socioéconomique : 17 % de l'aide est attribuée à des habitants du Bosquet, 14 % à des habitants des Hautes-Bergères, 15 % à des habitants des Avelines, 11 % à des habitants de la Daunière, 11 % à des habitants des Amonts, 4 % à des habitants du Barceau, 2 % à des habitants de Chanteraine, 8 % à des habitants des Hautes Plaines, 7 % aux résidents du foyer Sonacotra et 2 % aux habitants de la résidence des Bathes.

En 2000, on observe une concentration de l'emploi précaire, des sans-emploi et des sous-employés, des problèmes techniques et d'hygiène, des tensions de voisinage et des impayés de cantine au niveau du premier secteur prioritaire : l'ouest.

Six résidences appartenant au secteur ouest sont, sur le long terme, toujours les plus affectées par les situations les plus difficiles qui se caractérisent par une combinaison d'intensité et un cumul des difficultés économiques et sociales. Ces résidences ont la plus forte part de précarité vis-à-vis de l'emploi, des problèmes de règlement des cantines scolaires, des visites du service hygiène pour des défauts techniques de l'habitat ou des problèmes d'hygiène et de tensions et les taux les plus importants d'élèves boursiers au collège du secteur. En 2000, les Amonts et le Bosquet connaissent les taux les plus importants de sans emploi, de RMistes, de CDD. Ces deux résidences connaissent aussi les problèmes de tensions de voisinage, les problèmes au niveau

de l'habitat et les problèmes techniques et d'hygiène les plus importants de la ville. Les résidences des Avelines, de la Daunière et des Hautes Plaines connaissent strictement à la même date les mêmes difficultés, à des intensités similaires, mais avec moins de tensions au niveau du voisinage. La résidence des Hautes-Bergères connaît les mêmes difficultés sans les problèmes relevés par le service hygiène et sécurité. Trois résidences peuvent s'inscrire dans ce secteur du fait de manifestations élevées de certaines difficultés bien qu'elles ne connaissent pas de situation de cumul de ces difficultés et qu'elles ne correspondent pas géographiquement au secteur. Il s'agit du foyer Sonacotra qui connaît un taux important de RMIstes, la résidence des Fraisiers avec beaucoup de problèmes de règlement de cantine et la tour Automne avec des visites importantes du service technique en raison de nombreux défauts de l'habitat.

On remarque un mouvement de concentration de plus en plus important des difficultés qui vont se cumuler au niveau du secteur est. La Châtaigneraie connaît une importante augmentation du nombre de RMIstes, de nombreux défauts techniques et d'hygiène, des tensions de voisinage, un taux important de sans-emploi et surtout le taux le plus élevé de familles en impayés de cantine. La résidence du Barceleau voit elle aussi son nombre de RMIstes augmenter, un nombre de visites du service hygiène et sécurité plus important qu'auparavant et des tensions de voisinage de plus en plus manifestes. Les autres résidences sociales de ce secteur : Chanteraine , Courdimanche et les Bathes, suivent la même tendance, mais à des niveaux moins intenses. En 2007¹²⁴, on note une stabilisation de la situation. Les tendances lourdes qui se sont développées au début des années 2000 n'ont pas pu être enrayées. Les difficultés importantes observées dans le secteur ouest se sont bien propagées au secteur, est, sensible à partir de 2000 puis la situation s'est stabilisée.

B. Les structures ulissiennes de l'action sociale

La politique de la ville des Ulis a toujours été de mener une action en direction de tous ses habitants, que ce soit au niveau social, culturel ou sportif. Tous les habitants sont victimes de la crise. Certaines catégories de population sont plus fragiles que d'autres. La ville des Ulis est frappée comme beaucoup de villes de banlieue par la politique de l'Etat qui a longtemps consisté à installer dans les banlieues ouvrières des ghettos de l'immigration et de la pauvreté. La commune illustre bien cette situation de ségrégation sociale par l'habitat. Une ségrégation d'autant plus visible dans l'environnement très favorisé de la vallée de Chevreuse.

Quelque part, la construction de la ville des Ulis a permis à la vallée de Chevreuse de garder son caractère résidentiel et donc de conserver à ses propriétés une valeur élevée du mètre carré en évacuant sur le plateau de l'ancienne ZUP, les HLM, la cité de transit et le foyer Sonacotra.

¹²⁴ Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.



Résidence Chanteraine, du secteur <<est sensible>>, 2007. Photo : Galère Patrick.

La ségrégation s'opère, comme nous l'avons vu, aussi, au niveau du territoire ulissien en raison de la conception urbaine de la ville, les quartiers d'habitat social étant séparés des résidences en copropriétés. Comme nous l'avons dit, la politique des deux maires de Bures et d'Orsay qui a consisté à démarrer la construction de la ZUP à chaque extrémité de leur territoire sera lourde de conséquences. Elle ne permettra pas de disposer d'une mixité sociale en empêchant la mise en place d'une répartition géographique équilibrée des programmes sociaux. La majorité des logements HLM locatifs va se retrouver à l'ouest de la ville (l'ancien territoire de Bures-sur-Yvette) et les résidences en accession à la propriété à l'est (sur l'ancien territoire d'Orsay). Il y aura donc dès l'origine de la ville un clivage entre les deux anciens territoires des communes mères. C'est donc par rapport à une ségrégation sociale d'origine politique et urbaine que la municipalité va tenter de lutter. Pour mener cette lutte, les élus vont s'appuyer sur plusieurs structures municipales et associatives à vocation sociales. Ces dernières constituent l'ossature essentielle sur laquelle la ville va s'appuyer pour mettre en place les dispositifs d'interventions sociales, prévus dans le cadre de la politique de la ville.

La concentration des situations difficiles au point de vue social va provoquer un véritable cercle vicieux. La localisation des immeubles et les pratiques de peuplement ont abouti à un mécanisme de concentration des ménages en grandes difficultés dans certaines résidences.

Dans certains secteurs, la situation est proche de la ghettoïsation. C'est-à-dire que l'on retrouve concentrés au même endroit de la pauvreté financière, un déficit d'éducation, des regroupements ethniques ou encore des problèmes de voisinage. Ces problèmes sont entretenus par une absence de perspectives d'évolution positive pour certaines familles très démunies et en particulier pour les enfants. Certaines familles vont cumuler des handicaps sociaux et culturels et vont provoquer le départ d'autres familles qui vivent à proximité.

La situation est compliquée pour les intervenants sociaux, car les problématiques de ces individus sont extrêmement complexes, elles vont résister aux modes classiques d'intervention des travailleurs sociaux. Parallèlement, ces derniers doivent développer des mesures de suivi et d'accompagnement pour d'autres familles à problèmes, mais touchées à des degrés moindres et qui n'en bénéficient pas ou pas suffisamment.

- Le Bureau d'Aide Sociale, futur Centre Communal d'Action Sociale

Lorsque la municipalité s'installe en 1977, le service social est composé de trois assistantes sociales qui s'occupent des difficultés familiales et sociales de tout type. Elles sont responsables de la délivrance des cartes améthyste, des cartes vermeil, des cartes réductions pour les pensionnés civils ou anciens combattants. Ce sont elles qui vont gérer les demandes de prise en charge pour l'aide médicale, les demandes de secours, les dossiers pour les jeunes gens qui sollicitent la qualité de soutien de famille en vue d'être dispensés du service national. Pour une ville de plus de 20 000 habitants, il s'agit d'un service très insuffisant. En 1977, les besoins sont énormes au niveau médico-social. Il n'y a pas de BAS (bureau d'aide sociale) sur la commune.

Les deux BAS d'Orsay et de Bures-sur-Yvette qui étaient pourtant alimentés en bonne partie par les habitants de la ZUP étaient destinés en priorité aux habitants des deux communes mères. Il y a donc une urgence de créer un BAS propre à la ville. La municipalité en a fait une de ses priorités. Le centre est programmé dès 1977 et fonctionne de manière autonome au niveau budgétaire en janvier 1978. Le bureau est mis en place sans même attendre l'acceptation de son budget par la tutelle¹²⁵.

Le centre démarre avec trois assistantes sociales municipales, deux agents de bureau, une puéricultrice et un bureau d'accueil et d'information pour les travailleurs migrants. Le BAS va devenir l'outil majeur de la ville dans sa politique d'accompagnement social à la population. Il va jouer un rôle important au niveau de l'attribution des aides aux familles dans la détresse, au niveau de l'assistance médicale gratuite. Il va s'agir dans un premier temps de développer ce bureau de manière spécifique aux problématiques de la commune.

Il existe des BAS dans chaque commune ou groupement de communes. Ce sont des établissements publics communaux ou intercommunaux dotés d'une personnalité distincte de

¹²⁵ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 7, février 1978.

ces collectivités. Le bureau est géré par une commission administrative présidée par le maire ou son suppléant. Il comprend en nombre égal, des membres élus par le conseil municipal, des membres nommés par le préfet ou le sous-préfet parmi les personnes s'occupant d'oeuvre ou d'activités sociales dans la commune. Le bureau va attribuer deux types d'aides : l'aide obligatoire et l'aide facultative. Au niveau de l'aide obligatoire, le bureau va établir les dossiers et constituer une coordination avec les actions des organismes publics ou privés. L'aide facultative est constituée d'actions de prévoyance, d'entraide et d'hygiène sociale. Le principe de l'aide facultative peut amener à la création de crèches pouponnière, de permanence sociale ou encore la création d'un service d'aide-ménagère pour personnes âgées, la création de logements-foyers, et elle peut contribuer à la fondation de maisons de retraite. Le bureau dispose de ressources propres : les revenus du patrimoine, qui proviennent des biens d'anciens bureaux de bienfaisance et d'assistance, mais aussi les dons, les produits des collectes, les subventions de collectivités publiques ou privées, une fraction de l'impôt sur le spectacle, une partie du produit des concessions de terrains dans les cimetières ou encore l'emprunt. En général, ses ressources sont destinées à l'aide facultative.

Au bout d'un an d'existence, le bureau est venu en aide à 60 chômeurs, une aide financière a été attribuée en fonction de la situation de la famille pour permettre d'attendre les ASSEDIC. Le BAS a permis à 25 enfants, dont les parents étaient dans des situations financières difficiles, de partir en vacances. Au niveau des personnes âgées, 273 colis de Noël ont été distribués, les vacances et le repas annuel des seniors ont été entièrement organisés et financés pour la première fois par le BAS. Le bureau leur a aussi distribué des cartes de transport gratuites et les premières aides financières ont été mises en place, car plus de 30 personnes âgées ont des revenus très faibles (moins de 700 FRF par mois). L'allocation mensuelle leur permet de disposer d'un minimum de 1250 FRF pour une personne seule de 1850 francs pour un couple. Le service d'aides-ménagères est mis en place en juin 1978, il est alors composé de deux personnes. Le service d'aide aux mères de famille de Sceaux qui intervient sur la ville depuis la période du district ne vient en aide qu'aux familles ayant des enfants en bas âge. Il existe donc une carence en la matière pour les personnes âgées et les handicapés. Une des premières mesures que la ville va mettre en place, à travers le BAS, va concerner le remboursement de la taxe d'habitation pour 776 ménages dont le quotient familial est inférieur à 1000 francs et pour les célibataires ou mariés sans enfants non imposables à l'impôt sur le revenu. La municipalité considère cet impôt comme injuste, car il frappe de la même façon les riches ou les pauvres. La ville va continuer à mettre en place un système d'aide de fin d'année par rapport aux impôts. Le montant de l'aide sera systématiquement calculé d'après le quotient familial.

En 1979¹²⁶, le BAS se développe ; le nombre d'assistantes sociales est porté à sept, nombre auquel s'ajoute une assistante sociale en chef ainsi qu'une puéricultrice et un médecin de PMI.

¹²⁶ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 21, décembre 1979.

Le bureau développe une politique de partenariat au premier plan avec les autres services municipaux, les institutions comme la CAF, les associations caritatives de la ville : le secours populaire, le secours catholique, la Croix-Rouge et les associations ulissiennes à caractère social comme le club Léo Lagrange ou l'association de prévention spécialisée Les Chardons.

Au regard de l'évolution des aides accordées, on note une augmentation des personnes et des ménages en difficulté sur la ville. Le nombre de familles en difficulté aidées par le bureau passe de 71 en 1978 à 129 en 1981, soit une somme d'argent versée qui passe de 38 330 francs à 114 955 francs. Le nombre de chômeurs aidés passe quant à lui de 57 (soit un montant de 50 000 francs distribué) à 88 (soit un montant de 121 260 francs). Les aides de fin d'année concernant les impôts locaux augmentent aussi, puisqu'on passe de 743 personnes aidées (soit 170 000 francs) à 887 individus (soit 217 000 francs).

Les allocations mensuelles pour les personnes âgées passent d'une somme de 106 856 francs à 169 800 francs.

L'aide générale aux personnes âgées passe de 394 216 francs en 1982 à 552 905 francs en 1986. Toujours sur la période de 1982 à 1986¹²⁷ (alors qu'on observe parallèlement une chute démographique à partir de 1982) on note une forte augmentation des aides à la famille qui passe de 482 427 francs à 616 138 francs. L'aide aux chômeurs évolue aussi à la hausse : de 134 168 francs à 191 575 francs. L'aide aux handicapés passe de 29 391 francs à 30 000 francs. L'aide à domicile s'est fortement développée, on passe d'une dépense de 323 700 francs à 705 121 francs. A partir de 1988, on ne parle plus du BAS, mais du CCAS. Si le nom change, la structure conserve la même mission : accueillir les personnes fragilisées par l'âge, la maladie, la précarité, leur handicap, étudier toutes les demandes d'aide sociale, transmettre les dossiers aux institutions publiques ou privées compétentes en la matière. Chaque situation est analysée au cas par cas.

Au niveau des aides facultatives, le centre reçoit 402 demandes en 1993 dont une grande majorité des individus ayant un quotient familial compris entre zéro et 1000 francs. Sur ces demandes, le centre prononce 244 avis favorables ce qui représente 280 208 francs. 41 % de ces demandes sont consacrés à l'aide aux loyers (116 400 francs). En 1996 on recense 425 demandes dont 328 réponses favorables pour un budget de 422 938 francs. Les aides versées concernent pour 34 % des aides aux loyers, pour 32 % des impayés EDF-GDF, pour 12 % des cartes de transport. En 1998 on ne compte pas moins de 450 demandes d'aides facultatives, dont 378 réponses favorables pour une somme versée de 462 981 francs.

En 2000¹²⁸, le CCAS va aider près de 400 personnes, 38 % sont des familles monoparentales et 35 % sont des couples avec enfants. Le public demandeur est de plus en plus pauvre. Les habitants ayant un coefficient égal à zéro c'est-à-dire aucune ressource représentent 21 % du

¹²⁷ Carton 39W200 : Evolution des comptes administratifs du BAS, Budget de fonctionnement, 1982-1986.

¹²⁸ Carton 161W23 : Centre communal d'action sociale, Bilan 2000.

public. Les demandes d'aide concernent en majorité le loyer (33 % des demandes en 1999), puis l'électricité en deuxième lieu (28 % des demandes en 1999). Viennent ensuite les demandes d'aide concernant le paiement de la carte orange, de l'assurance habitation, des classes de découverte, des colonies de vacances et de la cantine puis du sport.

Au niveau de l'évolution du nombre de demandes d'aides facultatives, on observe une diminution entre 1996 et 1999. Le nombre de demandes passe de 425 en 1996 à 399 en 1999. On peut envisager deux hypothèses : la reprise économique a porté ses fruits ou bien le système de contractualisation mis en place par la municipalité fonctionne bien et le dispositif d'accompagnement et de suivi peut avoir découragé certains demandeurs qui ne sont pas prêts à rendre des comptes. En observant la plupart des autres indicateurs, on peut penser que la deuxième hypothèse est la bonne. En effet, le système de contractualisation mis en place va poser un certain nombre de conditions pour pouvoir accéder aux aides.

Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène spécifique aux Ulis. Il s'agit d'un phénomène relativement récent sur la ville. Le problème va se situer en partie à ce niveau puisque la ville n'est pas préparée. Les besoins en matière d'aide et d'accompagnement des personnes âgées se font de plus en plus sentir sur la ville. L'évolution particulière de la pyramide des âges communale est liée à ses caractéristiques de ville nouvelle. A ces particularités, s'ajoutent le problème des ressources modestes d'une grande partie de cette population et la typologie de l'habitat (des barres, des tours et peu de petits logements) qui vont nécessiter une intervention conséquente en faveur des personnes du troisième âge.

Déjà depuis le début des années 1990, on note des carences au niveau des interventions des aides ménagères ainsi qu'au niveau des soins à domicile en raison d'un manque d'infirmières. En 2000, le CCAS accompagne un public de 80 personnes avec le concours de 12 aides-ménagères. L'aide sociale légale concerne le maintien à domicile, et le placement.

Le CCAS comptabilise en 2000, 32 dossiers d'aide sociale légale et quatre personnes suivies dans le cadre d'une gestion de tutelle. Au niveau des loisirs, trois sorties sont organisées dans l'année pour une moyenne de 40 participants ainsi qu'un voyage pour 30 participants.

Pour l'année 2000, 685 personnes ont bénéficié des colis de l'été et de Noël et 230 ont participé au repas de Noël. On note une augmentation constante du nombre de tickets distribués due au vieillissement de la population. 947 tickets de transport ont été distribués en 1999 et 1025 en 2000.

Le CCAS va évoluer de façon importante à partir du début des années 1990 tant au niveau des pratiques mises en oeuvre par les différents acteurs sociaux qu'au niveau du travail de partenariat qui a été développé.

En 1994, une étape importante est franchie avec la professionnalisation du service municipal de l'action sociale. A cette date, trois conseillères en économie sociale et familiale sont recrutées. Ces dernières ont développé une pratique de contractualisation avec les familles suivies. Une assistante sociale a également été recrutée spécialement pour assurer un suivi social et

financier et/ou une orientation vers les partenaires locaux les plus aptes à répondre à certaines difficultés particulières. Les demandes d'aides sociales facultatives font l'objet d'une étude globale de la situation de la famille par la conseillère en économie sociale et familiale.

Leur situation est analysée à différents niveaux : l'emploi, les relations entre les enfants et les adultes, les problèmes de logement en particulier les impayés, les problèmes de surendettement ou de gestion budgétaire, la vérification de l'ouverture de certains droits. Ce système est un moyen supplémentaire pour détecter les situations difficiles avant qu'elles ne dégénèrent. Cette démarche accompagne un travail de coordination avec l'ensemble des intervenants sociaux sur la commune.

En 1997¹²⁹, le centre se dote d'une nouvelle mission, il s'agit du logement d'urgence. Les demandes d'hébergement étant en forte augmentation, il s'agit de mettre en place une nouvelle forme de partenariat notamment en matière d'aide financière. Dans un premier temps, le centre va lancer un programme de réhabilitation de plusieurs logements sociaux. L'objectif étant de trouver une solution concrète pour les familles momentanément sans logement. Cette nouvelle mission vient compléter l'action menée par l'association d'insertion par le logement qui est quelque peu dépassée par la situation. On note en effet un développement du besoin de logements temporaires, en particulier pour les jeunes et les individus en situation sociale difficile c'est-à-dire en conflit familial par exemple ou en manque de ressources suite à la perte d'emploi. Les principales causes de cette dégradation sociale sont bien évidemment les conditions économiques. On observe un développement important des familles touchées à la fois par le chômage et le surendettement. Quand une famille a des difficultés à boucler ses fins de mois, c'est souvent le loyer qu'elle ne paie pas. Plutôt que d'avoir recours à l'expulsion, le centre va disposer de deux types de solutions pour tenter de remédier à la solution : le fonds de solidarité logement va pouvoir être utilisé à condition que la famille concernée ait repris le paiement des loyers depuis deux mois ou alors l'ouverture d'un dossier du surendettement avec toujours comme objectif la reprise des paiements de loyer. Un système de logements relais va être mis en place pour pallier à une situation ponctuelle. Les occupants signent avec le CCAS un bail de six mois. Pendant la durée du séjour, la conseillère en économie sociale et familiale assure un accompagnement des familles en étant le référent social. L'objectif est bien d'arriver à une situation de relogement. Le système d'aide va être global : il s'agit de mettre en place une action de réinsertion professionnelle, un suivi des démarches administratives, ou encore la recherche d'une meilleure gestion du budget familial. L'objectif final de ce dispositif est de permettre de trouver une solution au problème du logement. Pour responsabiliser la famille accueillie et pour qu'elle se sente véritablement concernée, les individus ont signé un contrat d'accompagnement social qu'ils s'engagent à respecter, tout comme le contrat d'hébergement temporaire.

¹²⁹ Carton PER567/4 : *Vivre aux Ulis*, numéro 25 octobre 1997.

A partir du début des années 2000, le centre devient très attentif aux problèmes d'emploi. Des rendez-vous sont pris directement avec les services concernés comme le service Emploi-Insertion ou le PLIE.

L'orientation et le travail de suivi sont effectués plus rigoureusement à ce niveau.

Avec la loi de 1998 de lutte contre les exclusions, on note un renforcement de la coordination entre le centre et les travailleurs sociaux. La situation des familles étant de plus en plus complexe, le partenariat est incontournable. Il faut faire face à des problèmes de chômage, de maladies, de surendettement, d'expulsion qui vont se superposer. Cette optimisation de la coordination permet la non-superposition de certaines actions. Elle permet de mettre en place des montages financiers pertinents et de clarifier le rôle de chacun.

Au niveau de l'insertion par le logement, il y a un manque réel de concertation entre les associations et les services municipaux. Il y a un problème de qualité du suivi des relogés et une absence de coordination.

Au niveau du relogement, la grosse difficulté est que souvent les dispositifs nécessitent un habitat individuel adapté, et malheureusement, il n'est pas présent sur la commune. La ville manque cruellement de petits logements. Ces derniers seront prévus en nombre important lors des opérations de constructions nouvelles qui s'engageront lors de l'application du programme de renouvellement urbain. Un nombre relativement important de familles n'arrivent pas à gérer correctement leur budget. Cette problématique peut être due à plusieurs raisons. Tout d'abord les minima sociaux constituent l'essentiel de leurs ressources. Dans un deuxième cas, ces familles ont un budget moyen, mais n'arrivent pas à faire face à toutes les charges. Certaines disposent de ressources correctes, mais vont être surendettées en raison d'un très mauvais comportement de gestion financière par exemple. Dans d'autres cas, le chômage, une rupture familiale ou encore la maladie peuvent être à l'origine des problèmes de gestion. Face à ces situations, la CAF propose des suivis personnalisés ou encore des groupes de réflexion sur le problème du surendettement ou de la maîtrise d'un budget familial. Ces actions sont mises en place dans son bureau de permanence situé au Bosquet.

En 2000, on constate une augmentation des impayés locatifs ainsi qu'un important taux de rechute après l'intervention d'une aide.

La municipalité a mis en place un GRIL (groupe de réflexion sur les impayés locatifs) en 2000 avec trois bailleurs : l'OPIEVOY, le groupe 3F et SCIC Habitat¹³⁰. Ce groupe va réunir tous les partenaires autour des dossiers difficiles pour lesquels toutes les actions ont échoué. Le groupe va permettre la réouverture de droits sociaux, de mieux coordonner les aides ou encore la recherche de logements plus adaptée ou le rééchelonnement des dettes.

A partir de 2000, on note plus d'une dizaine de partenariats mis en place entre le centre et ses partenaires. Ces partenariats sont souvent suscités par le CCAS.

¹³⁰ Carton 185W43 : Service Habitat-cadre de vie, Bilan d'activité 2001, 71 pages.

En 2004, le centre déménage et s'installe dans les locaux de la tour Alpha, à côté d'autres institutions sociales comme la CAF, la MDS. Cette proximité des services sociaux a été mise en place pour faciliter l'accueil et le suivi des habitants.

- Les maisons pour tous des Amonts et de Courdimanche : deux structures sociales de proximité.

Les maisons pour tous sont d'abord des équipements publics de proximité.

Depuis leur création qui remonte à 1973, les MPT auront connu bien des statuts : office pour l'animation dans un premier temps, puis MJC, ou encore <<équipement municipal intégré>>, pour finalement devenir MPT avec le label de centre social agréé. Situées au coeur des quartiers, elles regroupent un nombre important de cours et d'ateliers. Cela va, des cours de langues, aux cours de danse, de théâtre, ou encore aux ateliers de cuisine par exemple.

Elles mettent en place des expositions, des stages, des activités pendant les vacances scolaires, elles organisent des sorties à la mer, des week-ends en province, des séjours au ski... Comme dans tous les centres sociaux, on distingue dans les MPT deux instances d'intervention, celle menée par la structure gestionnaire c'est-à-dire la municipalité et l'autre par les militants associatifs et les usagers. Par rapport à l'action municipale, contrairement à la majorité des centres sociaux, elle n'intervient que dans une très faible mesure par l'emploi des vacataires. Elles tentent plutôt de favoriser le développement des actions menées par ces divers partenariats et dans la mesure du possible de les appliquer dans les siennes.

Elles vont proposer des locaux aux associations, mettre à disposition du personnel pour certaines occasions et parfois le matériel nécessaire à certaines activités.

Les associations quant à elles vont participer à la programmation sociale, culturelle et sportive des maisons pour tous à travers un véritable travail de partenariat.

Chaque MPT met en place des activités qui lui sont propres suivant ses particularités territoriales. La particularité ulissienne de ces deux centres sociaux se caractérise donc par une grande autonomie et beaucoup de dialogue. A travers cette démarche, une vie collective intense est encore enregistrée en 2007.

Les deux maisons pour tous connaissent une évolution importante lors de leur agrément en tant que centre social.

La MPT des Amonts est agréée centre social dès 1982.

En 1985, la ville fait une demande d'agrément pour la MPT de Courdimanche, auprès de la CAF. Il faudra attendre 1988 pour qu'elle soit concrétisée¹³¹.

En 1984-1985, nous sommes dans un contexte de restructuration du service culturel municipal. Un cadre où la ville reprend à son compte les activités de promotion sociale assurée auparavant par la MJC (maison des jeunes et de la culture).

¹³¹ Carton 13W24 : Bilan de l'Agrément de la caisse d'allocations familiales 1988/1990, ville des Ulis, mars 1990.

Les élus ont la volonté d'atteindre plusieurs objectifs en s'appuyant sur les deux MPT. Il s'agit dans un premier temps de mettre en place une coordination entre les travailleurs sociaux et les activités de promotion sociale que l'on retrouve au niveau des équipements socioculturels de la ville : les MPT, les locaux communs résidentiels, et le centre culturel Jacques Prévert. Avec le système d'agrément, l'objectif est bien de développer les activités de promotion sociale des MPT et donc leur vocation sociale. Les principales activités concernent par exemple le rattrapage scolaire, la permanence conseillère conjugale, l'économie familiale, ou encore les cours de couture, les cours de cuisine et toutes les activités qui peuvent favoriser le lien social et l'insertion dans la vie de la cité.

L'agrément va se retrouver au niveau du type de prestations et de programmation qu'elles vont alors fournir au public ulissien. Un centre social agréé s'engage auprès de la CAF à remplir un certain nombre d'objectifs. Le centre social doit constituer un lieu d'animation, un lieu de la vie sociale. Il doit véritablement être un équipement proche des habitants auquel ces derniers participent d'une manière plus ou moins active. La MPT doit donc véritablement constituer un lieu de rassemblement et d'organisation de la vie collective. Elle doit tenter de mettre en oeuvre un certain nombre d'actions pour le vivre ensemble, pour que chaque habitant puisse mieux vivre dans la ville, pour qu'il puisse y trouver sa place.

Au début des années 1990, elles ont un rôle important d'éducation populaire.

Les MPT orientent leur politique sur deux axes principaux : un axe social, en s'adaptant aux besoins collectifs ou individuels du quartier où elles sont installées. Elles ont cherché à maintenir et à développer une convivialité avec un système d'animation de qualité. Force est de constater qu'elles sont devenues un véritable lieu d'animation de la vie sociale. A un deuxième niveau, elles continuent de développer leur vocation culturelle et socioculturelle avec des manifestations et des activités à la portée de tous les habitants. En 1989, la MPT de Courdimanche accueille plus de 2090 usagers par semaine et enregistre une fréquentation d'environ 70 000 personnes dans l'année. En 1997¹³², on note 1151 usagers sur l'année à la MPT des Amonts en activités régulières dont 560 en activités sociales et 591 en activités socioculturelles. 3012 réunions ponctuelles ont été mises en place sur l'année. Par rapport aux activités proposées, 56 % des participants sont domiciliés sur le quartier ouest classé en ZUS.

A partir de 2000¹³³, au niveau de la maison pour tous de Courdimanche, on note une moyenne de 900 participants, annuellement, aux activités municipales sans compter les manifestations culturelles et environ 600 participants aux activités associatives. On retrouve une moyenne de fréquentation annuelle de 1500 participants. Ces moyennes ne connaîtront pas de très grandes variations, les MPT ayant trouvé leur vitesse de croisière.

A partir de la fin des années 1990, les MPT vont élargir leur politique partenariale à vocation socio-économique. En 1997, elles accueillent trois ulissiennes d'origine étrangère dont le rôle a

¹³² Carton 129W3 : MPT des Amonts, Bilan d'activités 1997.

¹³³ Carton 108W12 : Rapport d'activités MPT de Courdimanche, 2000-2005.

consisté à servir de relais auprès des autres femmes, d'origine étrangère, dans leurs démarches administratives auprès de la mairie, ou encore de l'hôpital, mais aussi dans la vie de tous les jours. Chaque maison va donc mettre en place des actions spécifiques en rapport avec la population de son quartier. Il est bien question à cette période de réorienter la politique sociale des maisons en l'adaptant aux particularités de deux secteurs spécifiques. Une politique structurée sur quatre axes va se mettre en place.

La MPT va devenir un équipement des quartiers à vocation sociale globale. C'est-à-dire qu'il va s'agir de favoriser toutes les formes d'aide à l'insertion sociale et économique du public : information auprès du public notamment sur le service municipal Emploi Insertion, la Mission Locale, le Point Information Jeunesse, le PLIE.

En 2000, la MPT de Courdimanche va, par exemple organiser des formations qualifiantes à la bureautique ou des stages d'insertion pour les femmes avec le CLAIE (contrat local d'agglomération et d'intégration des étrangers) à la MPT des Amonts.

Les MPT vont continuer d'encourager, et de développer l'entraide scolaire primaire et secondaire. Elles permettent également de contribuer et de maintenir un équilibre sur la ville en proposant à la population des activités variées au niveau des expositions, des spectacles pour enfants, des animations pendant les vacances, des cafés philo, des soirées festives. En 2000, on ne compte pas moins de 50 cours et ateliers mis en place dans les deux maisons pour tous. Tous les mois, chaque MPT propose, de son côté des expositions sur des thèmes variés comme les nouvelles technologies de l'information, le cinéma, l'écologie.

A un deuxième niveau, il s'agit de développer la vocation plurigénérationnelle de l'équipement. L'objectif est bien de toucher tous les publics, d'améliorer les relations et le dialogue entre les générations. Il s'agit d'un lieu d'information et de réflexion notamment auprès des jeunes. Les animations, les événements mis en place le sont souvent en partenariat avec le SMJ (service municipal de la jeunesse). Mais les MPT travaillent aussi à une plus grande responsabilisation des parents. A un troisième niveau, elles ont pour mission d'animer la vie locale, de dynamiser le tissu social. Ce travail est effectué avec l'ensemble des partenaires du quartier et plus particulièrement avec les acteurs économiques et sociaux, notamment les commerçants afin de redynamiser les quartiers. Ce travail de partenariat apparaît lors des grandes fêtes comme le carnaval ou les fêtes de quartiers ; événements durant lesquels, une coordination s'est mise en place. Dans un dernier temps, elles se veulent un lieu d'intervention sociale concertée et novatrice. Les maisons pour tous proposent des actions spécifiques à destination d'un public particulier de leur quartier. Au niveau de Courdimanche, il va s'agir plutôt d'un travail sur les familles monoparentales. Depuis 1994 une action spécifique a été mise en place à ce niveau en collaboration avec la CAF : <<vous êtes seules avec vos enfants, comment vivre mieux>>¹³⁴. L'objectif de ces actions est d'amener les femmes à mieux assumer leur situation.

¹³⁴ Carton PER 567/5 : *Vivre aux Ulis*, numéro 54, mai 2000.



Maison pour tous des Amonts, 2007. Photo : Galère Patrick.

Il s'agit de favoriser une démarche collective, de donner à ces femmes des éléments de réflexion et d'information pour améliorer leurs conditions matérielles et psychologiques. Une douzaine de femmes y participent chaque année. Le groupe de parole se réunit de façon mensuelle pendant six mois en présence d'un psychologue, d'une assistante sociale et d'une animatrice. Aux Amonts on va privilégier l'intervention sur les personnes étrangères avec la mise en place de groupes d'alphabétisation par exemple. Les MPT sont aussi un lieu privilégié pour accueillir des permanences à caractère social comme des permanences de la CDAS-PMI, du comité de probation, du comité d'action pour le logement, des alcooliques anonymes, du PLIE. Dans le cadre d'une action globale, les actions culturelles et sociales restent interdépendantes entre elles.

- L'observatoire social : la mise en oeuvre d'un outil indispensable au niveau politique.

Sa mise en place répond à la demande essentielle de connaissance sur les habitants et la problématique sociale dont doit disposer la ville pour pouvoir lutter efficacement contre les inégalités sociales rencontrées sur son territoire. En effet, cette lutte est impossible sans une

bonne connaissance du tissu social de la ville. Il est primordial de connaître les problèmes et leurs origines pour pouvoir mettre en place une politique cohérente. L'observatoire social est une instance d'observation et d'analyse, une structure qui va réunir les acteurs publics, associatifs et privés intervenant sur la ville.

L'observatoire social trouve ses origines dans <<l'observatoire prévention-sécurité>>. Cette structure créée en 1993 avait pour objectif de suivre et d'actualiser les données locales dans le but de connaître les facteurs de délinquance et d'insécurité. Un an plus tard, le rôle central qui était attribué aux données concernant la délinquance n'était pas justifié. D'une part, ces données étaient minoritaires par rapport à l'ensemble des données recueillies et d'autre part la structure avait beaucoup de mal à établir des passerelles entre les données policières et les autres, dus à l'absence d'informations sur les auteurs de délits. L'observatoire a donc été renommé en 1994 <<observatoire social>>. Il ne va alors plus privilégier les données sur la délinquance par rapport aux autres. Le nouvel observatoire social va devenir un lieu de centralisation des données recueillies par les acteurs de terrain pour réaliser un travail de suivi et d'actualisation des indicateurs. Il s'agit aussi d'une instance de traitement statistique qui a pour but de montrer les variations locales ainsi qu'un lieu de diffusion des résultats d'analyses auprès des acteurs de terrain en vue d'un ajustement des pratiques d'interventions sociales. Sa mission principale est donc de réaliser une photographie sociale de la population et d'apporter des éléments de compréhension au niveau des évolutions des différentes situations sociales difficiles. L'orientation de l'observatoire va rester l'observation de la précarité sociale sous toutes ses formes : difficultés économiques et sociales cumulées, la pauvreté, l'exclusion sociale, repli communautaire à travers différents champs comme l'économie, l'habitat, l'aspect culturel ou encore la citoyenneté et la situation sanitaire.

Malheureusement, l'observatoire ne répond pas assez aux attentes. Ce dernier va être réformé et modifié à partir de 2000. L'objectif est de faire en sorte qu'il devienne un observatoire social territorial et interpartenarial.

En 2001, les acteurs sont réunis en conseil de l'observatoire sous forme de commissions thématiques, six pour être plus précis : <<chômage et difficulté d'insertion>>, <<ménages pauvres>>, <<immigrants en difficultés>>, <<l'insécurité criminelle et prévention de la délinquance>>, <<précarité face au logement>>, <<autre précarité économique>>.

Dans le contexte de la loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, l'observatoire va se doter de nouveaux objectifs et va intégrer de nouvelles méthodes de travail. La loi dite <<Borloo>> a plusieurs objectifs, dont celui de réduction des inégalités sociales, au niveau des ZUS. Cette dernière va permettre la création d'un observatoire national des ZUS.

L'observatoire va avoir trois objectifs : assurer une bonne connaissance des habitants sur la problématique sociale, mettre en place un suivi et un système d'évaluation des projets définis dans le cadre de la politique de la ville et enfin suivre l'évolution des indicateurs de la loi Borloo.

L'observatoire va intégrer une logique de territorialité, les données vont être recherchées à l'échelle communale, mais aussi au niveau des secteurs c'est à dire de la ZUS par rapport au reste de la ville ainsi qu'au niveau des résidences. La politique de territorialité de l'observatoire a pour but de définir une géographie prioritaire plus adaptée. L'observatoire devient ainsi un outil d'évaluation de la politique de la ville. Les indicateurs vont permettre d'observer les évolutions et de mesurer l'efficacité des actions décidées. En 2004¹³⁵, l'observatoire va s'organiser autour de sept grands thèmes : << emploi et insertion économique>>, <<insertion sociale>>, <<réussite éducative>>, <<insécurité>>, <<logement>>, <<intégration des populations étrangères>> et <<santé>>. Comme pour l'ancien observatoire, les objectifs de l'observatoire sont définis lors de commissions thématiques, propres à chaque thème, auxquelles participent les acteurs publics, associatifs et privés intervenants sur la ville.

- L'Épicerie Sociale de l'association la Passerelle du Soleil.

Dès 1994, après avoir passé un certain nombre de difficultés financières et administratives, le centre ouvre ses portes¹³⁶. Ce dernier est géré par l'association <<La Passerelle du Soleil>>. Créée à l'initiative de la CAF et du CCAS, l'association est composée d'une équipe plurielle : des bénévoles et un représentant du CCAS. Les utilisateurs de cette structure sont adressés par les services sociaux : CAF, DSF, CCAS en fonction de leurs ressources et de leur situation sociale. L'objectif de l'épicerie est de leur permettre de bénéficier de produits alimentaires à moindre coût et à la fois de disposer d'une aide de type pédagogique pour faire leurs courses. Une ligne de crédit leur est octroyée selon leur quotient familial pour une durée déterminée et ils ne paient que 10 % du prix des produits. La ligne de crédit accordé est de 1000 FRF par famille. L'épicerie sociale associative est ouverte une journée par semaine, le matin, une conseillère en économie sociale et familiale de la CAF effectue des démonstrations culinaires et l'après-midi les clients font leurs courses, assistés de la conseillère si la situation le nécessite. En 1995, 148 dossiers ont été instruits (46 par la CAF, 59 par la DSF et 41 par le CCAS), 95 familles ont accès à l'épicerie soit 145 personnes. Durant les premiers mois de fonctionnement de l'association, les familles n'utilisaient pas la totalité de leurs lignes de crédit faute d'approvisionnement. Un nombre croissant de demandes de renouvellement de la ligne de crédit est rapidement observé. Cette question pose le problème de la chronicité de la situation et de la réalité du travail socio-éducatif, car l'objectif final reste l'insertion de ces familles. L'épicerie n'a qu'une vocation provisoire pour ces dernières, elle doit les accompagner dans un processus plus large d'insertion (professionnelle, logement...) qui doit permettre aux bénéficiaires de pouvoir s'en sortir seuls.

¹³⁵ Verlet I. *Observatoire social de la ville des Ulis, rapport 2004*.

¹³⁶ Délibération 2310 du 01/10/1993 : Adhésion à l'association "La passerelle du Soleil" - approbation de ses statuts et désignation d'un représentant du conseil municipal, membre de droit pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de cette association.

L'objectif premier reste l'aide à durée déterminée de familles connaissant des difficultés ponctuelles ou chroniques. La base de ce système d'assistance ponctuelle sous-entend un partenariat solide avec les travailleurs sociaux qui vont suivre ces familles.

En 1999, suite à des difficultés internes l'association a interrompu son activité pendant plusieurs mois. La reprise est fragile et les partenaires vont mettre en place un certain nombre de nouveaux dispositifs dans le but de redynamiser l'association. Les conditions et modalités de son fonctionnement ont été redéfinies en partenariat avec la CAF, le CCAS, le CDAS et la PMI. Les bénévoles ont suivi des formations précises. La coordination avec différentes associations caritatives est renforcée puisque ces dernières font partie depuis 2000 de son conseil d'administration. L'acheminement des colis alimentaires a été facilité par la mise à disposition d'un véhicule de la part de la municipalité. En 2007, ce magasin à vocation sociale poursuit sa mission éducative et solidaire envers les familles nécessiteuses.

C. La Politique de la Ville et l'intervention au niveau social

La commune des Ulis va s'engager, comme la plupart des villes concernées par la Politique de la ville, sur la voie du <<Développement Social Urbain>>.

En signant la convention ville-habitat avec l'Etat en 1992, la ville s'engage sur une politique mieux coordonnée en matière d'action sociale. L'article 17 de la convention est significatif du virage que va prendre la ville en matière d'aide sociale : << Justice sociale et responsabilité individuelle>>¹³⁷. Les signataires de la convention ont la volonté de dépasser le système d'aide ponctuelle destinée à répondre à certains besoins immédiats et urgents. Ils ont la volonté de mettre en place une véritable coordination au niveau de l'intervention des différentes institutions pour pouvoir renforcer l'efficacité des actions d'insertion et permettre à l'action sociale de conserver sa véritable vocation. Il y a donc, avec la convention, la volonté de dépasser un système <<d'assistance>> (qui toutefois est nécessaire sur la ville au regard des situations sociales très difficiles qu'il est possible de rencontrer) où différentes structures opèrent de manière relativement <<cloisonnée>> sans réelle politique sur le long terme. Il est aussi question d'insertion et de pédagogie au niveau de l'action sociale pour pouvoir éviter l'assistanat. A ce niveau, la convention prévoit la création d'un centre de distribution alimentaire à vocation éducative.

Ce projet va être réalisé avec succès puisque l'épicerie sociale associative ouvre ses portes en 1994. Mais malheureusement, la convention ne produira pas les effets attendus et la situation sociale va se dégrader de plus en plus.

Ces évolutions sociales rencontrées vont entretenir un déficit de l'image de la commune. La ville n'est plus attractive, notamment pour les familles non captives et du logement social. La ville continue de se vider de ses classes moyennes.

¹³⁷ Carton 32W 101 : Convention Ville-Habitat de la ville des Ulis, Contrat cadre, février 1992.

Le phénomène s'accélère à partir de la fin des années 1990 et du début des années 2000. La ville va donc décider de construire un projet de développement local en élaborant d'une part un programme local de l'habitat et un plan local d'urbanisme tout en s'appuyant sur les différents dispositifs de politique de la ville c'est-à-dire le contrat de ville signé le 11 décembre 2000 et l'opération de renouvellement urbain signé en octobre 2002. Le contrat de ville signé en 2000 prévoit un dispositif en matière d'interventions sociales qui touche à de nombreux domaines. Comme nous l'avons dit, le contrat de ville va permettre véritablement d'intervenir à un niveau global. Le champ d'intervention sociale est élargi à plusieurs domaines comme la santé, le scolaire, le logement, l'immigration, l'insertion par l'économie, ou encore le cadre de vie et l'urbanisme. Ce n'est pas par hasard si les dispositifs prévus en matière d'interventions sociales, dans le contrat de ville, font parti, avec d'autres dispositifs (en matière de santé ou de logements) d'un seul et même volet.

Ce dernier s'intitule d'ailleurs : <<Domaine de l'insertion sociale et de la santé>>. Ce volet qui recouvre des domaines véritablement pluriels, prévoit la mise en place concrète d'une série de plusieurs dispositifs qui sera conditionnée par deux opérations à mettre en place au préalable. Les signataires du contrat ont, en effet, bien compris que pour optimiser l'efficacité de l'intervention sociale, il faut, dans un premier temps disposer d'une très bonne connaissance des situations sociales et dans un deuxième temps, agir aux origines de ce problème de <<concentration>> des difficultés sociales.

Pour cela, il faut revoir, dans un premier temps, le fonctionnement de l'observatoire social.

Le contrat prévoit de faire appel à un sociologue statisticien pour la question de la sectorisation des situations de précarité. Le deuxième travail à mettre en oeuvre au préalable des dispositifs d'intervention sociale reste un des problèmes majeurs de la ville depuis les années 1980, il s'agit de la maîtrise du peuplement. Les dispositifs mis en place jusqu'à la signature du contrat n'ont pas abouti et le problème de la concentration des difficultés n'est pas réglé, loin de là.

La situation s'est aggravée et provoque un phénomène de ghettoïsation qui se renforce de plus en plus. La politique de peuplement à mettre en oeuvre sur la ville nécessite une nouvelle mobilisation des bailleurs, de l'Etat et de la municipalité.

A ce niveau, les signataires du contrat ne se font pas d'illusions, le problème ne peut pas se régler sur le court terme et la commune ne peut pas s'en sortir seule.

L'équilibre du peuplement ulissien nécessite à la fois un programme ambitieux de rénovation urbaine, de démolition-construction, ainsi que la mise en place d'un système d'intercommunalité pour pouvoir agir sur un cadre beaucoup plus large que celui de la commune. Par rapport à l'intercommunalité, les partenaires misent leurs espoirs sur la future conférence intercommunale du logement qui comme nous le verrons va permettre d'intervenir à l'échelle du bassin d'habitat concernant la question de l'habitat social. Une fois que les services de la municipalité et ses partenaires disposeront d'une meilleure connaissance des situations de précarité et que la maîtrise du peuplement sera engagée, le contrat prévoit

différents axes d'intervention très précis¹³⁸. L'objectif consistera tout d'abord à étendre le dispositif de traitement des impayés locatifs et de prévention des expulsions. Le contrat va permettre de développer ce dispositif, de l'étendre à plus de logements sociaux, à mieux le cibler. Si ce dispositif ne règle pas tous les problèmes, il va permettre de mener une action unique et donc d'améliorer la coordination au niveau de ces aides.

A un deuxième niveau le contrat prévoit de développer l'accompagnement en faveur des familles en grande difficulté. Le contrat va permettre de recentrer et de renouveler les modes d'intervention en <<priorisant>> l'action, par exemple, sur les familles nombreuses et polygames. Le troisième dispositif consiste à coordonner les actions de relogement par des associations d'insertion par le logement. Il s'agira ensuite de mieux maîtriser les situations d'hébergement. A un quatrième niveau le contrat prévoit de développer les actions d'aide à la gestion des budgets familiaux et de redynamiser la <<passerelle du soleil>>, l'épicerie associative qui fournit une aide alimentaire de type éducative. Le contrat prévoit de renforcer le partenariat existant entre la ville et la CAF. La municipalité s'est engagée à développer les équipements d'action sociale familiale promus par la CAF comme les contrats enfance, les contrats temps libre, les centres sociaux et les épiceries sociales. Elle s'engage à travailler en partenariat avec les équipes d'intervention sociale de la CAF. De la même manière, la CAF s'engage à soutenir financièrement la ville au niveau de l'accueil de la petite enfance, du temps libre, de la vie quotidienne et du développement social et aussi au niveau du logement et de l'habitat.

Ce volet du contrat prévoit aussi des actions d'animation et de soutien scolaire dans le cadre du contrat éducatif local. Il est aussi prévu de mieux coordonner les actions conduites dans le cadre de la santé dans un contexte où les causes sociologiques des problèmes liés à la santé sont de plus en plus présentes. Le contrat prévoit, à un autre niveau de développer des services d'aide au maintien à domicile des personnes âgées. En raison du vieillissement de la population communale, il y a un manque d'aide dans le domaine et les signataires ont bien compris qu'il fallait préparer de nouveaux services à des échelles plus larges.

Les deux dernières actions concernent l'intégration des immigrés et l'insertion des gens du voyage. A l'échéance du contrat, le constat est sans appel : la maîtrise du peuplement n'a pas abouti. Par conséquent, certains dispositifs, faute de bases solides n'ont eu qu'une portée très limitée. Toutefois, la tentative de mise en oeuvre des objectifs du volet social-santé a véritablement permis à tous les partenaires de travailler en transversalité, de renforcer les coordinations et surtout d'agir à un niveau global.

En 2006, la signature de la convention financière du PRU, va permettre de donner vie de manière concrète à un plan de développement d'envergure que la commune a lancé avec le contrat de ville. Avec cette nouvelle contractualisation, la ville souhaite véritablement

¹³⁸ Carton 101W12 Contrat de ville 2000-2006, Les Ulis, Essonne, décembre 2000.

poursuivre les actions engagées pour contrer ces tendances.

Au niveau du développement social, le programme de renouvellement urbain prévoit des actions structurées et un partenariat renforcé autour de quatre piliers.

Les dispositifs sociaux doivent en effet être lancés à partir des deux MPT, véritables structures socioculturelles situées au coeur des quartiers ; du CCAS et du service logement, des partenaires sociaux (la CAF et la DSF) et enfin à partir des associations à caractère social.

Dans le but de renforcer sa politique de lutte contre les inégalités sociales et les écarts de développement qui existent au niveau de son territoire, la municipalité signe un Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec l'Etat en 2007. Le contrat fixe deux grands objectifs au niveau de l'intervention sociale, qui seront pilotés par le CCAS. Le premier objectif consiste à diversifier les services d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Comme nous l'avons vu, la population ulissienne vieillit. Les besoins au niveau des personnes âgées sont de plus en plus grands en 2007 et les interventions concernant cette population ont besoin d'être développées. Pour ce faire, le contrat prévoit deux types d'actions. Tout d'abord il va s'agir de former des individus à l'aide à domicile en leur faisant passer un DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale). Dans un deuxième temps il va s'agir de mieux répondre aux demandes de services annexes, c'est-à-dire de développer par exemple l'aide au transport des personnes âgées, le portage des repas ou encore l'aide à la toilette. Il va s'agir enfin de chercher à mettre en place de nouveaux services à un échelon intercommunal dans le cadre d'une coordination gérontologique départementale.

Le deuxième objectif concerne les habitants en très grande difficulté, c'est-à-dire ceux qui cumulent les problèmes à la fois économiques, sociaux, de santé ou encore de logements. Le contrat prévoit de développer leur accompagnement en lançant un dispositif à plusieurs niveaux. Dans un premier temps l'objectif va être d'arriver à une meilleure compréhension des situations de précarité c'est-à-dire de développer les contacts avec les familles en difficulté, d'identifier les besoins et les orientations qui doivent suivre vers les services spécialisés. Il s'agit aussi à ce niveau de continuer à optimiser le travail de l'observatoire social avec l'ensemble des partenaires. Dans un deuxième temps l'objectif va être d'aider les locataires, qui cumulent des loyers impayés, à retrouver un meilleur équilibre budgétaire. Le troisième objectif va s'orienter vers les RMISTes, il va s'agir de mieux évaluer leur potentiel et de les orienter vers les structures d'insertion par l'économie comme le PLIE ou le service Emploi Insertion.

Chapitre 2 : la mixité culturelle et la question de l'intégration des étrangers aux UliS

Un étranger va se retrouver face à des mentalités et des coutumes très différentes de celles de son pays d'origine. L'immigration soulève la question des difficultés de vivre sans passé, entre deux cultures sans forcément disposer des contacts et de la connaissance nécessaire ainsi que

des racines, qui inspirent une vie familiale dans le pays d'accueil. Certains groupes d'origine étrangère font l'objet d'une stigmatisation voire d'une marginalisation et concentrent un grand nombre de problèmes économiques et sociaux. Le problème n'est pas nouveau. La concentration des immigrés dans certaines zones urbaines a toujours existée. L'immigration pose deux principaux problèmes. Le premier étant les difficultés rencontrées en matière d'intégration à la fois au niveau de l'emploi et à la fois au niveau social. La barrière de la langue est souvent le problème majeur. A un deuxième niveau, l'immigration soulève des problèmes de rejet, des manifestations de racisme et de xénophobie. Les immigrés vont être victimes de toute sorte de discriminations que ce soit par rapport à l'embauche ou au logement par exemple.

Il existe globalement quatre facteurs d'intégration des immigrés : le travail, qui constitue un puissant facteur d'intégration sociale, le milieu scolaire, qui grâce à l'éducation va permettre l'acquisition de normes et valeurs françaises ; le milieu associatif, qui va véritablement jouer un rôle intermédiaire entre les nouveaux immigrés et la société française. Le dernier facteur d'intégration est d'ordre politique.

Dès la fin des années 1970 et le début des années 1980, on observe chez la deuxième génération d'immigrés, c'est-à-dire les enfants des individus arrivés en France au début des années 1970, un vide, un manque de repères. Les interrogations des jeunes ne sont pas toujours satisfaites par les parents, ils se trouvent souvent face à une tradition appliquée sans nuances, en décalage avec les jeunes Français du même âge. Les <<illusions>> d'une société de consommation à la française ne vont pas les aider à véritablement trouver leur place. Au niveau des parents, l'origine est comme une deuxième peau. Le problème est qu'au début des années 1980, cette origine n'est pas, ou peu considérée et est perçue comme négligeable et se dévalorise au fur et à mesure. La difficulté est de se faire une nouvelle peau dans un pays mal connu ou, que l'on ne connaît qu'à travers les contraintes du travail et du chômage. Cette transformation, cette recherche d'une deuxième peau est désignée par le mot intégration. Ce concept sous-entend un certain nombre d'obligations. Ce processus d'obligation au niveau de l'intégration s'applique aussi aux Français qui sont finalement obligés de s'intégrer dans une société basée sur la reproduction sociale, la production et la consommation de masse, structurée par une administration lourde et complexe. Si déjà au niveau d'un Français, le processus peut poser problème, il est encore plus problématique pour un étranger. Au niveau des Ulis, ville de type <<nouvelle>> qui comprend des zones urbaines populaires où se concentrent un nombre important d'étrangers et d'immigrés, il est impératif de mettre en place des politiques cohérentes d'intégration et d'animation sous peine de graves dysfonctionnements voire d'explosion du système.

A. Les spécificités de l'immigration sur la commune des Ulis

La ville des Ulis se caractérise par la présence d'une proportion importante d'immigrés parmi ses habitants. On retrouve au niveau de cette population immigrée une sur-représentation à deux niveaux. La ville des Ulis dispose d'une proportion d'étrangers bien supérieure à la grande majorité des villes du département de L'Essonne. Il y a donc, au premier niveau une sur-représentation de l'immigration aux Ulis par rapport à l'ensemble du bassin d'habitat dans lequel elle se situe. Au deuxième niveau, la ville connaît au sein même de son territoire d'importantes disparités quant à la répartition de cette population. On va retrouver une sur-représentation des étrangers au niveau des résidences d'habitat social par rapport aux autres secteurs d'habitat.

La ville des Ulis a un rôle d'accueil des immigrés qui se confirme sur la période de 1977 à 2007. Même si certains indicateurs divergent à certaines périodes, l'importante représentation de la population étrangère se confirme sur le long terme.

Les taux de population étrangère sont élevés aux Ulis, ils sont supérieurs à tous les taux des communes de référence du département, sauf à ceux de la ville de Grigny.

En 1982¹³⁹, la ville compte, d'après le recensement de l'INSEE, 16,78 % d'étrangers parmi sa population totale. Cette proportion est bien supérieure par rapport à la moyenne nationale et départementale qui comptent respectivement 6,8 % et 8,9 % d'étrangers. La commune compte aussi une proportion supérieure par rapport à la ville de Massy qui connaît un taux de 13,1 % d'étrangers. La sur-représentation est encore plus flagrante au niveau de son environnement proche puisque la commune d'Orsay totalise à cette même date une proportion de 6 % d'étrangers au sein de sa population totale. Il est important de noter qu'en 1982, il y a plus d'étrangers aux Ulis qu'à Grigny : 15,48 % contre 16,78 %. Toujours par rapport aux chiffres de l'INSEE, on observe une certaine stabilisation au niveau des Ulis puisque la ville connaît un taux de 16,77 % d'étrangers parmi sa population totale en 1990. Les tendances restent pratiquement les mêmes au niveau du département. On note toutefois une diminution de la proportion d'étrangers au niveau de la ville de Massy (11,6 % en 1990) et une importante augmentation au niveau de la ville de Grigny qui atteint la proportion de 22 % d'étrangers au sein de sa population totale. Les proportions ulissiennes restent toujours bien supérieures aux moyennes nationales et départementales (respectivement 6,32 % et 8,74 %).

En revanche, si l'on étudie de plus près les chiffres de la préfecture, on observe une croissance importante du nombre d'étrangers entre 1982 et 1990 au niveau de la commune. Les taux d'étrangers passent de 16,5 % en 1982 à 19,7 % en 1984 puis à 20 % en 1986 et enfin à 21,5 % en 1989. D'après les estimations de la préfecture, plus d'une personne sur cinq serait étrangère aux Ulis en 1990.

Si l'on s'en réfère aux travaux de l'INSEE, à partir de 1990, la commune des Ulis va connaître une évolution à la baisse de sa proportion d'étrangers, qui va durablement se stabiliser autour de 15 %. Le recensement de 1999 fait apparaître une proportion de 14,77 % d'immigrés aux Ulis.

¹³⁹ INSEE, Recensement général de la population française, 1982.

Cette proportion va rester valable jusqu'en 2007.

En 1999, il y a toujours proportionnellement plus d'étrangers aux Ulis que dans le reste du département : 14,8 % contre 8,2 % ainsi que dans toutes les communes de référence. En effet, on recense une proportion de 13,1 % d'étrangers dans la ville d'Evry, de 10,5 % à Massy, de 10,3 % à Ris-Orangis et de seulement 5,9 % à Orsay.

A un deuxième niveau, on remarque que les proportions d'étrangers sont supérieures aux Ulis au niveau de l'habitat social. En 1990¹⁴⁰, un cinquième des ménages logés en HLM sont étrangers. Les taux les plus importants d'étrangers se retrouvent au niveau du secteur ouest : à la résidence du Bosquet, des Avelines, de la Daunière ou encore aux Fraisiers (l'ancienne cité de relogement qui compte 51 % d'étrangers en 1990) ainsi qu'au niveau de certaines résidences du secteur est, comme le Barceleau, la Châtaigneraie ou Chanteraine.

La ZUS des Ulis a, en 1999 un taux de 25 % d'étrangers parmi l'ensemble de ses habitants. Cette proportion est plus élevée que dans la moyenne des zones urbaines sensibles de France qui atteint un taux de 16,5 % d'étrangers ; mais inférieure à la proportion de 30,1 % de la ZUS de Grigny. En 1999, 73 % des étrangers habitent la zone urbaine sensible de la ville. La répartition des étrangers est donc très inégale entre les résidences de la ville. Par exemple en 1999, 32 % des familles des résidences des Avelines et du Bosquet (du secteur ouest classé en ZUS) sont étrangères. A cette même date, sept résidences de la commune ont une proportion de familles étrangères égale ou supérieure à 20 % alors que huit résidences en ont moins de 10 % et deux n'en ont aucune : Tournemire et Fontaine¹⁴¹.

Le risque de ghettoïsation est donc très présent avec cette concentration des populations étrangères au niveau de l'habitat social. Cette tendance déjà largement marquée pour le secteur ouest qui fut classé en ZUS en 1996, se dessine et s'étend au niveau du secteur est.

Par rapport à la composition de cette population immigrée, on retrouve sur le long terme au niveau de la ville, la prédominance de trois communautés : la communauté portugaise, la communauté maghrébine et la communauté africaine. En 1989, on compte parmi la population étrangère 33 % de Portugais, 32 % de Maghrébins et 14 % d'Africains.

Arrivent ensuite les communautés issues de l'Asie, et de l'Europe (Espagne et Italie surtout). Une tendance se dessine ensuite : la population maghrébine devient la population étrangère prédominante, on note une diminution de la population portugaise et une augmentation de la population issue de l'Afrique subsaharienne.

En effet, la communauté portugaise représente en 1999, 26 % du total des étrangers, la communauté africaine dépasse les 15 % et la communauté maghrébine conforte sa position autour de 30 % de la population totale des étrangers.

La problématique de l'intégration des populations étrangères se retrouve dans la plupart des thèmes que ce soit le chômage, le logement, ou encore la scolarité.

Ces populations peuvent rencontrer des difficultés dans plusieurs domaines comme l'emploi, la

¹⁴⁰ Carton 32W101 : Ville des Ulis. Diagnostic social urbain pour une convention Ville-Habitat, CREPA Habitat, 1991

¹⁴¹ Carton 87W12 : Chebroux J.B., Observatoire social, Rapport 2000, ville des Ulis.

santé et souvent ces problèmes vont se cumuler. Une partie d'entre eux est confrontée à des difficultés et des situations de précarité en moyenne plus élevée que les Français dans le domaine de l'emploi en particulier.

Dès la fin des années 1980, les indicateurs de difficultés socioéconomiques révèlent une fréquence plus élevée de situations sociales fragiles chez les étrangers. En 1989, 31 % des bénéficiaires des aides sociales facultatives sont des familles étrangères. Elles constituent 33 % des ménages suivis par la DSF. A cette même date, plus de 40 % des bénéficiaires du RMI étaient étrangers. En 2003, 20 % des allocataires suivis par le CCAS sont étrangers. La même année, 20 % des allocataires du RMI sont eux aussi étrangers. Les étrangers connaissent par ailleurs beaucoup plus de difficultés face à l'emploi que les Français. En 1999, la part des étrangers dans la population ulissienne est de 14,8 %, alors que la part des demandeurs d'emploi étrangers atteint 23 % des demandeurs d'emploi. L'analyse des chiffres des demandeurs d'emploi de catégorie un, inscrit à l'ANPE en décembre 2002, fait ressortir que 6 % de la population de chômeurs est étrangère contre moins de 4 % de la population française. Leur proportion est aussi plus importante dans la ZUS : 27 % contre 23 % dans le reste de la ville.

Si la population étrangère de la ville connaît des taux de chômage plus importants que l'ensemble de la population ulissienne, il y a proportionnellement moins de chômeurs étrangers aux Ulis qu'à Ris-Orangis, Evry, Massy et Grigny. Par exemple, pour une proportion de 10,3 % d'étrangers au sein de sa population totale, la ville de Ris-Orangis a 23,5 % de demandeurs étrangers sur l'ensemble de la population des demandeurs d'emploi. La population étrangère est donc plus touchée par la crise économique. Elle connaît aussi plus de difficultés sur le plan social, les besoins concernant cette population sont importants en la matière.

Les questions liées au logement sont toujours restées la problématique majeure les concernant. Le problème est complexe, il recouvre les situations de sur-occupation, les problèmes de sortie des foyers, les problèmes d'hébergement et bien sur les questions de peuplement avec les problèmes de concentration ethnique. Cette question délicate du brassage a été abordée par la ville dès sa création en 1977. Il est important de souligner que les associations communautaires ont toujours dénoncé, elles aussi, les effets des déséquilibres de peuplement au niveau de l'habitat.

Par rapport aux demandeurs de logements, on note une diminution de la proportion des étrangers entre le début et la fin des années 1980. En effet, la part des ménages étrangers parmi les demandeurs passe de 24,4 % à 21,5 % entre 1987 et 1989. Leur proportion repart à la hausse à partir de 1990, les étrangers sont alors 26,3 % de l'ensemble des demandeurs de logements. Ce phénomène de précarité des étrangers en matière de logement se confirme. Leur part dans l'ensemble des demandeurs passe à 28,8 % en 1999¹⁴². La proportion des demandeurs étrangers représente quasiment le double de la proportion totale d'étrangers parmi la population totale ulissienne : 14,8 %. On constate aussi une forte sur-représentation théorique

¹⁴² Carton 185W43 : Service Habitat-cadre de vie, Bilan d'activité 2001.

des populations ethniques parmi les actifs et les logés précaires. Globalement, sur un plan économique et social, la situation des étrangers aux Ulis est donc beaucoup moins bonne que pour le reste de la population.

- La politique de la commune en faveur des immigrés

La ville des Ulis a été frappée par la mise en place de la part de l'Etat d'une politique du logement et de l'emploi qui a véritablement installé des ghettos de l'immigration et de la pauvreté. La ville des Ulis est un exemple significatif de la ségrégation sociale par le logement. Cette ségrégation est encore plus criante au niveau des Ulis, car la ville se situe géographiquement dans un bassin d'habitat où il y a peu de logements sociaux. Les communes de la vallée de Chevreuse se caractérisent par une forte proportion d'habitants appartenant aux catégories socioprofessionnelles de cadres et de professions intermédiaires supérieures et donc par une majorité de propriétaires de logements. Par rapport à ses plus proches voisines, la ville des Ulis compte une proportion d'étrangers quelque peu disproportionnée. La plupart des villes environnantes ne respectent pas la proportion minimum de 20 % de logements sociaux et certaines d'entre elles pratiquent à l'égard des immigrés des quotas par nationalité pour l'attribution des logements ou pour l'accès à certains services sociaux. La municipalité des Ulis a toujours refusé ce genre de pratiques et s'est engagée, dès son origine dans une politique volontariste d'intégration.

Dès sa création, la mairie ouvre des permanences d'accueil à l'attention des travailleurs étrangers. Deux permanences de deux jours pour deux langues, le portugais et l'arabe ont lieu tous les 15 jours. Ces permanences concernent les problèmes de cartes de séjour, d'état civil, de sécurité sociale, d'allocations familiales, de maladie, d'aide au retour ou encore tout simplement de problèmes de traduction. En 1982¹⁴³, la commune signe avec l'Etat un contrat d'agglomération pour une durée de 5 ans renouvelable. Le contrat répond à la volonté de mieux prendre en compte les besoins des populations immigrées par une globalisation des interventions afin de faciliter l'insertion de ces populations tout en menant une politique du logement soucieuse à tout prix d'éviter les résidences <<ghettos>>. Le contrat est structuré autour de cinq axes fondamentaux : le scolaire, la santé, la jeunesse et l'insertion professionnelle, les associations et le logement.

Dès le début des années 1980, la ville a en effet compris qu'il fallait mettre en place une véritable politique de peuplement pour atteindre l'objectif fondamental de la mixité. Des subventions de l'Etat sont mises en place et accordées pour chaque action qui est approuvée par le ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale.

Par rapport au logement, les dispositifs prévus dans le contrat s'inscrivent dans une dynamique

¹⁴³ Délibération 696 du 01/10/1982 : Contrat d'agglomération.

d'ensemble, de globalité. Le principe est de rechercher une concertation, la plus large possible, de tous les partenaires sociaux en matière de logement : la mairie, le préfet et les sociétés HLM, pour tenter de mettre en place un partenariat et essayer d'agir en bonne collaboration. Des rencontres ont lieu, des réflexions sont mises en place pour tenter de déboucher sur des actions concrètes, mais cette question du logement est extrêmement compliquée. La mixité au niveau du logement demeure en 2007 un des problèmes majeurs de la ville. Cette problématique appelle des solutions qui s'inscrivent dans le cadre de l'intercommunalité et d'une politique de renouvellement urbain concernant une grande partie du territoire de la ville.

Au niveau de la santé, il y a beaucoup à faire, car il paraît très utopique que la population immigrée s'intègre si on ne prend pas en compte cette question essentielle. L'intérêt des consultations de planification est apparu limité, la ville a donc mis en place des consultations de gynécologie. Le langage était souvent un barrage ; c'est pour cela qu'une personne parlant l'arabe et une autre le portugais ont été recrutées. De même que se nourrir dans un pays étranger n'est pas toujours facile c'est pourquoi des actions de sensibilisation dans le respect des ethnies ont été mises en place dans le but de permettre à ces populations d'adopter de meilleurs choix de diététique. Un droit réel à la santé constitue un pas vers une bonne insertion.

Au niveau des associations, le contrat va permettre de consolider le tissu qui s'est déjà formé aux Ulis en permettant d'augmenter par exemple les subventions à l'égard des associations d'immigrés.

Au niveau scolaire, comme nous le verrons, beaucoup d'actions ont été menées. Par exemple, la mise en place d'un système de classe de découverte à l'étranger va permettre de faire découvrir aux enfants le pays de leurs parents.

Dans le secteur jeunesse, des animateurs sont mis en place pour organiser des actions culturelles et sportives et en même temps établir des liens avec les milieux scolaires et socioprofessionnels des jeunes issus de l'immigration. En raison des difficultés rencontrées sur le terrain, il y a tout un travail de prévention sociale et de prise de contact avec les familles à effectuer. Les difficultés scolaires ou familiales font qu'une partie des jeunes Français ou étrangers peuvent, à un moment ou un autre, tomber dans la délinquance. Les animateurs doivent en concertation avec les associations concernées, faciliter l'insertion sociale de ces jeunes. En 1992, la ville va ouvrir un système <<d'accueil jeunes>> dans chaque MPT.

Des animateurs et éducateurs sont chargés d'en assurer le fonctionnement sous la direction du service municipal de la jeunesse et en partenariat avec les responsables des maisons pour tous. Ce système est prévu dans la Convention Ville-Habitat signée en 1992, il sera repris et élargi dans le Contrat de Ville 2000-2006. Cette structure s'est vue fortement appropriée, dès son origine par les jeunes issus de l'immigration. Au niveau de la MPT des Amonts, en 1995¹⁴⁴ par exemple, sur une moyenne de 80 jeunes de 12 à 16 ans, 90 % d'entre eux sont d'origine maghrébine. Il y a une réelle problématique de diversité au niveau de cette structure lors de ses

¹⁴⁴ Carton 32W100 : Bilan Accueil Jeunes 1995.

premières années d'existence. La ville mettra, en place par la suite, une politique au niveau de l'accueil, visant à diversifier ces publics de jeunes. A la MPT de Courdimanche en 1995, sur une moyenne de 80 jeunes, de 16 à 25 ans, on note une plus grande mixité, les origines sont plus diverses : métropole, outre-mer, et Afrique noire. Quoi qu'il en soit, les enquêtes mises en place au cours du temps montrent que les jeunes sont satisfaits de pouvoir disposer d'une salle de jeux, d'un lieu de loisirs et de rencontres. Toutefois il faut noter que l'objectif global qui reste de <<vider les cages d'escalier>> ne sera jamais complètement atteint dans le secteur ouest défavorisé. La ville va véritablement tenter de s'engager avec la signature de ce contrat dans une politique de stabilisation de la population étrangère. Celle-ci est une condition sine qua non pour une véritable insertion. En effet, la stabilisation de cette population est nécessaire, car il est difficile de vivre dans une résidence où il y a trop d'étrangers. La politique municipale de stabilisation consiste à éviter l'arrivée de nouveaux étrangers et à en favoriser une meilleure répartition. Cet objectif va de pair avec la situation figée et tendue du logement. En effet dès le début des années 1980, la situation du logement permet tout juste aux jeunes de la ville, en âge de fonder un foyer, de trouver à se loger. La ville propose de mettre en place une politique d'attribution des logements sociaux qui vise à éviter la création de ghettos. Malheureusement, la municipalité ne peut agir que sur son contingent qui lui permet d'attribuer chaque année environ une centaine de logements. Elle n'a aucun pouvoir sur les attributions effectuées par les bailleurs sociaux. La ville met en place une politique de refus des étrangers en situation irrégulière sollicitant les bénéfices des services publics municipaux. Elle se fixe aussi comme objectif, à cette période de supprimer progressivement les situations d'hébergement. Elle va s'efforcer de trouver une meilleure répartition des moyens existants pour appliquer sa politique de stabilisation indispensable à la réussite de toutes les actions au niveau du logement. Ces derniers ne seront plus accordés à des étrangers des autres communes et les demandes comportant des candidats en situation d'hébergement ne seront plus satisfaites. Par contre les immigrés régulièrement installés sont des Ulisiens parmi d'autres et leurs enfants devenus majeurs ont le droit à un logement dans la commune comme les autres jeunes et dépendent des mêmes critères d'attribution pour obtenir ce logement. Pour tenter d'atteindre l'objectif d'une meilleure répartition, la ville va essayer de tirer profit des départs de la commune et elle va essayer de négocier avec les sociétés HLM des échanges de logements. Le rééquilibrage est très difficile et s'inscrit sur le long terme. Il nécessite une meilleure politique partenariale entre la ville et le service logement de la préfecture. Il dépend surtout des organismes bailleurs que la ville rencontre de plus en plus. Mais le dialogue demeure insuffisant face à ces tendances lourdes de concentration.

Le contrat d'agglomération a donc mis en oeuvre un certain nombre d'actions nouvelles tout en reprenant et en globalisant les mesures qui existaient déjà. Le contrat a permis d'apporter une amélioration au niveau des interventions, une politique globale a pu être mise en oeuvre. Une commission regroupant Français et immigrés, représentants d'associations ; services culturels

ou sociaux, écoles, organismes départementaux et élus municipaux, a établi le projet de contrat et a assuré le suivi de son déroulement.

En 1987, une étape est encore franchie au niveau de la politique d'intégration des étrangers avec la mise en place d'un service municipal spécifique : le Service Diversité Culturelle. Ce dernier va permettre un meilleur dialogue entre les associations d'étrangers et la mairie. Il va permettre à la population immigrée, de disposer d'interlocuteurs mieux identifiés et permanents. Le contrat d'agglomération est reconduit en 1994¹⁴⁵. Les objectifs prévus par la signature de ce contrat ne vont pas pouvoir être tous réalisés. Les financements ont donc été gelés. En 1997, la commune va reconduire le contrat d'agglomération en signant un avenant.

Il a pour objectif la mise en route de nouvelles actions et de faire redémarrer l'ensemble du dispositif qui a connu un temps d'arrêt. La ville va émettre de nouvelles propositions et deux types de publics sont visés en priorité : les familles et les jeunes. Les familles issues de l'immigration attendent une information et un accompagnement dans beaucoup de domaines de la vie quotidienne. Au niveau de la santé, de l'action sociale, de la solidarité, des démarches administratives, de l'insertion professionnelle ; les besoins sont immenses et les réponses n'ont pas toujours été adaptées. C'est dans cet esprit que le nombre de personnes relais est porté à six. Ces dernières ont reçu une véritable formation pour mener des actions de médiation entre les familles et les institutions. Elles vont intervenir en moyenne une dizaine d'heures chacune par mois. La coordination est alors assurée par la MPT des amonts. L'accent est donc mis sur la médiation. Leur mission consiste à mettre en place des actions spécifiques en direction des femmes étrangères et des jeunes filles, en liaison avec les structures de santé municipale. L'avenant du contrat propose des interventions dans le domaine du droit. Elles concernent des thèmes comme les jeunes et la justice, l'acquisition de la nationalité, le droit au séjour, la formation professionnelle et la culture. L'avenant du contrat va aussi mettre à contribution la médiathèque et les associations d'entraide scolaire qui mènent, depuis plusieurs années, des actions autour du livre et de la petite enfance. L'objectif est de renforcer, à l'aide d'ateliers centrés sur le jeu de société, la découverte du livre chez certains adolescents peu enclins à la lecture, déscolarisés, principalement en ZUP. Le recrutement et la formation d'un animateur de quartier a aussi permis d'organiser l'expression de groupes musicaux au niveau du café-jeunes le <<Radazik>>. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, le CCAS va piloter, en collaboration avec la régie de quartier, un projet de création d'emplois de proximité destiné principalement à venir en aide aux personnes dépendantes. Il s'agit par la même occasion d'entretenir et de renforcer les liens entre les générations.

Ces nouveaux dispositifs, même s'ils ne permettent pas de répondre à l'ensemble des problèmes rencontrés par les immigrés sur la ville, vont permettre d'optimiser le partenariat. Institutions et associations travaillent ensemble de manière transversale avec comme fil

¹⁴⁵ Délibération 2515 du 27/10/1994 : Négociation d'un contrat d'agglomération avec l'Etat.

conducteur la mobilisation des populations issues de l'immigration et cela en partie par l'intermédiaire des personnes relais.

En 1999, le conseil municipal approuve la proposition de signature avec l'Etat d'un CLAI (contrat local d'accueil et d'intégration des populations immigrées). Le contrat s'étale sur une durée de trois ans renouvelable. Il a comme objectif principal l'accueil des personnes arrivées récemment en France et l'insertion des enfants et des jeunes immigrés. Il s'agit du prolongement contractuel du contrat d'agglomération mis en place sur la ville depuis 1982. Il s'inscrit dans le cadre d'une circulaire gouvernementale dont les objectifs principaux s'orientent sur l'accès au droit et l'insertion dans la ville. Le CLAI est structuré autour de deux axes forts : l'insertion dans la cité et l'insertion socioprofessionnelle.

Le premier axe << l'insertion dans la cité>> va s'appuyer sur quatre principaux dispositifs. Il s'agit tout d'abord de développer les activités autour des femmes relais, pour en faire des médiatrices des actions réalisées. Ces femmes proviennent elle-même de l'immigration, elles sont formées en matière d'action sociale, de santé, d'accès aux droits et vont ensuite jouer le rôle de relais auprès d'un plus grand nombre de femmes immigrées qui manquent d'information sur ces sujets essentiels qui permettent de s'insérer dans la vie de la cité. Dans un deuxième temps le contrat prévoit de renforcer les actions d'hébergement temporaire des jeunes filles africaines qui ont déjà été mises en place. Le principe consiste à accueillir des jeunes filles majeures qui, pour différentes raisons, souhaitent quitter le domicile parental sans pour autant rompre les liens familiaux. Il s'agit alors de mettre en place un système de suivi éducatif lié au logement ainsi qu'une action de médiation avec les familles pour éviter une rupture brutale. A un troisième niveau, il s'agit de lancer des dispositifs en faveur des populations immigrées, qui touchent au logement et à la manière d'organiser l'habitat. Enfin, le contrat prévoit de mettre en place un système de suivi de la scolarisation dès la maternelle, ainsi qu'au niveau de l'entraide scolaire et un système de suivi de la scolarisation par les parents.

Le deuxième axe, c'est-à-dire l'insertion professionnelle, va s'orienter en priorité vers les jeunes et les femmes avec comme objectif principal la remise au travail du jeune en échec scolaire ou déscolarisé, qui fréquente peu la Mission Locale. Il s'agit de mettre en place des projets d'insertion professionnelle en direction de populations en grande difficulté face à l'emploi. Ces actions sont mises en place en partenariat avec les différents services municipaux, la CAF, la zone d'éducation prioritaire, la régie de quartier, l'amicale des locataires ou encore la PMI et le centre de santé.

En 2007, la ville signe un Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Le volet mixité et intégration de ce contrat comprend trois grands objectifs pour accompagner les populations immigrées vers une meilleure insertion dans la commune. A un premier niveau, il va s'agir de favoriser l'insertion des immigrés par la langue en leur proposant des cours d'alphabétisation et de français, ainsi que des ateliers d'insertion socioculturelle comme par exemple des ateliers d'alphabétisation par groupes de niveaux ou encore des ateliers couture. Le contrat prévoit aussi de poursuivre

les actions mises en place avec des écrivains publics.

La deuxième action consistera à poursuivre le travail d'accompagnement des femmes décohabitantes des familles polygames. Pour ce faire, le contrat prévoit de poursuivre les groupes de travail mis en place en coordination avec la ville de Massy et de poursuivre le système d'accompagnement mis en place par l'association Nouveaux Pas. Dans un dernier temps, il va s'agir de poursuivre et de développer le travail des adultes relais qui s'avère être un outil essentiel de terrain.

- Une politique d'intégration par le milieu scolaire.

La politique de la ville des Ulis en faveur de l'intégration des immigrés se situe à plusieurs niveaux : au niveau du tissu associatif, dans le milieu scolaire et au niveau municipal. La politique d'intégration en faveur des immigrés passe tout d'abord par le milieu scolaire. En 1977, il existe plusieurs dispositifs au niveau de l'enseignement sur Les Ulis comme par exemple les classes FLE (français langue étrangère) mises en place au collège des Amonts. La scolarisation des enfants étrangers n'est pas anodine, car leur adaptation dépend du respect de leur culture et de leur langue maternelle. Dès le plus jeune âge, les cours en langue maternelle sont importants. Cela suppose un système scolaire très ouvert. Un nombre relativement important d'enfants de parents étrangers sont concernés par ces actions. En 1979-1980¹⁴⁶, 170 enfants du cours préparatoire au cours moyen ont eu chaque semaine des cours de portugais, d'arabe ou d'espagnole en dehors du temps scolaire. Au collège des Amonts, le portugais ou l'arabe peuvent être choisis en première langue. Le système paraît intéressant, mais on note l'absence de prolongement avec le lycée où plus rien n'existe à ce niveau. D'autre part, des CLIN (classe d'initiation pour non-francophones) vont permettre un soutien complémentaire pour les enfants des travailleurs migrants accueillis une heure par jour, deux fois par semaine, en petits groupes. Au collège, ces classes d'initiation vont perdurer (sous la forme de classes d'accueil) puis disparaître au fur et à mesure que disparaissent les problèmes de langage des enfants. La municipalité va tenter en vain que soit mise en place, une continuité au lycée au niveau, des cours de langue maternelle d'origine. Le contrat d'agglomération va permettre de nombreuses initiatives dans les écoles de quartier à forte propension étrangère. Cela sera effectué à partir d'animations musicales, théâtrales, de contes, ou encore d'actions sur la littérature maghrébine. L'évolution de la politique en faveur des immigrés se caractérise donc bien par un processus d'insertion et de stabilisation. Sans insertion, il ne peut pas y avoir d'égalité des chances, mais la réussite pour tous ne peut pas se faire non plus s'il y a trop de déséquilibre au niveau des proportions c'est-à-dire lorsqu'il y a trop d'enfants de parents étrangers par rapport aux Français dans une même classe. Le principe qui s'applique à la ville et à son peuplement

¹⁴⁶ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis* numéro 16, mars 1979.

s'applique aussi à l'école : le processus d'intégration ne pourra pas aboutir si la notion d'équilibre n'est pas respectée.

Entre 1982 et 1985, le contrat d'agglomération va véritablement apporter des moyens pour favoriser, en particulier, l'intégration des enfants dans les écoles.

Dès 1983, les subventions du contrat d'agglomération ont permis l'organisation d'une première classe de découverte au Portugal. Ce système va permettre de faire découvrir aux enfants un pays qu'ils ne connaissent pas. Les enfants portugais vont pouvoir regarder leur pays d'origine sous un angle nouveau alors que les autres enfants vont pouvoir mieux comprendre les problèmes de leurs camarades immigrés. L'exposition qui suit le voyage a permis à l'ensemble des enfants de tout un quartier, de ressentir ce qu'ont vécu leurs camarades. L'objectif principal du contrat d'agglomération reste l'insertion. C'est pour cela qu'il prévoit la mise en place de soutien scolaire dans les MPT, l'organisation d'animations théâtrales et musicales dans les écoles avec une participation progressive des parents et notamment des femmes maghrébines dans l'animation des écoles. Une fois achevé, le contrat d'agglomération a poursuivi ces initiatives notamment en collaboration avec le secteur de l'éducation et des associations. Un certain nombre d'actions ont été mises en place comme le soutien scolaire ou encore un dispositif de lutte contre l'illettrisme, des stages de formation pour les enseignants afin de mieux les préparer à l'enseignement en direction des jeunes d'origine étrangère. Ces dispositifs en faveur des enfants d'immigrés sont véritablement fondamentaux, car la plupart des enfants de l'immigration vont rester en France et l'école est véritablement le meilleur moyen de les intégrer.

- Une politique d'intégration par le tissu associatif

Au niveau des acteurs du tissu associatif ulissien,

l'immigration suscite deux types réactions. Pour la très grande majorité des militants ou simples bénévoles, la diversité culturelle est perçue comme un atout, une richesse. Force est de constater qu'aux Uli il est possible de faire le tour du monde sans quitter la ville.

Cette diversité permet de disposer, sur la commune, d'un véritable échange de cultures. Pour une petite minorité, l'immigration est en partie responsable des dysfonctionnements sociaux qui existent sur la ville ; les étrangers ont un comportement agressif et sont en partie responsables des problèmes d'insécurité qui règne sur la commune. Au niveau de cette deuxième catégorie de population, relativement minoritaire, il ne s'agit pas forcément d'une réaction de rejet, mais plutôt une part d'inquiétude face aux situations sociales parfois graves que l'on rencontre sur la ville. Quoi qu'il en soit, les clivages sont relativement difficiles à dépasser, car ils recouvrent d'autres domaines et d'autres problématiques et correspondent à des attitudes de départ profondément ancrées. Finalement, ce n'est pas vraiment le taux important d'étrangers qui dérange, mais plutôt la répartition géographique de type <<ghetto>>

et le manque de ventilation de cette population sur le territoire de la ville.

La diversité des communautés a toujours été perçue de la part de la municipalité comme un facteur d'enrichissement culturel.

Au niveau de la commune, la force du mouvement associatif vient aussi de cette diversité ethnique. Il y a en effet beaucoup d'associations de ce type.

Le système associatif va être conçu par la ville comme un véritable levier pour l'intégration des immigrés. Les associations vont permettre un véritable brassage des populations entre elles. Pour la commune, l'objectif a toujours été de faciliter l'intégration et de reconnaître le droit à la différence. Les associations d'étrangers les plus dynamiques sont celles dont les communautés sont les mieux intégrées. A ce niveau tout est lié, l'insertion passe par la reconnaissance de leur identité et donc par l'existence d'association. L'exemple des associations portugaises est véritablement significatif. Comme nous l'avons vu, il s'agit de la communauté étrangère européenne la plus représentée sur la ville. Elle est la plus ancienne et s'est sédentarisée. Il s'agit de la communauté qui dispose sans doute du plus grand nombre d'associations (des associations de type folklorique, une bibliothèque dès 1978...) Un nombre important d'associations assurent donc sur la ville un véritable rôle d'intégration. Les deux MPT de Courdimanche et des Amonts mettent en place depuis 1977 des cours d'alphabétisation et de français. Ce type d'actions est, au fil des années, repris par de nombreuses associations comme l'ASTI (l'association de soutien aux travailleurs immigrés), le pôle linguistique ou encore le club Léo Lagrange. Avec l'acquisition de la langue, les étrangers peuvent mieux s'intégrer et disposer d'une plus grande autonomie. Ce sont surtout les femmes, qui utilisent ces structures.

La ville entreprend aussi de nombreuses actions de médiations interculturelles.

La problématique des difficultés de compréhension des institutions et des lois françaises est un frein puissant à l'intégration. En effet les étrangers se sentent démunis face aux démarches administratives, c'est pourquoi la MPT des Amonts et l'association <<Nouveaux Pas>>, par exemple, mènent des actions pour faciliter l'intégration dans la société et la vie de la commune. Pour ce faire, un système <<d'adultes relais>> va intervenir auprès des familles, les accompagnant dans leurs démarches administratives, dans les établissements scolaires et en assurant des séances d'information. Le système fonctionne relativement bien depuis le milieu des années 1990.

Il porte ses fruits puisque chaque année environ 400¹⁴⁷ familles (sur les 1313 ménages étrangers recensés en 1999) sont aidées par ces deux structures. Parallèlement à ces actions, des permanences tenues par des écrivains publics se sont mises en place dans les MPT concernant les formalités administratives comme les demandes de logement, les demandes de naturalisation il y a une constante augmentation à ce niveau puisque 200 personnes sont demandeuses de cette aide en 2002, 266 en 2003 et 400 en 2004¹⁴⁸.

¹⁴⁷ Carton PER 567/6 : *Vivre aux Ulis*, numéro 89, juillet-août 2003.

¹⁴⁸ Verlet I. Observatoire social de la ville des Ulis, rapport 2004.

Des permanences d'accès au droit et de sensibilisation à la <<société d'accueil>> sont également assurées par l'association ASTI. Les demandes concernent souvent l'accès au droit comme la santé, la retraite ou le regroupement familial et également les démarches à suivre pour l'obtention d'un titre de séjour par exemple. En 2004, l'association a aidé 190 personnes de nationalités différentes principalement originaires d'Afrique noire et d'Afrique du Nord. Depuis sa mise en place en 1998, la maison de la justice et du droit met à disposition des immigrés une permanence assurée par des avocats pour les questions et les problèmes du droit des étrangers.

La médiathèque a également mis sur pied une médiation interculturelle en organisant des séances de lecture mensuelles dites << autour de la cheminée >>.

Par l'intermédiaire des femmes relais de l'association Nouveaux Pas, les femmes d'origine étrangère vont souvent pour la première fois la médiathèque et y viennent souvent avec des enfants en bas âge. Deux bibliothécaires ont en charge le domaine des langues et des civilisations étrangères. Leur mission est d'être des antennes de l'espace adulte tournées vers les personnes d'origine étrangère et leurs problématiques particulières en matière de lecture. Dès 1978 avait déjà eu lieu l'ouverture d'une bibliothèque de livres portugais.

Les Portugais représentent 26 % des étrangers lors de la création de la commune.

Dès la création administrative de la ville des Ulis, un des objectifs de la municipalité va être de permettre l'expression collective des différentes cultures rencontrées sur la ville. Différentes associations sont mises en place : association portugaise, africaine, sous le vocable par exemple de <<L'Association des Africains des Ulis>> ou <<Association Culturelle Portugaise>>. Si l'aide de la municipalité envers ces associations est importante, la prise en charge de ces dernières par les militants eux-mêmes est primordiale. Le risque de créer un système d'associations cloisonnées par culture est toujours resté présent aux Ulis, mais a pu être évité grâce à une politique de dialogue et de subventions relativement bien contrôlées. L'objectif est bien d'éviter la création de ghettos et de permettre à chacun de vivre sa culture tout en participant à la vie de la commune. Au niveau du système associatif ulissien, toutes les minorités doivent trouver leur place. La politique municipale de la ville a toujours pris des positions extrêmement volontaristes en matière d'intégration et de lutte contre toutes les formes d'exclusion. Aux premières années d'existence de la ville, le tissu associatif ulissien est extrêmement diversifié et surtout très dynamique. Les associations d'immigrés s'inscrivent dans la même logique que les autres associations c'est-à-dire dans la logique du militantisme. Elles sont capables de se mobiliser, de créer une dynamique collective de solidarité en faveur des immigrés de la ville. L'exemple de la mobilisation de 1981 est significatif. Le 27 janvier 1980¹⁴⁹, l'association ASTI lance un appel pour réunir les différentes associations de la région et de la ville dans le but de protester et de lutter contre la loi Bonnet.

¹⁴⁹ *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 23, mars 1980.

Nous sommes, depuis 1974, dans un contexte où le gouvernement prend un certain nombre de mesures par rapport à l'immigration. Après la mesure Stoléro de 1977 (<< le million Stoléro >>) visant à mettre en place une aide au retour volontaire avec une prime de retour de 10 000 francs ; le gouvernement met en place en 1978 un mécanisme de retour organisé et forcé, d'une partie de la main-d'oeuvre étrangère installée en France. Le 10 janvier 1980, la loi dite Bonnet est promulguée. Cette dernière concerne la prévention de l'immigration clandestine et durcit les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers. Cette loi va véritablement permettre l'expulsion du territoire de l'étranger dont le titre de séjour n'a pas été renouvelé ou qui serait arrivé de manière irrégulière. Un vaste mouvement de contestation se met alors en place au niveau national. Aux Ulis, la décision est prise de créer un collectif de solidarité Français immigrés dont font déjà partie la plupart des associations et organisations d'immigrés. L'Association des Africains des Ulis, l'ASTI, la Ligue des Droits de l'Homme de la région d'Orsay et des membres du comité de soutien aux résidents du foyer Sonacotra vont former un collectif dont l'objectif est la réalisation d'une information et d'une sensibilisation de l'opinion publique concernant cette loi sur l'immigration ainsi que l'ensemble des lois concernant les immigrés. Ces derniers connaissent mal leur contenu.

Les premières actions furent une information large par des tracts et des articles de presse, une information plus précise s'adressant aux personnes concernées c'est-à-dire en priorité les immigrés et les services sociaux et administratifs. La sensibilisation va être d'autant plus forte et efficace qu'elle a été faite par d'autres immigrés qui partagent les mêmes problèmes. Parallèlement à la sensibilisation, l'objectif est d'organiser le collectif afin que les travailleurs, en butte aux nouvelles procédures, puissent trouver une aide efficace auprès du collectif.

Il va donc y avoir un prolongement et des progrès réalisés dans le domaine de l'insertion, qui trouvent leur origine dans ce processus de << lutte >> et de militantisme. Ce processus va être rendu possible grâce au dynamisme du tissu associatif ulissien. L'équipe municipale a largement contribué à cette dynamique.

La municipalité a, entre autres choses, pris position concernant les menaces d'expulsion, pour une existence meilleure au niveau des foyers Sonacotra et contre le racisme, fléau qui couve au début des années 1980. La volonté municipale est que la population soit présente partout, dans tous les aspects de la vie de la commune. La ville est créée dans un contexte où la situation est plus difficile pour les populations immigrées, qui connaissent des difficultés de renouvellement des titres de séjour, qui subissent des contrôles policiers et des pressions pour le retour au pays. Tout cela ne favorise pas une prise de parole pour exprimer sa propre culture à l'autre. La ville décide donc de revoir le style des rassemblements et des réunions qu'elle peut mettre en place à l'intention des habitants. En 1977 a lieu la réunion de la première commission migrant de l'office d'animation de la MPT des Amonts. Dès la première année de mandat municipal, on retrouve des cours d'arabe et de portugais pour les enfants, des cours d'alphabétisation pour les adultes ainsi que des cours réservés au foyer Sonacotra.

D'autres cours sont mis en place spécifiquement pour les femmes étrangères, comme des cours de couture par exemple. Un ciné-club portugais et arabe est également mis en place. Tous ces services sont mis en place de manière progressive pour répondre au coup par coup à des besoins exprimés. Mais très rapidement, dès 1978, les MPT arrivent à saturation en ce qui concerne la capacité d'accueil au niveau des locaux. Cette politique de services envers les immigrés est très positive dans le sens où elle soulève un certain nombre de questions essentielles concernant l'intégration.

Par exemple, l'ouverture de la bibliothèque portugaise a permis de constater qu'un certain nombre de jeunes portugais ont développé un complexe pour parler leur langue maternelle qui pouvait aller jusqu'au refus d'acceptation de cette culture. Au niveau des adultes, même s'il n'y a pas de retour au pays qui est prévu, il est important pour eux de garder ce bagage culturel. La ville a véritablement mené une politique d'assistance en favorisant le dialogue et les rencontres. En 1986, par exemple a lieu le 31 mai, un colloque en salle du conseil municipal regroupant les acteurs du monde associatif, les élus et les habitants intéressés sur le thème << deuxième génération : richesse pour l'avenir>>¹⁵⁰. Le 11 juin, la section LDH (ligue des droits de l'homme) accueille l'historienne Madeleine Ribeiro et le généticien Albert Jacquart au centre culturel Jacques Prévert. Plus d'une centaine de personnes ont débattu sur le non-sens biologique du racisme. Du 31 mai au 14 juin on note le déroulement de << l'exposition plurielle>> réalisée par les enfants. Cette manifestation a lieu à la fois au centre culturel Jacques Prévert et au centre culturel Boris Vian. Au mois d'avril est organisée une journée sur l'illettrisme avec l'objectif de mener, avec l'ensemble des habitants, une réflexion globale, une coordination des efforts sur la commune et l'élaboration de projets scientifiques. Plusieurs commissions vont être issues de cette journée et vont mener à bien des actions précises en direction des adultes, des jeunes et des enfants. Des projets concrets sont retenus comme par exemple l'organisation d'une exposition et un projet informatique. Cette journée a été mise en place en partenariat entre le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, le comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion, l'Association Française de la Lecture, la Mission Locale de Grigny. La forte participation à cette journée montre bien le dynamisme associatif qu'assure la ville. Au mois de novembre on note la création d'un collectif antiraciste regroupant différentes associations et organisations syndicales et politiques dont l'Association des Femmes Arabes, l'Association des Africains et Africaines, ASTI, AVAG (l'association pour vivre l'autogestion), le club Léo-Lagrange, Culture et Liberté, la FCPE (fédération des parents d'élèves), la fédération anarchiste, SOS-racisme, le MRAP, la CFDT... Comme pour 1980 et la loi Bonnet, il y a une véritable inquiétude par rapport aux lois Pasqua parues en septembre 1986, et on observe une mobilisation rapide et conséquente de la part des associations.

De nombreuses associations reprennent à leur compte les problèmes que rencontrent les

¹⁵⁰ Carton PER 567/2 : *Vivre aux Ulis*, numéro 26, juin-juillet 1986.

étrangers sur la ville. Un véritable sentiment de solidarité anime la plupart de ces associations. La plupart d'entre elles sont le reflet local d'une action d'ampleur nationale : Stop Racisme, comité local de SOS Racisme... D'autres encore, issues de fédérations d'éducation populaire sont animées du même sentiment de solidarité et de fraternité comme le club Léo-Lagrange et Culture et Liberté. Le cloisonnement au niveau du tissu associatif est donc minoritaire sur la ville. Ces associations ont véritablement servi de structure de transition entre le milieu d'origine et la société française. Par exemple, une association de femmes berbères et arabes est née d'une volonté de ces femmes de rompre avec les traditions sociales et familiales. Accueillie par la MPT des Amonts, l'association leur permet de sortir de chez elle. C'est un véritable pari qui a été gagné par ces femmes, longtemps confinées dans des rôles ingrats de ménagères.

Malgré les réticences de leur mari, elles se rencontrent régulièrement autour de la couture, de la cuisine, de la poterie perpétuant ainsi la tradition dans cette discipline tout en sortant de leur milieu d'origine. Grâce au système associatif, elles vont s'ouvrir vers l'extérieur et vont faire partager leurs connaissances en intervenant par exemple auprès des enfants dans les écoles.

De plus en plus intégrées à la vie de la cité elles ont joué, par exemple un rôle primordial dans les différentes actions liées à l'alphabétisation. En cela il est important de rappeler le rôle essentiel qu'ont toujours joué les deux MPT aux Ulis.

Ces deux structures socioculturelles n'ont jamais connu au cours de l'histoire de la ville, de problèmes de taux de remplissage, bien au contraire.

A l'image du tissu associatif de la ville, les associations d'étrangers vont commencer à s'essouffler à partir du début des années 1990. Ce ralentissement de l'engagement bénévole qui touche toutes les associations n'empêchera pas le développement de nouvelles associations d'immigrés et permettra à l'ensemble du tissu associatif ulissien de conserver un certain dynamisme. En 1992 par exemple, une nouvelle association est créée par la communauté africaine. Dénommé ASAU (Association Solidarité Africaine des Ulis), elle regroupe des adhérents de 12 nationalités, elle est apolitique et laïque et se donne comme objectif de contribuer à une meilleure intégration des ressortissants africains dans la ville. Son objectif principal est de privilégier les échanges interculturels pour faciliter la compréhension entre les habitants originaires de différentes cultures. Elle développe un système d'entraide à la formation scolaire et culturelle des jeunes. Elle s'inscrit aussi dans une volonté de parité puisque son bureau exécutif composé de 13 membres comprend cinq femmes d'origine étrangère. L'exemple de l'association Nouveaux Pas représente bien la réussite globale de l'insertion par le milieu associatif. Cette association créée en 2001 va mettre en oeuvre depuis sa création un nombre important de dispositifs en faveur de l'intégration. Les nombreux partenariats mis en place par la municipalité et ses différents services avec l'association vont permettre de réaliser un véritable travail de terrain sur des populations qu'il est parfois difficile d'aborder. L'association va par exemple proposer un apprentissage du français pour des hommes et des femmes âgées de 25 à 60 ans. Dès sa première année de fonctionnement, elle apporte son aide

à plus de 200 personnes dans le cadre de démarches administratives. Rapidement, l'association va développer ses actions autour de la médiation interculturelle. Le premier objectif consiste à rapprocher les parents du milieu scolaire. Les adultes relais tiennent des permanences dans les collèges et le lycée afin de faire tomber la barrière de la langue et de démystifier l'école. L'association intervient aussi au niveau du restaurant scolaire. Certaines familles n'avaient pas connaissance des aides en matière de tarifs de cantine au collège par exemple. Elles s'imaginaient que c'était trop cher et préféraient que les enfants prennent leur repas à la maison, ce qui explique la relative désaffection des restaurants au collège. Dans les collèges, l'association travaille en partenariat étroit avec les enseignants pour mettre en place des actions en direction des élèves issus de familles étrangères. Le rôle de l'école dans la socialisation de l'enfant va être expliqué au moyen de supports adaptés. Le collège a par exemple édité un livret en plusieurs langues pour détailler le rôle important des parents dans la scolarité de leurs enfants. Un autre champ d'action important de l'association va consister à organiser un système de rencontre entre les femmes étrangères ou issues de l'immigration. L'association va favoriser la rencontre de ces femmes afin qu'elles puissent échanger entre elles sur leurs difficultés, leur vécu. Le même système est mis en place au niveau de la socialisation des enfants. Des adultes vont s'impliquer pour réguler les relations entre générations. On retrouve bien le problème central dû <<choc des cultures>>. L'objectif de l'association est de faire en sorte que ces rencontres amortissent les effets de la confrontation entre les traditions de la famille et la réalité de la société française.

Un des buts de l'association est donc aussi de favoriser le vivre ensemble, dans une ville à caractère pluriethnique. En 2006, l'association initie un projet concernant la commune : son passé, son histoire, son présent sous forme d'un spectacle.

C'est dans ce cadre que 250 habitants de la ville issus de différentes associations de toutes tendances, vont unir leurs efforts pour produire sur la scène du centre culturel Boris Vian <<Ulis Side Story>>¹⁵¹. Il s'agit de l'histoire des Ulis, de l'émergence d'immeubles sur le plateau agricole en 1965 et de tout ce qui par après, va permettre de construire un lieu où vivre ensemble. <<Vivre ensemble>> avec les divers problèmes du quotidien d'une ville nouvelle, comme le chômage, la précarité et aussi, vivre ensemble avec les différences qu'il existe au niveau des Ulissiens, d'un point de vue culturel ou social. Il s'agit là d'un dispositif concret qui s'inscrit dans une politique à caractère culturel de recherche de mixité.

Un autre dossier sensible dont s'occupe l'association : la polygamie. Cette dernière est restée longtemps tabou. Elle existait, les habitants le savaient, mais personne n'osait seulement l'évoquer. La société française a fait des progrès dans ce domaine. Un discours clair a été mis en place sur le sujet : elle est interdite sur le territoire et il n'est pas question de l'admettre et de laisser la pression s'exercer sur une femme qui souhaite se séparer de son mari. L'association souffre d'un problème comme beaucoup d'autres : elle manque de moyens.

¹⁵¹ 250 habitants sur scène pour raconter leur ville, Le Parisien, vendredi 27 mai 2011.

Le nombre de bénévoles et d'adultes relais est insuffisant pour répondre à la demande de la ville. Toutefois, elle est un exemple de transversalité puisqu'elle travaille en partenariat avec un nombre important d'autres associations comme par exemple l'ASTI, mais aussi avec les différents bailleurs sociaux des Ulis, la CAF, le CCAS, l'Education Nationale, la Maison de la Justice et du Droit, le Service Social d'Aide aux Emigrants, l'Union Départementale des Associations des Familles de L'Essonne, le centre UFR, la PMI, le centre de santé... L'association est financée à 80 % par l'Etat, à 10 % par le Conseil Général, à 5 % par la ville sous forme de contrats d'objectifs et à 5 % de fonds propres.

A partir de la fin des années 1990 et du début des années 2000, on observe un regroupement ethnique <<intégrateur>> relativement marqué au niveau associatif. Ce regroupement s'inscrit dans un contexte d'essoufflement associatif de plus en plus généralisé. La déviance communautariste est réellement présente à ce moment-là. L'essoufflement de la vie associative est attesté par le Donjon (la structure qui va gérer la vie associative) et les MPT. Un nombre important d'activités et d'associations sont en diminution. Les deux MPT obtiennent beaucoup de succès au niveau des manifestations à caractère ethnique ou monoculturel. Les besoins socioculturels des habitants vont commencer à se schématiser sur une base ethnique plutôt restreinte, car identitaire. On note la présence d'un public polarisé ethniquement. Par exemple, beaucoup de soirées thématiques sont organisées, l'apprentissage de l'arabe continue de se développer alors que parallèlement va échouer la mise en place d'activités visant <<l'interculturel>>. En effet on note un certain nombre d'échecs au niveau de différentes manifestations comme la fête de la musique aux artistes hétérogènes, un programme visant les références culturelles françaises et internationales en chansons et en peinture. Toutefois, un facteur caractéristique de la ville va concurrencer cette tendance au centrisme culturel. Il s'agit d'un sentiment d'appartenance communal qui va transcender les appartenances culturelles d'origine. On note beaucoup de succès au niveau des manifestations faisant appel à des artistes amateurs de la ville.

De plus, le centrisme culturel que l'on retrouve sur la ville à partir de la fin des années 1990 et du début des années 2000 ne s'oppose pas à la dynamique d'intégration malgré son apparente difficulté d'ouverture aux autres cultures. Le succès des dispositifs municipaux mis en place à l'intention des immigrés défavorisés et le vif intérêt pour les modes de vie les plus populaires de la culture française et moderne sont là pour l'attester. On note en effet un réel engouement des immigrés pour beaucoup d'actions menées conjointement entre la ville et ses associations comme par exemple les vacances en station balnéaire (ou à la montagne), les visites organisées de la capitale parisienne. Ces réactions vont plutôt exprimer une préférence à la familiarisation progressive par rapport à la société française, à travers le prisme d'une culture d'origine entretenue pour des raisons identitaires. De toute manière, le changement radical d'un comportement culturel d'un pays d'origine, à une nouvelle culture, n'est pas possible en raison de la lente acquisition des normes et des valeurs, des codes culturels qui vont caractériser tout

processus de socialisation et d'intégration.

Malheureusement, on note des comportements minoritaires de repli agressif chez certains groupes communautaires sur une base ethnique et culturelle. La municipalité à travers le Donjon va subir à plusieurs reprises l'agressivité de ces associations. En 2001 par exemple trois associations antillaises et nord-africaines ont été très revendicatrices, avec dénigrement, au niveau de leurs activités très particularistes. Des violences et des menaces verbales ont même eu lieu lors de demandes de locaux qui ont été refusées pour non-respect des règles.

On note aussi chez certains groupes de jeunes issus de l'immigration des comportements agressifs envers les institutions locales dans le but d'utiliser les moyens matériels de la mairie sans respect des règles institutionnelles.

Fort heureusement, ce type de comportement reste très marginal.

- Une tentative municipale d'intégration des étrangers par le droit de vote

Pour la municipalité, il est important que les étrangers disposent de droits au niveau culturel ou social, mais cela ne sert pas grand-chose si ce système ne suit pas au niveau politique. En effet, comment être l'égal des autres citoyens de la ville si on ne peut pas voter ? Pour le maire, cet engagement s'inscrit dans une politique d'intégration et en même temps n'est que simple justice, car tout citoyen qui paye des impôts doit pouvoir participer à l'élaboration des décisions qui le concerne dans sa vie quotidienne. La participation à la vie de la cité et des quartiers dépend aussi, d'après la municipalité, du droit de vote et de l'éligibilité aux élections municipales des immigrés. La municipalité fraîchement réélue, en mars 1989, va s'engager à associer les étrangers à l'action municipale en organisant les élections de représentants étrangers associés au conseil municipal. Paul Loridant avait déposé deux propositions de loi, déposées le 13 octobre 1989 à l'Assemblée Nationale, tendant à accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers, pour les élections municipales¹⁵².

Cette action répond à plusieurs objectifs qui ont pour finalité la réalisation d'une meilleure intégration des étrangers à la commune. Il s'agit aussi de lutter contre le racisme et l'intolérance, de favoriser l'insertion de tous, de développer des moyens d'expression des droits démocratiques des résidents étrangers, de faire avancer les idées et la loi, car le mode de représentativité ne doit être qu'une étape symbolique vers l'égalité des droits pour tous et donc, vers le droit de vote aux élections locales pour les étrangers installés dans le pays. Les <<conseillers municipaux associés>> prévus dans le cadre de ce système ne seront pas là pour tout régler, mais permettront de mieux prendre en compte les différents problèmes et les besoins spécifiques que rencontre la population immigrée.

Dans un premier temps, pour définir les modalités d'organisation de ces élections au sein des communautés étrangères et de préciser le statut des représentants associés au conseil

¹⁵² Carton PER 567/2 : *Vivre aux Ullis*, numéro 3, juillet-août 1989.

municipal, la municipalité va mettre en place une commission << nouvelle citoyenneté >>.

Une première réunion le 22 mai 1989 permet de réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre pour sensibiliser la population concernée et favoriser le débat et la réflexion. Une deuxième réunion met en place une quinzaine pluriculturelle pour permettre de mettre sur le devant de la scène toutes les richesses des nationalités et leur grande diversité culturelle. Pour ce faire, un nombre important d'événements sont organisés comme des débats, des projections, des expositions, des concerts, des animations. Une deuxième étape est franchie en 1990¹⁵³ lorsque la municipalité fixe les modalités d'inscription sur les listes électorales des étrangers. Ces derniers pourront participer aux différentes commissions municipales et leur rôle sera identique à celui des conseillers municipaux. Ils seront associés au conseil municipal, sans droit de vote, mais pourront intervenir lors d'interruption de séance.

Le projet se concrétise le 18 novembre 1990 lors du premier vote des résidents étrangers.

Suite à ces élections, quatre élus vont pouvoir disposer d'un rôle consultatif auprès du conseil municipal. 278 résidents étrangers se sont déplacés aux élections. Les quatre élus bénéficient d'un mandat qui doit s'achever en même temps que celui de l'équipe municipale en 1995.

Leur rôle va consister comme nous l'avons dit, à véritablement soulever les problèmes des communautés étrangères dans différents domaines comme le scolaire, le relationnel, le logement ou encore l'emploi et la santé. S'ils n'ont qu'un rôle consultatif lors des conseils municipaux, il faut savoir que l'essentiel du travail s'effectue en commission et que les quatre élus doivent y participer. D'autres communes se sont lancées dans ce dispositif comme la ville de Longjumeau par exemple. La ville des Ulis figure parmi les pionniers à ce niveau.

Au grand désespoir de la municipalité, suite à un recours introduit par un Ulissien se présentant comme un militant du Front National, le tribunal de Versailles a décidé d'annuler ce dispositif en mai 1991. Toutefois, l'ensemble des élus de la majorité décide, suite à cette invalidation du tribunal, que les élus privés de leur qualité d'anciens conseillers associés allaient pouvoir poursuivre la réflexion concernant les questions d'intégration en participant aux différents travaux et en poursuivant leurs projets entrepris après les élections.

Pour l'opposition municipale de droite, il s'agit d'un échec cuisant. Seuls 6 %¹⁵⁴ des Ulissiens étrangers se sont inscrits sur les listes et depuis qu'ils ont été évincés du conseil, ils n'assistent même plus aux séances en tant que spectateurs. Pour les élus de droite, l'intégration ne doit pas passer par les bulletins de vote, mais par les associations de parents d'élèves ou encore les associations culturelles, car, arguent-ils, la constitution ne le permet pas.

Si cette initiative se solde par un échec au niveau institutionnel, elle marque bien la politique volontariste de la municipalité en faveur de l'intégration des immigrés aux Ulis.

¹⁵³ Délibération 1829 du 28/06/1990: Election de représentants étrangers associés au conseil municipal.

¹⁵⁴ Carton PER 567/3 : *Vivre aux Ulis*, numéro spécial mi-mandat 1989-1992 , Expression des élus de l'opposition.

B. Une meilleure intégration qui passe par une nouvelle politique du logement

La question de la stabilisation et de la meilleure répartition des populations étrangères en matière de politique de la ville sera reprise dans les différents contrats mis en place entre la ville et les services de l'Etat.

La signature de la Convention Ville-Habitat en 1992 va permettre d'aller plus loin que le contrat d'agglomération en matière d'équilibre de peuplement.

La convention va permettre d'engager la ville dans une politique du logement qui va avoir pour objectif final d'arriver à la mixité, la stabilité et l'intégration.

La convention prévoit, dans un premier temps, la signature d'un POPS¹⁵⁵ (protocole d'occupation du patrimoine social). Le POPS est signé un an après la convention, en 1993. Les objectifs du protocole sont de stabiliser la population, d'améliorer la répartition entre les résidences des populations fragiles, de favoriser l'intégration des ménages étrangers par une meilleure répartition de ceux-ci entre les résidences. Pour stabiliser la population il est prévu tout d'abord d'améliorer l'accueil des <<décohabitants>>. Trois ans après la signature de la convention, cet objectif est partiellement atteint. Dans un deuxième temps il s'agit de donner la priorité aux individus travaillant à proximité de la commune ou dans la commune même.

Cet objectif sera bien pris en compte et globalement atteint. Dans un troisième temps, le protocole va permettre, avec succès, de favoriser les mutations à l'intérieur du parc HLM.

Pour améliorer la répartition entre les résidences contenant une proportion importante d'individus appartenant aux catégories de populations fragiles, la municipalité va tenter de freiner l'accueil de certaines catégories dans le but d'éviter à la fois un regroupement des situations sociales difficiles et à la fois un phénomène de concentration ethnique. Par exemple, l'accueil de familles monoparentales sera ralenti à Chanteraine, à la Châtaigneraie et au Barceleau au profit d'autres résidences. Le protocole prévoit ensuite de favoriser l'intégration des ménages étrangers par une meilleure répartition de ces derniers entre les différentes résidences. Cette tentative de meilleure répartition a été effective sur l'ensemble du parc, néanmoins, on retrouve toutefois une très forte représentation de ménages étrangers au niveau des résidences de la Daunière, du Bosquet, des Amonts ainsi qu'à Chanteraine. L'objectif n'a donc pas été atteint. Le nombre de ménages touchés par ces mesures de mutation de résidence reste beaucoup trop faible pour parvenir à inverser les tendances de concentration dans certains quartiers.

La convention prévoit dans un deuxième temps de mettre en place un système de participation des services municipaux aux commissions d'attribution organisées par les bailleurs sociaux. Ce projet sera mis en place. Il va permettre à la municipalité de donner son avis par rapport aux propositions qui ne concernent pas le contingent municipal. La présence des élus a permis de rappeler et parfois d'améliorer la prise en considération des objectifs du protocole. Toutefois si

¹⁵⁵ Carton 32W101 : Convention Ville-Habitat de la ville des Ulis, Contrat cadre, article 7 février 1992.

un dialogue concret est bien mis en place, la municipalité n'a toujours pas le pouvoir d'invalider les décisions des bailleurs en matière d'attribution. Les effets attendus sont donc limités. Même si un véritable dialogue a pu s'établir entre les différents partenaires sociaux, les dispositifs mis en place n'auront pas les effets escomptés. Cette question sera alors plutôt abordée sous l'angle d'un projet de renouvellement urbain de grande envergure qui trouve ses origines dans le contrat de ville signé en 2000 avec l'Etat.

Le protocole arrive à échéance en 1997. Dès 1998, la ville s'engage dans la préparation d'un programme local de l'habitat.

En 2001, une étape importante est franchie avec la mise en place de la conférence intercommunale du logement. Prévue par la loi de 1998, ces conférences sont des instances qui rassemblent tous les intervenants en matière de logement à l'échelle d'un bassin d'habitat : les représentants des différentes communes, les bailleurs, les collecteurs du 1 %, les associations d'insertion par le logement, le bureau du logement de la préfecture, la DDE et le Conseil Général. Le périmètre du bassin d'habitat Massy-Les Ulis est arrêté par le préfet en septembre 2001. Il rassemble 24 communes. Trois communes représentent environ un tiers de la population totale et concentrent les deux tiers de l'offre de logements sociaux : Longjumeau, Massy et Les Ulis qui comptabilisent des proportions de logements sociaux de respectivement 33%, 39% et 52 % par rapport à l'ensemble de leurs parcs de logements. On note que 14 communes sur les 24 ont moins de 10 % de logements sociaux. La structure a comme mission de rédiger une charte intercommunale du logement qui va préciser les modalités d'application de l'accord collectif départemental à l'échelle du bassin d'habitat et d'autre part, elle va définir sur ce même périmètre les priorités d'attribution des logements sociaux.

La charte est approuvée fin 2004¹⁵⁶. Elle soulève deux problèmes bien spécifiques. Premièrement, elle n'est ni portée ni déclinée par une intercommunalité. Sa mise en oeuvre dépend du bon vouloir des villes signataires. Leur engagement dans ce domaine est très variable. Certaines de celles qui l'ont signée et qui ont moins de 20 % de logement sociaux vont continuer à préférer payer les pénalités prévues par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) plutôt que de construire des logements. Aux Ulis, il a été décidé de la décliner au niveau communal dans le but d'attirer de nouvelles populations. Pour ce faire, une collaboration active s'est engagée avec les bailleurs depuis la signature de la charte. La municipalité a voté un fonds communal d'intervention de 4,5 millions d'euros sur cinq ans (2004-2009) pour aider les bailleurs à la rénovation des parkings et des logements afin de les rendre plus attractifs. La deuxième difficulté tient de l'adéquation des périmètres d'intervention entre un PLH qui se décline au niveau intercommunal et une charte intercommunale du logement qui porte sur un bassin d'habitat plus large. L'enjeu va être de trouver les passerelles pour une politique de l'habitat cohérente. Il est important de noter que la ville des Ulis a véritablement pris le seul

¹⁵⁶ Conférence intercommunale du logement : Bassin d'habitat de Massy/les Ulis, Essonne. Rédaction concertée de la Charte intercommunale du logement, mai 2004.

chemin possible pour lutter efficacement contre le phénomène de ghettoïsation qui la guette ; c'est-à-dire le chemin de l'intercommunalité. Au niveau du logement comme dans beaucoup d'autres domaines, la ville ne peut, en effet, pas s'en sortir seule. L'objectif final de cette politique est bien d'arriver à créer une mixité par le logement à un niveau plus vaste que celui de la commune. Il est bien question d'attirer de nouveaux habitants sur la ville et d'intégrer des immigrés à l'échelle du bassin d'habitat Massy-Les Ulis.

Chapitre 3 : La question de la santé aux Ulis.

A. Le centre de santé : l'outil principal d'une politique de proximité .

La santé est un droit, elle est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. D'après l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre, constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain quelque soit sa race, sa religion, ses opinions politiques et ses conditions économiques et sociales. Depuis la fin des années 1970, la France a connu une série d'évolutions sociologiques et économiques, aux conséquences croissantes sur l'évolution du champ de la santé aussi bien du point de vue de son contenu que de son organisation générale et territoriale. Les lois de décentralisation, la crise économique, l'émergence de nouveaux besoins en matière de santé sont des éléments déterminants des modifications qui se sont opérées en matière de santé publique et qui ont eu un fort retentissement au niveau local et en particulier au niveau communal. Le champ de la santé investi par une municipalité devient de plus en plus large. A partir des années 1980, une grande tendance se dessine au niveau national¹⁵⁷ <<le modèle médical dans l'élaboration des politiques municipales devient dépassé au profit d'une vision plus large et plus globale de la santé>>.

Cela est particulièrement valable pour Les Ulis qui va miser dès 1977 sur des équipements de proximité et une politique avant tout préventive, sociale et transversale

C'est-à-dire que les dispositifs mis en place en matière de santé se déplacent à plusieurs niveaux : action sociale, logement, emploi, scolarité, cadre de vie, transport ou encore loisirs. L'histoire de la santé aux Ulis montre que la proximité de la municipalité dans le quotidien des habitants va véritablement favoriser une meilleure connaissance des besoins de santé de la population et va permettre d'y apporter des réponses parfois plus adaptées que celles proposées habituellement par le dispositif sanitaire classique. La politique de la ville va aussi permettre de rendre plus visibles certaines problématiques de santé. Toutefois, malgré une certaine richesse et une certaine créativité de la commune en matière de santé, de nombreux points montrent que leurs interventions restent limitées et fragiles. Cette fragilité est due en

¹⁵⁷ Guyot J.C., Hérault B., *La santé publique : un enjeu de politique municipale*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2001, 283 pages.

grande partie à un manque de moyens et à l'accroissement de certaines problématiques comme la précarité. En effet, certains phénomènes en pleine expansion comme la toxicomanie, l'alcoolisme, le SIDA, l'obésité, l'oisiveté ou encore la pauvreté sont venus se greffer au caractère complexe et relativement précaire du système de financement des politiques municipales en matière de santé. Le besoin d'aide extérieure à la ville se fait de plus en plus sentir au fil des années, dans un secteur de l'action sanitaire et sociale relativement abandonné par les institutions qui en ont pourtant la compétence réglementaire.

En 1977¹⁵⁸, lorsque le premier conseil municipal prend ses fonctions, le secteur de la santé municipale se résume aux UliS à six infirmières scolaires et à deux PMI (protection maternelle et infantile). Dès le mois de septembre 1977, la municipalité conteste ce transfert de charges.

En effet la médecine scolaire est à la charge de l'Etat et la ville décide son désengagement de ce secteur sous deux réserves : le remplacement des infirmières par du personnel de la DASS et de la santé scolaire et la création d'un service médical de prévention pour les enfants d'âge scolaire. A l'initiative de la mairie et plus particulièrement de la commission <<Information-Urbanisme>>, un questionnaire à l'intention des habitants, concernant la création des équipements susceptibles d'être construits sur la ville, est élaboré en 1979. Contre toute attente un des équipements souhaités par les Ulissiens, ayant répondu, a été un centre de santé municipal. A la suite de cette consultation, le conseil municipal est amené en juin 1979 à délibérer sur la programmation des équipements sur les cinq années à venir. Bien que la population ait demandé la construction d'un centre de santé en priorité, le conseil municipal décide de finir le centre-ville en priorité. Dès son premier mandat, la ville a donc souhaité s'investir dans le domaine de la santé tout en restant dans une logique de consultation et de participation par rapport à la population. Cette forte sollicitation de la part des habitants pour la construction d'un centre dénote la présence de besoins en matière de santé. Après différentes études deux hypothèses se dégagent : la construction d'un centre important aux activités nombreuses axées à la fois sur la prévention et les soins ou la mise en place d'un centre dirigé vers les besoins de la ville non couverts comme la prévention de la petite et de la jeune enfance. En raison de la proximité des centres hospitaliers d'Orsay et de Longjumeau, la deuxième hypothèse sera retenue et le centre médical sera conçu dans une perspective de prévention et de complément des institutions médicales et paramédicales déjà existantes. Le projet de centre municipal de santé est entériné en 1980¹⁵⁹. Sous l'impulsion d'un comité de gestion au sein duquel siègent des élus, des représentants d'associations, des usagers, des membres du corps médical et des fonctionnaires médicaux, le centre commence à fonctionner avec un personnel permanent de trois personnes. La politique du centre est dès son origine structurée sur trois grands axes: << soigner, éduquer et informer, prévenir>>. Concrètement, dès sa mise en service les objectifs du centre sont la prévention bucco-dentaire avec l'installation d'un fauteuil et les

¹⁵⁸ Caton 16W379 : Compte rendu de la deuxième réunion de la Commission Extra-Municipale <<Santé Scolaire>>, 6 avril 1978.

¹⁵⁹ Délibération 409 du 28/03/1980 : Création d'un centre de santé aux UliS.

vaccinations pour les enfants des écoles ainsi qu'un service de soins infirmiers axé sur l'accueil et l'écoute du patient. Un bâtiment préfabriqué de 600 mètres carrés a permis son implantation près du centre commercial des Champs-Lasniers, rue de la Brie pour un investissement de départ de 150 000 francs. Dès la première année d'existence du centre, le conseil municipal décide de l'ouverture d'un service médico-sportif.



Centre de santé des Ulis, 2007. Photo : Galère Patrick.

Une commission extra-municipale réunie en 1981¹⁶⁰ va permettre de mieux définir les objectifs et les moyens à donner au centre de santé. En s'appuyant sur les résultats de l'enquête menée dans le courant de l'année sur les besoins sanitaires des habitants, deux grands axes de travail ont été dégagés : les soins dentaires et les soins infirmiers qui vont être développés par l'augmentation des heures qui y sont consacrées, le renforcement et l'extension des activités existantes qui vont être développées par l'augmentation des effectifs. En 1982, le service santé dispose d'un responsable de gestion, d'une infirmière, d'une assistante dentaire, d'une secrétaire, d'une employée de bureau, de deux interprètes dont une parle l'arabe et l'autre le portugais, cinq vacataires, deux dentistes, un médecin en médecine sportive, un médecin généraliste pour les vaccins et une conseillère conjugale. On voit alors mieux se dessiner la

¹⁶⁰ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 34, février 1982.

politique municipale en matière de santé, celle-ci met rapidement l'accent sur les problèmes d'intégration des personnes étrangères grâce au recrutement de deux interprètes, sur la jeunesse et l'enfance avec la médecine sportive. Les soins dentaires et l'obésité des enfants sont particulièrement suivis et considérés comme des indicateurs permettant de mieux cibler et détecter les situations de précarité. En 1983, la municipalité décide de mettre en place un <<secteur de la santé>> avec un poste de maire-adjoint. La politique du centre consiste à améliorer et à développer ce qui existe déjà : consultation dentaire, gynécologique, vaccinations ; l'accueil des patients du centre est amélioré. Très rapidement, l'accent est mis sur l'animation au niveau du centre, des PMI et surtout sur l'éducation en milieu scolaire. En 1983, un journal spécifique est édité par la mairie <<Vous avez dit santé>>. Distribué à l'ensemble des habitants, il permet de mieux faire connaître le centre et d'informer les habitants sur les possibilités dont ils disposent au niveau de cet équipement de proximité. Dès son premier mandat, la municipalité a donc eu réellement la volonté de promouvoir la santé. A ce niveau il s'agit pour la ville de véritablement considérer les citoyens dans leur globalité sans négliger les contraintes du quotidien, les facteurs de maladies. Il s'agit par la même occasion de participer à la lutte contre les inégalités sociales et culturelles. Le domaine de la santé commence à considérablement s'élargir, puisque le centre reprend, par exemple, les idées qu'être en bonne santé c'est aussi disposer d'un habitat convenable, d'un emploi, de conditions de travail correctes et d'avoir droit à des loisirs.

- Les soins bucco-dentaires : un indice de précarité.

Au niveau des activités spécifiques du centre, comme nous l'avons vu, la prévention bucco-dentaire est un des objectifs principaux de la municipalité. Détecter des enfants avec des caries non soignées par exemple, peut amener à détecter d'autres pathologies beaucoup plus graves sur le plan scolaire ou social par exemple. En 1982¹⁶¹, le service dentaire du centre dépiste 4807 enfants dans 62 classes maternelles, 133 classes de primaire et trois classes de perfectionnement. On observe une baisse du nombre de caries chez ces enfants entre 1981 et 1984. Les enfants sans carie sont plus nombreux : 1954 en 1982 contre 1060 en 1981. Le nombre de caries passe à 2800 en 1984 contre plus de 4000 en 1981. Ces chiffres montrent l'importance de cette politique de dépistage. L'ouverture des soins dentaires en septembre 1981 pour les enfants et en mars 1982 pour les adultes s'est donc révélée immédiatement utile. Plus de 100 enfants se sont présentés pour le premier semestre 1982 et 150 sont allés consulter un dentiste à la suite du dépistage. En 1985, le centre dispose de trois dentistes et 98 travaux de prothèses dentaires sont réalisés dans l'année. Dès le premier degré les enfants sont examinés une fois par an pour le dépistage dentaire et depuis la rentrée 1985, une salle audiovisuelle

¹⁶¹ Carton 16W379 : Centre municipal de santé, rapport d'activité pour l'année 1982.

accueille ces derniers pour les informer et les éduquer sur les questions d'hygiène bucco-dentaire. En 1989, il y a quatre chirurgiens dentistes avec une moyenne de 40 patients par jour et 400 prothèses dentaires posées annuellement. Le dépistage continue dans les écoles toutefois, en 1990, la municipalité constate qu'il y a un bon dépistage, mais une insuffisance de moyens pour assurer un suivi de traitement, ce qui limite la portée des opérations. Le service de dépistage dentaire du centre observe que ce sont toujours les mêmes enfants qui d'une année à l'autre présentent les mêmes carences.

Une certaine limite est donc atteinte, les moyens sont insuffisants pour amener les familles à se mobiliser, pour les accompagner dans la démarche. Il y a d'autre part un manque de moyens pour mener un travail éducatif rapproché qui est nécessaire en complément des grandes campagnes d'information. De plus, les délais d'attente deviennent de plus en plus longs au centre municipal pour les soins curatifs dentaires. Cela pose plus particulièrement problème lorsqu'on tient compte des rapports particuliers au temps, de certaines catégories de population. Par rapport au fonctionnement du centre, un certain nombre de difficultés se posent. Certains objectifs sont à redéfinir, les actions préventives du centre sont gratuites et les services curatifs sont payants. Les demandes et les besoins de soins dentaires ne sont pas suffisamment pris en compte et le matériel n'est pas utilisé de manière optimum. A partir du début des années 1990, on observe une tendance que l'on retrouvera jusqu'en 2007, il existe des disparités dans l'accès aux soins dentaires souvent liées à des problèmes économiques.

Les soins sont souvent onéreux et peu pris en charge par l'assurance maladie. Toutefois cette disparité est également liée à des facteurs culturels, psychologiques ainsi qu'aux modes de vie et aux habitudes alimentaires. C'est pourquoi la santé bucco-dentaire sera toujours particulièrement suivie et considérée comme un indicateur de précarité. En 2004, 2697 enfants sont examinés dans les écoles et reçoivent chacun un carnet dentaire qui va permettre d'assurer un véritable suivi. Après une baisse régulière du nombre d'enfants des écoles élémentaires porteurs d'une ou plusieurs caries non soignées jusqu'en 1997-1998, leur nombre augmente à nouveau pour dépasser en 2001-2002 le niveau de 1993 et cela malgré l'intensification des actions de prévention. Cela est peut-être signe d'une augmentation de la précarité.

En 1993, 48 % des enfants scolarisés en primaire sont porteurs de caries, leur proportion diminue à 30 % en 1998 puis cette dernière passe de 32 % en 2000 à 50 % en 2001. En 2003-2004¹⁶² 47 % des enfants des écoles élémentaires ont une ou plusieurs caries non soignées. Cette proportion reste globalement stable jusqu'en 2007. En maternelle, les chiffres sont bien meilleurs. On observe une progression entre 1993 et 1996 de 10 à 20 % d'enfants porteurs de caries non soignées puis une légère diminution jusqu'en 2000 à 18 %. Les proportions vont continuer d'évoluer autour de 20 %. Une légère augmentation en 2002 correspondant à une proportion de 21 % laisse place à une baisse de 20 % en 2003 puis à nouveau à une légère augmentation de 22 % en 2004. La situation des élèves de maternelle suit la même tendance

¹⁶² Carton 185W43 : Bilan d'activité, Centre municipal de santé, année 2004.

que ceux de l'élémentaire bien que les évolutions soient moins marquées.

L'observatoire national des zones urbaines sensibles montre dans un rapport de 2003 que les enfants scolarisés en ZUS ont davantage de caries. Sur la ville des Ulis, il existe bien des différences suivant les groupes scolaires, sans pour autant que se démarquent les élèves originaires de la ZUS. Toutefois, il est vrai que globalement ces derniers ont plus de caries pour la période de 2003-2004 par exemple, mais les écarts ne sont pas significatifs pour conclure à une réelle disparité entre les élèves originaires de la ZUS et les autres. En 2005-2006, 22,58 % des enfants des écoles maternelles et 43,24 % des enfants des écoles élémentaires avaient besoin de soins dentaires. Cette situation commence à traduire un certain déficit global du suivi sanitaire de la population. On remarque une diminution de la fréquentation du service dentaire entre 1989 et 2004. En 1989 on note pas moins de 6853 visites au service dentaire contre 5932 en 2000 puis 5363 en 2004. On observe le même phénomène au niveau des vaccinations dont le nombre passe de 1566 en 1989 pour diminuer chaque année (mise à part une période de reprise en 1993, 1994 et 1995 avec respectivement 2134 puis de 2509 et 2111 vaccinations ces années-là) pour arriver à un total de seulement 863 vaccinations en 2004.

- L'obésité, un problème qui touche plus les enfants de la zone urbaine sensible.

Comme les soins bucco-dentaires, l'obésité est considérée comme un indicateur de précarité. Les premières campagnes de prévention concernant l'hygiène alimentaire sont menées sur plusieurs fronts. Tout d'abord, comme dans la plupart des campagnes de santé mises en place, des infirmières du centre interviennent au niveau des écoles. En 1983 par exemple, la campagne commence dans les écoles avec les enseignants, à l'aide d'outils audiovisuels pour sensibiliser les enfants sur la nécessité de bien s'alimenter. A cette campagne sont associés les centres de loisirs maternels, les deux collèges et le lycée. Les deux axes moteurs de la campagne seront d'une part la composition des menus par les enfants pour une semaine de cantine et d'autre part une exposition sur le travail des classes concernant le problème. Un questionnaire sur les problèmes alimentaires a été proposé par le personnel du centre de santé en direction des adultes. En 1984, une nouvelle campagne basée sur <<le petit déjeuner>> est mise en place. La municipalité a décidé de mettre en place annuellement <<La journée de la santé>>.

En 1984 cette journée a pour thème principal la prise en charge personnelle de sa propre santé, en direction des adultes. L'alimentation y tient une place privilégiée. Une exposition bien documentée est mise en place ainsi que des conférences, des débats menés par des spécialistes de renom et des praticiens de la ville. Encore une fois, il est question d'hygiène de vie et de modes alimentaires. Le surpoids et l'obésité sont des problèmes de santé publique qui se sont accentués avec le temps. Ces problèmes peuvent être considérés comme importants, car ils ont des conséquences médicales et sociales graves sur les personnes qui en souffrent. La fréquence de ces situations est en forte augmentation depuis le début des années 1990 et touche un

public de plus en plus jeune. Le problème est que l'obésité perdure en général à l'âge adulte entraînant de graves problèmes (cardio-vasculaires...) voir une mortalité prématurée. Aux Ulis, comme dans de nombreuses communes de France le problème se retrouve plus fréquemment dans les catégories modestes et les établissements de la ZUS. Les différences sont liées à plusieurs facteurs : les habitudes alimentaires, une pratique sportive réduite, une fréquentation plus faible des cantines. Au collège de Mondétour, qui ne fait pas partie de la ZUS, en 2003¹⁶³ pour 158 élèves de sixième, la part des collégiens en situation de surpoids est de 19,2 % et de 5,6 % pour ceux en situation d'obésité. Au collège des Amonts, qui est situé en ZUS, pour 122 élèves on retrouve 19,67 % de situations de surpoids et 7,38 % de cas d'obésité. La proportion est donc plus élevée au niveau de la ZUS que du reste de la ville. Toujours en 2003, sur 963 élèves de sixième en Haute-Savoie, 15,7 % sont en surpoids et 2,1 % sont obèses.

En France, pour 6590 élèves de troisième, en 2002, 15,7 % sont en surpoids et 3,3 % sont obèses. En 2003, sur 2175 élèves de Haute-Normandie âgée de 14 ans 7,7 % sont en surpoids et 1,3 % sont obèses. Dans les deux collèges de la ville, le pourcentage d'élèves de sixième présentant une obésité est plus élevé que celui retrouvé dans les différentes études réalisées en France. Les écarts entre les taux communaux de 5,6 % et 7,38 % et les taux de 1,3 % et 3,3 % sont significatifs. Les taux d'élèves présentant un surpoids sont également supérieurs aux valeurs nationales puisqu'au niveau des Ulis on approche des 20 % contre 7,7 % des 18,9 % dans les autres séries. Par contre pour les élèves de maternelle et du primaire, les Ulissiens de Mondétour ont un taux de surpoids et d'obésité similaire à ceux observés dans différentes études françaises. C'est donc au niveau du secondaire que cette problématique devient plus importante. Parallèlement les professionnels de la santé se plaignent du manque de structures ou de relais vers lesquels ils peuvent adresser leurs patients atteints de surpoids ou d'obésité. Il y aurait donc une carence réelle au niveau du suivi des jeunes gens en surpoids ou obèses.

B. Les centres de protection maternelle et infantile : un rôle social et sanitaire.

Les PMI sont apparues en France en 1945 pour lutter contre la mortalité périnatale et infantile très importante à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Ces services relèvent de la compétence du département et leur gestion est confiée sous convention à la ville.

Au fil du temps, la PMI a modifié ses actions et ses objectifs.

Les PMI sont devenues des services de proximité effectuant un travail de plus en plus social envers la population.

Aux Ulis, en 1977, les deux PMI (la PMI des Amonts et la PMI de Courdimanche) opèrent dans des domaines tels que le dépistage d'éventuels handicaps chez l'enfant, la lutte contre les inégalités face à la santé en tenant compte de l'environnement social. En plus de la surveillance

¹⁶³ Verlet I. Observatoire social de la ville des Ulis, rapport 2004.

médicale, une équipe pluridisciplinaire dispense des conseils en matière d'éducation sanitaire et assure un accompagnement parents-enfants jusqu'à l'âge de six ans.

Le service aux mères et aux enfants est gratuit. La PMI permet à la population d'avoir accès à un médecin pédiatre. Le service de planification quant à lui dispense gratuitement la contraception y compris chez les mineurs et les non-assurés sociaux. L'objectif étant de maîtriser la fécondité et de prévenir les naissances non désirées ou encore de lutter contre la stérilité. La PMI dispose d'une équipe dont l'action est basée sur l'information, l'éducation et l'orientation dans des services spécialisés. En 1983¹⁶⁴, cette structure réalise environ 3500 consultations par an pour les enfants et 1000 pour les femmes et les couples. La prévention est difficilement quantifiable, il s'agit d'un travail à long terme. Depuis le début des années 1980, les PMI mettent l'accent sur le dialogue. Il s'agit d'établir des relations entre l'équipe et les personnes d'origine et de milieux différents dans le but d'amener les habitants à se confier sur leurs difficultés, pour cela, le service met à disposition une psychologue et une infirmière. La part de l'information auprès des groupes ou des individus occupe une place importante au centre, elle permet de connaître et de respecter les différentes cultures qui existent sur la ville. Chaque semaine, l'équipe participe à une réunion de synthèse qui lui permet, à partir d'approches différentes de mieux répondre à la demande, aux besoins des femmes, des couples, des personnes d'origine étrangère et des jeunes. Ces synthèses sont également l'occasion de préparer des interventions extérieures dans les établissements scolaires, dans des groupes de femmes, à l'extérieur ou des groupes constitués au niveau du centre. Les principaux thèmes qui y sont abordés sont le désir ou le refus d'enfant, l'approche du corps et de son fonctionnement, les rapports adultes-parents et adolescents, l'accompagnement d'une grossesse, crainte de l'accouchement...

Le travail est fait dans une perspective de prévention individuelle et collective et pas seulement médicale. Il permet véritablement de disposer dans un même lieu d'un accueil et d'une disponibilité. A partir de 1990, le centre de Courdimanche met en place des bilans de santé pour les enfants de maternelle âgés de quatre ans. L'objectif est de réaliser une action préventive approfondie axée sur le dépistage précoce des handicaps, et des problèmes de santé en général, afin d'empêcher le retentissement de ces problèmes sur la vie scolaire ultérieure. L'éducation pour la santé va s'adresser à l'enfant lui-même, mais aussi aux parents, aux enseignants et au personnel des écoles. L'évaluation de l'état de santé de l'enfant est à la fois physique et psychoaffectif. Le but étant d'aider l'enfant à s'adapter au monde scolaire et à s'affirmer dans son individualité. Une des bases du travail des PMI reste donc la détection des problématiques chez l'enfant. Par exemple, en 1994¹⁶⁵ les consultations PMI permettent de détecter 10 % d'enfants avec des troubles du langage et 4 % d'enfants atteints de troubles du comportement.

¹⁶⁴ Carton PER 567/2 : *Vivre aux Ulis*, numéro hors-série: 1983-1989.

¹⁶⁵ Observatoire social de la ville des Ulis, Analyse des données 1994, L'évolution entre 1990 et 1995.

C. La problématique de la santé mentale aux Ulis.

Il est prouvé statistiquement que les pathologies mentales sont plus nombreuses dans les populations vivant dans des milieux de précarité où le lien social et familial est fragile. L'augmentation de la paupérisation entraîne une augmentation de certaines pathologies et d'autre part la prise en charge est plus compliquée. Les professionnels de la santé constatent qu'un malade mental d'un milieu social favorisé a beaucoup plus de chances de se stabiliser et d'avoir une vie sociale acceptable. L'exemple des schizophrènes est significatif. Il est beaucoup plus difficile, voire impossible, quand ces derniers sont issus d'un milieu défavorisé, d'arriver à les <<insérer>> dans la vie sociale. Lorsqu'ils ont une famille disposant de moyens financiers, il est alors possible de les sortir de l'institution pour par exemple les installer dans un appartement et commencer un travail de réinsertion. Un schizophrène qui n'a pas de famille ou une famille défaillante et qui n'a pas de moyens économiques se retrouve bien souvent placé en hôpital psychiatrique à vie. Aux Ulis, il existe une association : << Psychagora>> qui oeuvre pour l'insertion des malades mentaux dans la vie sociale.

Créée en 1979¹⁶⁶ cette association dont le siège social est situé au centre hospitalier d'Orsay, regroupe les membres du personnel du service psychothérapeutique de l'hôpital ainsi que des patients soignés par ce service. Son but est de développer des activités d'entraide pour contribuer à la santé mentale dans la commune (qui fait partie du neuvième secteur psychiatrique de L'Essonne).

L'association a mis en place un système de dépannage et de prêt aux malades ayant des ennuis financiers. Elle organise également des sorties, des voyages et des séjours thérapeutiques. En 1982 l'association met en place un système d'hébergement. Un appartement associatif est mis à disposition de plusieurs malades dans l'objectif de leur permettre une réinsertion socioprofessionnelle progressive. Les personnes accueillies participent financièrement au fonctionnement de ce système en payant à l'association une participation de loyer.

Par ailleurs, chacun s'assume financièrement en ce qui concerne les frais du quotidien de nourriture et d'entretien. L'association va fonctionner grâce aux subventions municipales des communes dépendant du neuvième secteur de psychiatrie de L'Essonne ainsi que d'une importante subvention de la fondation << Santé de France>>.

Tous les bilans, les constats ont démontré au fil des années qu'il y a aux Ulis un thème qui revient le plus souvent : le <<mal-être>>. La ville dispose de deux CMP¹⁶⁷ (centre médico-psychologique) un aux Hautes Plaines et un à la Châtaigneraie. Le CMP est un centre de consultation et de traitement spécialisé dans les difficultés psychologiques du développement de la petite enfance à l'adolescence.

Le CMP dispose d'une équipe constituée de deux médecins psychiatres, deux psychologues, une

¹⁶⁶ Carton PER 567/1 : Bulletin Municipal, Les Ulis, numéro 6, décembre 1983.

¹⁶⁷ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 26, décembre 1980.

assistante sociale, deux orthophonistes et un rééducateur en psychomotricité. Le centre va aussi traiter de problèmes comme le divorce, la maladie ou le deuil. Grâce à ses équipes pluridisciplinaires, il permet d'effectuer un travail de fond au niveau social et sanitaire.

L'adolescence en crise nécessite une orientation plus spécifique de la santé mentale dans sa direction. Au centre de santé, des nouvelles consultations familiales sont mises en place en 1999 dans le but de répondre à ces besoins. Une équipe de thérapeutes spécialisés propose des consultations aux jeunes en difficulté et à leurs familles avant que les problèmes s'aggravent. Cette nouvelle équipe a pour objectif de clarifier les difficultés, d'améliorer la communication et de permettre à chacun de s'exprimer et de tenter de trouver des solutions en famille.

Un des grands objectifs de la politique de santé aux Ulys est de solliciter des partenaires spécialisés pour permettre aux habitants de bénéficier de consultation auprès de ces professionnels. Par exemple, l'association <<APASO>> propose des consultations assurées par des psychologues. En 2004, 41 familles se sont présentées dont 54 adultes, 40 enfants et 18 adolescents. On compte alors 70 % de familles vivant en couple 20 % de familles monoparentales et 10 % de personnes seules sans enfant. La plupart des familles se mettent en contact avec l'association pour des difficultés intra familiales comme les violences, les ruptures, les difficultés éducatives. 17 % des familles y sont allées pour des problèmes d'ordre psychiatrique et 6 % pour des troubles du comportement. Le principe consiste à mettre en place un très bon accueil, à effectuer un travail d'écoute pour véritablement bien cibler les problèmes, à établir un dialogue puis à orienter les individus vers d'autres structures spécialisées.

En 1990, la commune se dote d'une structure en matière d'accueil d'adultes handicapés. Il s'agit de la Maison de Vaubrun, qui permet l'hébergement de 15 adultes et en accueille 15 autres en foyer de jour. Le centre est géré par une équipe de 28 employés, dont sept éducateurs spécialisés. Arrivés à l'âge adulte, les handicapés mentaux qui réclament une surveillance constante sont orientés vers des MAS (maisons d'accueil spécialisées) et ceux qui ont des aptitudes potentielles sont orientés vers des CAT (centre d'aide par le travail). Toutefois il existe une population qui ne relève d'aucune des deux structures. La Maison de Vaubrun est une structure d'accueil située à un niveau intermédiaire pour répondre aux besoins de ces adultes. Ce foyer cherche à développer les potentialités des adultes afin qu'ils puissent accéder au CAT.

Il ne leur est pas proposé un apprentissage de métier en particulier, mais un entraînement au travail. Il y a des éducateurs et des ateliers de menuiserie, d'entretien, de lingerie, d'espaces verts. En plus de ce dispositif d'entraînement, les adultes handicapés aident au fonctionnement du foyer selon leurs capacités.

L'objectif du foyer est l'intégration de ces personnes. C'est pour cela que le foyer est situé à proximité du centre commercial régional Ulys 2, car accompagnés par des éducateurs ils peuvent par exemple se rendre au cinéma, au restaurant et faire leurs courses. L'initiative du projet revient à l'association des parents d'enfants inadaptés de la Vallée de Chevreuse ainsi qu'à un

réseau de partenaires qu'elle a monté. La municipalité des Ulis lui octroie un bail de 99 ans pour le terrain contre la somme symbolique de 1 franc. Le syndicat intercommunal pour l'enfance inadaptée dont la commune est membre ainsi que le conseil général ont financé l'opération

D. La politique ulissienne face aux problèmes de toxicomanie.

A la fin des années 1970, on observe en France un développement du problème de la toxicomanie. Ce phénomène n'épargne pas la commune des Ulis.

Jusqu'aux années 1960-1970, la plupart des drogues étaient consommées dans un but hédoniste de recherche du plaisir. Elle restait cantonnée dans les milieux artistiques voir médicaux ou paramédicaux. Dans les années 1970, elle va progressivement se répandre dans les pays occidentaux. D'une consommation réservée à une élite, on va voir se développer à partir des années 1980 un phénomène de démocratisation de la consommation de drogue.

La drogue va toucher tous les milieux sociaux sans épargner les plus populaires. Dans les années 1970, le seul type de traitement était l'abstinence. Les toxicomanes étaient considérés comme des malades et dégageaient une image très négative. Dans les années 1980 et en particulier avec l'apparition du virus du SIDA, puis de l'hépatite C et B, des maladies largement transmissibles par les toxicomanies pratiquées en injection ; on observe un changement radical avec la mise en place de politiques de prévention et de réduction des risques. Les premiers traitements de substitution (la méthadone en grande partie) sont mis sur pied en même temps que se développent les programmes de prévention. La toxicomanie va véritablement devenir un problème de santé publique.

En 1977, lorsque la municipalité prend ses fonctions, elle doit faire face à un certain nombre de priorités dans de nombreux domaines. S'il existe bien un club de prévention depuis 1972, prénommé les Chardons, qui effectue un travail de terrain en direction des jeunes à problèmes et donc en direction des toxicomanes, ainsi qu'un certain nombre d'associations socioculturelles susceptibles d'intervenir dans le domaine de la toxicomanie, il n'y a pas aux Ulis, de réelle politique municipale de lutte et de prévention et encore moins de dispositif partenarial dans le domaine de la toxicomanie. La consommation et le trafic de drogue se développent de façon inquiétante dans le département.

Le nombre de personnes mises en cause pour trafic de stupéfiants a augmenté de 51 % entre 1982 et 1983 sur l'Essonne¹⁶⁸. Si le trafic augmente, la consommation aussi. Au niveau de la ville, une politique dans le domaine de la toxicomanie va progressivement se mettre en place à partir du début des années 1980. Lorsqu'on étudie l'évolution de la ville, on observe au niveau municipal un traitement (ou des tentatives) des problèmes de drogue basé sur deux registres. La toxicomanie est à la fois intégrée aux problèmes de sécurité et d'insécurité et à la fois

¹⁶⁸ Carton 47W3 : Document de réflexion sur l'insécurité en Essonne, Le commissaire de la république du département de l'Essonne, 2 juillet 1984.

intégrée au champ d'action de la santé. Si la drogue pose le problème de la dépendance, du traitement en termes médical, de l'accompagnement au niveau social et de la prévention en particulier auprès des jeunes, elle soulève aussi la question de la répression et de la lutte contre le trafic de stupéfiants. En effet, la lutte contre le trafic n'a de sens que si en retour sont mis en place des dispositifs sanitaires de prévention, de dissuasion pour réduire la demande de drogues puisque les revenus des trafiquants correspondent aux sommes d'argent versées par le consommateur. Consciente de ces problèmes, la ville va créer par délibération le conseil communal de prévention de la délinquance le 28 novembre 1983. A ce niveau, on note une politique volontariste de la ville puisqu'elle se porte candidate au titre des villes pilotes en matière de prévention sans toutefois recevoir une réponse positive de la part de la commission nationale de prévention de la délinquance. Le CCPD fonctionnera de manière effective à partir de janvier 1984, il s'agit d'une structure qui a pour but de renforcer les actions de prévention de la délinquance et de permettre la réalisation d'objectifs locaux décidés par l'Etat. La toxicomanie constitue un des domaines privilégiés d'intervention du conseil communal.

En effet, avec la mise en place du CCPD, une <<commission toxicomanie>> va être créée en son sein. En 1985, la ville signe avec l'Etat son premier contrat d'action de prévention pour la sécurité dans la ville. Il s'agit de mettre en place localement de manière concrète et concertée des actions coordonnées auxquels l'Etat et les communes décident d'un commun accord de contribuer. Les contrats comprennent des objectifs précis à réaliser et constituent donc des outils intéressants dans le domaine de la prévention de la toxicomanie

Le CCPD a logiquement pour premier objectif de connaître l'état de la délinquance sur la ville, la perception du sentiment d'insécurité de ses habitants pour mieux mesurer la réalité.

Une de ses prérogatives est donc d'instaurer un véritable dialogue entre les habitants et plus particulièrement entre les jeunes et les adultes. Au niveau des toxicomanes, le dialogue est très difficile à établir. Les effets provoqués par la drogue ont véritablement altéré les échanges que peut avoir le toxicomane avec la réalité extérieure. Lorsque l'individu est en situation de dépendance, il va placer en priorité la satisfaction de la recherche du produit en se limitant aux milieux liés à la drogue. Dans de nombreux cas, il devra recourir à des moyens délictueux pour financer ces produits. Le toxicomane se coupe de la réalité sociale, est plongé dans une spirale infernale de désocialisation. La mise en place de contacts et de dialogue, c'est-à-dire des bases nécessaires aux acteurs sociaux et de la santé pour pouvoir aider le toxicomane, sont extrêmement difficiles à mettre en place. Ce travail nécessite un véritable travail transversal entre les services sanitaires, les structures spécialisées, les associations et l'entourage du toxicomane. La notion de partenariat est ici indispensable.

Entre le milieu des années 1980 et le début des années 1990, la politique des Ulis en matière de lutte contre la toxicomanie en est encore au stade de la recherche et de la compréhension du phénomène. Cette période de compréhension est fondamentale pour tenter d'appliquer les dispositifs gouvernementaux au niveau de la commune. Toutefois, la consommation de drogue

est en pleine explosion et en 1990, le diagnostic social urbain fait état d'une véritable urgence de réactiver le CCPD sur de nouvelles bases avec une priorité : la lutte contre la toxicomanie et des démarches participatives en particulier avec les jeunes.

L'ensemble du dispositif mis en place par le CCPD a permis, comme nous l'avons dit, d'améliorer la connaissance réciproque des partenaires, mais aucun mode de fonctionnement opérationnel n'a véritablement été trouvé. Les commissions santé, toxicomanie n'ont pas produit un véritable plan d'action à la mesure des problèmes de la ville. De plus, il y a un véritable risque de dispersion des ressources locales avec la multiplicité des dispositifs. Les acteurs expriment la nécessité de disposer d'un espace de concertation plus proche du terrain permettant de faire évoluer les pratiques. Les acteurs ont donc bien repéré et localisé les problèmes au niveau de la drogue, mais les moyens d'action restent limités.

De plus, à partir des années 1990 alors que la consommation de drogue est en pleine expansion, on va voir se développer en France le phénomène de la polyconsommation de drogues. Ce phénomène de combinaison des drogues entre elles va véritablement aggraver la situation des toxicomanes. Ces derniers se retrouvent dans des situations d'addiction à plusieurs substances desquelles il va être beaucoup plus difficile de <<décrocher>>. Certains doivent faire face à la maladie (contexte de développement du virus du SIDA et de l'hépatite B et C) et se retrouvent plongés dans un véritable cercle de l'exclusion.

En 1991, le CCPD va réorganiser ses commissions de travail pour permettre une réflexion plus approfondie quant à la mise en oeuvre de ces interventions sur le terrain. Le conseil se dote d'un poste de coordinateur pour l'animation de ces instances, dont le but est d'aider à l'élaboration de projets et de disposer d'une connaissance plus fine des problèmes sociaux sur la ville. Avec la mise en place de ce poste, un partenariat se renforce entre le CCPD et le service municipal de la jeunesse et de la prévention. Le coordinateur va poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre des actions d'information et de sensibilisation concernant les problèmes de toxicomanie, de santé et de SIDA. Par exemple, en 1991 la commune participe à la semaine de prévention départementale contre la toxicomanie. Cette action a permis de valoriser les actions de prévention basées sur la participation des jeunes. Cette démarche s'inscrit dans la politique qui vise à une participation accrue des jeunes eux-mêmes au niveau de la prévention des toxicomanies sur la ville. Le collège et le lycée ont été impliqués notamment par le biais du théâtre et de l'audiovisuel, de soirée de débats et de formation dans les maisons pour tous, les expositions à la médiathèque au collège et au lycée concernant les circuits de production et de revente de drogue. Des propositions de quelques idées et de quelques solutions pour lutter contre la drogue ont été demandées aux jeunes.

En septembre 1991, le coordonnateur du CCPD fraîchement nommé a présenté des pistes pour la mise en place d'un dispositif de recherche d'actions concernant la toxicomanie. En 1991, la politique de lutte contre les toxicomanies impulsée par le CCPD est structurée autour de quatre objectifs : progresser vers une connaissance plus objective du problème, mettre en relation les

différentes pratiques locales de traitement et de prévention des toxicomanies, repérer et valoriser les capacités de mobilisation et de conscientisation chez les acteurs sociaux et enfin analyser les besoins en matière de réponses institutionnelles.¹⁶⁹

Pour réaliser ces objectifs, le conseil communal propose un plan d'action constitué de trois phases de travail. Dans un premier temps est mise en place une phase d'enquête dans le but de disposer d'une plus profonde connaissance qualitative et quantitative du problème. L'enquête est réalisée en 1992, mais aucun toxicomane n'y est associé.

Une deuxième phase de formation et de sensibilisation est mise en place suivie d'une phase de conscientisation et d'action collective.

En 1993, il n'est pas question de créer une nouvelle structure locale de prise en charge des toxicomanes. Le CCPD préconise de renforcer le rôle de l'équipe des Chardons dans le sens de la coordination des interventions sociales en direction des usagers et de leurs familles, de l'animation du réseau local des intervenants ; dans le but de susciter des initiatives et des projets. Il est prévu d'élargir la commission <<Toxicomanie-Santé-SIDA>> rattachée au conseil de prévention par l'intégration de personnes non professionnelles et de développer un plan local de formation destiné à l'ensemble des acteurs concernés.

Au niveau de la formation et de l'information, il s'agit de sensibiliser les jeunes et leurs parents. L'objectif pédagogique de 1994 du club de prévention cherche à permettre aux personnes en contact avec les toxicomanes de mieux comprendre les phénomènes pour mieux les appréhender. Un guide pratique est créé pour favoriser la connaissance mutuelle des structures et des acteurs sociaux qui interviennent localement dans le domaine de la toxicomanie, de la prévention jusqu'à la prise en charge thérapeutique. A l'origine, il est destiné uniquement aux acteurs spécialisés, mais finalement la commission procède à une diffusion large : aux bénévoles associatifs, gardiens d'immeubles, travailleurs sociaux, personnels municipaux en contact avec le public...

A partir de 1993, la commission va mettre en place plusieurs séances de formation organisées pour différents publics : pour le personnel municipal d'accueil et d'animation, pour les gardiens d'immeubles, le personnel d'entretien et les ouvriers des services techniques, les médecins et les pharmaciens, pour les personnels éducatifs, les enseignants et travailleurs sociaux, pour les militants associatifs. Ce dispositif de formation a été la plupart du temps piloté par l'association Essonne Accueil. L'association fixe un nombre important d'objectifs qui doivent suivre ces formations comme, par exemple, développer les réseaux locaux, permettre une prise en charge globale et cohérente des usagers, permettre aux intervenants proches des toxicomanes de les aborder sans rejet ni appréhension, leur donner les moyens d'une prise de distance par rapport à un investissement parfois difficile à mesurer. La finalité de l'ensemble de ces dispositifs reste l'accès aux soins des jeunes et leurs familles. Au niveau des Ulis, on ne s'est approprié qu'une

¹⁶⁹ Carton 13W46 : Evolution du dispositif de prévention des toxicomanies de la ville des Ulis, juillet 1996.

partie seulement de ces objectifs : la mise en place d'outil de connaissance, l'amélioration de l'accueil des toxicomanes, le développement de la prévention et de l'information ainsi que le partenariat de terrain et la coordination des interventions.

Au fil des années, la commission Toxicomanie-Santé-SIDA va participer à la conception, à l'organisation et au suivi d'un nombre important de dispositifs : des débats, les journées mondiales de lutte contre le SIDA, des expositions, des campagnes de prévention de l'alcoolisme auprès des adolescents, des cycles de formation sur la toxicomanie, le <<Bus-Santé>>, l'installation des distributeurs de préservatifs, le guide pratique de prévention sur la toxicomanie et le SIDA, l'opération Stéribox (la prévention du SIDA auprès des usagers de produits toxiques par voie intraveineuse). Elle s'est impliquée au niveau des contrats de réinsertion, au niveau de l'hébergement temporaire. Elle a travaillé sur certaines interventions du club de prévention, avec certains médecins de la ville et certaines associations caritatives ou encore avec l'association Essonne accueil.

Il existe plusieurs structures sur la ville qui oeuvrent dans le domaine de la réinsertion des toxicomanes. Ces dernières ont appris à opérer de manière transversale et effectuent un véritable travail au niveau de l'écoute, du logement, du travail, de la formation et de la santé des toxicomanes. Ces structures comme Les Chardons ou Essonne Accueil par exemple ont pour objectif final, l'amorce d'un projet de vie, le départ d'un parcours vers l'intégration ou la réintégration. Il s'agit d'un véritable travail de fond à plusieurs niveaux. Elles ne règlent pas la question de la cure du toxicomane, mais vont tenter de l'aider à élaborer un projet, à l'accompagner par exemple à son premier rendez-vous dans une structure spécialisée où le relais peut être effectué. Elles travaillent ensuite sur les autres problématiques comme la justice, la santé, le logement ou encore la formation par exemple.

Ce dispositif soulève la question de la clarification du rôle de chaque structure et de la pertinence du partenariat. La ville est relativement bien dotée en services d'accueil.

A partir du début des années 2000, l'objectif prioritaire au niveau de la lutte contre la toxicomanie va rester l'accroissement et le renforcement des moyens existants sans ouverture de lieu d'accueil spécialisé. Il s'agit bien d'optimiser les moyens disponibles. C'est-à-dire de travailler sur la clarification du rôle des acteurs et de chercher une meilleure coordination, une meilleure complémentarité et des partenariats plus efficaces.

La ville va rechercher des partenariats élargis, la signature d'une convention avec le réseau Hérodote en 2000 en est un bon exemple¹⁷⁰. Ce réseau départemental propose la mise en place d'un projet pour favoriser les échanges entre les différents professionnels intervenant dans la prévention et le soin de la toxicomanie autour du pôle Massy Palaiseau les Ulis. Hérodote va fournir le personnel, ainsi que les moyens nécessaires pour mener à bien cette action à travers notamment l'organisation de réunions mensuelles enrichies par l'intervention d'experts extérieurs en fonction des besoins des participants. Dans la convention, la ville s'engage à

¹⁷⁰ Carton PER 567/5 : *Vivre aux Ulis*, numéro 54, mai 2000.

participer au financement des actions de l'association en lui versant une aide de 4000 francs par an. Le renforcement des politiques municipales de lutte contre la toxicomanie est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans un contexte de véritable explosion du phénomène.

Le comité interministériel de lutte contre la toxicomanie créé en 1982 fait état en 1986 d'un nombre de 120 000 personnes touchées par les problèmes de drogue. Vingt ans plus tard, il y a en France, au niveau des <<expérimentateurs>> et donc des individus touchés par la drogue plus de 12,4 millions d'individus qui ont essayé le cannabis, plus de 1,1 millions pour la cocaïne, 900 000 pour l'ecstasy et 360 000 pour l'héroïne. Si les actions se renforcent en matière de prévention et aussi de lutte contre le trafic, au fil des années, la consommation et la revente de drogues augmentent de façon continue. A partir du début des années 2000, on note l'aggravation de plusieurs phénomènes : une très forte augmentation des consommations de cannabis avec plus de 3 000 000 de consommateurs en 2007 (dont 1,2 millions de consommateurs réguliers). Le phénomène touche surtout les adolescents et les jeunes adultes. On observe l'apparition d'un phénomène nouveau, celui de la cocaïne qui va véritablement sortir des cercles branchés et du show-business pour se démocratiser. La cocaïne va toucher souvent par effet de mode une population de plus en plus jeune. Dans ce contexte de forte augmentation de la consommation de cannabis et de la démocratisation de la cocaïne, la polytoxicomanie est de plus en plus fréquente. Le trafic de drogue est donc un phénomène qui se développe extrêmement bien. En 2003¹⁷¹, par exemple, les infractions concernant les stupéfiants augmentent de 16,5 %. Il s'agit de la plus forte augmentation constatée sur l'ensemble des crimes et délits constatés cette année-là par rapport à l'activité répressive de la police nationale et de la gendarmerie.

En matière de Politique de la ville, les différents contrats signés entre l'Etat et Les Ulis vont intégrer avec plus ou moins d'intensité les questions liées à la toxicomanie.

La Convention Ville-Habitat signée en 1992 intègre le problème de la toxicomanie dans le volet sécurité du contrat. Il est question dans l'article 11 <<d'orienter davantage les politiques de développement social vers des modes d'intervention à caractère préventif>>, de prévenir et de lutter contre les phénomènes de marginalisation dont fait partie la toxicomanie, en liaison avec le CCPD et les associations de prévention comme les Chardons. La convention prévoit aussi de renforcer le partenariat à la fois avec les services de police et de justice. Le contrat de ville signé en 2000 prévoit de renforcer les partenariats existants et surtout de mieux coordonner les actions conduites en matière de lutte contre la toxicomanie. Le problème de la drogue est un des cinq thèmes prioritaires retenus dans le contrat par rapport au dispositif qui doit être mis en place dans le cadre de la santé. Il n'est pas question de créer de nouvelles structures, car la ville est déjà dotée d'un nombre important d'instances de réflexion et d'action. Le problème est que les actions sont trop ponctuelles, les dispositifs manquent de cohérence sur le long terme. Le

¹⁷¹Bauer A., Raufer X., *Violences et insécurité urbaines*, Que sais-je ?, 2005, 127 pages.

contrat prévoit de permettre au club les Chardons de renforcer son rôle de médiation entre les jeunes toxicomanes et les structures d'insertion spécialisées. A partir des années 2000-2001, on va intégrer de plus en plus les questions d'insertion professionnelle, de logement, et de santé au niveau de la toxicomanie et du suivi des toxicomanes. Il s'agit bien de favoriser la réinsertion sociale des toxicomanes.

La politique de lutte contre la toxicomanie intègre dorénavant de manière plus concrète les questions de suivi et de réinsertion des toxicomanes. En effet, comment se sortir des problèmes de drogue si l'on ne dispose pas d'un environnement stable, d'une base minimale, c'est-à-dire d'un logement et d'un emploi.

Le contrat urbain de cohésion sociale signé en 2007 prévoit d'accentuer la lutte contre l'usager de trafic de stupéfiants. Quatre dispositifs principaux sont prévus. Il s'agit tout d'abord de remobiliser les acteurs et les partenaires concernant l'addiction aux stupéfiants. Il y a une dimension pédagogique au niveau de cette action puisqu'il s'agit d'aider les adultes à mieux comprendre les problématiques d'addiction. Pour ce faire, le contrat prévoit de mettre à contribution l'association <<Essonne Accueil>> spécialisée dans les problèmes de toxicomanie. Dans un deuxième temps il s'agit de lutter contre la banalisation des trafics de stupéfiants sur la ville. Le contrat prévoit de mobiliser de manière plus forte les effectifs de police nationale et d'éducateurs de rue. Le troisième objectif en matière de lutte contre le trafic et usage de stupéfiants consiste à sensibiliser les jeunes et les parents aux dangers de la consommation de drogue. Le but est de protéger le jeune public de l'influence des trafiquants et des consommateurs, de mieux orienter les jeunes consommateurs souffrant de difficultés de santé psychologique et de problèmes de dépendance. Pour mettre en oeuvre ces objectifs, le contrat prévoit (comme en 2000 avec le contrat de ville) de réorganiser l'ensemble des actions de prévention dans le domaine de la toxicomanie pour pouvoir clarifier la situation et apporter un maximum de chances de réussite par rapport au traitement du problème de la drogue. Pour cela il s'agit de répertorier l'ensemble des actions de prévention organisées sur la ville, de favoriser la transversalité entre les différents services municipaux et la collaboration des différents partenaires concernés par les problèmes de drogue comme le centre de santé, le club de prévention des Chardons, le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ou encore le point d'accueil et d'écoute jeunes. Dans un quatrième et dernier temps il s'agit de développer une communication institutionnelle à la fois plus lisible, toujours axée sur la prévention, mais aussi sur la fermeté : << la consommation de drogue nuit à la santé>>, << vendre de la drogue est un délit grave>>, << la responsabilité des parents est engagée>>. Cette politique de communication doit se concrétiser par exemple dans les accueils jeunes, les centres de loisirs, dans le bulletin municipal *Vivre aux Ulis*.

Au niveau de la toxicomanie, les dispositifs sont donc longs à mettre en place. On observe au niveau de la ville, un manque de moyens et si de nombreux partenariats sont mis en place, ils manquent de cohérence et de suivi au niveau des actions. La forte augmentation de la

consommation de cannabis chez les jeunes ainsi que la démocratisation de la cocaïne peuvent montrer que les dispositifs mis en place par l'Etat au niveau local n'ont pas assez de conséquences sur le terrain. Peut-être y a-t-il aussi une forme d'impuissance dont il faut tenir compte face à l'origine du problème.

Il semble en effet très difficile de lutter contre les réseaux internationaux de trafiquants et les milliards d'euros engrangés par la vente de drogue.

Cette lutte appelle une concertation internationale et soulève des questions beaucoup plus larges que la seule répression contre les trafiquants comme par exemple le niveau de vie des populations des pays producteurs de drogue.

E. Une politique municipale de la santé basée sur la prévention.

Comme nous l'avons dit, avant la mise en place du centre de santé, le service proposé à la population était réduit aux soins techniques proprement dit à travers une équipe d'infirmières. La vocation du centre est majoritairement axée sur la prévention de la petite enfance et de la jeunesse en complémentarité des institutions médicales et paramédicales déjà existantes. Cette prévention va se traduire par des interventions d'informations dans les établissements scolaires, par une participation active aux journées de la santé et par la création de nombreux ateliers. Dès 1982, le service de soins infirmiers va être développé par l'augmentation des effectifs. Devenu un secteur à part entière depuis 1983¹⁷², le centre se développe et s'organise : huit infirmières, cinq personnels administratifs, huit agents communaux, sept médecins spécialisés, quatre chirurgiens dentistes et trois assistantes dentaires.

Un système d'intervention dans les écoles se met en place par le biais des infirmières animatrices. En 1989, ces dernières consacrent 16 heures par semaine d'intervention auprès des enfants sur des thèmes élargis comme par exemple le bruit ou encore l'hygiène alimentaire.

Au début des années 1980, il existe au niveau national un débat important sur l'éthique médicale, le coût et les moyens concernant la santé. Le droit à la santé est encore inégal en France à cette période. Des millions de Français sont encore lésés dans leur vie corporelle et spirituelle par un manque d'accès au dispositif concernant la santé. Le droit à la santé devient une possibilité technique et scientifique, mais les dépenses impliquées peuvent parfois remettre en cause l'ambition de justice sociale.

Au niveau des Ulis, diverses activités médicales de prévention, d'éducation, de rencontres, des échanges avec de nombreux partenaires se développent dans un esprit volontariste de solidarité sociale. La municipalité considère qu'il faut aborder l'individu dans son ensemble et qu'il faut donc prendre en compte les causes indirectes de la maladie comme le chômage, les bas salaires ou la dégradation des conditions de vie. Cette démarche va véritablement

¹⁷² Carton PER 567/2 : *Vivre aux Ulis*, numéro hors-série: 1983-1989.

permettre d'envisager l'évolution des fonctions du centre de santé des Uli. Depuis l'ouverture du centre, l'orientation de la politique municipale est déterminée par la prévention.

A partir de 1985 la ville va, par exemple, mettre en place les journées de la santé. Pour la deuxième édition de 1986 on compte plus de 750 personnes aux expositions et 17 classes de collèges et de primaire ont participé à l'événement. En 1988, le plan à moyen terme municipal met l'accent auprès des enfants et des adolescents concernant la toxicomanie, le psychisme, les maladies sexuellement transmissibles et sur l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées : logement, repas, soins et loisirs. Le quartier sera aussi choisi comme champ d'intervention où les efforts conjugués des acteurs seront plus efficaces et plus fructueux : enseignants, assistantes sociales, associations, psychologue...

Les différentes équipes sociales et éducatives de la ville, dans le cadre de leur pratique quotidienne ou dans le cadre d'actions spécifiques se préoccupent d'assurer un dépistage des problèmes de santé qui semblent concerner particulièrement certaines catégories de population : les enseignants dans les écoles, les structures d'insertion des bénéficiaires du RMI, le club de prévention, les PMI, le centre de loisirs en milieu ouvert, le bilan maternel à réaliser dans les écoles. En 1990, le diagnostic social urbain va être l'occasion de tirer un bilan. Les moyens existent, mais ils sont à optimiser et à adapter aux besoins repérés. Il y a un bon réseau de dépistage des problèmes, mais une insuffisance d'action, de suivi, et d'action éducative rapprochée. En effet, des carences fréquentes en matière de santé sont repérées notamment chez les enfants et les adolescents : troubles du sommeil, carence alimentaire, problèmes d'hygiène, conséquences médicales de la toxicomanie, problèmes de comportement et pratiques de négligence ou de méconnaissance face à la santé. Les objectifs du centre sont donc à redéfinir. Un service de consultation pour les adolescents va démarrer, car les partenaires ont repéré le besoin d'un suivi des enfants en prenant le relais de l'action de prévention et de dépistage de la PMI.

De plus, le centre ne fonctionne pas au maximum de ses capacités notamment au niveau de la gynécologie et des soins infirmiers. Le nombre d'usagers des services de soins et de vaccination ne représente que 13 % de la population soit 3679 personnes, ce qui est peu. Face aux besoins sociaux repérés, les objectifs du centre vont donc être redéfinis, car cet équipement constitue un outil essentiel dans une ville où une frange importante de la population bénéficie peu des progrès dans le domaine de la santé et n'a pas de pratique réelle de santé. A partir de 1991, les actions globales d'information vont être complétées par des actions rapprochées de conseil et de sensibilisation dans les lieux de vie et d'écoute de proximité. En 1998, la municipalité prévoit la construction d'un nouveau centre qui doit s'inscrire dans le programme de restructuration du centre-ville et permettre de relancer la politique de santé publique sur la ville. Le nouveau centre doit être polyvalent et situé en centre-ville. Il doit assurer les fonctions d'un centre de santé en élargissant son champ d'activité en partenariat avec les professionnels de la santé, du social et des services municipaux. C'est dans cette optique d'optimisation des dispositifs en

matière de santé, que se met en place une démarche de recherche d'actions à deux niveaux. D'une part un comité de pilotage est mis en place, chargé de faire des propositions. Il est composé de représentants de la mairie et de l'Institut Renaudot avec lequel la ville a signé une convention de partenariat. D'autre part un groupe opérationnel composé d'une dizaine de personnes et animé par un représentant de l'institut est chargé de rechercher des informations et de faire remonter les propositions. Ce dispositif doit mettre à plat ce qui existe sur la ville en matière de santé, ce qu'il serait nécessaire de faire, de développer ou d'inventer. La première difficulté fut de trouver un compromis entre la demande des professionnels, les besoins de la population et les possibilités financières. C'est dans ce contexte que furent recensés les besoins à l'aide d'un questionnaire élaboré par les intervenants de l'institut et enrichi par l'équipe du projet. L'objectif est de comprendre sur quelle prévention travailler, quels sont les problèmes de santé les plus récurrents, de quelle nature sont les relations entre les acteurs de la santé publique sur la ville et les usagers. Il ressort de cette étude que le mal-être est le thème qui revient le plus souvent. La question sociale est donc au centre des préoccupations ulissiennes et le futur centre doit apporter des réponses dans ce domaine. Une commission extra-municipale a lieu le 19 mai 1998 sur l'utilité et la place du nouveau centre. La maitre adjointe à la santé et à la petite enfance y déclare : << la santé c'est plutôt le complet bien-être que l'absence de maladie. Ne pas être malade est insuffisant, il faut une approche plus globale>>¹⁷³. Il s'agit donc là d'un choix de politique élargie en matière de santé sur la ville. L'Etat intervient à travers les centres hospitaliers, le département développe sa propre action conformément à ses attributions. La municipalité doit compléter ses interventions en proposant aux Ulissiens un service de proximité qui privilégie une approche sociale. Le nouveau centre sera donc plus un <<centre social de santé>>. Pour passer du mal-être au bien-être, la ville a la volonté de faire du nouveau centre un lieu de ressources et d'écoute, un outil de proximité au service de la population. On retrouve à la fin des années 1990, dans le domaine de la santé comme dans bien d'autres domaines concernant le social, la volonté municipale d'impliquer davantage la population dans le dispositif mis en place. Les habitants vont par exemple être conviés à s'impliquer dans le groupe de réflexion chargé d'évaluer les besoins en matière de santé. En 2003, un observatoire de la santé est mis en place. Cette structure doit recueillir et assurer le suivi des indicateurs préconisés par la loi Borloo. En partenariat avec l'observatoire social, une nouvelle formule de couplage, de recueils d'indicateurs pertinents est mise en place pour assurer un meilleur suivi des actions en matière de santé. L'observatoire va par exemple s'impliquer dans le CEL (Contrat Educatif Local) et le travail sur la parentalité en partenariat avec le groupe de travail du CEL et le groupe de travail sur la parentalité. Il va s'assurer du suivi de la mise en place du carnet de santé des écoliers sur la ville. Un travail sur la santé des jeunes est réalisé en intégrant le CEL pour essayer de travailler sur l'alimentation. L'observatoire va permettre de prendre beaucoup de

¹⁷³ Carton PER 567/5 : *Vivre aux Ulis*, numéro 32, mai 1998.

contact. Les actions de prévention en direction de la population se poursuivent avec la semaine de la santé mise en place par le centre de santé en partenariat avec la Mission Locale et orientée en direction des jeunes. Des journées de dépistage auditif et de dépistage des cancers de la peau sont organisées avec les associations et les médecins libéraux. On note aussi un certain nombre d'actions de prévention de l'alcoolisme avec les associations d'anciens buveurs. Le centre participe à la semaine bleue avec le CCAS, aux déclinaisons locales des journées nationales d'action sur le SIDA ou encore les maladies cardiaques. Le travail partenarial et la coordination ont été renforcés, le centre s'inscrit dans un travail de partenariat et joue un rôle de coordination entre les professionnels de la santé : poursuite du projet sur la santé bucco-dentaire en faveur des élèves et des PMI, partenariat avec le secteur libéral ou encore la CPAM de L'Essonne. Le centre participe au groupe de pilotage du réseau Hérodote sur la toxicomanie. Il mène un travail de partenariat sur la santé des jeunes avec l'Education Nationale, la Mission Locale, le Service Municipal de la Jeunesse. Il met en place des actions de prévention en direction des populations d'origine étrangère avec l'association Nouveau Pas. Il effectue un travail en direction des personnes âgées et fragilisées avec le CCAS en concertation avec les médecins libéraux sur différentes problématiques bien spécifiques au troisième âge.

Un bilan en 2007 fait état aux Ulis d'une diminution du nombre de professionnels de santé libéraux (médecins, psychologues, infirmières) et par ailleurs la polyclinique a été fermée en 1994. Cette situation a amené la municipalité à postuler pour un diagnostic communal dans le but d'affiner la perception de la situation et de chercher des solutions pour enrayer ce phénomène. L'étude a mis en lumière une densité médicale inférieure à la moyenne (15 médecins pour 100 000 habitants contre 20,6 en Ile-de-France) notamment pour les spécialistes (5,8 contre 10,9 pour 100 000 habitants). L'étude fait aussi état de médecins surchargés et plus âgés que la moyenne. La population ulissienne apparaît pourtant très consommatrice de soins de premier recourt. Des besoins importants se font sentir en termes d'éducation sanitaire : informations sur l'alimentation, sur les vaccinations, sur l'hygiène bucco-dentaire, sur le sommeil, sur la contraception ou encore la prévention du SIDA. Un dépistage organisé dans le département de L'Essonne pour le cancer du sein et plus récemment le cancer colorectal a permis de montrer qu'aux Ulis la population semble moins réceptive aux campagnes tous publics. Par exemple seulement 14 % des bénéficiaires ulissiens ont réalisé leur test Hemocult de janvier 2004 à septembre 2005 contre 20 % en Essonne. Pour le cancer du sein, entre septembre 2003 et août 2005, le taux de bénéficiaires ayant réalisé leur mammographie dans le cadre du dépistage est de 15,5 % aux Ulis contre 23,40 % dans le département.

Enfin, en 2007 le projet du nouveau centre de santé est toujours en attente. Son besoin se fait de plus en plus ressentir, car le préfabriqué a quasiment 30 ans.

Chapitre 4 : le sport et la ville des Ulis.

A. Une politique municipale en faveur des équipements sportifs.

La politique sportive est une composante forte de l'image de la ville. Sa qualité fait l'unanimité de tous les acteurs locaux qui reconnaissent l'accessibilité à tous les publics des équipements sportifs de la ville. Le niveau des équipements est très bon : ils sont diversifiés, bien répartis dans la ville avec un taux très important d'occupation.

La politique municipale dans le domaine du sport est une véritable réussite. Le sport et la culture sont les principaux atouts de la commune.

La jeune municipalité considère que le sport est l'affaire de tous et que l'objectif global est de réaliser, en concertation avec les habitants, une politique sportive cohérente et adaptée à la construction de la ville. Dès 1977 sont mises en place des commissions extra-municipales pour à la fois déterminer les besoins et définir des actions par rapport à la pratique du sport.

Ces commissions regroupent les enseignants, les associations et les habitants.

Elles vont véritablement permettre de cerner les besoins et de répondre aux aspirations de la population en matière d'équipements et de dispositifs permettant de favoriser la pratique sportive. Lors de son premier mandat, la municipalité lance la construction de nombreux équipements et aménagements. En 1977, le gymnase de l'Essouriau ouvre ses portes et la piscine municipale est agrandie.

Les réalisations s'enchaînent entre 1977 et 1980¹⁷⁴ : la ville décide de créer deux terrains d'entraînement pour le football et le rugby : le terrain des Pampres et le terrain Aurore en utilisation libre. Deux plaines de jeux sont aménagées également en accès libre au niveau de la résidence des Chardons et du Bosquet. Le terrain d'entraînement << tout temps >> est mis en place au stade des Villeneuve pour le football ainsi que la construction d'une piste d'athlétisme de 400 mètres.

On note par ailleurs l'aménagement à Courtaboeuf d'un terrain de tir à l'arc ainsi que d'un terrain de football, la mise en place de plusieurs terrains de tennis en accès libre au Barceveau, d'un mur de frappe de pelote basque et l'aménagement d'un terrain de pétanque à Courdimanche. La municipalité réalise également un terrain de basket-ball et de hand-ball sur la plaine de jeux du Bosquet, des Avelines et de la Daunière. Ce n'est pas par hasard si la ville choisit d'aménager trois aires de jeu au niveau de ces trois résidences. Elles appartiennent au secteur ouest, le plus populaire de la ville qui sera classé en ZUS en 1996. Il s'agit bien de proposer aux habitants les plus modestes et en particulier, à leurs enfants, des équipements sportifs de proximité << en bas de chez eux >>. Cette démarche s'inscrit dans une recherche

¹⁷⁴ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis, 1977-1980, 3 ans d'action municipale.*

constante de la part de la municipalité, du développement de l'enfant par le sport. Ce type d'équipement n'est pas conçu uniquement pour le sport. Une plaine de jeux est aussi un espace vert pour respirer, un espace de détente pour tous les habitants du quartier et en particulier pour les enfants comme nous l'avons dit. Il s'agit aussi d'un espace de formation où l'on va mettre en place des jeux d'adresse et de découvertes pour les plus jeunes. Il s'agit enfin d'un espace social, qui doit favoriser les contacts et les rencontres entre les générations et les différentes cultures. Afin de rendre les lieux sécurisés, après consultation des amicales de locataires, la commission urbanisme va décider de fermer la rue attenante aux trois plaines de jeux (la rue de Gascogne) à la circulation.

On remarque, dès la mise en place de la première équipe municipale, la volonté de disposer d'un nombre important d'équipements sportifs en accès libre dans le but de toucher l'ensemble de la population. L'objectif prioritaire de la politique sportive de la municipalité s'inscrit bien dès son origine, dans une recherche constante du développement du sport de masse. La ville a véritablement la volonté de faire du sport, un moyen privilégié de socialisation et aussi d'éducation.

Malgré toutes ces créations, la municipalité constate au début de son deuxième mandat que beaucoup reste à faire. Les équipements existants nécessitent des aménagements comme la couverture des courts de tennis de Courtaboeuf et il reste un second terrain de football à <<stabiliser>>. De nouveaux équipements vont aussi voir le jour : deux nouvelles salles au gymnase de Courdimanche, une salle pour les adolescents et une salle polyvalente de 300 mètres carrés. Une salle de musculation à l'intention des associations sportives est aménagée au gymnase des Amonts. En 1996, le gymnase des Bathes est détruit dans un incendie criminel. Il est reconstruit en 1997¹⁷⁵ avec des aménagements supplémentaires : une salle équipée pour l'escrime et la création d'un parking de desserte pour les équipements sportifs du quartier.

La nouvelle piscine inaugurée en 2007 est la dernière grosse réalisation de la ville en matière d'équipements. A partir du début des années 1990, il va s'agir d'entretenir <<financièrement>> ces équipements. Le taux d'utilisation des équipements étant maximal, il va s'agir aussi pour certains de les réhabiliter. Par exemple à la fin des années 1990 le terrain de football Aurore est entièrement refait, ainsi que celui de la zone d'activités et la rampe de skate-board est entièrement remplacée. Si les équipements ont coûté cher à la ville lors de leur mise en place, leur entretien soulève aussi des questions d'ordre financier.

La politique sportive de la ville a toujours été structurée autour d'axes forts qui restent inchangés en 2007 : une politique qui donne priorité aux jeunes en ce qui concerne le sport scolaire et extra-scolaire ; une politique en direction de toutes les tranches d'âge ; une politique d'équipement en accès libre ; une politique de promotion du sport auprès du public non touché par les associations et une politique d'animation municipale, complémentaire de l'activité des

¹⁷⁵ Délibération 2837 du 07/06/1996 : Demande de subvention auprès du département pour la reconstruction de la salles des sports des Bathes et aménagement des abords du parking.



Courts de tennis du Barceleau, en accès libre, 2007. Photo : Galère Patrick.

associations sportives. La ville a su démocratiser le sport en ouvrant les équipements sportifs aux associations et aux habitants qui n'en sont pas membres. Avec les associations, la ville a établi une politique de convention qui garantit leur existence et leur indépendance financière. Parallèlement à une politique sportive prioritaire à l'égard des jeunes, la municipalité mène une politique sportive en accès libre pour tous les âges. Les Ulissiens n'ont nul besoin pour se faire, d'adhérer à un club ou à une association, ils peuvent quelque soit leur âge utiliser les équipements libres. Chaque habitant peut s'il le désire ou s'il en a besoin, utiliser les courts de tennis, le mur de pelote basque, faire un parcours sportif organisé dans le parc nord, seul ou en famille. Un nombre important d'équipements sont à la disposition des habitants, des jeunes, des adultes, des plus âgés et cela gratuitement. Le rythme effréné et stressant de la société dû à sa conception, aux conditions de travail souvent épuisantes, à la diminution de l'activité physique et naturelle va véritablement perturber l'équilibre physique de tout un chacun ; d'où cette nécessité ressentie par un nombre croissant d'individus de pratiquer une activité sportive. Toutefois, la pratique d'un sport est rendue difficile, car elle se heurte à de nombreux obstacles : le manque de temps, un lieu de travail éloigné et des temps de transport de plus en plus longs. C'est pourquoi il apparaît important aux yeux de la municipalité que chaque habitant puisse, en fonction de ses possibilités utiliser librement des équipements sportifs. Le sport a

aussi son importance au niveau de la cohésion de la cellule familiale. Il est important que les parents et les enfants puissent ensemble jouer ou pratiquer un sport.

B. Les jeunes et le sport aux Ulis.

Au niveau politique, la commune est créée dans un contexte relativement délicat concernant le sport. En 1977, le gouvernement consacre 0,7 %¹⁷⁶ du budget national aux sports et refuse de l'organiser au niveau du primaire. A cela s'ajoute un recul des investissements du gouvernement progressif au niveau du secondaire, qui conduit les collectivités locales et les associations à prendre de plus en plus en charge les questions liées au sport. Il y a, aux Ulis dès 1977 une volonté communale de donner plus au niveau du sport, dans ce contexte difficile auquel il faut ajouter les problèmes d'une commune nouvelle avec beaucoup de jeunes ce qui sous-entend d'énormes besoins en la matière.

La loi du 31 décembre 1970 prévoit les dépenses collectives pour la construction et le fonctionnement des CEG et des CES ainsi que le budget de leurs annexes d'enseignement sportif qui est réparti entre les collectivités intéressées. C'est donc très logiquement que le conseil municipal décide, le 22 juin 1979, la location des installations sportives municipales aux deux collèges et au lycée. L'inspection départementale de la jeunesse et des sports ne donne pas assez de crédit et les deux collèges et le lycée ne peuvent pas tout payer.

C'est la raison pour laquelle la municipalité va décider de ne facturer l'utilisation des installations sportives que dans la limite des crédits obtenus et d'accorder la gratuité pour les heures qui ne peuvent pas être couvertes par ces crédits. Nous sommes bien dans un cas où la ville doit se substituer à l'Etat sous peine de pénaliser les habitants.

Dès 1977¹⁷⁷, la municipalité met en place des commissions extra-municipales pour à la fois déterminer les besoins et mettre en place une concertation avec les enseignants.

La création d'un centre d'initiation sportive municipal pour les écoles primaires s'inscrit dans cette politique. Il s'agit d'un lieu privilégié où l'enfant au travers d'activités motrices va pouvoir s'épanouir tant au niveau social et psychologique qu'au niveau moteur. Le centre s'adresse aux enfants de 6 à 10 ans. Il est structuré sur trois grands axes d'orientation : la maîtrise du milieu que l'on va retrouver dans certains sports individuels comme l'athlétisme ou la natation, la maîtrise du corps avec l'activité physique et d'expression, l'amélioration des qualités psychologiques et des rapports avec l'autre dans les jeux collectifs et les sports de combat.

Il s'agit de préparer l'enfant à son activité physique et sportive future et de lui permettre de choisir en fonction de ses aptitudes et de ses goûts. L'orientation pédagogique du centre est très précise. Le moniteur d'éducation physique a le rôle de mettre en place des situations

¹⁷⁶ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 3, octobre 1977.

¹⁷⁷ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 2, juin 1977.

pédagogiques simples et variées, adaptées aux niveaux et à l'âge de l'enfant. Cet objectif va faire souvent appel aux jeux et permettra à l'enfant d'explorer, d'inventer et de découvrir par lui-même. Au deuxième stade, l'enfant devra mettre en pratique ce qu'il aura découvert. Les activités du centre sont l'athlétisme, les sports de combat, les activités gymniques, les jeux et les sports collectifs, la danse, l'expression corporelle et le rythme. Tout au long de l'année, les enfants sont dirigés d'un atelier à l'autre et passent par différents équipements de la ville par séquences de quatre à cinq semaines. Le centre est prévu pour une centaine d'enfants.

Au niveau de la mise en place du centre, les premiers mois du mandat municipal, la commission des sports a mis en place de nombreux contacts avec les différents responsables du sport et de l'éducation physique sur la ville : les associations, mais aussi les professeurs d'éducation physique, les directeurs d'école. Au niveau national, la volonté de rejeter l'éducation physique hors de l'éducation nationale va quelque peu empêcher les jeunes de connaître l'attrait du sport. Au niveau de la ville, il n'y a que six professeurs d'éducation physique et sportive. Pour la jeune municipalité, il y a donc un certain nombre de carences auxquelles il faut pallier.

Aux Ulis, les équipements sportifs ont été programmés en même temps que les écoles, chacune disposant d'une salle de sports et d'un gymnase attenant. Ils ont donc été réalisés au fur et à mesure des besoins, en priorité scolaires.

Dans son programme électoral, le parti socialiste de François Mitterrand avait promis de réserver 1 % du budget national pour le sport.

Force est de constater que l'engagement ne sera pas respecté. En 1986¹⁷⁸ on retrouve au niveau national une part de 0,56 % du budget global réservé aux sports. Il y a donc de réelles difficultés financières sur le plan national qui ne permettent pas de donner au sport la place qu'il mérite. La ville tente cependant de pallier à ces carences et de permettre de répondre au mieux aux besoins et en particulier à ceux des scolaires. La part budgétaire communale réservée au sport illustre bien la place qui est faite au sport sur Les Ulis. Dès 1977, c'est 5 % du budget de fonctionnement de la ville qui est réservé au sport. Sur une période de 10 ans, qui s'étend de 1983 à 1993, le sport accapare entre 5 et 6 % de la section de fonctionnement du budget communal et une moyenne de 4,77 % de la section d'investissement¹⁷⁹. La ville conservera, sur le long terme, une proportion budgétaire, destinée au sport, comprise entre 4 et 5 % suivant les années.

Pour les établissements scolaires du primaire, l'accès aux installations est prioritaire et le matériel pédagogique adapté est mis à disposition. De la même manière, une aide est apportée à la réalisation des épreuves sportives importantes comme les relais d'endurance, le triathlon et aussi les transports en bus pour les groupes scolaires éloignés des équipements sportifs. La découverte et l'apprentissage de la natation pour les élèves de première et de deuxième année élémentaire sont également assurés par la municipalité.

¹⁷⁸ Carton PER 567/2 : *Vivre aux Ulis*, numéro, 1983-1986, 3 ans de gestion municipale.

¹⁷⁹ Carton 82W56 : Rapport du 16 mars 1993, Le sport aux Ulis.



Gymnase des Bathes, 2007. Photo : Galère Patrick.

Pour les établissements secondaires, la mise à disposition des équipements et des matériaux sportifs fait également partie de la politique sportive de la ville.

La politique municipale pour les enfants et les jeunes ne s'arrête pas à l'école, au collège ou lycée. Le sport ayant comme nous l'avons dit un rôle social, éducatif et préventif, le service des sports de la ville va véritablement mettre l'accent et donner une priorité importante au sport pour toucher un maximum de jeunes. Par exemple l'été, les jeunes et les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances ont la possibilité de pratiquer un nombre important d'activités sportives en participant à des stages d'initiation et de découverte. En effet, depuis 1982, dans le cadre des <<plans été>>, l'ouverture de l'ensemble des installations sportives a été décidée pour la période estivale avec en plus un accès gratuit à la piscine pour les jeunes de moins de 16 ans. Dans ce cadre, un système d'animation sportive municipale a été mis en place en collaboration avec les associations dans les installations et dans les quartiers. Le système fonctionne bien et il y a eu par exemple pour l'été 1985, 995 participants et 5695 entrées gratuites à la piscine. Cette opération a pu être réalisée grâce à un partenariat étroit entre les associations et la municipalité. Tout au long de l'année, des actions sont organisées spécifiquement pour les enfants et pour les jeunes en dehors des établissements scolaires.

En plus du centre d'initiation sportive ouvert dès 1977 dont nous avons parlé, une animation

sportive pour les jeunes de plus de 12 ans est également mise en place. L'action sportive au niveau des adolescents est pour la ville une nécessité sociale plus qu'un besoin.

C'est dans cette optique que furent créés les <<Points Sport Ados>> dans les équipements sportifs où des animateurs municipaux accueillent des jeunes de plus de 12 ans et programment avec eux les activités en semaine après les heures de cours. Les activités sont gratuites et la capacité d'accueil est de 150 adolescents. D'autres centres municipaux vont être créés et adaptés aux besoins des jeunes. En 1985, le centre d'initiation sportive va étendre à son activité d'initiation aux sports, du mercredi matin jusqu'à l'âge de 12 ans au lieu de 10 en 1978.

Le système dû <<Sport en liberté>> est mis en place pour les 12-15 ans le lundi et mardi après-midi. Il s'agit de laisser le jeune totalement libre dans le choix de ses activités sportives et de lui permettre de véritablement s'exprimer. Le service est entièrement gratuit et encadré par des animateurs municipaux. Le système perdure depuis le début des années 1980. La ville organise un certain nombre de sorties sportives à l'attention des jeunes. De nombreuses manifestations sont prévues chaque année comme des tournois, des parcours dans la ville. Par exemple, pour la seule année 1980, 16 manifestations sportives eurent lieu. Chaque année les jeunes participent donc à des rencontres, des galas, des tournois, des expositions de comités sportifs départementaux, des championnats. L'organisation du 10e anniversaire de la ville en 1987 est véritablement représentative de la place du sport au niveau des Ulys. Un nombre important de manifestations sportives sont organisées au niveau de l'ensemble des écoles, des associations. La politique municipale en faveur du sport va consister à s'adapter aux besoins des jeunes en mettant en place, par exemple, de nouveaux créneaux horaires dans les gymnases pour les adolescents qui ne fréquentent pas les associations sportives. En 1988, on note la création d'un centre municipal <<Bébé bulle>> à l'attention des tout-petits. Le système va fonctionner avec succès jusqu'en 2007. Le tarif à l'inscription est fonction du quotient familial. Cette activité permet aux parents de faire découvrir aux plus petits, de six mois à trois ans, essentiellement par le jeu, des réflexes qui les aideront à acquérir une certaine autonomie et une aisance aquatique. Le centre va s'étendre et en 1989, la ville décide de créer un système de stage de familiarisation avec les milieux aquatiques pour les enfants de quatre, cinq, et six ans.

La ville intègre donc ses plus jeunes habitants au niveau de sa politique sportive. En 1992, elle met en place le système des <<mini olympiades>> pour les enfants des centres de loisirs maternels. Les épreuves se veulent être une initiation aux sports, un moyen d'apprendre des règles et l'occasion pour les jeunes et les animateurs de se rencontrer. Dès la première année, 408 jeunes de trois à six ans ont participé à la première des cinq compétitions organisées sur le site du groupe scolaire du Bosquet. Le système est repris pour les plus grands. Comme pour les Jeux olympiques, la manifestation débute par une cérémonie d'ouverture. Ce projet s'inscrit dans la volonté municipale de parvenir, à travers le sport, à socialiser les enfants et à développer l'esprit de citoyenneté. Il existait déjà les galas sportifs organisés par le Service Municipal de la Jeunesse et les accueils jeunes ; en 1996 la ville décide d'organiser la semaine

sportive de la jeunesse¹⁸⁰. Différentes disciplines sont proposées aux jeunes : du football, du basket-ball, ou encore du tennis. L'objectif est d'engager une action éducative par le sport et de permettre une expression corporelle pour se sentir bien dans son corps et dans sa tête.

Des ateliers animés par des champions locaux sont proposés au public. A partir de 1996, des ateliers animés par des champions locaux seront proposés au public. Ces ateliers vont toucher en majorité les jeunes. L'objectif des éducateurs est à un premier niveau de partir de la demande du jeune pour arriver à mettre en place un travail sur l'expression du corps et permettre la dépense physique nécessaire à cet âge-là. A un deuxième niveau, les éducateurs vont essayer de préparer les aînés à l'encadrement des plus petits dans le but de les responsabiliser. Il est bien question ici d'un apprentissage de la citoyenneté par le sport. Cela fonctionne, dès 1997, au bout d'un an d'existence des ateliers, il est constaté que les jeunes peu sérieux ou animés de mauvaises intentions sont écartés rapidement par leurs camarades.

Au fil des années, on observe donc bien un développement des manifestations et des animations sportives envers les jeunes.

C. Les associations et les clubs ulisiens.

Le COU (club omnisports des Ulis) a été fondé le 5 mai 1977. Cette association de loi 1901 naît et de la volonté de quelques bénévoles décidés, lors de la création de la ville à se réunir pour former un grand club. Il est fondé à partir des sections sportives d'autres clubs omnisports qui existaient au niveau du DUBO comme par exemple le CAO (Club d'Athlétisme d'Orsay) ou l'USBY (l'Union Sportive de Bures-sur-Yvette). Une restructuration de l'organisation était nécessaire.

Le COU s'avère être en 1977 l'instrument le plus apte à défendre les intérêts du sport dans la commune. L'expérience acquise auprès des premiers clubs est précieuse, elle permet la formation des dirigeants et montre les avantages que le club omnisports présente pour mener une véritable politique sportive. Sa création va permettre une meilleure utilisation des installations, une meilleure couverture des besoins d'une population jeune grâce à une nouvelle structure mieux adaptée et enfin le COU va permettre un meilleur dialogue avec les élus locaux. A l'issue de l'assemblée générale du 1er avril 1977, un comité de direction composé de neuf membres a été mis en place. Le club comprend au bout d'un an d'existence 11 sections sportives qui sont : l'aïkido, l'athlétisme, la boxe française, la gymnastique volontaire, la gymnastique aux agrès, le handball, le judo, la natation, la pétanque, tennis de table et le tir à l'arc. La volonté des dirigeants a toujours été claire au cours de l'histoire du COU : maintenir une autonomie la plus large possible des sections sportives au sein de l'association. Cette autonomie est en effet nécessaire, car elle laisse chaque section libre de mener sa propre politique dans

¹⁸⁰ Carton PER 567/4 : *Vivre aux Ulis*, numéro 10, mai 1996.

l'organisation des manifestations ou encore des compétitions. L'autonomie va permettre aussi une plus grande prise de responsabilité de la part des dirigeants au niveau de la gestion financière et de l'encadrement. Les élus ne doivent pas être les seuls responsables et la pratique sportive doit se développer de manière cohérente à tous les échelons.

L'objectif prioritaire reste la recherche constante du développement du sport de masse.

Le sport est donc un moyen privilégié, comme nous l'avons dit, de développement pour l'enfant ; cela suppose de concevoir et de développer à la fois, le sport en tant que loisir et à la fois en tant que compétition. La progression constante du nombre de licenciés montre qu'il existe aux Ulis un besoin en la matière. La création de nouvelles sections doit permettre à tous de pratiquer le sport de son choix. Mais rapidement, les installations sportives deviennent insuffisantes et tous les efforts du COU sont dirigés en ce sens : obtenir la création d'installations pour mieux couvrir les besoins. Développer le sport demande donc des moyens sans cesse croissants de la municipalité sous forme entre autres de subventions aux associations. A ce niveau, la ville a toujours prévu une part relativement importante pour le sport et en particulier pour le COU dans son budget.

En le dénommant club omnisports, les fondateurs ont voulu manifester une idée d'ouverture, de cohésion pour laisser la possibilité à tous les habitants de se rejoindre dans une même communauté sportive. Si l'association n'avait pas vu le jour, de toute façon, à plus ou moins longue échéance, un regroupement aurait été obligatoire pour faire face à des problèmes d'organisation qui ne peuvent pas se régler sans une coordination consentie en particulier au niveau des plannings. Cette réunion des sections sportives permet aussi la pratique de plusieurs sports sans entretenir de querelles partisans entre associations. Il y a au COU une mise en commun des idées, des moyens, de l'enthousiasme, des défaites, des victoires qui favorise l'esprit d'équipe à un niveau global. Cela permet d'entretenir une certaine vitalité au niveau de l'esprit du sport aux Ulis. Pour autant, les différentes sections n'ont pas perdu leur identité. Il s'agit d'une union de petites associations qui gardent selon les statuts et les règles de conduite du club, une autonomie. Chaque section fait partie d'une structure bien charpentée. Il ne s'agit pas d'un amalgame de gens qui font du sport, le COU est fait pour permettre une pratique harmonieuse du sport. Des dirigeants bénévoles travaillent à l'organisation de chacune des sections. Qu'ils soient accompagnateurs, secrétaires ou présidents, ces individus remplissent un rôle d'éducateur qui ne peut pas être dissocié du sport.

Le COU a décidé de prendre en charge l'encadrement. Pour cela une commission formation a été mise en place avec comme objectif la coordination de l'action des associations sportives par une action auprès des différentes instances sportives concernées : la fédération et les ligues. Dès la rentrée 1979, une préparation au brevet de secouriste et au brevet d'Etat d'éducateur sportif est organisée. Par rapport aux équipements sportifs à proprement parler, le COU ne peut pas grand-chose. Comme nous l'avons dit, malgré une politique municipale très volontariste en matière de création d'équipements sportifs, on ressent sur la ville dès le début des années 1980

des carences en équipements et en particulier en matière d'équipements de plein air. Face à une situation relativement compliquée de <<manque>> d'équipements, la politique sportive du club va être remise en cause de manière récurrente. Toutefois, le dialogue a toujours été bon avec la municipalité et sans ce système de regroupement des associations et des sections sportives, la ville n'aurait sans doute pas pu développer sa politique sportive comme elle l'a fait. La politique municipale n'a pas pour objectif de favoriser une activité de spécialistes pour des athlètes ou une activité d'amateurs, mais d'aider au développement de toutes les formes de pratique du sport. Et le sport doit véritablement être un élément essentiel de la vie de tous, qu'il s'agisse de l'enfant, de l'adulte ou encore de handicapés. C'est autour de ces trois axes forts que se développe le COU, en accueillant à la fois les activités sportives de loisirs, les activités sportives de compétition, en participant à l'organisation de rencontres sportives pour handicapés physiques et en créant une animation destinée plus particulièrement aux jeunes et aux adolescents. Lors de son 10e anniversaire, en 1987¹⁸¹, le COU a dépassé les 2500 adhésions (soit environ 10 % de la population) et ne regroupe pas moins de 22 disciplines et 20 sections contre 11 en 1977. Après une première période de construction à proprement parler, une politique de dialogue et de partenariat s'est développée progressivement avec les services municipaux qui mettent à disposition les équipements sportifs. Le sport aux Ulis repose donc pour sa grande partie sur la vie associative et sur ses membres bénévoles. Le principe associatif permet de mettre en commun les énergies, assure en équipe la possibilité de pouvoir faire des compétitions ou simplement de pratiquer le sport en loisirs. La vie associative permet également de partager les savoirs, les connaissances techniques, de bénéficier de techniques d'entraînement, pour permettre à la population de nourrir ses ambitions sportives, de les réaliser ou d'avoir envie de les réaliser pour le bénéfice de tous et de contribuer à l'éducation des jeunes en leur apportant un meilleur équilibre et plus de maîtrise d'eux même.

Au début des années 1990, le club ne compte pas moins de 90 entraîneurs brevetés, 100 cadres bénévoles qui assurent en commun la structure la plus appropriée aux besoins de chaque section et de ses adhérents ; et cela à un moindre coût. Le COU réalise chaque année plus de 9000 heures d'entraînement et de rencontres sportives sur la ville. Il est un des clubs les plus importants du département avec déjà beaucoup de titres de champion de France. Au niveau national, la création en 1978 du GNCO (Groupement National des Clubs Omnisports) puis en 1988 de la FFCO (Fédération Française des Clubs Omnisports) va permettre de nombreuses avancées. Le COU lui doit la base forfaitaire des charges salariales des animateurs de clubs sportifs c'est-à-dire 30 % de charges en moins et aussi une grande part de leur reconnaissance par les autorités. La création du groupement national des clubs omnisports répondait à un besoin de s'unir par rapport aux spécificités et aux problèmes rencontrés par les clubs omnisports français. Pendant 10 ans, le groupement va rassembler de plus en plus d'adhérents

¹⁸¹ Carton PER 567/2 : *Vivre aux Ulis*, numéro 33, mai-juin 1987.

et s'imposer dans le sport français comme la voie des clubs omnisports. Il va devenir l'interlocuteur privilégié du gouvernement, permettant à ses membres, petits et grands, prestigieux et moins connus de s'exprimer et de faire passer leurs revendications. En novembre 1988, le groupement décide d'adapter ses structures à sa représentativité en se transformant en fédération. Une nouvelle étape commence alors avec cette nouvelle forme d'organisation. Le COU lui est associé et très actif. Elle va permettre d'être plus représentative de la vie sportive locale. Le système de fédération va permettre à l'ancien groupement de renforcer son rôle de porte-parole des clubs omnisports et de développer un véritable service d'assistance aux clubs dans leur administration et leur gestion quotidienne. Toutefois, une fédération n'est que le rassemblement de ceux qui veulent s'y investir. Pour la municipalité, il est important de prendre part à son fonctionnement et à sa progression. Elle va devenir une véritable cellule de réflexion et de propositions pour l'animation de la vie et de la gestion du sport en France. Elle va faire valoir la vie sportive dans le souci de la pluralité du sport. La fédération va être attentive aux orientations prises par les élus autant au plan national, régional, départemental que local afin de préserver sa cellule de base c'est-à-dire le club. Au quotidien, le COU est confronté à des problèmes de gestion aussi bien financière qu'administrative. Le club gère chaque jour l'accueil, la formation, l'éducation et le perfectionnement des jeunes. Il faut faire face au fil des années à de nouveaux moyens de communication envers les adhérents et envers les collectivités.

Le COU parvient à réaliser de très bonnes performances. L'exemple de la section athlétisme est significatif. Sa création a été permise par la rencontre de quelques personnes passionnées, qui à la faveur de la création de la commune ont pu structurer leur section au sein du COU qui est né pratiquement en même temps que celle-ci. Contrairement aux sections qui existaient au sein des clubs de Bures-sur-Yvette et d'Orsay et qui après mutation touchèrent de leur commune mère la subvention qui leur était allouée, la nouvelle section athlétisme née en 1977 n'a pas pu bénéficier d'un soutien quel qu'il soit. A ses débuts, la section vit uniquement grâce aux cotisations des membres, par le bénévolat de l'encadrement et de certains parents.

Ce sont ces derniers qui ont par exemple, au début du fonctionnement de la section, effectué des déplacements à leurs frais en voitures particulières. Chaque adhérent prenait en charge l'achat de son équipement individuel (les shorts, les maillots...). Un premier bureau de sept membres va gérer la jeune section. Une particularité est à noter par rapport à ce bureau : il comprend la présence d'un athlète qui est là pour exprimer les idées ou les doléances de tous les autres athlètes. Les six autres membres du bureau sont à la fois dirigeants, entraîneurs et athlètes. La section est capable d'enseigner toutes les disciplines du point de vue technique que ce soit les courses, les sauts ou les lancés. Rapidement, la section prend son envol ; de 15 adhérents à sa création, elle comporte au bout de quelques mois 73 membres actifs qui participent régulièrement aux séances d'entraînement.

Au bout de seulement cinq jours d'existence, la section se lance dans la compétition et participe au championnat benjamins de L'Essonne. Les objectifs de la section sont structurés autour de

trois axes que cette dernière va suivre tout au long de son évolution : l'aspect éducatif et l'initiation, qui est la base de tout sport et par nature l'antichambre de la compétition. A un deuxième niveau, la compétition, qui recouvre trois aspects : la lutte contre soi-même principalement pendant l'entraînement, la compétition proprement dite qui est la lutte contre les adversaires dont on connaît plus ou moins la valeur ce qui oblige à se surpasser et l'esprit d'équipe qui se traduit notamment au travers des relais et des rencontres interclubs. Sur un troisième axe, la section va développer l'athlétisme en tant que sport de détente. Elle va par exemple mettre en place un système de footing collectif le dimanche matin sur des parcours fléchés aménagés au niveau du parc nord. Cette section d'athlétisme ulissienne est véritablement caractéristique de la réussite du sport aux Ulys. Chaque année, le comité départemental d'athlétisme établit le classement des meilleurs clubs de L'Essonne. Le palmarès prend en compte les résultats de chaque athlète licencié. En 1992¹⁸², avec un total de 180 licenciés pour 60 athlètes classés, elle obtient la quatrième place. Sans véritablement parler <<d'usine à champions>>, la section va véritablement être à l'origine de la réussite de plusieurs athlètes de haut niveau. Sangouma et Trouabal, tous deux champions d'Europe en 1990 et 1994, sont deux exemples concrets de la réussite sportive de la ville à un très haut niveau. Par leur réussite ils permettent à la fois à la ville de dégager une image jeune et dynamique et surtout leurs performances constituent un véritable tremplin pour les jeunes.

En 1990, la municipalité décide de créer un système de contrats d'objectifs avec les associations. Le contrat d'objectifs est une aide financière ou administrative accordée aux associations, qui s'ajoute aux subventions existantes. En contrepartie, l'association prend un engagement vis-à-vis de la ville. Pour une association sportive, il peut s'agir par exemple de s'engager à mettre en place un certain nombre d'animations lors de différentes manifestations organisées sur la commune comme la fête de la ville ou de la fête du sport. Ces contrats passés entre la ville et les différentes sections sportives sont très appréciés par les responsables sportifs. C'est le cas par exemple pour le football, le volley-ball, mais également pour les associations de jeunes comme <<le <Cercle des Rollers Acrobates>> ou encore la section boxe qui peuvent grâce à ces contrats organiser des stages et perfectionner leurs adhérents. Toutes les associations acceptent le principe de la contrepartie. Les sportifs bénéficient donc d'un encadrement de qualité et l'animation de la ville profite à tous. Il s'agit bien pour la municipalité de mettre le sport à la portée de tous les habitants sans que l'argent s'avère un frein à la pratique. Il s'agit donc bien de contrats d'objectifs ayant une portée sociale. Ces derniers sont renouvelables annuellement en fonction du respect des engagements pris par l'association demandeuse. Au fil du temps, de nombreux contrats sont signés avec différentes associations dans le but de faire aussi émerger des potentialités. Grâce aux efforts déployés par la ville, en 2007, environ 20 % de la population pratique un sport de façon régulière qu'ils soient

¹⁸² Carton PER 567/3 : *Vivre aux Ulys*, numéro 27, juin-juillet 1992.

champions ou simples pratiquants, tous servent à la propagation des valeurs du sport qu'il est possible de résumer par l'esprit d'équipe, la solidarité et l'intégration.

Pour le COU, la question du bénévolat est cruciale. L'étymologie du mot vient du latin *benevolus* qui veut dire « bonne volonté ». Le bénévole peut donc se définir par celui qui accepte de faire quelque chose pour les autres, dans un but non lucratif et dans un esprit de groupe. Il va véritablement permettre à la communauté sportive de conserver sa volonté, son ingéniosité, son dynamisme. Le bénévolat permet aussi d'éviter un certain nombre de tensions et de frictions grâce à l'absence d'enjeux financiers. Au niveau des bénévoles ulisiens, la problématique de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle du bénévole va relativement vite émerger. Le bénévolat est un véritable engagement, lorsqu'il s'intensifie, il devient véritablement <<dévorant>> et ceux qui acceptent de passer cette étape deviennent alors des <<militants>>. Avec l'augmentation des responsabilités arrive aussi l'augmentation des choix et des conflits. Au COU comme dans beaucoup d'associations, le rôle des bénévoles est vital, car sans eux il n'y aurait pas de sport sur la ville, il n'y aurait que peu d'équipements et pratiquement pas de clubs. Dans une société où tout se conçoit de plus en plus en fonction de la consommation et de l'argent, le bénévolat remplit véritablement un rôle régulateur et éducateur. Si, lors de ses premières années d'existence la ville des UliS peut se caractériser par un véritable tissu associatif et un nombre très important de bénévoles, on note à partir du début des années 1990 un véritable essoufflement du bénévolat. Ce phénomène s'inscrit dans l'avènement d'une société de plus en plus individualiste. La municipalité va lancer un certain nombre de dispositifs pour redynamiser la vie associative. Le COU prend part activement au forum de la vie associative, lancé par les élus en 1993 pour redynamiser le tissu associatif. Différents systèmes de formations vont par exemple se mettre en place à l'intention des bénévoles. Ces formations concerneront essentiellement des questions de gestion des associations ou encore des problématiques relatives à la législation concernant les associations. Des campagnes de communication vont aussi être organisées. Dans les années 2005-2006, par exemple, un dispositif est mis en place pour rechercher des jeunes citoyens qui assureront la relève et combleront le fossé qui se creuse de plus en plus entre les générations de bénévoles. C'est le sens du séminaire organisé par le COU dans le département du Var pendant les vacances de Toussaint de 2006. Une trentaine de jeunes issus des sections sportives ont participé aux travaux de réflexion et aux ateliers de découverte sportive qui constituaient l'essentiel de ce stage. L'objectif est bien de préparer l'avenir en sensibilisant des jeunes pour pérenniser les sections sportives de la ville. Le but est aussi de casser l'image fausse du <<sport spectacle>> donnée par les médias et de donner aux jeunes sportifs les moyens de devenir les véritables acteurs de leur club et de leur section. En 2007, le COU ne compte pas moins de 29 sections. Par ailleurs, la ville compte un nombre important d'autres associations sportives qui évoluent en dehors du COU et fonctionnent très bien. Nous pourrions citer l'ATU (l'Association de Tennis des UliS). Créée en 1977, elle compte en 1979, pas moins de 800 membres affiliés à la

Fédération Française de Tennis, dont plus de 140 enfants à l'école des jeunes, 60 juniors et 600 adultes. A la fin des années 1970, le nombre est donc déjà largement au dessus de la moyenne recommandée vis-à-vis des équipements existants sur la ville. Entièrement gérée par des bénévoles, l'association est un club autonome indépendant de toute pression de type politico-financière et qui obtient de très bons résultats en compétition. En 1983¹⁸³, l'effectif total du club se monte à 880 éléments puis à partir du milieu des années 1980, le renouvellement des adhérents se stabilise à 20%. Ce chiffre est la conséquence de deux paramètres. Le premier étant la non-stabilité de la population, on note environ 40 % de non-réinscriptions soit 8 % de la population totale. Le second paramètre tient au niveau du sport lui-même, un nombre important de personnes ne continuent pas, car elles rencontrent des difficultés d'adaptation non perçues au départ. En effet, le tennis est un sport où les progrès sont généralement longs. D'autres associations cohabitent en grand nombre en dehors du COU comme par exemple le Club de Judo, l'Association pour la Pêche, l'association Sport sans Frontières sans oublier l'association Handisport où les adhérents se distinguent au tir à l'arc et en haltérophilie lors de différents jeux olympiques ou des championnats d'Europe par exemple. Comme nous l'avons dit, le sport de haut niveau n'est pas exclu de la politique sportive municipale. La réussite de plusieurs athlètes de haut niveau en athlétisme ou encore en football met en lumière la réussite de la ville à la fois en faveur du sport de haut niveau et en faveur aussi des anonymes. Sangouma et Trouabal déclarent lors de la fête du sport en 1994 : << puisse notre record servir d'exemple et inciter d'autres jeunes à quitter les cages d'escalier pour venir transpirer sur les stades>>¹⁸⁴. Cette réussite s'explique aussi par le dynamisme des dirigeants du club, par la qualité des équipements (de la piste du stade propice à des entraînements de haut niveau) et la volonté de la ville de soutenir de jeunes sportifs de haut talent. Cette politique d'aide aux champions a par exemple permis en 1987 à Sangouma de partir en stage en Californie. Sans une aide de la municipalité, ce stage aurait été difficilement réalisable financièrement parlant. Le microcosme sportif ulissien compte aussi, depuis 1998, un champion du monde de football parmi ses plus prestigieux sportifs, il s'agit de Thierry Henry. Suite à la victoire de l'équipe de France dont faisait partie cet Ulissien, on note une recrudescence chez les jeunes du nombre d'inscriptions au niveau du club de football de la ville et en 2001 les éducateurs encadrent 300 jeunes de moins de 18 ans.

En 2007, la ville continue de maintenir une politique qui permet de contribuer à la pratique et à la réussite sportive pour tous. Le sport continue à jouer un rôle de réussite éducative et d'intégration citoyenne. Les dispositifs mis en place l'été à l'intention des jeunes fonctionnent à plein régime depuis 1982, le sport y tient une place très importante.

La ville conserve une politique du sport où il n'y a pas d'exclusivité à la fois au niveau des pratiques et au niveau des générations. On le constate bien, dans certaines sections où la

¹⁸³ Carton PER/567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 1, mars-avril 1983.

¹⁸⁴ Carton PER 567/2 : *Vivre aux Ulis*, numéro 27, juin-juillet 1992.

pratique est abordée comme une activité de loisirs par les adultes, les jeunes y trouvent toute leur place et cultivent le plus souvent l'esprit de compétition. L'objectif de la ville est bien de créer une synergie entre les deux. Le sport a donc pris beaucoup d'importance sur la ville. Malheureusement on constate à la fin des années 2000 un engagement parental dans la vie sportive locale très insuffisant. Trop souvent les bénévoles des clubs sportifs se plaignent, à juste titre de se retrouver seuls avec les enfants pour les encadrer, les transporter et les surveiller. Un des objectifs de la municipalité est donc de mobiliser de manière plus conséquente les parents de manière à ce qu'ils partagent avec leurs enfants ces moments importants de la vie sociale.

En 2007, la ville inaugure la nouvelle piscine. Il s'agit d'un gros investissement qui doit avoir une utilité et un rôle dans l'animation de la cité. Cet équipement a été conçu à l'intention de l'ensemble des habitants, mais aussi pour les salariés de la zone d'activités de Courtaboeuf. Il s'agit de répondre à un besoin, car l'ancienne piscine était devenue trop petite et trop âgée ; il s'agit aussi de redynamiser et d'améliorer l'image de la ville avec un équipement de qualité.

Chapitre 5 : la Culture aux Ulis.

A. La médiathèque, une réussite culturelle en faveur de tous les habitants.

Pour l'UNESCO, << la bibliothèque publique est le principal moyen de donner à tous, libre accès au trésor des pensées et des idées humaines et aux créations de l'imagination de l'homme>>¹⁸⁵.

La première bibliothèque associative de la ville a démarré avant sa création, dans des locaux situés à la résidence de Chanteraine en février 1970. Il s'agissait d'une émanation de la BPTO (Bibliothèque Pour Tous d'Orsay).

Elle était à la fois un lieu de culture et un lieu de rencontre entre les habitants du DUBO et de ceux du quartier de Mondétour (situé sur la commune d'Orsay) et portait le nom <<Culture et Bibliothèque des Ulis>>. La structure devient donc un lieu de vie où les habitants parlent de la vie du quartier et des problèmes qu'ils rencontrent en particulier au niveau des nuisances occasionnées par les chantiers ou encore le manque de commerces. Cette structure avait une utilité à la fois pour les enfants, les jeunes et les adultes au niveau du prêt de livres.

En 1973, le besoin se fait sentir de créer un autre point de lecture. En effet, les habitants arrivaient en masse sur le quartier ouest fraîchement bâti, et un local fut obtenu grâce au gestionnaire des équipements sociaux culturels : l'OGESE (l'Office de Gestion des Equipements Sociaux et Educatifs). Ce deuxième local situé au niveau de la résidence des Houlettes obtient rapidement du succès. Le lieu est extrêmement vivant, l'équipe composée de sept personnes

¹⁸⁵ Maurois A. , *La Bibliothèque publique et sa mission*, UNESCO, 1961.

accueil souvent des familles entières et il n'est pas rare de trouver simultanément dans les locaux trois ou quatre landaus ou poussettes. Cet aspect convivial a beaucoup marqué les animatrices. Nous sommes à une période où la ville est véritablement en construction. Dès les premiers mois de fonctionnement de cette petite bibliothèque de quartier, on recense environ 1000 lecteurs réguliers. Il existait aussi au niveau du DUBO quelques petites bibliothèques d'écoles ainsi qu'un service par bibliobus assuré par la bibliothèque centrale de prêt de L'Essonne.

En mars 1976 s'est constituée, à l'initiative de quelques habitants de la ZUP, une association pour la création d'une bibliothèque municipale dans la ville. Son objectif était la mise à disposition du public, gratuitement, de documents pour se former, s'informer et se distraire. Pour réaliser son projet, cette association avait décidé de s'équiper progressivement. Il s'agissait dans un premier temps de privilégier l'accueil, le dialogue, l'animation avant la spécialisation et la recherche. Ces deux derniers objectifs étant davantage du ressort de la bibliothèque centrale qui va venir par la suite. Dès 1977, l'association demande à la municipalité de mettre en oeuvre une politique de lecture publique aboutissant à court ou moyen terme sur l'ouverture d'une véritable bibliothèque municipale. En 1980 va s'ouvrir un équipement de quartier, la Bibliothèque Municipale des Amonts. Celle-ci est d'abord réservée aux enfants. A travers cette structure, un comité de choix des livres, une association pour l'animation, des expositions-ventes se mirent en place. En 1981, la bibliothèque de Courdimanche fut transférée à Mondétour, celle des Houlettes prit sa place à la MPT de Courdimanche. A partir de 1981, la nouvelle bibliothèque municipale va s'ouvrir aux adolescents et aux adultes. Dès la première année¹⁸⁶ de fonctionnement de cette structure municipale, on compte 508 adultes inscrits et 912 enfants de moins de 14 ans. La répartition par quartier des individus inscrits montre une prédominance de fréquentation par les quartiers ouest : 65,1 % d'adultes et 76,7 % des enfants inscrits. Cette répartition est significative d'une relative réussite de la politique municipale qui vise à permettre l'accès à la culture au plus grand nombre et en particulier aux catégories de population les plus défavorisées. Les quartiers ouest regroupent comme nous l'avons dit, les résidences locatives les plus populaires de la ville. Au niveau des lecteurs adultes, on retrouve 90,1 % de Français et 9,9 % d'étrangers. Au niveau des enfants, 74,8 % et 25,2 % sont étrangers. La proportion d'étrangers sur la ville atteint quasiment 15 % en 1981. Si le nombre de lecteurs étrangers adultes est relativement faible, on remarque que la bibliothèque touche un grand nombre d'enfants étrangers. La bibliothèque se lance dans une politique d'acquisition de livres, au bout de deux ans d'existence elle dispose de plus de 9 000 livres. Elle va développer un certain nombre d'activités comme l'accueil des classes scolaires ou des enfants des centres aérés, des centres maternels de loisirs ainsi que des crèches. Un certain nombre d'animations en rapport avec la lecture vont s'y développer. La bibliothèque municipale participe en outre à la plupart des manifestations culturelles de la ville. En 1982 ce sont 1300 enfants et 1200

¹⁸⁶ Carton PER 567/1 : *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 37, juin 1982.

adultes qui sont accueillis à la bibliothèque et cette dernière met alors à leur disposition 13 000 ouvrages. Cette même année, 43 000 ouvrages ont été prêtés, onze classes de maternelle, 25 classes de primaire et six classes de collège (dont la section d'éducation spécialisée) ont été accueillies tout au long de l'année. Le développement des activités de la bibliothèque et la forte augmentation de sa fréquentation la rendent rapidement inadaptée au niveau de sa taille. La nécessité d'une structure plus grande et mieux adaptée aux besoins et à la demande se fait de plus en plus sentir. Dès 1982, l'emplacement géographique de l'équipement central est d'ores et déjà fixé en plein centre-ville entre la grande dalle piétonne destinée à devenir le centre de la ville et le parc urbain. Le programme architectural, l'organigramme de fonctionnement, les prévisions en matière de constitution des fonds de livres et en personnel sont soigneusement étudiés selon les normes de la Direction du Livre. L'ouverture de la médiathèque municipale a lieu en 1987. Elle est construite sur 1800 mètres carrés répartis en trois niveaux : le rez-de-jardin de 410 mètres carrés qui comprend les bureaux et les réserves. Le rez-de-dalle de 760 mètres carrés est occupé par le hall d'accueil, la salle de prêts, la salle de lecture pour les adultes, la discothèque et une salle polyvalente. Le premier étage dont la superficie est de 500 mètres carrés est composé de la section enfants avec une salle de prêts, une salle de lecture, une salle de contes, un atelier, une vidéothèque et en dernier lieu d'une bédéthèque qui ouvrira en 1993. Les habitants se sont fortement approprié la médiathèque qui connaît un succès important depuis son ouverture. Elle est un outil indispensable à la vie culturelle de la ville. Elle accueille des écoles, les centres aérés et les équipements de la petite enfance.

Elle va véritablement évoluer dans une politique d'ouverture à tous les publics et notamment au niveau de la sensibilisation d'un public qui est peu familiarisé avec la lecture.

En 1990¹⁸⁷, la fréquentation atteint 11 900 adhérents soit 38 % de la population totale de la ville avec une majorité de jeunes de moins de 18 ans : 51,5 %.

En 1991, on recense 200 000 prêts de documents. Elle possède alors 32 000 livres pour adultes et adolescents, 21 500 livres pour enfants, 9500 disques compacts et cassettes, 570 vidéos à consulter sur place et 135 abonnements et périodiques. Certains samedis, plus de 1000 personnes la fréquentent. Depuis son ouverture un nombre important d'actions ont été mises en place, dont des animations <<hors les murs>> autour du livre comme par exemple dans les salles d'attente des PMI afin que la sensibilisation à la lecture se fasse dès le plus jeune âge.

Sur la seule année 1991, on compte 320 animations organisées pour les élèves des classes maternelles, élémentaires et secondaires. La médiathèque va aussi s'investir au niveau des sections d'enseignement spécialisé du collège des Amonts. Au total, 70 classes sont concernées, plus de 130 séances pour les enfants des centres aérés, et 50 séances pour ceux des crèches et garderies ont été assurées. On retrouve donc bien une volonté municipale de mettre à profit cette structure au service de la jeunesse et en particulier au niveau du système scolaire de la ville.

¹⁸⁷ Bilan de la médiathèque des Ulis, 1990-1991.



Médiathèque François Mitterrand, 2007. Photo : Galère Patrick.

Des animations à thème sont réalisées ainsi que de nombreuses expositions. Le << plan lecture>> se développe, un coin lecture est aménagé pour l'accueil des classes. Le système va durer 10 ans, de 1991 à 2001. Il s'agit d'une politique de prévention de l'illettrisme qui fonctionne en mettant les tout-petits en contact avec le livre en présence des familles. Ce plan a pu se réaliser grâce à une aide financière du département de l'Essonne, du fond d'action sociale de la DRAC Ile-de-france et de la DASS. On note aussi le fonctionnement de plusieurs ateliers qui permettent d'aborder l'écriture sous une forme ludique. Les ateliers de création de bandes dessinées pour les jeunes de 8 à 18 ans vont fonctionner en partenariat avec les services municipaux de la jeunesse et le club Léo-Lagrange. La médiathèque s'implique également dans le <<plan été jeunes>> avec différentes associations culturelles par le biais d'interventions des bibliothécaires dans les lieux d'animation comme les plaines de jeu et les bacs à sable pendant les mois d'été. La médiathèque apporte aussi une aide aux BCD (bibliothèque et centre de documentation). Avec un nombre d'adhérents qui atteint 38 % de la population en 1991, elle figure parmi les bibliothèques les plus fréquentées de France dont la moyenne nationale s'élève à 15 %. Elle est en deuxième position des 50 villes de 28 000 habitants qui ont une médiathèque, pour son nombre d'inscrits juste derrière la ville de Cherbourg. En 1991, les habitants qui la fréquentent le plus proviennent essentiellement des résidences des Amonts, du Barceleau et de la Daunière. On note que parmi les résidences les plus représentées, deux

appartiennent au secteur ouest classé en ZUS à partir de 1996 et une au secteur est sensible. La médiathèque accueille aussi un nombre notable d'individus extérieurs à la ville (essentiellement de Bures-sur-Yvette, Orsay et Gif-sur-Yvette). La bédéthèque possède, en 2007, avec près de 6000 ouvrages un des plus gros fonds en Essonne.

La médiathèque va développer ses axes de travail tout au long de son évolution en mettant l'accent sur des actions spécifiques en direction des publics relevant de l'alphabétisation.

Elle développe un soutien de lecture dans des lieux d'entraide scolaire et met en place des points relais dans les MPT et les centres sociaux.

En 1997¹⁸⁸, 254 000 prêts ont été réalisés, 12 422 personnes sont inscrites soit 40 % de la population, dont 65 % de moins de 25 ans. L'équipe de gestion de l'équipement se monte à 19 agents. La médiathèque s'adapte à l'évolution des technologies, en 1999 deux pôles, de deux postes chacun de consultation de CD-ROM sont opérationnels.

Au fil du temps, la médiathèque est devenue plus qu'un simple lieu de prêts, elle est devenue un lieu de découverte, d'échanges et surtout de formation. Elle suit l'actualité communale et accompagne les changements de la vie quotidienne. Elle s'est adaptée aux multimédias, et a muté avec l'informatique. A ce niveau, elle va bénéficier d'un système pionniers dans le domaine, un système expérimental sur mesure : un système de réservation par l'utilisateur, d'examen de son compte, de consultations par Internet. En 1999, seules les bibliothèques de la Sorbonne et de Polytechnique en sont équipées. La médiathèque des Ulys est la première bibliothèque municipale de France à en être dotée. Elle bénéficie en 1999-2000, du soutien financier du ministère de la Culture à travers la signature d'un Contrat de Ville Lecture et d'une labellisation ECM (espace culture multimédia) qui lui a permis de s'adapter aux nouvelles technologies. C'est dans ce contexte qu'elle va développer encore davantage ses actions liées à l'image en devenant centre de ressource départementale de la bande dessinée ainsi qu'un espace culture multimédia. Ce dernier, ouvert à tous offre un accès gratuit aux nouvelles technologies en ligne et hors ligne à travers lesquelles les activités culturelles, éducatives et artistiques vont être développées : atelier multimédia consacré au graphisme, à la bande dessinée, la musique, ou encore la culture urbaine...

Les activités autour de la BD vont continuer à se développer, avec plus de 6000 ouvrages bandes dessinées, comics, mangas, elle possède l'un des fonds les plus importants de la région hors Paris. Cette singularité va l'amener à devenir référent en bandes dessinées avec l'aide de la bibliothèque départementale auprès des bibliothèques des villes de moins de 100 000 habitants. Ce souhait est soutenu par la signature d'une charte. L'objectif est l'unification de l'ensemble du département dans le cadre d'une formation à l'image. En effet, les bibliothèques sont formées à l'écrit, mais pas à l'image graphique.

¹⁸⁸ Carton PER 567/5 *Vivre aux Ulys*, numéro 28, janvier 1998.

La médiathèque va comprendre l'importance de développer les ressources en ce domaine pour une véritable reconnaissance du neuvième art. Les ateliers bande dessinée vont rencontrer beaucoup de succès, ils sont repris par la médiathèque dès 1989 et vont perdurer jusqu'en 2007. Il s'agit bien d'intégrer la bande dessinée à l'éducation artistique. De nombreux dessinateur et scénaristes ont participé à ces dispositifs. Les activités de la bédéthèque ne se sont pas limitées aux ateliers, elles se sont étendues à des débats, des séances de dédicaces, des expositions, des rencontres, des formations et à de nouvelles acquisitions.

La médiathèque participe aussi à la politique d'insertion mise en place par la municipalité.

En 2000 par exemple elle emploie à temps plein cinq titulaires et deux emplois jeunes. Ces derniers sont souvent investis dans des missions hors les murs en direction des populations qui ne prennent pas d'elle-même le chemin de la médiathèque. Ils vont aussi par exemple animer la carriole de l'été, une camionnette qui va sillonner la ville durant la période estivale pour proposer aux habitants un échantillon de ce qu'ils peuvent retrouver au niveau de la structure. Ils vont aussi assurer les lectures à la ludothèque et dans le centre de loisirs en milieu ouvert.

L'étude de l'évolution du fonctionnement de la médiathèque montre une progression au niveau de la formation et de l'animation faites en direction des assistantes maternelles, du personnel des crèches, des haltes garderie des PMI, ou encore au niveau des animateurs de centres de loisirs. Un certain nombre de partenariats, vont donc se développer avec les écoles. Par exemple à chaque rentrée scolaire la section jeunesse de la médiathèque organise depuis 2002, une réunion d'information avec les enseignants et leur expose le contenu du travail prévu pour l'année. Par la suite les enseignants prennent rendez-vous avec la médiathèque où ils sont reçus avec leurs élèves pour participer à des animations sur des thèmes bien spécifiques qui auront été étudiés avec les élèves au préalable. Les dispositifs mis en place par la médiathèque montrent bien l'orientation prioritaire de celle-ci. Une politique à l'intention des plus jeunes, de zéro à quatre ans avec des séances de contes par exemple, des ateliers pour les jeunes et les adultes une fois par mois, des lectures pour les adolescents, des rencontres littéraires qui ont lieu en général quatre fois par an pour tous les amateurs de lecture, un système d'accueil des parents et des professionnels de la petite enfance, des accueils prévus pour les scolaires trois fois par semaine, pour les crèches une fois par mois, des actions hors les murs, une fois par semaine et un système de lecture aux familles où les parents et les enfants sont invités à venir découvrir les livres. Le système de la carriole de l'été est présent dans les quartiers et se développe de plus en plus pendant les petites vacances et les événements festifs de la ville. Une bibliothécaire va gérer les BCD des écoles maternelles et élémentaires. Elle en constitue les fonds, réalise plusieurs fois par an des présentations auprès des instituteurs et les accompagne dans la gestion des fonds des écoles. Elle réalise en outre des actions d'animation dans les écoles. La médiathèque participe aussi aux grandes opérations nationales telles que << le printemps des poètes >>, << lire en fête >> et << la semaine de la science >>. Enfin elle réalise en moyenne une dizaine d'expositions par an dans ses locaux.

Le bilan d'activité de la médiathèque en 2005 met en évidence une évolution problématique du nombre d'abonnés depuis 2000¹⁸⁹. On recense une perte de plus de 1500 abonnés, soit une baisse de 19,8 %. Cette tendance se poursuit en 2006. En 2007, les élus décident de mettre en place une nouvelle politique tarifaire. Cette dernière se veut plus adaptée au jeune public. La médiathèque veut en effet cibler les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui ont quelque peu déserté la structure depuis le début des années 2000. La forte diminution du nombre d'abonnés concerne au premier chef l'espace audiovisuel. Ce secteur était le seul où l'inscription était payante. A ce niveau, la médiathèque souffre fortement de l'apparition d'un phénomène : le téléchargement sur Internet. Les usagers ne comprenaient plus qu'on fasse payer plus cher un service qui à leurs yeux n'a pas plus de valeur que les autres services de la médiathèque. De plus, le coût moyen d'un CD ou d'un DVD équivaut en 2006, dans le commerce, au coût d'un livre voire est moins cher. Les tarifs de l'abonnement au secteur audiovisuel vont donc être revus en 2007. La médiathèque a aussi la volonté de participer de manière plus importante à la réussite éducative en appliquant une politique de gratuité généralisée au niveau du jeune public. Le prix de l'abonnement constitue, en effet, souvent une barrière psychologique pour les plus jeunes, la gratuité va donc aider la médiathèque à les fidéliser. En direction du public adulte et plus particulièrement des jeunes adultes, le tarif plein a été diminué de façon importante en 2007 : -60 % et a été établi respectivement à 10 € pour l'abonnement mensuel et 60 pour l'abonnement semestriel. Ces modifications tarifaires intervenues en 2007 marquent véritablement la volonté de la municipalité de réagir face à un phénomène de crise de la fréquentation du public ulissien qui s'observe depuis 2000.

Les chiffres de la fréquentation de 2007 montrent bien que la politique a été un succès. Le nombre de prêts, tous documents confondus se porte à 167 294 en 2007 contre 159 567 en 2006. La médiathèque n'a pas retrouvé des résultats comparables à ceux qu'elle obtenait dans les années 1990 : 217 414 prêts et plus de 100 000 entrées en 1992¹⁹⁰, mais la nouvelle politique mise en place commence à porter ses fruits et donne bon espoir pour l'avenir.

En 2007, la médiathèque montre bien par son bilan, sa forte implication dans la politique culturelle de la ville en direction des jeunes, des enfants et aussi des adultes. Toutes ces actions entrent dans le plan local de développement de la lecture signé avec le conseil général dont l'objectif est de développer la lecture publique en partenariat avec les acteurs culturels et sociaux. Depuis la création de la première bibliothèque en 1970 les actions, les efforts ont toujours été prioritairement dirigés vers les enfants et la jeunesse en adéquation complète avec les objectifs de la municipalité. Il s'agit bien là de savoir lire, d'aimer lire, de pouvoir écrire, s'exprimer oralement et graphiquement. Autant de moyens favorables pour attirer les jeunes

¹⁸⁹ Carton 185W3 : Médiathèque François Mitterand, bilan d'activité 2007.

¹⁹⁰ Carton 13W81 : Médiathèque municipale, rapport et présentation du budget 1994.

vers un savoir qui leur permettra au fil des années de pouvoir s'intégrer, accéder à une citoyenneté et à une vie sociale.

B. Le centre culturel Jacques Prévert.

Le centre culturel Jacques Prévert a été construit en 1974. A l'origine, il s'agit d'un foyer socio-éducatif avec une vocation audiovisuelle. Il devient salle de cinéma et siège administratif du Service Culturel de la ville en 1978. En 1984 a lieu l'inauguration d'une nouvelle salle de cinéma conçue pour accueillir 220 spectateurs. Depuis l'origine, la programmation du cinéma est établie en liaison avec une commission d'habitants. Il s'agit d'un équipement de diffusion culturelle pas uniquement axé sur le cinéma. En effet, peuvent s'y dérouler des concerts, des pièces de théâtre, des conférences des expositions. Le centre met à disposition des associations, des amicales de locataires ou encore des groupes de jeunes, un matériel de professionnels.

Le centre assure un véritable rôle d'aide logistique au niveau des associations, au niveau par exemple de la sonorisation pour les événements festifs de la ville, les galas ou des spectacles extérieurs, car il possède un matériel transportable. Il assure aussi un service de prêt de salles au niveau des 32 LCR (locaux communs résidentiels) que compte la ville. Son service de coordination va regrouper et rediffuser les informations diverses du secteur associatif de la ville. Le centre établit un véritable lien entre les associations et les municipalités. Il accueille également diverses permanences du conseil général, de la municipalité et d'un nombre important d'associations. Depuis ses origines, il oriente ses diffusions en direction des élèves des groupes scolaires, des deux collèges et du lycée de la ville. Les séances de cinéma font systématiquement l'objet d'une préparation avec les enseignants sur des thèmes bien précis comme la drogue par exemple.

Dès 1978, le centre signe trois conventions avec différentes associations culturelles : l'Office d'Animation, la Fédération pour l'Animation et l'association LOV (Lieu Ouvert à la Vie). Rapidement, le centre de Jacques Prévert va promouvoir un cinéma en marge, un cinéma militant qui ne trouve pas sa place dans les circuits commerciaux.

Le centre va répondre à des besoins culturels en organisant par exemple des parcours de théâtre, en présentant des troupes de la région ou en organisant différents festivals en partenariat avec d'autres structures de la ville. Il met par exemple en oeuvre en 1984 un festival de jazz organisé par la MJC (maison de la jeunesse et de la culture). En 1985, environ 35 000 spectateurs le fréquentent chaque année. A partir de la fin des années 1980, le centre opère un tournant dans sa politique de diffusion culturelle. En 1987, les équipements techniques sont complètement modernisés et une place essentielle va être faite au cinéma avec trois séances par semaine. L'objectif du centre est de faire aimer le cinéma et surtout de le rendre accessible à tous les habitants.



Le centre culturel Jacques Prévert, 2007. Photos : Galère Patrick.

Lors de cette période, la municipalité va développer une véritable politique de promotion du cinéma sur la ville. Les élus intègrent le centre Jacques Prévert dans le cadre d'un plan de communication globale de la ville. Des panneaux culturels sont mis en place et offre une meilleure présentation ainsi qu'une visibilité accrue des affiches. Un mensuel cinéma est mis en place, il présente tous les films du mois, les séances spécifiques, les courts-métrages, ainsi qu'un planning récapitulatif des oeuvres proposées dans la salle.

Entre 1995 et 1998¹⁹¹ le centre a produit 545 programmes, 2021 projections pour 80 000 spectateurs parmi lesquels plus de 27 000 scolaires. Il faut noter que 80 % des spectateurs sont originaires de la ville. On compte un nombre important d'animations autour des films, comme des rétrospectives, des stages d'analyse filmique, des week-ends autour de cinéastes réputés, des cycles thématiques, des rencontres publiques, des séances << collège au cinéma>>. On retrouve également en parallèle une programmation grand public, d'art et d'essai, du cinéma indépendant. Le centre s'inscrit aussi dans une politique de soutien aux jeunes cinéastes.

Il participe depuis 1998 au festival Cinessonne, soutenu financièrement par le conseil général, organisé par les 12 salles de l'association créée en 1996.

¹⁹¹ Carton PER 567/5 : *Vivre aux Ullis*, 1995-1998, 3 ans d'action municipale.

Ce festival du cinéma européen vise à promouvoir des courts et longs métrages en avant-première et à attirer l'attention du public sur des films d'art et d'essai ou grand public de qualité, mais moins accrocheurs, qui risqueraient, sans un coup de projecteur de ne pas connaître l'audience qu'ils méritent.

Si le centre joue un rôle essentiel en matière de diffusion culturelle en particulier au niveau de la jeunesse, ses résultats en terme de fréquentation sont mitigés. Il souffre en grande partie de la concurrence des salles de cinéma du centre commercial régional Ulis 2.

Au niveau fréquentation, les résultats du centre peuvent paraître modestes, mais ce cinéma ne s'inscrit pas dans une logique commerciale. Classés art et essai, beaucoup de films et de projections sont considérés comme marginaux d'un point de vue économique. Le rôle du centre consiste à favoriser les découvertes et faire en sorte que tous les publics puissent s'y retrouver. Environ, 70 % des séances sont caractérisées par le cinéma art et essai qui peut se targuer d'offrir au public de la ville, un lieu d'échanges de rencontres culturelles relativement unique. Le centre culturel est devenu avec les années un véritable outil d'éducation populaire. La politique du centre ne change pas. Sur le terrain, le travail social et culturel de toute l'équipe s'oriente majoritairement vers les scolaires. Tout au long de l'année, les actions menées sont importantes. Les cycles thématiques, les rétrospectives autour d'un cinéaste, les débats sur un film sont autant de matières premières servant à la réflexion ou à l'analyse à mener ensuite en classe avec les enseignants. Ces ateliers vont permettre aux enseignants et aux élèves de se familiariser avec le langage des images et l'analyse filmique.

Depuis l'origine des opérations organisées en été par la municipalité, le centre va proposer un certain nombre de dispositifs pour permettre aux jeunes d'accéder encore plus facilement au cinéma. Le centre a toujours eu un rôle à la fois culturel et social. Il va permettre un accès renforcé au septième art et cela, à l'intention de toutes les générations. En effet, s'il oeuvre énormément en faveur des jeunes, le centre organise chaque semaine une séance spécifique à l'intention des seniors ainsi qu'un certain nombre de soirées tout au long de l'année.

A partir de 2000, le nombre d'entrées au cinéma du centre culturel Jacques Prévert connaît une évolution en dent de scie.

On observe une diminution de la fréquentation du centre entre 2000 et 2003, puis une augmentation en 2004, une diminution en 2005, une augmentation en 2006 et une diminution en 2007. En 2000, le centre totalise une fréquentation annuelle de 25 131 spectateurs. On retrouve 20 % d'abonnés, 23 % de lycéens, 27 % d'enfants des écoles primaires, 22 % de spectateurs occasionnels et 8 % d'exonérations.

On enregistre une baisse de la fréquentation en 2001 puisque cette dernière passe à 24 729 spectateurs. La baisse se poursuit en 2002 avec 24 018 spectateurs. La baisse est due à une tendance qui se généralise : la durée de vie des films en salle devient de plus en plus courte. Leur temps d'exposition se fragilise après quatre semaines d'exploitation. Au centre Jacques Prévert, les films ne sont programmés qu'entre leur troisième et leur sixième semaine

d'exploitation. En 2002¹⁹², on note une augmentation du public scolaire et du jeune public, qui passe à 30 % contre 27 % en 2000. La proportion de spectateurs exonérés reste stable : 8 %. En 2003, la fréquentation chute à 23 558 spectateurs, puis augmente de façon importante en 2004 puisque ce sont 34 753 personnes qui se rendront au centre culturel cette année là. En 2005, la fréquentation retombe à 30 347 spectateurs puis remonte à 34 006 spectateurs en 2006.

En 2007, le centre a organisé 745 séances contre 760 en 2006 et a présenté 165 films contre 171 l'année précédente. Le nombre de spectateurs retombe à 30 186 en 2007. La baisse de la fréquentation résulte de plusieurs facteurs : la concurrence, une baisse importante de la fréquentation du public scolaire, un manque de films porteurs. D'une manière générale lorsque la fréquentation nationale est en baisse, les monoécrans et petites salles perdent davantage de spectateurs que les multiplexes. Malgré une baisse de fréquentation, le centre conserve sa politique de programmation en 2007¹⁹³, à savoir qu'il continue de programmer environ 60 % de films recommandés art et essai.

Contrairement à la médiathèque, le cinéma Jacques Prévert n'a pas encore pleinement rencontré son public. Le centre doit être entièrement réaménagé dans le cadre du plan de renouvellement urbain. Il est prévu de créer un espace polyvalent situé sous l'actuel cinéma, dont l'entrée se fera au niveau de la rue par la place centrale qui sera elle aussi entièrement restructurée. Le cinéma sera donc beaucoup plus visible et plus facilement accessible.

Le programme prévoit de créer une salle de conférence d'une capacité d'environ 200 places pour répondre aux besoins de réunions. Le centre a donc pour vocation de se diversifier. Ce réaménagement complet devrait permettre d'améliorer ses rendements en matière de fréquentation et de remplissage.

C. Le centre culturel Boris Vian

Le centre culturel Boris Vian a été inauguré le 6 octobre 1984¹⁹⁴. La municipalité a recherché un patronyme célèbre faisant l'unanimité à la fois des poètes, des musiciens, des écrivains et des artistes de tous genres pour donner un nom polyvalent à cette structure. En effet, le centre a pour but d'organiser des concerts modernes et classiques, des soirées cabaret, des représentations théâtrales classiques et modernes. Il fallait donc un artiste à la fois humoristique, jeune, littéraire bien que de formation scientifique, bref, une personnalité à multiples facettes. Le centre va véritablement permettre d'allier à la fois la qualité et la diversité. L'accueil est chaleureux et le personnel municipal participe activement au fonctionnement du centre. D'autre part les tarifs sont beaucoup moins élevés, à spectacle identique que dans les salles parisiennes par exemple.

Lors de ses trois premières années d'existence, la fréquentation du centre a augmenté de 25 %.

¹⁹² Carton 185W43 : Bilan d'activité du cinéma Jacques Prévert 2002.

¹⁹³ Carton 185W336 : *Cinéma Jacques Prévert, Bilan d'activités 2007*.

¹⁹⁴ Carton PER 567/1 : *Vivre aux Ulis*, numéro 11, novembre 1984.

La troupe Nada Théâtre installée en juin 1992 s'est engagée par convention à créer deux spectacles avant 1995 au centre culturel et à mettre en place des ateliers d'initiation au théâtre. A travers la signature d'un contrat avec la troupe, la ville cherche à affirmer la vocation culturelle de la commune au niveau de la région. Le directeur de Nada Théâtre explique de son côté les raisons de l'implantation : << Face au développement de notre compagnie créée en 1986, nous avons besoin de nous baser, d'avoir des outils adaptés à la création. La ville des Ulis nous a contactés et convaincus suite aux différentes propositions du ministère de la Culture>>¹⁹⁵. Connue dans l'univers du théâtre : festival d'Avignon, en Asie, en Amérique du sud et au Moyen-Orient, avec des spectacles tous publics, la troupe cherche à faire rire et réfléchir.

- Evolution du centre culturel en quelques chiffres.

En termes de chiffre, au niveau de la fréquentation du centre culturel, on peut observer une augmentation globale quasi linéaire puisque l'on passe de 7967¹⁹⁶ entrées pour la saison 1991-1992 à 12 986 entrées en 2006-2007. La progression est régulière jusqu'en 1996 où un fléchissement apparaît, car en 1996-1997 on passe à 8487 entrées alors qu'elles étaient de 11 050 en 1995-1996. La diminution perdure en 1997-1998 (avec 7341 entrées) et en 1998-1999 (avec 7281 entrées). Les deux années suivantes, une remontée s'opère : de 1999 à 2001, on passe à 8353 entrées pour retomber à 6524 en 2003. A partir de cette date, un rebond notable fait passer la fréquentation de 6524 à 11 363 en 2004 puis 11 126 en 2005 pour parvenir à 12 986 entrées en 2007¹⁹⁷. Les entrées se répartissent en trois types : les entrées payantes sans exonération, les entrées avec réduction, les billets d'abonnement et les cartes Sésame. Par exemple en 1991, sur 7967 entrées, 7191 furent sans exonération et les années suivantes, comme en 1994, on arrive à 9546 entrées sans exonération pour 10 552 billets vendus. Ces chiffres nous montrent la constante progression de la fréquentation du centre sur cette période. Cette progression signe pour la ville, une évolution positive vers l'art et la culture. On peut donc dire que la vie culturelle dans une ville nouvelle dite <<de banlieue>> joue un rôle très important au niveau social et l'investissement des Ulissiens au niveau du centre culturel démontre l'intérêt d'une population très diverse et d'origines ethniques variées, pour la culture, que l'on peut considérer comme moyen d'intégration et de socialisation. Il est évident que de ce point de vue l'action du centre culturel joue un rôle de prévention au niveau de la délinquance et aussi au niveau de la lutte contre l'exclusion.

Par rapport aux abonnements, comme pour les entrées, on note une augmentation globale à

¹⁹⁵ Carton PER 567/3 : Vivre aux Ulis, numéro 30, novembre 1992.

¹⁹⁶ Bilan des saisons du Centre Culturel Boris Vian : 1991-1992/1992-1993 /1993-1994/ 1994-1995 ET Programmation du Centre Culturel Boris Vian Saison 1995-1996.

¹⁹⁷ Carton 185W334 : Centre culturel Boris Vian Les Ulis, scène conventionnée, programmation et direction, Marina Mimoun, Bilan d'activités 2007.

partir de 1991 avec 363 abonnements, et cela jusqu'en 2007 où l'on retrouve 682 abonnés au centre. Comme pour les entrées, un fort fléchissement s'opère en 1996 où on retombe à 596 abonnements puis à 275 en 1997. Par contre, alors qu'en 1998 le nombre d'entrées chute de 160, le nombre d'abonnés augmente de manière inverse d'environ une centaine (108 exactement). En 1999, on note une remontée à 603 abonnés en corrélation avec l'augmentation du nombre d'entrées. A partir de 2000, on observe à nouveau une diminution des abonnements puisqu'on passe à 503 puis à 462 en 2001. En 2002 on atteint le chiffre de 527 abonnés pour retomber en 2003 à 389. Il s'agit d'une chute qui s'inscrit en parallèle de celle du nombre d'entrées. Puis on note un rebond en 2004 avec 577 abonnements pour arriver en 2006-2007 à 682 abonnés. On remarque bien évidemment une correspondance quasi permanente entre le nombre d'entrées et le nombre d'abonnements. L'augmentation des abonnements marque l'augmentation de la fidélisation du public, ulissien ou extérieur à la ville. Elle signe également le renforcement positif de l'image de la ville et de son évolution en progression. L'augmentation de la fidélisation renforce les résultats de l'action préventive du centre culturel et démontre l'intérêt des habitants pour une cohésion et une cohabitation positive entre les habitants.

Géographiquement parlant, les spectateurs sont majoritairement issus des Ulis puis du département de L'Essonne, d'autres départements de la région et de Paris.

Sur le long terme, la proportion restera relativement stable entre ces origines.

En 1991-1992 pour 363 abonnés 5,2 % proviennent d'une commune située hors du département de L'Essonne soit quatre de Paris, cinq de Saint-Remy-les-Chevreuses, deux de Montigny-le-Bretonneux et trois de Châteaufort. Sur les 94,8 % d'abonnés issus de L'Essonne, 44 % sont Ulissiens, Bures-sur-Yvette compte 48 abonnés, Orsay 39, Gif-sur-Yvette 36, Palaiseau trois, Gometz-le-Châtel dix, Villebon sur Yvette cinq. En 1992-1993 le nombre d'abonnés extérieurs au département augmente et passe à 6,6 % avec une stabilité de quatre abonnés pour Paris et une augmentation des Ulissiens qui passe de 176 à 334 soit 50 % des abonnés. Les proportions restent stables jusqu'en 1995 où le nombre d'Ulissiens tombe à

35 %. Puis à partir de 1998¹⁹⁸ une stabilité s'installe au niveau des proportions entre Ulissiens et extérieurs. La proportion des Ulissiens se situe entre 44 % en 1998-1999 et 39 % en 2006-2007 ; en restant bien entendu toujours majoritaire. Les Essonniens répartis sur Orsay, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Palaiseau, Gometz-le-Châtel, Villebon sur Yvette, Massy, les Molières représentent en 1998-1999 50 % des spectateurs, Paris 2 % et les extérieurs à la région 3 %.

Les Essonniens extérieurs aux Ulis qui fréquentent le plus le centre culturel Boris Vian sont les habitants d'Orsay et de Bures-sur-Yvette. Ceci s'explique par la proximité géographique et l'histoire commune que Les Ulis entretient avec les deux communes mères. La ville des Ulis n'étant pas toujours perçue positivement par les habitants d'Orsay et de Bures-sur-Yvette, la fréquentation du centre culturel par ces derniers permet une autre vision de la commune, de

¹⁹⁸ *Après la mer, prenons l'air... L'air de rien*. Centre Culturel Boris Vian, saison 1999/2000, Bilan de la saison 1998/1999.

ses habitants et de ce qu'il s'y passe. La fréquentation des Orcéens triple quasiment entre 1998 et 2007 puisqu'on passe de 8 % à 23 % des abonnés. On peut en déduire que l'image positive renforcée par les objectifs et les actions du centre culturel a fait tomber une barrière et a créé un pont entre les habitants des deux communes. Pour les Buressois la fréquentation de 10 % en 1998 passe à 16 % en 2001 puis diminue jusqu'à 7 % en 2006-2007. On observe le même phénomène avec la ville de Palaiseau : de 8 % d'abandonnés en 1998-1999, leur proportion diminue jusqu'à 2 % en 2006-2007. Ce sont les deux seules communes de L'Essonne dont la fréquentation des abonnés a diminué sur la période 1991-2007. Gif-sur-Yvette a progressé de 6 % en 1998 à 10 % en 2006-2007. Cette progression a été constante et quasi linéaire. Au niveau des Parisiens, la fréquentation des abonnés s'est arrêtée en 2002 (0 %) puis a repris en 2003 et en 2004 (1 %) pour disparaître à nouveau en 2005-2006 et en 2006-2007. Pour les abonnés extérieurs à la région, le chiffre de 3 % en 1998 passe à 6 % en 2000 pour retomber à 2 % à partir de 2002-2003 jusqu'en 2006-2007. Au niveau des abonnés parisiens et des extérieurs à la région, la diminution tient probablement à l'éloignement et aux productions du centre culturel qu'ils peuvent retrouver plus près de chez eux.

En ce qui concerne le public ulissien, nous retiendrons les bilans des années 1999 et 2006 qui semblent les plus significatifs concernant la répartition géographique du public axé principalement sur une forte représentation des quartiers où l'habitat est privé avec une accession à la propriété majoritaire. Par ordre décroissant, les quartiers sont répartis comme suit : les plus représentés appartiennent globalement au secteur nord-ouest (composé en grande partie d'un habitat en accession à la propriété), dans un deuxième temps au secteur nord-est (lui aussi disposant d'un nombre important de copropriétés) puis au secteur sud-est et enfin au secteur sud-ouest (composé majoritairement par un habitat social). En 1998-1999 le public du centre culturel Boris Vian est originaire à 72 % des secteurs privés, à 15 % des secteurs publics HLM. Les abonnements au niveau des scolaires sont de 13 % dans les secteurs privés contre 6 % dans les secteurs sociaux. En 2006 la totalité des secteurs privés d'habitat des Ulis totalise 37,5 % des abonnements contre 12,5 % pour les secteurs d'habitat public. A cette même date, les abonnements scolaires augmentent à hauteur de 35 % dans les secteurs privés contre 13 % dans le secteur public. Par-delà les chiffres, on peut noter une volonté municipale d'intéresser le plus de jeunes possible au titre de la prévention et le pari en 2006 est réussi.

L'augmentation de la fréquentation scolaire est notable et chacun sait l'importance que revêt le socioculturel sur le devenir de la jeunesse.

- Evolution de la programmation au centre culturel Boris Vian.

Entre 1991 et 1995 le nombre de séances au centre culturel n'a cessé d'augmenter partant de 20 séances en 1991, à 27 en 1993 pour arriver à 29 séances en 1995. Les spectacles étant des comédies musicales, de la danse, de la musique classique, du jazz, des spectacles humoristiques,

de la chanson française, de l'opéra, du rock, du rap, du théâtre, des spectacles son et lumière, des contes, des expositions ou encore du cirque... à partir de 1996 on parlera plus de rencontres, de mélanges associatifs dans le spectacle vivant grâce aux expositions notamment. L'année 1996 est pour le centre culturel Boris Vian une saison pluridisciplinaire. On y voit apparaître des têtes d'affiche, des spectacles vivants en présence des artistes pour une rencontre fructueuse avec le public. Pour le théâtre, cette année-là, l'idée retenue est le compagnonnage plutôt que la résidence d'implantation. On note l'accueil de deux pièces mises en scène par Anita Picchianni, Jane Birrin, Morane Renault. En 1997, on note la création de <<la Ruche>>, initiée par le Nada théâtre. La ruche est un lieu de confrontation et d'échange qui permet à tous les amateurs de la scène et du théâtre de présenter leur travail, leurs expérimentations ou leurs recherches en cours. La compagnie présente le 15 décembre 1997 au centre, une ruche autour du thème des visionnaires. Elle propose à cette occasion le premier épisode d'une création originale qui sera construite jusqu'en 2000. On a bien une politique culturelle qui se met en place sur un temps plus long. Le centre culturel Boris Vian accueillera aussi par exemple la manifestation du 25e anniversaire de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Vallée de Chevreuse. L'Odyssée Symphonique, orchestre de 55 membres donna son premier concert en 1990 puis cet ensemble instrumental des Ulis a passé la vitesse supérieure : six concerts en 1993, puis six autres en 1994 et huit en 1995. En 1996 cet ensemble a signé avec la ville un contrat d'objectifs et participe à de nombreuses animations dans les écoles. Le centre culturel Boris Vian évolue vers une formule originale et novatrice. En mars 1998, suite au départ du directeur, la direction artistique du centre culturel et du cinéma a été confiée à la compagnie Nada théâtre en résidence au centre depuis 1992. C'est Bruno Mikol, un des administrateurs de la compagnie qui sera le référent entre le théâtre et le service culturel de la ville.

L'objectif prioritaire pour la nouvelle direction est de préparer la prochaine saison et de continuer les actions de sensibilisation entreprises auprès du public. La ruche du théâtre, le 16 mars 1998 invite à une visite du cinquième forum des arts plastiques par ses comédiens, avec mise en place d'un parcours initiatique. En 1998-1999 la programmation du centre culturel invite à suivre le rythme des saisons.

La thématique <<Cap au Large>> va permettre de développer plusieurs thèmes au fil des <<escales>> et des mois : quatre trimestres, quatre saisons, quatre escales de saison.

En 1999-2000 on retrouve une variété de thèmes développés au niveau du centre avec un temps fort : << le Forum Art et Sciences : prélude à l'envol de Kéo>>. Après plusieurs thèmes développés comme la mer, ou l'air, le centre inscrit sa politique dans le sillage de celui de la municipalité qui cherche à rapprocher son image de celle du parc de haute technologie de Courtaboeuf et à faire connaître ses entreprises aux habitants.

En 2001, le centre prépare un spectacle dans lequel les habitants eux-mêmes tiennent les rôles principaux. Il s'agit de raconter cette époque où la ville a véritablement poussé au milieu des champs. Tels des pionniers aux origines très diverses, à la conquête d'un nouveau monde, les

premiers Ulissiens ont posé leurs valises et ont appris à vivre ensemble. Ces premiers habitants ont fortement contribué à l'identité cosmopolite de la ville. La pièce date de 1975 et le texte est très fortement inspiré de la naissance de la commune. Il s'agit d'un texte qui tente de retracer les petites histoires de chacun, il est écrit par André Benedetto. En effet, par sa jeunesse la ville n'a pas à proprement parler <<d'histoire>>. L'histoire sociale et culturelle de la commune est en quelque sorte un territoire vierge qui est à modeler par les habitants eux-mêmes. Il s'agit, en quelque sorte, de donner à la fois, un moyen d'expression à la population et de créer une forme de patrimoine commun à partir du vécu de chacun.

En 2003, on retrouve toujours une diffusion de spectacles vivants ; au fil du temps la ville s'est donné les moyens de participer à l'éducation artistique de ses habitants. Il y a toujours chaque année une programmation qui propose un riche éventail de genres artistiques : théâtre, danse classique et contemporaine, mimes, marionnette, musique et cirque... Mais à partir de cette date, l'enjeu est ailleurs, l'essentiel est d'aller à la rencontre de tous les publics.



Centre Culturel Boris Vian, 2007. Photo : Galère Patrick.

On retrouve une volonté municipale de rendre l'art accessible à tous les habitants. C'est la raison pour laquelle le programme de la nouvelle saison du centre culturel Boris Vian est encore plus diversifié qu'auparavant : chanson française, humour, théâtre classique, pièces

d'avant-garde, danse contemporaine... Pour la saison 2005-2006,¹⁹⁹ le centre programme 30 spectacles au niveau desquels on retrouve un système de variété et de qualité. La saison a pour appellation << Plutôt deux fois qu'une>>. Cette nouvelle saison culturelle a été élaborée par la compagnie en résidence, Nada théâtre, qui a assuré la direction de ce lieu pendant six ans. Beaucoup de spectacles vont par paire. Certains artistes reviennent alors qu'ils se sont déjà produits par le passé. Le théâtre en mouvement propose des spectacles à l'occasion de son 30e anniversaire, spectacles tous publics et à la fois festifs familiaux et joyeux. La compagnie <<Black Blanc Beurre>> revient au centre culturel Boris Vian avec un nouveau spectacle esthétique et aérien. Michel Boujenah revient pour la troisième fois. On retrouve de l'humour, la septième nuit des musiques amplifiées et des spectacles de Wriggle. Fanny Ardant donne un spectacle de théâtre musical, on retrouve aussi du jazz, des humoristes, du théâtre d'objets. Cette saison 2005-2006, très variée est une saison de transition. Marina Zinzius a pris ses fonctions de directrice.

Elle succède à la compagnie Nada Théâtre. L'objectif est de poursuivre le travail engagé c'est-à-dire avoir une programmation de qualité en ouvrant la porte à de nouveaux artistes et en particulier à de jeunes talents. La programmation se veut éclectique. Cette variété de spectacles, le véritable reflet de la mixité sociale et culturelle de la ville vise à satisfaire la majorité des habitants. Cela étant, l'équipe du centre culturel et la municipalité souhaitent davantage capter un public de jeunes. La mise en oeuvre de cette nouvelle organisation semble porter ses fruits puisque le nombre d'abonnés augmente et on peut noter la curiosité du public presque aussi nombreux pour des créations comme Zaïde (opéra de Mozart revisité) que sur certaines têtes d'affiche. Des aménagements au niveau de la programmation sont mises en place : les temps forts comme le festival des solos ou les fabuloseries ont été supprimés au profit d'une programmation intégrant la présence régulière de spectacles jeune public et hors les murs. Il y a peut-être moins de spectateurs, mais on retrouve un nombre de représentations programmées qui est plus important. Les spectacles se veulent au service d'un développement de nouveaux publics, dans le cadre d'un partenariat qualitatif affirmé avec les structures éducatives et socioculturelles. Pour cette saison 2005, ne compte pas moins de quatre résidences : Danses indiennes, le groupe 3.5.81, la Compagnie Articulations et le Théâtre du Proscenium. On retrouve la traditionnelle opération organisée avec le concours du secours populaire qui consiste à récolter des jouets pour les enfants défavorisés : spectacle de magie suivie d'un concert et d'un grand goûter sur l'esplanade ; grâce à de nombreuses associations. La nouvelle saison 2006-2007 intitulée <<L'art de Voir>> entre musique, danse, théâtre et humour a fait découvrir toutes les richesses du spectacle vivant. La nouvelle compagnie en résidence, <<le groupe 3.5.81>> apporte également son soutien à la création artistique et propose toute une palette de spectacles hors les murs.

¹⁹⁹ Carton 185W334 : Centre culturel Boris Vian, Bilan d'activité 2006.

A l'occasion du lancement de la nouvelle saison au mois de septembre, le centre va changer de visage pour se transformer en un immense cabaret. Certains artistes viendront présenter des extraits de leurs chansons, de leurs pièces de théâtre. 27 spectacles seront à l'affiche entre septembre 2006 et mai 2007. Une saison jeune public à part entière verra le jour. Six spectacles, de un à deux, par tranche d'âge, seront proposés aux familles, aux écoles et au centre de loisirs. Parmi ceux-ci <<Les Z'instruments à Vian>> de la compagnie << Les Demi-frères>> mettra en scène quatre musiciens qui vont expérimenter à la guitare, en mambo et même en reggae, les chansons inconnues de Boris Vian. Pour les plus jeunes, une pièce très accessible de la compagnie <<Carré Blanc>> se jouera à la MPT de Courdimanche. Des actions d'accompagnement artistique seront organisées en amont de chaque représentation pour permettre au jeune public de s'approprier plus facilement le thème. Jeux et environnement du spectacle, c'est le rôle de la nouvelle compagnie qui réalise un vrai travail de terrain à cet égard. Une des caractéristiques du centre culturel est également d'accorder une place à des formes d'expressions inattendues et émouvantes, un croisement des pratiques artistiques.

Le croisement des genres artistiques jalonne la toute nouvelle saison culturelle avec des spectacles comme << Terrain Vague>> de la compagnie Kafig où la danse, le cirque et le théâtre se mélangent sous la direction du chorégraphe Mourad Merzouki. Il en va de même pour <<La Flûte Enchantée>>, un opéra de Mozart entièrement revisité pour devenir un spectacle où les techniques de la danse contemporaine, du hip-hop et des arts martiaux prennent leur place.

Le centre culturel en tant que scène conventionnée depuis 2003 a pour mission d'apporter son soutien à la création dans le spectacle vivant. De ce fait, il accueillera six créations avec notamment deux pièces issues du répertoire classique : le Cid, de Pierre Corneille sera représenté sous la forme d'une cohabitation entre des acteurs et des marionnettes.

Au niveau de la saison 2007-2008, le choix des spectacles a été fait en comprenant la diversité dans deux sens différents. Le premier est formel : il y a une volonté de sensibiliser le public à la manière dont les artistes mélangent des genres, renouvellent l'entrée de leur discipline et la volonté de montrer comment les artistes établissent des croisements entre leurs pratiques.

On observe bien la mise en place d'une politique visant à mélanger les arts vivants. La volonté du centre était de retenir dans cette programmation des spectacles proposant des clés concrètes et matérielles pour entrer dans l'art contemporain. La diversité, autre ligne de force des thèmes de la saison théâtrale reste avant tout basée sur l'ouverture à différentes cultures. C'est-à-dire que les spectacles choisis sont une forme de découverte de ce que font d'autres pays en art contemporain pour renouveler leur esthétique traditionnelle. Cette politique de diversité consiste donc à faire en sorte que le théâtre et la création artistique en général soit au service d'une découverte de l'autre. Il serait possible de citer différents exemples comme <<La première fois que la nuit est tombée>>, un texte de <<remise à plat>> des religions monothéistes qui permet une véritable prise de distance par rapport à l'actualité. << Dissipation des brumes matinales>> est un projet artistique donnant aux habitants l'occasion de s'impliquer

dans la création. Il pose la question : quelle place peut avoir un propos politique dans un sujet aussi subjectif qui joue autant sur l'humain et permet de réfléchir à la manière dont, d'une culture à l'autre, on appréhende le temps qu'il fait.

La programmation annuelle est très tournée vers l'Europe et sa diversité avec par exemple les rencontres de la jeune chorégraphie européenne. Le public est de plus en plus nombreux. Pour ses 30 ans, la ville a montré que la culture avait toute sa place. On note un important développement de la programmation en direction des adolescents en proposant des spectacles tous publics dont les thèmes et les conceptions sont ciblés. La fréquentation du centre est fortement liée aux actions artistiques proposées en parallèle et en forts liens avec la programmation. Quelle que soit la discipline, les têtes d'affiche et les personnalités attirent toujours un public nombreux qui n'est pas essentiellement ulissien. A l'inverse lors des représentations de spectacles moins médiatisés et moins connus du grand public, le pourcentage des habitants augmente de manière significative. En 2007, sur 29 spectacles payants, 14 ont été remplis à plus de 80 %, le public a donc apprécié le système des catégories mis en place en fonction des spectacles. Ceci lui a permis à la fois d'aller voir des têtes d'affiche, c'est-à-dire des artistes qu'il serait volontiers allé voir à Paris, mais aussi par le biais des abonnements de découvrir des spectacles en création qui, a priori, ne l'attirait pas à la première lecture de la plaquette. Les catégories sont ainsi un excellent outil de découverte culturelle et artistique. En tant que scène conventionnée par le ministère de la Culture, le centre culturel Boris Vian a pour mission de soutenir de nouveaux artistes ou des politiques artistiques émergentes. En 2007, le centre a encore accueilli de nombreuses créations comme <<Hérodiale>> par exemple ; toutes ces créations ont rempli la salle à plus de 50 %.

En mars de 2007, le septième forum des arts plastiques sur le thème << Les Utopies Urbaines>> s'est déroulé en partie au centre culturel Boris Vian tout comme les précédents forums. Tout au long du mois, en partenariat avec diverses collections publiques et galeries d'art, il permet au public de retrouver des expositions de peintures ou de sculptures qui donneront à voir la ville sous un jour nouveau.

- La politique culturelle du centre culturel de Boris Vian

Dès la saison 1994-1995 est entreprise une action de sensibilisation à travers la création d'ateliers : théâtre, instrumental jazz, danse, jazz vocal, image et cinéma, arts plastiques. Le centre met en place également des actions ponctuelles en arts plastiques, en danse, en théâtre, en musique, organise des stages chorégraphiques ainsi qu'un cycle de formation pour formateurs. A partir de 1990, et jusqu'en 1995²⁰⁰ le service culturel privilégie le travail de sensibilisation en lien étroit avec la diffusion : des spectacles sont programmés tout au long de l'année en rapport avec le travail et la création effectués en parallèle par le centre. La DRAC met

²⁰⁰ Carton PER 567/4 : *Vivre aux Ullis*, numéro 1, juillet 1995.

à disposition des moyens pour financer les heures d'intervention des artistes. La saison 1998-1999 va suivre le rythme des saisons, tout au long de l'année des actions de sensibilisation et des ateliers viendront enrichir la diffusion des spectacles vivants. Un atelier d'écriture, un atelier de théâtre, un atelier de théâtre d'ombres et un atelier de danse vont se mettre en place.

Une campagne de communication est amorcée durant l'été précédent le début de la saison : affichage teasing, un fond d'affiches commun à l'ensemble des spectacles : il s'agit de mettre en place un processus d'identification au centre culturel Boris Vian. On note la création cette année-là d'un conseil du public. L'accent est mis sur l'accueil et la convivialité. Une politique tarifaire et une nouvelle formule d'abonnement pour une meilleure visibilité et une plus grande accessibilité sont mises en place. Après trois années passées sous la direction de Nada Théâtre, un objectif basé sur trois axes se dégage.

Tout d'abord la qualité et l'originalité du projet artistique, avec comme objectif la reconquête du public et une volonté de redonner vie aux équipements dans un esprit de transversalité.

Sur un deuxième niveau il s'agit de contribuer à revaloriser l'image de la ville et son rayonnement sur le département et la région. Il s'agit enfin de mieux maîtriser le budget et assurer la gestion de l'équipement.

A partir de 1999, les responsables du centre culturel mettent en place une campagne de communication plus lisible et plus efficace. La politique tarifaire pour fidéliser et amplifier les abonnements est maintenue. Par contre le conseil du public est abandonné par manque de militants. Un renforcement des actions de partenariat avec les autres services se met en place ainsi qu'une recherche de financements extérieurs spécifiques au forum d'arts plastiques. En 2000 l'objectif principal est la rencontre à travers l'art sous toutes ses formes. Le responsable Bruno Mikol a redonné au centre culturel ses lettres de noblesse. Cette reconnaissance retrouvée repose sur plusieurs facteurs dont un certain climat de confiance qui s'est installé à la fois entre les responsables du centre et la mairie et à la fois avec le public. L'objectif est la découverte et la valorisation de nouveaux modes d'expression. C'est dans ce but que chaque année sont accueillies en résidence ou en compagnonnage de nombreuses compagnies comme la compagnie Christine Bastin. Outre le travail des créations, elle propose une relation plus approfondie que celles qui ne font que traverser la ville. Des répétitions publiques, des rencontres, ainsi que des discussions sont mises en place. Des stages tous publics viennent parfois renforcer l'intensité de ces rencontres. Les associations qui reflètent le dynamisme de la ville vont se voir offrir dans ce contexte, par le centre culturel, une place privilégiée. Conformément à la convention de résidence signée entre l'Etat, le département de l'Essonne, la commune des Ulis et la compagnie Nada Théâtre, les actions entreprises touchent aussi bien à la création artistique, la diffusion culturelle ou la sensibilisation qu'à la formation. La compagnie Nada Théâtre créée en 1986 par Babette Masson et Jean-Louis Heckel est une compagnie née d'une anecdote. Leur premier spectacle intitulé <<Grandir>> était une commande de Jean-Louis Barrault, alors directeur du théâtre du Rond-Point. Le succès de cette pièce fut le point de

départ de l'aventure. Aujourd'hui une quinzaine de comédiens font partie de la compagnie et se situent dans le même état d'esprit, c'est-à-dire explorer des terres inconnues en ne se prenant pas au sérieux. <<Ubu>>, spectacle volontairement détourné de l'oeuvre d'Alfred Jarry est à leur image drôle et décalé. La compagnie apporte une note de fraîcheur qui profite aux habitants et valorise l'image des Ulis à l'extérieur. L'axe fort de la politique de Nada Théâtre passe par la recherche d'un public ulissien. Il s'agit aussi de renforcer la collaboration avec le CCAS et d'informer le public sur les possibilités dont il dispose par rapport à Boris Vian.

En 2001, l'objectif est de travailler sur le rapport que les gens entretiennent avec leur ville. La culture prend ici toute sa dimension sociale et démocratique. Raconter sa ville, c'est un peu se raconter soi-même. Une quinzaine de comédiens de la ville, quelques-uns issus de la scène et d'autres débutants, vont créer leur propre spectacle. Il s'agit donc bien d'une approche sociale du théâtre.

En 2003²⁰¹, une femme chef d'orchestre en résidence à Boris Vian dirige l'Odyssée Symphonique. Différentes missions lui ont été confiées : en partenariat avec le point information jeunesse, le service municipal jeunesse, le café musique le Radazik et les MPT, elle va permettre de faire découvrir aux habitants et en particulier aux jeunes l'existence de musiques symphoniques à côté de celles qui leur sont familières comme le rap, rock ou le reggae. Le but est de leur faire découvrir autre chose, de leur montrer que la musique classique peut être tout aussi vivante. A partir de la diversité et de la disparité des cultures représentées sur la ville, cette dernière souhaite parvenir à un travail de sensibilisation, de médiation et aussi de création.

En 2003 sont mis en place des ateliers de sensibilisation artistique, en parallèle à une diffusion de spectacles vivants. On retrouve une offre variée au niveau de l'ensemble des équipements de la ville ; la politique culturelle se traduit par un important éventail en direction de tous les habitants. Il y a donc bien au niveau de la ville un important service public en direction de la culture. Dès 1984 lorsque le centre culturel Boris Vian ouvre ses portes, il accueille des artistes du monde entier à travers des associations. Ce tissu associatif agira toujours de manière transversale avec les responsables du centre.

L'année 2005 se caractérise par une saison de transition avec la mise en place d'une nouvelle directrice qui succède à Nada Théâtre. La nouvelle politique du centre va alors être de proposer une politique tarifaire aux habitants encore plus incitative avec de nouvelles formules d'abonnement, de telle sorte que le prix d'un spectacle soit à peu près équivalent à celui d'une place de cinéma à Paris.

Comme nous l'avons dit, l'équipe du centre travaille de façon transversale avec plusieurs structures de la ville pour développer des projets communs. Le but de cette politique de partenariat est de toucher le plus grand nombre possible d'habitants et surtout un public qui n'a

²⁰¹ Carton PER 567/6 : *Vivre aux Ulis*, numéro 92, novembre 2003.

pas l'habitude de se déplacer à des spectacles. La programmation est donc volontairement éclectique : musiques du monde et différents styles de danses par exemple. Cela étant, un des premiers objectifs reste de capter un public de jeunes. La ville s'est inscrite dans le dispositif de la carte jeune de L'Essonne qui permet aux 16-19 ans d'accéder à des spectacles pour une somme modique. La politique du centre pour la saison 2006-2007 reste d'ailleurs axée sur les jeunes. La saison fut l'occasion de développer des partenariats avec les équipements socioculturels de la ville et au-delà de faire connaître le centre à de nouveaux publics : le service municipal de la jeunesse, les MPT, l'université Paris XI et l'Ecole Nationale de Musique et de Danse. Les tarifs ont encore été modifiés afin de favoriser davantage les familles et les jeunes. Concrètement la nouvelle programmation comporte trois catégories distinctes : les têtes d'affiche en catégorie A (12 euros au tarif jeunes de moins de 26 ans et 20 euros au tarif normal), les créations, les spectacles de théâtre et de danse en catégorie B (12 euros et 15 euros) les spectacles hors les murs et les spectacles jeune public en catégorie C (4 euros et 9 euros). Une réduction de 2 euros par place achetée est également possible sur présentation de la carte Jeune Ulis. Celle-ci est valable pour les spectacles de catégories A et B. Les personnes accompagnées d'un enfant au moins, pourront aussi bénéficier d'une place en tarif réduit pour une représentation de leur choix, pour un spectacle de catégorie C. Le centre met donc bien en place une politique spécifique à l'intention des jeunes et des familles. Le système fonctionne, le public est de plus en plus nombreux. Toutefois si les séances scolaires se remplissent bien, il est plus difficile de mobiliser le public familial sur les séances tous publics.

L'objectif reste de favoriser l'accès à la culture pour tous. En offrant l'intervention de l'artiste ou d'un membre de la compagnie pour chaque personne ayant réservé son billet au spectacle, il s'agit de multiplier les rencontres, développer la curiosité du public pour les différentes formes de création et donner l'envie de découvrir. Le public touché par les actions artistiques n'est pas négligeable : plus de 1000 personnes ont bénéficié des actions culturelles et par la même occasion, ces personnes ont poussé la porte du centre culturel pour assister à un spectacle.

- L'importance des dispositifs culturels en faveur du milieu scolaire.

Entre 1992 et 1995, Nada Théâtre et la ville ont mené des actions de sensibilisation et de formation auprès des élèves des établissements scolaires de la ville et des enseignants. Dans cette optique, le service culturel municipal va privilégier le travail de sensibilisation en lien étroit avec la diffusion. Le principal terrain reste l'exploration du milieu scolaire. L'Education Nationale a bien compris l'intérêt d'un partenariat étroit entre le Service Culturel de la ville et la DRAC. La convention de jumelage signée en 1994 avec les établissements scolaires de la ville et des environs, permet à l'art et à la culture de faire irruption à l'école de la maternelle à l'université. L'objectif est de faire en sorte que les compagnies, les artistes qui se produisent au centre culturel Boris Vian puissent également intervenir dans les écoles.

Des interventions directes sont donc mises en place autour de différents spectacles. Par exemple avec <<La vie de Galilée>> la compagnie <<Travaux 12>> a travaillé avant le spectacle sur l'aspect historique du texte de Brecht avec les professeurs d'Allemand et de philosophie du lycée. Pour les élèves, rencontrer les artistes c'est aussi rencontrer les techniciens du spectacle. Cela permet de désacraliser le monde du spectacle et de le rendre plus accessible. Un certain nombre de pratiques se mettent en marche : avec le lycée situé en ZEP, dirigé par un proviseur acquis à la cause culturelle, un professeur a pris l'initiative d'animer un atelier de danse. Quand le centre culturel signe en 1993 une convention de développement culturel avec la DRAC, c'est vers le lycée que se concentrent les actions de sensibilisation. Les APA (ateliers de pratiques artistiques) vont donner des idées aux collèges de la région. D'où la signature d'une convention de jumelage et la possibilité de concrétiser un objectif : la formation de formateurs.

Sur proposition des enseignants ou de la commission culturelle, des projets sont mis en place et regroupent des thèmes très libres comme la création de spectacles de travail sur l'art contemporain ou encore la danse. Le lien devient parfois encore plus étroit, le théâtre par exemple devient une option au lycée. En mai 1994, 3000 spectateurs assistent aux deuxièmes rencontres des pratiques artistiques organisées au centre culturel Boris Vian. Théâtre, musique classique ou contemporaine, et toute forme d'expression de l'art vont être représentées. L'idée de départ était de mettre en contact les enseignants et leurs élèves avec des artistes et de leur donner envie de travailler ensemble. Cette idée a séduit de nombreux établissements de la ville et du département.

Les actions mises en place à l'intention du scolaire continuent et s'intensifient avec les années en particulier au niveau de l'écriture théâtrale, de la musique et de la danse. Ces actions se concrétisent par la présentation du travail de création des compagnies dans les ruches par exemple. Les enfants deviennent un public privilégié par le centre culturel. Les acteurs de Boris Vian vont de plus en plus à leur rencontre dans les collèges et lycées. En 2007, les ateliers dans les écoles en lien avec les équipes d'enseignants continuent à fonctionner. L'option théâtre au lycée continue à être assurée en partenariat avec une comédienne de Nada Théâtre. D'autres ateliers de danse hip-hop par exemple ont également été mis en place au lycée par exemple.

La nouvelle compagnie<< 3.5.81>> fondée en 1981 interviendra aux Ulys pour trois ans. Son action artistique est orientée vers le jeune public. Patrick Simon le directeur artistique met en place le groupe de travail avec les écoles autour du phénomène de la différence, du handicap. La compagnie a mis en place une pièce avec un acteur et une actrice sourds. Le deuxième spectacle concerne les lycéens et les étudiants : << la Vente des Philosophes>> de Michel Onfray. La troupe sera présente dans les écoles primaires, collèges et lycées pour un dernier spectacle, fin 2007 sur le thème de la météorologie. Les enfants qui ont vu ces spectacles ont réalisé le travail que cela représente. Ils ont vu les difficultés des acteurs et ont compris qu'un spectacle représente beaucoup de travail. Il s'agit donc aussi d'une politique ayant pour objectif d'inculquer aux jeunes le goût de l'effort et de la discipline.

L'objectif de la compagnie << 3.5.81>> est de tenter de faire comprendre à tous les spectateurs ce qu'il y a à saisir dans le théâtre. Pour cela, ils accompagnent tous les spectacles d'actions particulières dans les écoles, les lycées, les collèges. Il n'est pas rare que des professeurs signalent l'impact positif des interventions de la compagnie sur les résultats au baccalauréat de philosophie par exemple.

En 2006²⁰², les ateliers de danse et de théâtre dans les établissements scolaires de la ville et du département sont confortés à travers la mise en place de partenariat avec les artistes en accueil ou en résidence au centre culturel Boris Vian. La résidence du groupe 3.5.81 avec l'appui des compagnies invitées de la saison jeune public, permet d'explorer les partenariats nouveaux avec le secteur de l'enfance et de la petite enfance allant de l'intervention ponctuelle dans les classes, aux formations d'enseignants. Grâce au regain de moyens du dispositif << intégration républicaine par la culture>>, les actions artistiques à destination des jeunes et des adultes ont été renouvelées, notamment avec la deuxième édition du parcours << Découverte Danse>> en partenariat avec le service jeunesse et avec des stages autour de différentes créations. Les ateliers réguliers perdurent : le club théâtre au lycée pour les secondes sur la thématique << variation autour de la rencontre et du rapport amical>> sous leurs différentes formes à partir de deux pièces de théâtre. Il est donc en même temps question des problèmes liés au relationnel et à la citoyenneté. L'option théâtre au lycée avec un montage de textes du répertoire contemporain sur le thème de l'errance et de la solitude humaine a bien fonctionné. Un atelier de pratique artistique au collège de Mondétour a vu le jour avec des échanges entre le monde du cinéma et celui du théâtre par la mise en parallèle de leurs langages et l'approche de la mise en scène. Une option de danse au lycée a été créée. Des partenariats nouveaux ont été mis en place avec l'Ecole Nationale de Musique et de Danse et la section danse de l'université Paris XI à Orsay. Un certain nombre de projets ponctuels en partenariat avec l'Education Nationale ont été développés : onze compagnies se sont investies dans des rencontres et des stages de différentes formes avec des classes primaires et secondaires de la ville et d'autres établissements partenaires du département. Il y a eu par exemple l'option théâtre au lycée d'Orsay, ou encore l'atelier théâtre au lycée de Villebon sur Yvette. Au niveau des formations et des stages, la compagnie << Spideka>> en résidence à Boris Vian a mis en place un stage avec la section STAPS de l'université Paris XI dans le cadre d'une convention de partenariat culturel entre le centre culturel Boris Vian et l'université. A l'issue du stage les étudiants ont été invités à participer à la présentation de la chorégraphe Catherine Langlade sur le plateau du centre culturel. Un stage de formation continue des enseignants en danse contemporaine a été organisé par l'inspection académique en partenariat avec le centre culturel. Un stage inter établissements et interdegrés a été organisée par le groupe << 3.5.81>> sur la ville en partenariat avec l'inspection académique sur le thème : le répertoire théâtral contemporain

²⁰² Carton PER 567/7 : *Vivre aux Ulis*, numéro 121, juin 2006.

pour la jeunesse. En 2007, la programmation en direction des jeunes et le partenariat avec le scolaire se développe encore. Les artistes viennent dans les classes parler de leur discipline, de leur métier ou du spectacle qui sera présenté au centre culturel. Six compagnies liées à la programmation du centre sont intervenues dans les classes et 542 élèves au total ont bénéficié de ces ateliers. Les ateliers réguliers comprennent les interventions d'artistes dans les établissements autour d'un spectacle, d'une oeuvre d'un atelier hebdomadaire, en 2007 ils ont touchés 160 élèves. 87 élèves ont participé au RPA, les master-classes combinées avec les sorties du centre culturel, permettent aux élèves de rencontrer les artistes pour mieux aborder les spectacles de danse. Ces stages de pratique leur permettent aussi d'enrichir la chorégraphie qu'ils proposeront en examen des terminales, ils ont été rendus obligatoires par les enseignants de l'option danse contemporaine du lycée. Ils concernent les élèves de seconde, première et de terminale de l'option en question. Ces élèves bénéficient en même temps d'un parcours d'abonnement sur la totalité de la saison au centre culturel. Le groupe toujours en résidence sur la ville a su faire partager sa connaissance du spectacle vivant et de la mise en scène à la fois pendant des ateliers, mais aussi pour l'organisation des soirées : 247 élèves ont participé à ces présentations, sept classes de collèges et de lycées et sept classes en écoles primaires.

- Le développement des actions culturelles <<hors les murs>>.

La politique culturelle volontariste ouverte à tous a pour effet de faire le plein de spectateurs au centre culturel Boris Vian. Toutefois un certain nombre d'actions sont menées hors du centre. Les différentes formules d'abonnement se vendent de mieux en mieux et les ateliers refusent du monde. Dès 1999 on note une diminution des créations, mais une présence importante et renforcée sur le terrain de trois équipes artistiques. Il s'agit à cette période d'une véritable ouverture sur l'art au niveau de l'ensemble de la population. L'accent est mis sur l'art du conte et de la parole, une ouverture est mise en place sur le rapport entre amateurs et professionnels à l'aide de stages au niveau des périodes de vacances scolaires. Les ruches ainsi qu'un certain nombre d'actions comme les balades en ville permettent aux acteurs du centre de se rapprocher du public en opérant à l'extérieur du centre culturel.

Au niveau de la saison 2000-2001,²⁰³ l'axe fort du développement passe par la recherche d'un public ulissien ; un certain nombre d'actions sont entreprises pour atteindre cet objectif. Une politique de communication de proximité est mise en place. Par l'intermédiaire des gardiens d'immeubles par exemple, le contact devient plus direct avec la population. Une politique de recherche de nouveaux publics se met en place en particulier au niveau des personnes isolées ou en difficulté, au niveau des jeunes, mais aussi des retraités. Pour ce faire, sont mises en place des actions fortes de grande envergure pour mobiliser ces publics comme par exemple les

²⁰³ Centre culturel Boris Vian- Les Ulis , direction artistique Nada théâtre, saison 2000-2001.

stages à l'automne ou au printemps, les ruches et les balades en ville qui devront être de véritables leviers pour enclencher des actions avec ces publics ciblés. Il s'agit aussi de renforcer la collaboration avec le CCAS, et informer le public de toutes les opportunités dont il dispose au niveau culturel. Cette politique va renforcer la collaboration entre le centre culturel et le foyer Sonacotra, un animateur a été nommé pour intervenir au niveau du foyer. Il faut noter qu'à cette période, le parc d'activité de Courtaboeuf est toujours difficile à mobiliser. Il s'agit ensuite de poursuivre le partenariat actif avec les autres services de la ville et inventer des passerelles entre le cinéma et le centre comme par exemple des interventions de l'artiste en amont des films dans le sens des ruches. Un des autres objectifs est de travailler sur les racines de la ville, en collectant des récits d'habitants par exemple. On note en cette période une nécessité de mieux collaborer avec les associations en contrats d'objectifs avec la municipalité. Il s'agit en même temps de revoir certains types de contrats passés avec certaines associations. Ce système a pour but de permettre une meilleure diffusion culturelle à travers les associations et donc les habitants ; autant de moyens pour renforcer les actions du centre hors les murs.

En participant par exemple au forum de l'an 2000 << prélude à l'envoi de Keo>>, l'objectif est de faire découvrir et de sensibiliser les citoyens sur la place qu'ils occupent et la trace qu'ils laisseront à leurs descendants et de constituer une forme de mémoire des nouvelles villes. Le projet se prête particulièrement à la réflexion à la fois philosophique, scientifique et artistique et s'inscrit parfaitement dans la politique du centre culturel.

Un projet de grande envergure est prévu avec les habitants eux-mêmes, il s'agit de la réactualisation des Zulus, spectacle créé avec les habitants en 1975.

Au niveau de la saison 2005-2006, des parcours de découverte autour de la danse hip-hop et de la danse contemporaine sont mis en place dans les quartiers en partenariat avec le service jeunesse la ville. Deux stages de découverte sont organisés pendant les vacances scolaires. Le partenariat est reconduit sur de nouveaux stages avec la Compagnie Articulation, il s'inscrit dans le cadre << intégration républicaine par la culture>>. Un stage adulte de découverte de la danse indienne est mis en place en partenariat avec la MPT de Courdimanche. Les actions artistiques autour de spectacles de la saison hors les murs sont effectuées. Le principe est bien de faire découvrir au maximum d'habitants les spectacles de la saison en investissant plusieurs structures de la ville comme le café, la maison pour tous ou le cinéma. En 2006-2007 s'est mise en place une saison hors les murs, saison jeune public qui se caractérise par des temps forts autour de croisement de disciplines. Cette saison hors les murs permet de projeter des spectacles qui rattachent un public à son activité dans la maison pour tous. Elle n'est pas qu'une délocalisation artificielle d'un spectacle, mais un point de rencontre avec le public et la continuité d'un projet antérieur. La diversité se retrouve un peu partout et cette saison répond à l'objectif d'ouverture et de sensibilisation du public. Le développement de la programmation est fait en direction des adolescents en proposant des spectacles tous publics dont les thèmes et les conceptions seront ciblés. Les deux maisons pour tous et le café réalisent 70 % de taux de

remplissage. Toutefois, ces deux structures sont de taille beaucoup plus modeste que le centre culturel. Il y a une certaine insatisfaction de la part des responsables, car le but est de faire venir des spectateurs qui n'ont pas l'habitude de sorties culturelles, or, ce sont essentiellement les spectateurs abonnés qui se sont déplacés. Cette saison a aussi vu la remise en place de propositions de sorties sur d'autres structures voisines comme l'opéra de Massy et le centre culturel Marcel-Pagnol à Bures-sur-Yvette. Des actions artistiques pour tous les publics ont été mises en place : pour le club des retraités du CCAS, pour les enfants à partir de deux ans, pour les jeunes et adolescents et pour les adultes. Un élargissement du réseau des partenaires a été effectué entre les enseignants, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse, le club Léo Lagrange, les comités d'entreprise, les autres services municipaux, les scolaires, les services sociaux comme la maison pour tous et le CCAS. De même, un partenariat avec les médias et certains journaux comme le Parisien, ainsi que de magazines spécialisés en culture comme la Terrasse, la Scène ; par l'intermédiaire d'Internet est effectué. On note aussi un référencement sur plusieurs sites d'agents de la culture et sur des sites institutionnels. Au niveau de la radio, des partenariats ont été mis en place avec une radio locale : E FM. En échange de l'annonce des spectacles, le centre offre aux auditeurs la possibilité de gagner 10 places sur un certain nombre de spectacles. En ce qui concerne le hors les murs le premier objectif est bien de toucher tous les publics en allant proposer des spectacles dans les quartiers. Les folies berbères ou le cabaret scientifique indiquent un grand succès de ces propositions. Elles ont trouvé leur public parmi les abonnés, mais les habitants n'ont que très peu répondu à cette offre nouvelle. Malgré l'importance des dispositifs engagés, il n'y a toujours pas pour l'instant de déclic au niveau local. La proposition hors les murs est toutefois maintenue en 2008.

CONCLUSION

En 2007, la commune des Ulis est engagée dans une démarche globale de rénovation sociale et urbaine pour tenter de stopper les évolutions pathologiques la concernant.

Ces évolutions se caractérisent par un chômage à la hausse, un vieillissement de l'urbanisme de dalle, un déficit d'image et un manque d'attractivité nuisibles au développement économique, une dévalorisation et un déclin de l'appareil commercial de proximité, une baisse et une paupérisation de la population.

Au niveau économique, la ville connaît une évolution préoccupante. Le chômage n'a cessé de croître entre 1977 et 2007. Il touche en particulier les habitants des quartiers sociaux et plus généralement les femmes, les jeunes et les étrangers. Même si sur le long terme, le chômage ulissien est inférieur à la moyenne nationale, il reste, sur notre période d'étude, l'un des chômeurs les plus élevés des communes de référence du département. Les écarts sont considérables avec ses communes voisines qui connaissent des taux de chômage relativement faibles. Malgré tous les dispositifs mis en place sur la ville pour lutter contre le chômage, le taux communal rattrape le taux national en 2007.

La zone d'activités de Courtaboeuf reste une grande déception en terme de bassin d'emplois pour les habitants de la ville des Ulis. L'inadéquation de la main-d'oeuvre ulissienne avec le type de qualifications recherchées sur la zone ne permet pas de fournir les emplois prévus dans le projet initial de la ville. Le parc d'activités reste néanmoins le poumon économique de la ville qui permet à la municipalité de financer un haut niveau de services à la population. Parallèlement, la ZA souffre de la concurrence d'autres parcs de la région, plus jeunes et plus compétitifs. La ville a bien compris qu'il était impossible de redynamiser le parc sans la mise en place d'une coordination avec les communes de Villebon et de Villejust. Si la commune n'a toujours pas franchi le pas de l'intercommunalité économique, elle a en revanche effectué un certain nombre de démarches qui ont abouti à une gestion beaucoup plus concertée du site de Courtaboeuf avec la création du Syndicat Mixte Courtaboeuf Développement en 2006.

Les commerces de proximité constituent l'élément essentiel de l'animation et de la vie de la cité. Ces derniers ont principalement souffert de la concurrence du centre commercial régional, de leur mauvaise conception architecturale et urbaine et d'un défaut de gestion de la part de certains commerçants. A partir du milieu des années 1990, avec l'aide de la chambre de commerce et d'industrie de L'Essonne, une véritable politique d'animation va se mettre progressivement en place. Les commerçants vont se remettre en question et se réunir au sein d'une unique association l'ACAVU. La municipalité va pouvoir disposer d'un interlocuteur unique pour tenter de redynamiser son tissu commercial. Mais force est de constater que face à la concurrence de la grande distribution, il existe un rapport de force entre les centres

commerciaux de proximité et le centre commercial régional Ulis 2 comparables à <<David contre Goliath>>. Les problèmes de conception urbaine et architecturale dont souffrent les centres vont être abordés depuis le début des années de 2000 dans une logique globale de renouvellement urbain. Il est en effet prévu de désenclaver les commerces et de les descendre au niveau de la rue.

Le projet de la ZUP est un échec par rapport à ses conceptions initiales.

Les logements qui étaient à l'origine prévus pour 4000 étudiants seront attribués aux familles. La ville devait être habitée principalement par des cadres et des chercheurs, elle le sera finalement par des ouvriers et des employés.

Elle constitue une poche de pauvreté dans un environnement économique et social favorisé. Sur le plan social, la population se paupérise depuis le début des années 1980. La ville ne cesse de descendre dans le classement des villes du département suivant le revenu imposable par habitant. Tous les indicateurs de difficultés montrent qu'une partie de la ville tend à se ghettoïser. Les écarts se creusent au niveau social, économique et culturel entre les quartiers les plus populaires et les résidences en accession à la propriété. Cette concentration des problèmes sociaux fait fuir les classes moyennes. La ville n'a pas véritablement réussi à stopper son hémorragie démographique. Pourtant, de nombreuses actions en matière de politique de la ville ont été appliquées localement aux Ulis et la ville s'est engagée depuis la fin des années 1980 dans une politique volontariste de développement local. Les dispositifs gouvernementaux innovants et les initiatives municipales n'ont pas suffi face aux tendances lourdes dont souffre la ville. La ville hérite des erreurs que l'Etat a commises dans les années 60 en matière de politique du logement, de politique économique et sociale. La commune, a en effet, longtemps été victime d'une politique de l'Etat qui a consisté à rejeter hors de Paris les populations les plus défavorisées et à les installer en banlieue. A ce niveau, la commune est impuissante, il s'agit avant tout d'un problème national. Il est donc difficile, aux Ulis, de s'émanciper d'une histoire récente et pesante. Si les impôts peuvent être considérés comme relativement élevés aux Ulis, la ville a toujours mené une politique sociale très solidaire. Le niveau d'équipement et de services rendus à la population est très élevé. Les quotients familiaux permettent aux familles les plus populaires de bénéficier des mêmes services à moindre coût que les familles qui en ont les moyens.

La relégation au second plan des habitants de la ZUP par les gestionnaires du DUBO, conjuguée à un esprit pionnier induit par la création ex nihilo de la ville, où tout était à bâtir a permis aux habitants de s'émanciper avant l'heure. C'est en se regroupant en association que les premiers pionniers ulisiens ont commencé à forger une forme d'identité à une ville qui n'a pas d'histoire à proprement parler. Le tissu associatif, composé d'associations sportives, sociales ou culturelles va permettre, même s'il s'essouffle à partir des années 1990 de maintenir un certain niveau d'animation et un climat de relative convivialité sur la ville. Le monde associatif a surtout permis aux Ulis de forger une dynamique du dialogue réellement efficace, de respecter la diversité, de

voir dans la différence culturelle une richesse et de prôner la tolérance. Cette dynamique associative va permettre d'empêcher le phénomène de ghettoïsation qui guette la ville, de dégénérer, et d'exploser comme dans certains grands ensembles. La ville souffre d'une mauvaise image dans le contexte social et économique favorisé de la vallée de Chevreuse

La nécessité de valoriser l'image de la commune s'est concrétisée au fil du temps par la réalisation de projets qui la rendent attractive au niveau départemental voire régional. Le sport et la culture sont deux exemples de réussite sur lesquels s'appuie la ville pour faire valoir et créer une dynamique d'ensemble.

La ville va mener à bien sa politique culturelle en s'appuyant sur trois structures : le centre culturel Boris Vian, le cinéma Jacques Prévert et la médiathèque municipale.

La politique du centre culturel Boris Vian peut se résumer par une volonté des gestionnaires d'ouvrir la culture à ses habitants, d'effectuer un travail en vers les jeunes et les habitants qui n'ont pas l'habitude de côtoyer l'art. Le centre culturel Boris Vian a acquis au fil des années une renommée régionale. L'éclectisme et la qualité des programmes va fidéliser des spectateurs d'horizons différents tant sur le plan sociologique que géographique et à renforcer la vocation régionale de cet équipement. Si le centre culturel Jacques Prévert n'a pas encore totalement rencontré son public en 2007, la médiathèque est un réel succès. Elle est une des médiathèques communales qui connaît un des taux d'abonnement par habitant les plus élevés de France.

Dès la fin des années 1980, la municipalité va placer le développement social urbain parmi ses priorités. Un diagnostic social urbain est réalisé en 1990 et une convention ville-habitat est signée avec l'Etat en 1992. Les actions qui en ont découlé n'ont pas eu les effets escomptés. En 1993 un protocole d'occupation du patrimoine social est établi entre la commune, le préfet et les bailleurs dont les objectifs de diversification de peuplement ne seront pas atteints. La moitié ouest de la zone d'habitation principale est classée en zone urbaine sensible par décret du 26 décembre 1996. En 2000, la situation s'est encore détériorée, la ville signe un contrat de ville pour la période de 2000-2006 avec l'Etat et d'autres partenaires dans le but d'endiguer son déclin démographique, de rétablir une mixité sociale, de faciliter l'intégration et d'améliorer l'environnement de ses habitants. C'est dans ce contexte qu'elle s'engage dans une opération de renouvellement urbain en 2002 concernant le quartier ouest classé en ZUS, le quartier est sensible et le centre-ville. Il s'agit de recomposer le centre-ville, de créer une place centrale, de descendre les commerces au niveau de la rue, de mieux mettre en valeur les bâtiments publics et les équipements de proximité, de redéfinir le réseau de voirie et de mener à bien des opérations de démolition-construction. L'objectif est de permettre à la ville de devenir plus attractive pour les classes moyennes en diversifiant l'offre immobilière par la construction d'habitat individuel et collectif de petite dimension en accession à la propriété. En 2004, la commune dépose un dossier beaucoup plus ambitieux auprès de l'agence nationale pour le renouvellement urbain. Le projet est accepté en 2005, il concerne une opération de renouvellement beaucoup plus importante tant sur le plan du réaménagement, que de la

réhabilitation, de la démolition et de la reconstruction. Ce sont près de 300 logements qui doivent être détruits, plusieurs résidences qui doivent être réhabilitées et pas moins de 600 logements individuels et collectifs qui doivent être construits à différents endroits de la ville pour rétablir de la mixité. Il est prévu de réaménager une grande partie du territoire de la ville, de créer une véritable place publique centrale en <<coeur de ville>>, de faciliter la circulation automobile et piétonne, de décloisonner les résidences en ouvrant certaines voies en impasse, de mettre plus en valeur les structures de la ville comme la maison de la justice le centre culturel Boris Vian et de réaménager complètement le centre Jacques Prévert. Il s'agira enfin de créer de nouveaux équipements de proximité comme par exemple une annexe de la poste et un nouveau centre de santé. Pour ce faire, la ville lance en 2005 la concertation pour créer une zone d'aménagement concerté. La convention financière signée en 2006 entre la ville et l'agence nationale pour la rénovation urbaine permet aux premières opérations de voir le jour. Dès le mois d'avril, les travaux de réaménagement débutent avec le rond-point central puis se poursuivent par les aménagements nécessaires en vue de la construction des nouvelles habitations prévues à proximité du centre-ville. Les premières opérations de démolition ont lieu en 2007 avec l'ancienne piscine et deux bâtiments du quartier des Amonts.

Les tendances lourdes dont souffre la ville sur le plan économique et social se rejoignent dans le sens où la ville connaît des problématiques parallèles qui s'entretiennent. Le développement économique et social sous-entend une importante politique de développement urbain et la ville a bien compris qu'il fallait traiter des problèmes en les abordant dans leur globalité.

La commune ne peut pas non plus en sortir seule, en particulier sur le plan financier. L'entrée en intercommunalité reste un des enjeux fondamentaux pour Les Ulis. La ville s'est résolument engagée sur cette voie depuis de nombreuses années. Les multiples tentatives pour intégrer la communauté d'agglomération du plateau de Saclay en sont la preuve. Les mauvaises volontés et les refus répétés de certaines communes de voir Les Ulis les rejoindre montrent aussi que la ville est victime d'une certaine forme de discrimination et que bien souvent, son image est réduite à l'un de ses aspects urbains.

ANNEXES

1. Le parc d'habitat de la ville des Ulis.....	234
2. Arrêté Préfectoral numéro 77-724 de la création administrative de la commune des Ulis, 17 février 1977.....	236
3. Procès verbal de l'installation du conseil municipal de la commune des Ulis, 20 mars 1977.....	239
4. Plan de la ville des Ulis délimitant la Zone Urbaine Sensible, Délégation Interministérielle à la Ville et au Développement Urbain, 1997.....	240
5. Plan de la ville des Ulis : Répartition par bailleur, 1998.....	241
6. Plan de la ville des Ulis : Les différents quartiers d'habitat, 1991.....	242

ANNEXE 1 : LE PARC D'HABITAT DE LA VILLE DES ULIS

- L'Habitat Social : 4585 logements en 2006 soit 52% de l'ensemble du parc répartis dans 15 résidences.

- On compte 9 bailleurs sociaux :

1. OPIEVOY : Chanteraine (366 logements)
2. Toit et Joie : Le Barceleau (583 logements)
3. OPAC du Val de Marne : Le Mont Ventoux (111 logements)
4. Groupe Immobilière 3F : Les Hautes-Bergères (597 logements), le Bosquet (621 logements), la Daunière (524 logements), les Pendants de Villeziens (86 logements)
5. Immobilière Familiale (Courdimanche 422 logements)
6. Logis-Transports : la Châtaigneraie (193 logements)
7. SCIC : les Amonts (538 logements), les Avelines (443 logements), les fraisiers (70 logements), la Vaucouleur (21 logements)
8. LOGIREP : les Hautes Plaines (400 logements)
9. EFIDIS : L'Arlequin (36 logements)

- **Les résidences classées en ZUS (zones urbaines sensibles) :**

1. Les Hautes-Bergères
2. La Daunière
3. Le Bosquet
4. Les Hautes Plaines
5. Les Amonts
6. Les Avelines
7. Les Fraisiers

- **La sectorisation établie par la Caisse d'Allocation Familiale:**

1. Courdimanche-Bathes
2. Pampres-Treille-Vignes
3. Daunière
4. Jardin des Lys
5. Bois du Roi
6. Barceleau
7. Amonts-Avelines-Bosquet-Fraisiers-Sonacotra
8. Hautes Bergères-Hautes plaines-Tournemire-Equinoxe-Champs Lasniers-Arlequin
9. Chardons-Chanteraine- Châtaigneraie
10. Mas Laurent-Pendant de Villeziens-Vaucouleur
11. Fontaines-Ormeraie-Ermitage
12. Personnes SDF / SDS

- **Liste des Résidences de la commune des Ulis :**

1. Arepa, résidence pour personnes âgées
2. Les Amonts
3. Arlequin
4. Les Avelines
5. Le Barceleau
6. Les Bathes
7. Le Bois du Roi
8. Le Bosquet
9. Les Champs-Lasniers
10. Chanteraine
11. Les Chardons
12. La Châtaigneraie
13. Le Clos des Pampres
14. Courdimanche
15. La Daunière
16. Le Domaine des Ulis
17. Equinoxe
18. L'Ermitage
19. Le Foyer Sonacotra
20. Les Fraisiers
21. Les Hautes Bergères
22. Les Hautes Plaines
23. Le Jardin des Lys
24. Mare Thomas
25. Le Mas Laurent
26. Les Millepertuis
27. Le Mont Ventoux
28. Les Pampres
29. Les Pendants de Villeziers
30. La Queue d'Oiseau
31. La Résidence Universitaire
32. Tournemire
33. La Treille
34. Vaucouleur
35. Les Vignes de Bures

PREFECTURE DE L'ESSONNE
DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION COMMUNALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Expte

1^{er} Bureau

Réf. :

DAC/1



ARRETE PREFECTORAL n° 77-724 du 17 FEV 1977

portant modification territoriale des communes
de BURES-sur-YVETTE et ORSAY et création
de la commune des ULIS (Canton d'ORSAY).

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant
réorganisation de la Région Parisienne;

VU le Code de l'Administration Communale;

VU le décret du 22 janvier 1959 relatif aux Chefs-
lieux et aux limites territoriales des communes;

VU les délibérations du Conseil Municipal de BURES-
sur-YVETTE en date des 5 décembre 1975 et 19 mars 1976;

VU les délibérations du Conseil Municipal d'ORSAY
en date des 26 décembre 1975 et 25 mars 1976;

VU l'arrêté du Sous-Préfet de PALAISEAU en date du
9 septembre 1976 portant institution des Commissions Syndicales,
modifié le 8 octobre 1976 et le 26 octobre 1976;

VU l'avis des Commissions Syndicales en date du
5 novembre 1976;

VU l'arrêté du Sous-Préfet de PALAISEAU en date du
9 septembre 1976 prescrivant une enquête publique dans les communes
de BURES-sur-YVETTE et ORSAY, modifié par arrêté du 8 octobre 1976;

VU les observations émises;

VU l'avis du Commissaire-Enquêteur;

.../...

ADRESSE POSTALE : 91010 EVRY

TELEPHONE : 077 02 50

VU l'avis émis par les Conseils Municipaux de BURES-sur-YVETTE et ORSAY le 15 novembre 1976 et le 16 novembre 1976 ;

CONSIDERANT que le Conseil Général de l'Essonne a été saisi pour avis par rapport enregistré à son secrétariat le 29 novembre 1976 ;

QUE la deuxième session ordinaire a été ouverte à la séance du mercredi 8 décembre 1976 ;

QUE le rapport concerné, enregistré sous le numéro IV/35 n'a été inscrit à l'Ordre du jour que pour la séance du 3 février 1977 ;

QU'à cette séance l'Assemblée Départementale sans se prononcer sur la proposition d'avis qui lui était soumise par la Commission compétente, a décidé de surseoir à statuer et de renvoyer l'affaire à la prochaine session ;

CONSIDERANT qu'il s'agit là d'une manoeuvre dilatoire destinée à tenter d'empêcher la procédure de suivre son cours ;

ETANT donné l'urgence ;

VU le plan des lieux ;

VU l'ensemble les autres pièces du dossier ;

SUR proposition du Secrétaire Général de l'Essonne,

A R R E T E

ARTICLE 1er - Est créée par division de la commune de BURES-sur-YVETTE et division de la commune d'ORSAY, une commune dont le chef-lieu est aux ULIS (canton d'ORSAY) dénommée LES ULIS.

Les limites de la commune des ULIS sont définies conformément au plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Les superficies des territoires des communes ainsi concernées sont les suivantes :

- | | |
|----------------------|---------------|
| - BURES-sur-YVETTE : | 395 hectares |
| - ORSAY : | 779 hectares |
| - ULIS (les): | 526 hectares. |

.../...

ARTICLE 3 - Les chiffres de la population des communes, tels qu'ils résultent du recensement général de 1975 et du recensement complémentaire d'octobre 1976 sont modifiés et fixés comme suit :

	Population muni- -cipale totale.	Population fictive.
- BURES-sur-YVETTE:	8.541	92
- ORSAY :	13.581	-
- ULIS (Les) :	19.576	3.356
	<u>41.698</u>	

ARTICLE 4 - Il sera procédé à des élections pour la désignation de Conseils Municipaux de BURES-sur-YVETTE, LES ULIS et ORSAY lors du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

ARTICLE 5 - Jusqu'à l'installation des nouvelles assemblées municipales, les intérêts de chacune des trois communes sont gérés par une délégation spéciale instituée par arrêté préfectoral.

ARTICLE 6 - Les modalités particulières de ces modifications territoriales et de cette création, notamment en matière financière et patrimoniale, seront fixées par arrêté préfectoral ultérieur.

ARTICLE 7 - Le Secrétaire Général, le Sous-Préfet de PALAISEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département, mention en sera faite au Journal Officiel de la République Française.

Fait à EVRY, le

LE PREFET,

POUR AMPLIATION

Le Directeur de l'Administration Communale

~~FEI GILBERT~~



René ABAD

DÉPARTEMENT
de J. Sarthe

ARRONDISSEMENT
de PALAISEAU

CANTON
d' ORSAY

COMMUNE
de ULIS

PROCÈS-VERBAL

de l'installation du Conseil municipal et de l'élection
d'un Maire et de 4 adjoints

NOTA. — Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Sous-Préfet et l'autre reste déposé au Secrétariat de la Mairie.

Nombre de membres dont
le Conseil municipal doit
être composé 27

Nombre de Conseillers
en exercice 27

Nombre de Conseillers
qui assistent à la séance 25

L'an mil neuf cent soixante dix sept, le vingt six mars à 14h30 heures, les membres du Conseil municipal de la commune d' ULIS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt mars 1977, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du Code d'Administration communale.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1. <u>BOUVARD Claude</u> | 15. <u>MARGENSTERN Maurice</u> |
| 2. <u>DAGORNE Claude</u> | 16. <u>GAGET Jean Luc</u> |
| 3. <u>CHAMAUX Edgar</u> | 17. <u>LE PRUNENNEC Jean</u> |
| 4. <u>LAYMOND Jean Claude</u> | 18. <u>PIANTONI Gilbert</u> |
| 5. <u>LAFFITE Jean</u> | 19. <u>GOURLAND Guy</u> |
| 6. <u>PELADE Joël</u> | 20. <u>LE CORRE Hélène</u> |
| 7. <u>de ANGELIS Gilles</u> | 21. <u>LE SCORNET Jean Claude</u> |
| 8. <u>ESCURÉ Hugues</u> | 22. <u>POPOVIC Jean Luc</u> |
| 9. <u>SERRE Jean</u> | 23. <u>MAHIEU Gérard</u> |
| 10. <u>VLACHOS Daniel</u> | 24. <u>LORIDANT Paul</u> |
| 11. <u>MARTINET Michel</u> | 25. <u>TURMOLLE Alain</u> |
| 12. <u>LECLERC Jean Claude</u> | 26. _____ |
| 13. <u>CANON Alice</u> | 27. _____ |
| 14. <u>CROZAT Dominique</u> | |

(1) Indiquer si les Conseillers absents se sont fait ou ne se sont pas fait excuser.

(2) Ou adjoint ou Conseiller municipal faisant fonctions de Maire.

Absents MM. (1) POINDRON Gérard (pouvoir donné à M. Guy GOURLAND)
M. LALANNE Dominique (pouvoir donné à M. Le SCORNET)

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Lait MAURICE, Présidente de la Délégation spéciale Maire (2), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. BOUVARD, DAGORNE, CHAMAUX, LAYMOND, LAFFITE, PELADE, de ANGELIS, ESCURÉ, SERRE, VLACHOS, MARTINET, LECLERC, CANON, CROZAT, MARGENSTERN, GAGET, LE PRUNENNEC, POINDRON, PIANTONI, GOURLAND, LE CORRE, LALANNE, LE SCORNET, POPOVIC, MAHIEU, LORIDANT, TURMOLLE dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. Jean LAFFITE, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mlle Alice CANON

ÉLECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des Articles 58, 59 et 62 du Code d'Administration communale, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article 58 du Code d'Administration communale.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	<u>27</u>
A DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral (3)	<u>1</u>
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	<u>26</u>
Majorité absolue (4)	<u>14</u>

Obtenu

M. <u>Paul LORIDANT</u>	(5) <u>vingt six</u>	voix ((6)) <u>26</u>
M. _____		voix (_____)
M. _____		voix (_____)
M. _____		voix (_____)

M. (7) Paul LORIDANT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

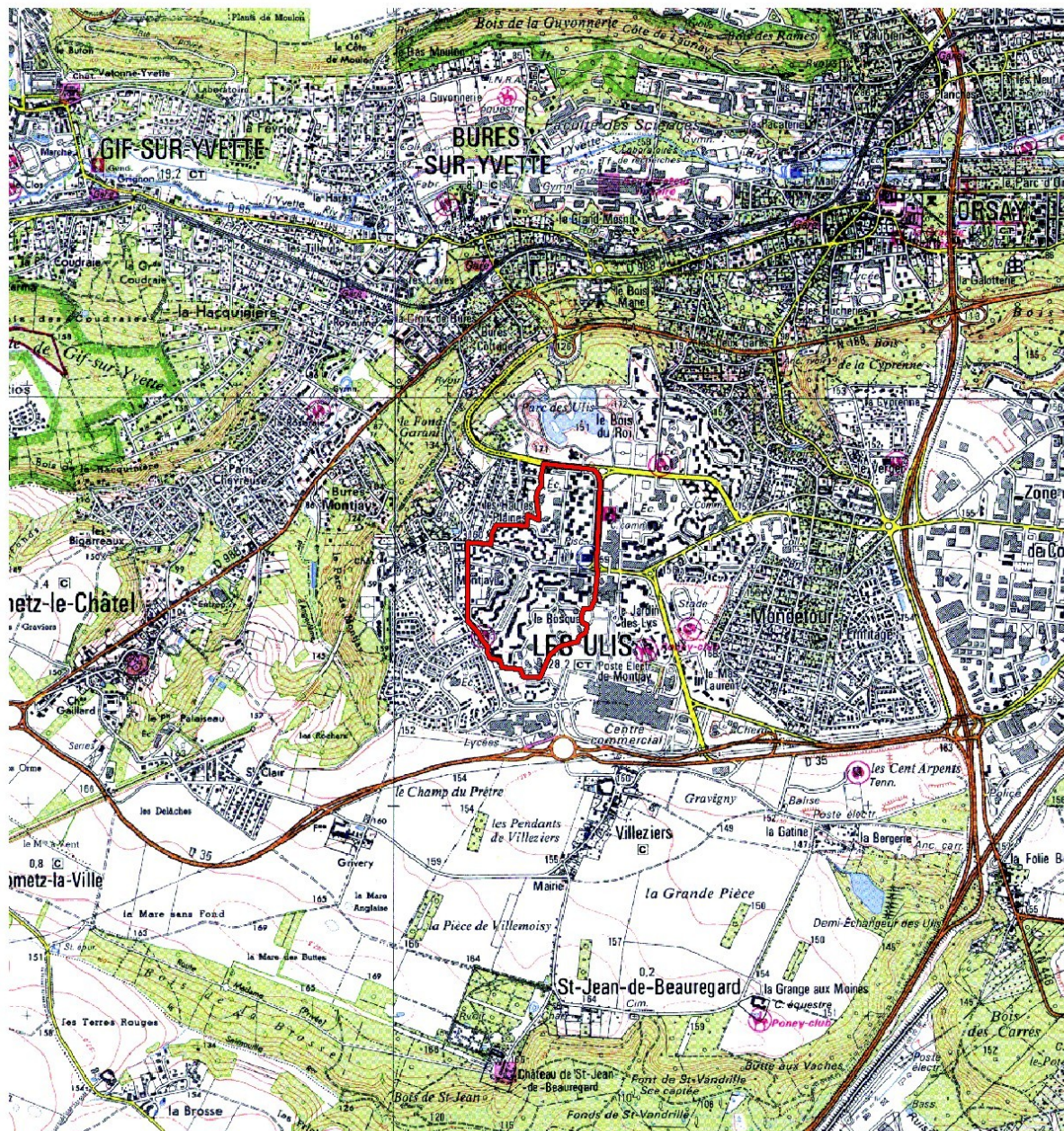
(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

(5) Mettre le nombre de voix en lettres.

(6) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(7) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

ZUS Carte au 1/25000 visée à l'article 1 du décret n° 96-1156 du 26 Décembre 1996	Ile de France 11 Essonne (91) <i>Commune : Les Ulis.</i> ZUS: Quartier Ouest. N° INSEE: 1100330 N° d'ordre : 610
--	---



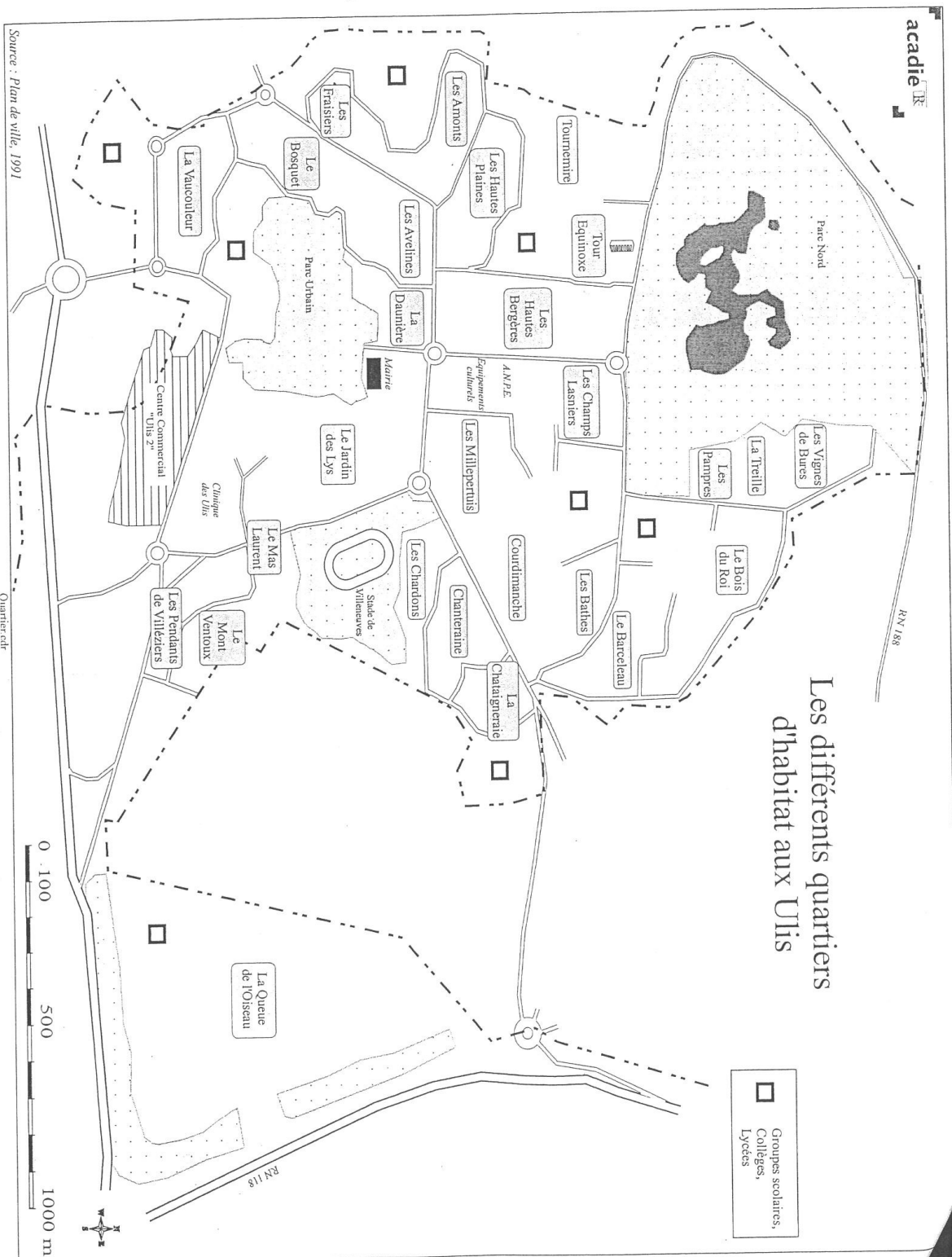
La zone concernée est délimitée par un trait de couleur rouge.

(c)IGN 1/25000 Carte(s) :231 SOT (91)

Les documents relatifs aux délimitations rue par rue sont annexés à la présente carte.

Répartition par bailleur





SOURCES

BIBLIOGRAPHIE :

Paulet J.P., *Les banlieues françaises*, Ellipses, 2004.

Dessine moi une ville. Les Ulis, Service Interassociatif des Ulis, Imprimeur Maury, 1993.

Anderson A., Vieillard-Baron H., *La politique de la ville*, Paris, ASH, 2003.

G. Clavel, *La société d'exclusion*, comprendre pour en sortir, l'Harmattan, 1998.

Guyot J.C., Hérault B., *La santé publique : un enjeu de politique municipale*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2001, 283 pages.

Bauer A., Raufer X., *Violences et insécurité urbaines*, Que sais-je ?, 2005, 127 pages.

LIEU DE CONSULTATION D'ARCHIVES :

Centre des archives et de la documentation de la ville des Ulis.

Archives Départementales de l'Essonne à Chamarande.

1. CENTRE DES ARCHIVES COMMUNALES DES ULIS

13W14 :

- PAIO, Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation, Présentation des activités. PAIO, Septembre 1982/Janvier 1986.
- PAIO, Rapport d'activités 1990.
- Cellule Institutionnelle Mixte (CIM) Réunion du jeudi 22 Novembre 1990.

13W24 :

- Groupe Mécénat-sponsoring-partenariat, compte rendu de réunion du 14 mars 1990.
- Demande d'agrément <<Centre Social>> pour la maison pour tous de Courdimanche, Ville des Ulis.
- Bilan de l'Agrément de la caisse d'allocations familiales 1988/1990, ville des Ulis, mars 1990.

13W46 :

- Evolution du dispositif de prévention des toxicomanies de la ville des Ulis, juillet 1996, 106 pages.

13W81 :

- Médiathèque municipale, rapport et présentation du budget 1994.
- Bilan du premier Forum d'Arts plastiques en Ile de France, 1986.

Série 16W : Délibérations du conseil municipal :

- Délibération 409 du 28/03/1980 : Création d'un centre de santé aux Ulis.
- Délibération 533 du 06/03/1981 : Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation des taxes foncières et de la taxe professionnelle.
- Délibération 592 du 13/11/1981 : Lutte contre le chômage - création d'un Comité local pour l'emploi.
- Délibération 696 du 01/10/1982, Contrat d'agglomération.
- Délibération 708 du 05/11/1982 : Signature de différentes conventions permettant la mise en place de la permanence Accueil - Information - Orientation (PAIO).
- Délibération 1113 du 28/06/1985 : Bilan des TUC au 20 juillet 1985.
- Délibération 1829 du 28/06/1990 : Election de représentants étrangers associés au conseil municipal 28/06/1990.

- Délibération 1967 du 28/06/1991 Création d'une mission locale.
- Délibération 2016 du 29/11/1991 Développement social urbain - signature d'une convention ville habitat avec l'Etat.
- Délibération 2035 du 04/01/1992 : Suppression de l'exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises nouvellement créées et les reprises d'établissements en difficulté.
- Délibération 2079 du 28/02/1992, Dispositif opérationnel de mise en oeuvre de la convention ville/habitat - désignation de représentants du conseil municipal.
- Délibération 2310 du 01/10/1993 Adhésion à l'association "La passerelle du Soleil" - approbation de ses statuts et désignation d'un représentant du conseil municipal, membre de droit pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de cette association.
- Délibération 2313 du 01/10/1993 : Adhésion à l'association "régie de quartier" approbation de ses statuts et désignation de 3 conseillers municipaux pour y siéger.
- Délibération 2335 du 01/10/1993 : Demandes de subventions DSU à l'Etat et au conseil général, pour le centre logistique de ressources.
- Délibération 2515 du 27/10/1994 Négociation d'un contrat d'agglomération avec l'Etat
- Délibération 2690 du 08/09/1995 : Exonération de taxe professionnelle pendant 2 ans pour les entreprises nouvelles et reprises d'entreprises en difficulté.
- Délibération 2744 du 24/11/1995 : Développement économique et insertion professionnelle - organisation des services et création de poste.
- Délibération 2742 du 24/11/1995 Promotion du commerce et animation de la ville des Ulis - signature d'une convention entre la ville des Ulis et l'union commerciale.
- Délibération 2828 du 03/05/1996 : Association Ulis-cadres - signature d'une convention pour implantation du siège social et utilisation de salles dans les locaux UFR - attribution d'une subvention.
- Délibération 2837 du 07/06/1996 : Demande de subvention auprès du département pour la reconstruction de la salle des sports des Bathes et aménagement des abords du parking.
- Délibération 2906 du 19/09/1996 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au service emploi-insertion pour animer l'UFR.
- Délibération 2909 du 25/10/1996 : Gens du voyage - mise à disposition transitoire d'un terrain.
- Délibération 3066 du 06/06/1997 : Demande de subvention pour l'aménagement au sein de l'UFR d'une salle informatique tournée vers la recherche d'emploi.
- Délibération 3082 du 27/06/1997 : Programme régional d'aide aux communes "politique de la ville " : demande de subvention pour la requalification des sols et de l'éclairage de l'espace public du centre commercial des Amonts.
- Délibération du conseil municipal 3099 du 25/09/1997 : Association du PLIE des 7 communes 1- adoption des statuts 2- désignation d'un représentant du Conseil municipal 3- signature d'une convention.
- Délibération du conseil municipal 3192 du 19/12/1997 : Prolongation du poste

temporaire de chef de chantier au sein du Service Emploi-Insertion, pour un an.

- Délibération 3786 du 29/09/2000 : Contrat de ville 2000 - 2006 entre l'Etat et la Commune des Ulis - autorisation donnée au Sénateur-Maire pour la signature du contrat.

16W10 :

- Procès verbal de l'installation du conseil municipal de la commune des Ulis, 20 mars 1977.

16W379 :

- Dossier : <<Centre de santé, fonctionnement 1982-1983>>.
- Compte rendu de la deuxième réunion de la Commission Extra-Municipale <<Santé Scolaire>>, 6 avril 1978.
- Mise en place du Comité de gestion du centre municipal de santé, rapport du 18 mai 1982.
- Mise en place de la commission santé, correspondance du 29 mars 1983.
- Compte-rendu de la Commission Extra-municipale Santé du 14 décembre 1982, 1983.
- Centre municipal de santé, rapport d'activité pour l'année 1982.
- Compte rendu du Comité de Gestion, décembre 1983.
- Rapport d'activité du centre municipal de santé pendant l'année 1980/1981, 8 octobre 1981.
- Mise en place du centre de santé, compte rendu de séance du conseil municipal du 28 mars 1980.
- Correspondance du maire, Ouverture du centre de santé, 7 décembre 1980.

21W95 :

- Groupes de travail, Convention Ville-Habitat, 1993.
- Développement Social Urbain, Compte-rendu Groupes de Travail, Convention Ville-Habitat, 16 mars 1993.

21W122 :

- DSU, Bilan-Perspectives, Bureau municipal du 24 mai 1993.
- DSU, Rapport sur la Convention Ville-Habitat, Conclusions du bureau municipal, Thèmes de travail 1 à 5, 15 juin 1993.

32W100 :

- DSU, convention ville-habitat du 1er février 1992, où en est-on au 31 décembre 1994 ?
- Bilan d'activité du Secteur Santé, année 1994, 96 pages.
- Bilan d'activité 1999, Centre Municipal de Santé des Ulis.
- Bilan d'activité, Centre de Santé, année 2000, 35 pages.
- Bilan Accueil Jeunes 1995.

32W101 :

- Ville des Ulis. Diagnostic social urbain pour une convention Ville/Habitat, CREPA Habitat, 1991, 241 pages.
- Convention Ville-Habitat, Ville des Ulis, Rapport d'activité, mai 1995, 20 pages.
- Convention Ville-Habitat de la ville des Ulis, Contrat cadre, février 1992.

39W200 :

- Archives du BAS (Bureau d'Aide Sociale), dates extrêmes 1978-1988.
- Evolution des comptes administratifs du BAS, Budget de fonctionnement, 1982-1986.

39W222 :

- Association Repartir, Compte rendu Assemblées générales.
- Associations Repartir, assemblée générale du 6 avril 1994.
- Compte rendu, Réunion de travail du 22 février 1990, 9 mars 1990.
- Compte-rendu de la réunion du 29 janvier 1990 avec les habitants du quartier des Amonts, 14 février 1990.
- Rapport d'activité 1993, comparaison 1992/1993.
- Compte-rendu de l'assemblée générale constitutive et de l'association intermédiaire le 10 janvier 1989.

47W3 :

- Document de réflexion sur l'insécurité en Essonne, Le commissaire de la république du département de l'Essonne, 2 juillet 1984.

51W33 :

- Compte rendu de réunions et d'assemblées générales de l'ACE (Association des communes de Courtaboeuf et des entreprises pour les échanges économiques extérieurs).
- Compte-rendu de l'assemblée générale constitutive du 30 janvier 1991.
- ACE, Assemblée générale extraordinaire de dissolution de l'ACE, 20 janvier 1994.

82W7 :

- Bilan d'activités du service économie 1997, 27 pages.

82W8 :

- Bilan, le 2e forum d'Arts plastiques en Ile-de-France, le mouvement dans l'art, Les Ulis, 1988, 24 pages.
- Bilan Forum d'Arts plastiques 1994, l'Art et le feu, Document interne, 1995, 28 pages.
- Le bilan du cinquième forum d'Arts plastiques en Ile-de-france, l'objet à recréer, 25 février-22 mars 1998, Document interne-mairie des Ulis, 1998.

87W12 :

- Chebroux J.B., Observatoire social, Rapport 2000, ville des Ulis, 73 pages.

101W12 :

- Animation et suivi du Contrat de Ville 2000-2006.
- Contrat de Ville 2000-2006, Compte-rendu et observations, réunion technique du 29 février 2000 qui s'est tenu en préfecture.
- *Contrat de ville 2000-2006*, Les Ulis, Essonne, décembre 2000, 98 pages.

102W4

- Bilan d'activité, Centre Municipal de Santé des Ulis, année 2002, 58 pages.

108W12 :

- Service Emploi Insertion, Bilan d'activité 2003, 2006.
- Barthélémy J., Conseil communal de prévention de la délinquance, enquête locale sur la toxicomanie (réalisée aux Ulis en 1992), 119 pages.
- Rapport d'activités MPT de Courdimanche, 2000-2005.

113W5 :

- Projet de Régie de Quartier, Montage du projet, le 18 juin 1993.

129W3 :

- MPT des Amonts, Bilan d'activités 1997.

157W5 :

- Contrat de ville 2000-2006, fiches bilan des subventions réalisées au titre de la Politique de la Ville, 8 mars 2001.

161W23 :

- Bilan cinéma Jacques Prévert année 2000.
- Bain de Mer, tête en l'air, remettons les pieds sur Terre, centre culturel Boris Vian, direction artistique : Nada Théâtre, bilan de la direction artistique 1998-2000, 40 pages.
- Rastoix M., Bilan d'activités du centre communal d'action sociale de la ville des Ulis, année 1999, 2000, 71 pages.
- Bilan d'activités du service économique, période de janvier 1999-2000, 2000, 14 pages.
- Rastoix M., Bilan d'activité du service habitat, années 1999, 178 pages.
- Centre communal d'action sociale, Bilan 2000.

157W2 :

- Zoom sur la population allocataire de l'Essonne, Caisse d'allocations familiales de L'Essonne, Edition 2005.

185W43 :

- Bilan d'activité du cinéma Jacques Prévert 2002.
- Centre culturel Boris Vian Les Ulis, Scène conventionnée, Bilan d'activités 2005, 30 pages.
- Médiathèque François Mitterrand, bilan d'activité 2007, l'équipe de la médiathèque, 2008, 81 pages.
- Colombelli S., Service économie, Bilan d'activités période Juin 2002-Août 2003, 2004, 24 pages.
- Service Habitat-cadre de vie, Bilan d'activité 2001, 71 pages.
- Bilan d'activité, Centre Municipal de Santé des Ulis, année 2004.

185W234 :

- Conseil des activités économiques : CAE, 1994-2000 : Etude sur le commerce ulissien financé par la CCIE, juin-octobre 1994, compte-rendu.
- Compte-rendu de réunion, 18 mars 2000.

185W334 :

- Désirs bruts, 6e forum des arts plastiques en Ile-de-France, Bilan, 2003.
- Centre culturel Boris Vian, Bilan d'activité 2006, 2007, 32 pages.
- Centre culturel Boris Vian Les Ulis, scène conventionnée, programmation et direction Marina Mimoun, Bilan d'activités 2007.

185W336 :

- Cinéma Jacques Prévert, Bilan d'activités 2007.
- Cinéma Jacques Prévert, Bilan d'activités 2003.

186W1 :

- Arrêté Préfectoral numéro 77-724 de la création administrative de la commune des Ulis, 17 février 1977.

2. CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA COMMUNE DES ULIS**1961 :**

- Coupures de presse : Maurois A. , La Bibliothèque publique et sa mission, UNESCO, 1961.

1971 :

- Archives de la société d'aménagement : société d'économie mixte d'aménagement de Bures-Orsay et d'équipement en Essonne, Perspectives de développement de la zone d'activités, 1971.

1977 :

- Archives de la société d'aménagement, SAMBOE, numéro spécial décembre 77

1989 :

- Tableau comparatif des bénéficiaires du RMI sur la ville des Ulis par rapport à la moyenne nationale, années 1989, 1990.

1992 :

- Bilan d'activité de la médiathèque des Ulis, 1990-1991, 1992.

1993 :

- Secteur Santé, Bilan d'activité, année 1993, 79 pages.
- Service habitat cadre de vie, bilan d'activité 1993, 39 pages.
- Service économie, Bilan d'activités 1993, 18 pages.

1994 :

- Misson Locale de la ville des Ulis, Bilan d'Activités 1994 et Projets 1995.
- Service économie, Bilan d'activités 1994, 43 pages.
- Médiathèque des Ulis, Bilan 1993-1994 du travail effectué avec les classes, 1994.
- Centre communal d'action sociale, le bilan d'activité 1994, 43 pages.

1995 :

- Gervaise S., Bilan d'activité du service habitat, années 1995, 1995, 71 pages.
- Observatoire social de la ville des Ulis, Analyse des données 1994, L'évolution entre 1990 et 1995, 96 pages.
- Bilan d'activité du Secteur Santé, année 1995, 30 pages.
- Bilan d'activités du centre communal d'action sociale de la ville des Ulis année 1995, 29 pages.

1996 :

- Rastoix M., Bilan d'activité du service habitat, années 1996, 103 pages.
- Bilan d'activité du Secteur Santé, année 1996, 30 pages.
- Le service Emploi-Insertion, Bilan d'activités 1996, 35 pages.
- Service économie, Bilan d'activités 1996, 25 pages.
- Rastoix M., Bilan d'activités du centre communal d'action sociale de la ville des Ulis, années 1996, 1997, 33 pages.
- Bilan des saisons du Centre Culturel Boris Vian : 1991-1992/1992-1993 /1993-1994/ 1994-1995 ET Programmation du Centre Culturel Boris Vian Saison 1995-1996, 40 pages.

1997 :

- Rastoix M., Bilan d'activité du service habitat, année 1997, 109 pages.

- Rastoix M., Bilan d'activités du centre communal d'action sociale de la ville des Ulis, années 1997, 1998, 38 pages.
- Centre culturel Boris Vian- Les Ulis, Statistiques Spectacles Saisons 1993-1994 à 1996-1997, 38 pages.

1998 :

- CCPD, Conseil Communal de Prevention de la Délinquance, Contrat d'action de prévention pluriannuel (1994-1998).
- Le service Emploi-Insertion, Bilan d'activités 1997, 1998.
- Observatoire social, ville des Ulis, Rapport d'activité 1997, 1998, 134 pages.
- Rastoix M., Bilan d'activité du service habitat, année 1998, 141 pages.
- Rastoix M., Bilan d'activités du centre communal d'action sociale de la ville des Ulis, années 1998, 75 pages

1999 :

- Après la mer, prenons l'air... L'air de rien. Centre Culturel Boris Vian, saison 1999/2000, Bilan de la saison 1998/1999, 27 pages.
- Recensement général de la population, 1999, Insee.

2001 :

- Chabroux J.B, Observatoire social de la ville des Ulis, Rapport 2001, 88 pages.
- Centre culturel Boris Vian- Les Ulis, direction artistique Nada théâtre, saison 2000-2001.

2004 :

- Verlet I. Observatoire social de la ville des Ulis, rapport 2004, 2005, 214 pages.
- Conférence intercommunale du logement : Bassin d'habitat de Massy/Les Ulis, Essonne, 2004.
- Rédaction concertée de la Charte intercommunale du logement, mai 2004.

2006 :

- Projet de Renouvellement Urbain des Ulis, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Convention financière 2006/2010, le 27 juillet 2006, 64 pages.

2007 :

- Contrat Urbain de Cohesion Sociale 2007-2009, Contat cadre, 95 pages.

3. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE CHAMARANDE

Carton JAL18/2 :

Description : JAL - 18 - 1966 - 2002 - 6 - CHRONIQUE D'ORSAY.

Chronique d'Orsay, 1971-1975.

- *Chronique d'Orsay*, numéro 114, mars 1972.

Carton JAL18/3 :

Description : JAL - 18 - 1966 - 2002 - 6 - CHRONIQUE D'ORSAY.

Chronique d'Orsay, 1976-1984.

- *Chronique d'Orsay*, numéro 150, avril 1976.

Carton PER567/1 :

Description : PER - 567 - 1977 - 2005 - 7 - VIVRE AUX ULIS - BULLETIN MUNICIPAL : périodique.

Vivre aux Ulis 1977-1986.

- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 2, juin 1977.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 3, octobre 1977.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 4, novembre 1977.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 5, décembre 1977.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 7, février 1978.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 7, février 1978.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 13, novembre-décembre 1978.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis* numéro 16, mars 1979.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 21, décembre 1979.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 23, mars 1980.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 26, décembre 1980.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, 1977-1980, 3 ans d'action municipale.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 32, décembre 1981.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 34, février 1982.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 35, mars 1982.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 37, juin 1982.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 38, septembre 1982.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 1, mars-avril 1983.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, numéro 6, décembre 1983.
- *Bulletin Municipal, Les Ulis*, 1977-1983, 6 ans d'action municipale.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 8, février 1984.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 11, novembre 1984.

Carton PER567/2 :

Description : PER - 567 - 1977 - 2005 - 7 - VIVRE AUX ULIS - BULLETIN MUNICIPAL : périodique.

Vivre aux Ulis, 1986-1989.

- *Vivre aux Ulis*, numéro 26, juin-juillet 1986.
- *Vivre aux Ulis*, numéro, 1983-1986, 3 ans de gestion municipale.

- *Vivre aux Ulis*, numéro 33, mai-juin 1987.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 2, juin 1989.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 3, juillet-août 1989.
- *Vivre aux Ulis*, numéro hors-série : 1983-1989.

Carton PER567/3 :

Description : PER - 567 - 1977 - 2005 - 7 - VIVRE AUX ULIS - BULLETIN MUNICIPAL : périodique.
Vivre aux Ulis, 1990-1993.

- *Vivre aux Ulis*, numéro 16, mai-juin 1991.
- *Vivre aux Ulis*, numéro spécial mi-mandat 1989-1992.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 27, juin-juillet 1992.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 30, novembre 1992.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 33 février 1993.

Carton PER567/4 :

Description : PER - 567 - 1977 - 2005 - 7 - VIVRE AUX ULIS - BULLETIN MUNICIPAL : périodique.
Vivre aux Ulis, 1993-1997.

- *Vivre aux Ulis*, numéro 47, mai 1994.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 52, novembre 1994.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 53, décembre 1994.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 57, avril 1995.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 1, juillet 1995.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 8, mars 1996.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 10, mai 1996.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 22, juin 1997.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 25 octobre 1997.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 26, novembre 1997.

Carton PER567/5 :

Description : PER-567-1977-2005-7-VIVRE AUX ULIS - BULLETIN MUNICIPAL : périodique. *Vivre aux Ulis*, 1998-2000.

- *Vivre aux Ulis*, numéro 28, janvier 1998.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 40, avril 1988.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 32, mai 1998.
- *Vivre aux Ulis*, 1995-1998, 3 ans d'action municipale.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 4, juin 1999.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 47, octobre 1999.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 51, février 2000.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 54, mai 2000.

Carton PER567/6 :

Description : PER - 567 - 1977 - 2005 - 7 - VIVRE AUX ULIS - BULLETIN MUNICIPAL : périodique.
Vivre aux Ulis, 2001-2004.

- *Vivre aux Ulis*, numéro 33, septembre 2001.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 73, février 2002.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 74, mars 2002.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 89, juillet-août 2003.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 92, novembre 2003.

Carton PER567/7 :

Description : PER - 567 - 1977 - 2005 - 7 - VIVRE AUX ULIS - BULLETIN MUNICIPAL : périodique.
Vivre aux Ulis, 2005-2008.

- *Vivre aux Ulis*, numéro 117, février 2006.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 121, juin 2006.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 123, septembre 2006.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 127, janvier 2007.
- *Vivre aux Ulis*, numéro 131, mai 2007.

REVUES ET PERIODIQUES**Revue mensuelle de l'IAURIF (*l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France*) :**

Saigault J.F., *Les zones d'activités économiques en Ile-de-France*, IAURIF n° 309, septembre 2002.

Chauvel J.P., *La Taxe professionnelle en Ile-de-France en 1998*, IAURIF n° 15, janvier 2000.

Publications de l'INSEE

INSEE, *RP* : Recensement de la population 2007 :

- *INSEE, RP2007, Bures-sur-Yvette 91122-Commune*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Evry, 91228-Commune*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Gif-sur-Yvette, 91272-Commune*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Grigny, 91286-Commune*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Massy, 91377-Commune*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Orsay, 91471-Commune*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Palaiseau, 91477-Commune*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Villebon-sur-Yvette, 91661-Commune*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Les Ulis, 91692-Commune*, juin 2010.

- *INSEE, RP2007, Essonne, 91-Département*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Seine-Saint-Denis, 93-Département*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Yvelines, 78-Département*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, Ile-de-France, 11-Région*, juin 2010.
- *INSEE, RP2007, M-France Métropolitaine / DOM*, juin 2010.

Journal Le Parisien :

- *250 habitants sur scène pour raconter leur ville*, Le Parisien, vendredi 27 mai 2011.